MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-TROISIÈME. — 1881

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1882

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

S. 816.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-TROISIÈME. — 1881

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1882

ÉTUDES PALÉONTOLOGIQUES

SUR

LES TERRAINS TERTIAIRES MIOCÈNES

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Ce travail est le commencement d'une série d'études que nous nous proposons de faire sur les terrains tertiaires du département de Maine-et-Loire. Ces terrains se montrent, sur un grand nombre de points de notre pays, en dépôts plus ou moins étendus, plus ou moins fossilifères. Les roches plus anciennes sur lesquelles ils reposent ne sont point identiques, ni de la même époque géologique ; c'est ainsi, par exemple, qu'à Noyant-sous-le-Lude, les faluns sont sur le calcaire d'eau douce, tandis que à Saint-Clément-de-la-Place on les trouve sur le granite, et à Montjean sur le calcaire dévonien ; à Saint-Georges-Chatelaison ils s'appuient sur le terrain houiller ; à Doué, sur le crétacé ; et à Martigné-Briand, à Chavagnes-les-Eaux, à Aubigné, c'est sur le schiste qu'on les rencontre.

Leur position stratigraphique ne peut donc suffire pour déterminer leur âge relatif et le rang qu'ils doivent prendre dans la série des assises du tertiaire-moyen si bien étudiées, si bien définies dans le miocène du sud-ouest de la France, et dans les environs de Vienne (Autriche).

Après avoir exactement fixé la position stratigraphique de chacun de nos dépôts tertiaires, nous voudrions donner la liste aussi complète que possible des êtres fossiles que renferme chaque gisement, et établir, à l'aide de cette liste, une comparaison rigoureuse avec les fossiles des assises bien connues d'autres pays, comparaison qui nous permettra de décider l'âge relatif de nos faluns, et de constater, enfin, s'ils sont tous de même époque, ou s'ils appartiennent à des horizons différents.

Nous commencerons par les faluns de l'arrondissement de Baugé.

Lorsqu'on étudie les dépôts tertiaires du N.-E. du département de Maine-et-Loire, il est impossible de ne pas remarquer bientôt les rapports intimes qu'ils ont avec les faluns de la Touraine : aussi d'Archiac, dans son *Histoire des progrès de la géologie,* regarde-t-il nos faluns de Noyant et de Chavaignes comme des lambeaux et un prolongement du bassin marin de Savigné.

Si on examine la carte géologique de la Touraine, on voit, en effet, le bassin de Savigné se prolonger en forme de détroit suivant une ligne qui passe par Channay, Meigné-le-Vicomte, pour atteindre Noyant-sous-le-Lude. Là, se forme un nouveau bassin tertiaire

qui repose, comme celui de Savigné, sur le calcaire d'eau douce et s'étend principalement sur les communes de Noyant, Auverse, Chavaignes, Genneteil et Chigné ; quelques portions de ce dépôt marin se retrouvent, d'un côté, à Linières-Bouton, à la Pellerine, et à Méon ; de l'autre, à Pontigné et à Lasse. A en juger par la nature des faluns, le dépôt principal et les divers lambeaux qui s'y rattachent ont dû appartenir à un même bassin dont l'étendue pourrait représenter une surface d'environ dix à douze kilomètres carrés. — Par ailleurs, la superposition directe au calcaire d'eau douce du bassin marin de Savigné et du bassin de Noyant, la ressemblance de leurs caractères pétrographiques, l'identité des éléments qui entrent dans la composition de leurs faluns, le voisinage même de ces deux dépôts tertiaires, qui semblent si évidemment se relier entre eux, tout porte à les regarder comme formés par la même mer, et appartenant à la même époque.

La *paléontologie* seule pouvait trancher définitivement cette question si intéressante pour la géologie de l'Anjou ; c'est dans le but d'apporter son témoignage que nous nous sommes livré depuis de longues années, aux plus actives recherches pour recueillir et étudier les fossiles de ces faluns. Toutefois la justice et la reconnaissance nous font un devoir de dire que nous avons été précédé dans ces recherches par MM. Baudoin, Ludovic le Gris, et le docteur Chevalier qui, les premiers, ont exploré la localité du Breil-de-Foin, seul endroit où l'on ait rencontré des coquilles en quantité notable. Leurs explorations eurent lieu vers l'année 1860 ou 1861 ; puis dans le dessein de faire nommer les

fossiles qu'ils avaient recueillis, ces Messieurs eurent recours à la bienveillance si connue de M. Millet, que ses divers ouvrages, remarquables à tant d'égards pour l'époque qui les vit paraître, mettent justement aux premiers rangs des naturalistes angevins.

M. Millet se rendit à leur demande. Depuis, en 1864-65, il publia son *Indicateur de Maine-et-Loire*, où il décrit, avec sa précision habituelle, les nombreux fossiles qu'on lui avait communiqués ou qu'il avait recueillis lui-même. Malheureusement, n'ayant eu à sa disposition que quelques-uns des travaux importants, publiés en différents pays sur ces matières, ce consciencieux géologue dut forcément recourir à des dénominations nouvelles pour désigner les fossiles dont il ne trouvait ni le nom, ni la description. Mais alors, il se produisit, par cela même, un fait qui était loin d'élucider la question dont nous nous occupons en ce moment ; car la publication de M. Millet, en signalant un grand nombre d'espèces nouvelles au Breil-de-Foin, portait naturellement à conclure que nos faluns de Baugé, loin d'être identiques à ceux de la Touraine, constituaient un faciès particulier, peut-être un terme nouveau dans nos faluns de l'Ouest.

Les premiers doutes sur l'exactitude rigoureuse des déterminations de M. Millet nous sont venus, dès nos débuts dans les études paléontologiques, en lisant le *Mémoire de Dujardin sur les couches du sol en Touraine.* Nous fîmes part de nos doutes à plusieurs savants, et en particulier à M. Charles des Moulins, de Bordeaux, dont la compétence, dans ce genre d'étude, est au-dessus de toute discussion.

Ces Messieurs, en nous confirmant dans notre opinion, nous firent ainsi concevoir le dessein d'étudier de nouveau nos fossiles miocènes, et de faire de nouvelles recherches au Breil-de-Foin, ainsi que dans les autres localités du bassin tertiaire de Baugé.

Les terrains tertiaires du canton de Noyant ne présentent aucune division bien tranchée, et la répartition des corps organisés n'y affectant aucune régularité, la distribution des fossiles ne peut faire distinguer nos faluns par assises bien définies. Les coquilles sont, en général, assez rares dans les localités autres que le Breil-de-Foin. Jusqu'ici nous n'y avons guère recueilli que les *Pecten Solarium* (Lamk.), *P. Striatus*, (Sow), et *P. Scabrellus* (Duj.) ; et encore ne les trouve-t-on que rarement, et seulement dans les faluns de Noyant, de Chavaignes et d'Auverse. Les dents de poissons et de mammifères y sont assez communes; les polypiers et les bryozoaires y sont surtout abondants, et, dans certaines carrières, ils constituent la presque totalité du dépôt. On rencontre assez souvent, à Chavaignes, un charmant *échinoderme, Arbacia monilis* (Agassiz).

C'est à Genneteil seulement, près de la propriété du *Breil-de-Foin*, qu'une *croisière*[1] ouverte, il y a dix ou douze ans, nous a fourni un grand nombre de Mollusques. Les espèces les plus volumineuses comme le *Voluta miocenica* (Fish. et Tourn.)[2], *Ostræa crassissima*,

[1] C'est le nom que l'on donne aux carrières, dans le pays ; et le falun est connu sous le nom de *crois*.

[2] Nous prenions cette espèce pour le *Voluta Lamberti* (Sow) ; M. Deshayes nous avait déjà fait observer que notre coquille n'était pas le vrai *V. Lamberti* de Sowerby : mais c'est bien le *Voluta miocenica*. (Fisher et Tournouër.)

(Lamk.) et le *Pyrula cornuta* (Agass.) s'y trouvent mêlées à des espèces plus petites, littorales, ou même terrestres : comme *nérites, pholades, natices, helices, auricules,* etc... Tout semble prouver que cet amas de coquilles, la plupart roulées, brisées et disséminées au milieu d'innombrables galets, s'est formé sur un bas-fond ou sur un rivage. Ce qui confirme encore notre manière de voir, c'est que les coquilles qui vivent sur les côtes où sur les grèves s'y montrent toujours dans un état parfait de conservation.

Nous sera-t-il permis maintenant de dire sur quels matériaux se base notre travail, et de faire connaître les précautions que nous avons prises pour éviter, autant que possible, les causes d'erreur dans la détermination des espèces.

Nous avons vu et étudié à loisir tous les fossiles de Genneteil nommés par M. Millet, et recueillis par MM. Baudoin, Le Gris et Chevalier ; nous possédons même les coquilles de M. Baudoin, savant modeste enlevé trop tôt à l'affection de ses amis ; et nous avons, par nos recherches, réuni la plus riche collection des fossiles de Genneteil.

Un certain nombre de nos espèces ont été déterminées par M. Deshayes, dont tous les paléontologistes connaissent et apprécient les savants travaux sur les *coquilles fossiles du bassin de Paris ;* en 1868, nous avons expédié à M. Hoernes, de Vienne, une nombreuse série de nos fossiles du Breil-de-Foin, et en particulier, toutes les coquilles dont la détermination spécifique demeurait incertaine pour nous ; nous avons comparé nos fossiles avec ceux des collections de M. des Mou-

lins, de l'École des mines, du muséum de Paris. Nous devons à la générosité de M. Hoernes, une collection d'environ deux cents espèces du bassin tertiaire de Vienne ; elle nous a été du plus grand secours dans l'étude comparative de nos coquilles.

Toute notre étude sur la famille des *Pleurotomides* est basée sur les travaux en cours de publication de M. Luigi Bellardi, de Turin, et toutes nos espèces ont été vérifiées par ce savant professeur. Nos *auricules* ont été nommées par M. Raoul Tournouër, dans son beau travail sur les *Auriculidées des faluns* et nos *Ringicules* ont été publiées par M. le commandant Morlet, dans la savante monographie de ce genre, parue dans le *Journal de Conchyliologie.*

Nous nous bornerons dans ce travail à donner le nom vrai de chaque espèce, sans autre synonymie que les dénominations attribuées à la même espèce par M. Millet dans ses différentes publications.

Nous aurons ainsi atteint notre but, qui est de faire bien connaître le gisement géologique de Genneteil, et les fossiles qui s'y rencontrent.

Les ouvrages de M. Millet, cités dans ce travail, sont :

1° 1854. *Paléontologie de Maine-et-Loire*, 1 vol. gr. in-8°.

2° 1864-65. *Indicateur de Maine-et-Loire*, 2 vol. gr. in-8°,

3° 1866. *Paléontographie de Maine-et-Loire*, ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin ou terrain miocène supérieur du département de Maine-et-Loire.

PREMIÈRE CLASSE DES MOLLUSQUES.

MOLLUSQUES ACÉPHALES.

1re Sous-classe : MOLLUSQUES DYMIAIRES.

Ire Famille : LES PHOLADAIRES. Lamark.

Genre PHOLAS. Linné, 1758.

1. **Pholas callosa.** Lamark. Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 46.
   1864. *Pholas fragilis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 3.
   Longueur 19 millim., larg. 7 millim.
   Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.
   Cette espèce est assez rare; c'est bien l'espèce citée dans la Touraine par Dujardin.

2e Famille : LES GLYCIMÉRIDES. Deshayes.

Genre SAXICAVA. Fleuriau de Bellevue.

2. **Saxicava rugosa.** Pennant, in Searles Wood, crag mollusca, pag. 285, tab. XXIX, fig. 3, a b. Palœontogr. society, 1856.
   Longueur 17-18 millim., larg. 10-12 millim.
   Loc. Genneteil, à la Beurelière.
   Espèce très rare; nous en avons recueilli deux exemplaires seulement.

3e Famille : LES MYAIRES. Lamark.

Genre CORBULOMYA. Nyst, 1843.

3. **Corbulomya complanata**. Sowerby, in Deshayes, descript. des coq. foss. des environs de Paris, tom. I, pag. 50, pl. VII, fig. 8, 9, 10, 13, 14, 15.

1854. *Mactra sulcata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 167, n° 249.

1865. *Mactra sulcata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 600, n° 175.

1866. *Mactra sulcata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 24, n° 175.

Longueur 9-10 millim., larg. 6 millim.

Loc. Genneteil.

Les exemplaires de cette localité ont leur surface entièrement lisse; mais l'échantillon que nous avons reçu de M. Millet sous le nom de *Mactra sulcata* est muni de stries transverses assez irrégulières, provenant sans aucun doute des accroissements de la coquille. — Nous possédons un échantillon de Genneteil, ayant 25 millim. de longueur sur 18 millim. de larg. — Assez rare.

Genre CORBULA. Brugnière, 1791.

4. **Corbula carinata**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour. Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 257.

1854. *Corbula striata*. Millet, Paléontol. de M. et L., p. 169, n° 271.

1864. *Corbula striata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680 et tom. II, pag. 451.

Longueur 11 millim., larg. 7 millim.

Cette espèce est très abondante au Breil-de-Foin, et dans les environs sur la commune de Genneteil.

5. **Corbula gibba.** Olivi, in Hoernes, Die foss. mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 34, pl. III, fig. 7, [a-g].

Longueur 8-9 millim., larg. 8-9 millim.

Loc. Le Breil-de-Foin, à Genneteil; espèce excessivement rare; nous n'en possédons qu'une seule valve parfaitement caractérisée.

4e Famille : MACTRACEA. Lamark.

Genre MACTRA. Linné, 1758.

6. **Mactra triangula.** Renieri, in Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, pag. 535, pl. XIII, fig. 7.

1854. *Mactra triangularis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, nº 251.

1864. *Mactra triangularis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, p. 680 et tom. II, pag. 451.

Longueur 11 millim., larg. 8 millim.

Loc. Genneteil; cette espèce est assez commune.....

5e Famille : MESODESMIDÆ. Gray.

Genre ERVILIA. Turton, 1822.

7. **Ervilia pusilla.** Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 75, pl. III, fig. 13, [a-g].

Longueur 9 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où cette petite espèce est assez commune.

6e Famille : TELLINIDÆ. Latreille.

Genre FRAGILIA. Deshayes.

8. **Fragilia fragilis.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 80, pl. VIII, fig. 5, a-c.

1864. *Tellina ovalis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 4.

1865. *Tellina ovalis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 601, n° 183.

1866. *Tellina ovalis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 183.

Longueur 35 millim., larg. 24 millim.

Loc. Espèce très rare au Breil-de-Foin. — Genneteil.

9. **Fragilia abbreviata?** Dujardin. Mémoire sur les couch. du sol en Tour. Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 257

1854. *Mactra neglecta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 250.

1865. *Mactra neglecta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 600, n° 176.

1866. *Mactra neglecta.* Millet, Paléontogr. de M. et L. pag. 24, n° 176.

Longueur 18 millim., larg. 15 millim.

Loc. Espèce très rare à Genneteil, au Breil-de-Foin.

C'est sur deux exemplaires du *Petricola abbreviata* de Dujardin, soumis autrefois à la détermination de M. Millet, que nous avons établi notre synonymie.

Genre TELLINA. Linné, 1758.

Section A. — Tellines proprement dites.

10. **Tellina planata.** Linné, in Lamark. Hist. naturelle des animaux sans vert., 2e édit., tom. VI, pag. 195.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce fort rare en Anjou; nous n'en avons trouvé qu'un fragment avec la charnière parfaitement conservée; il répond exactement au type du *Tellina planata* de Vienne, que nous tenons de Hoernes.

11. **Tellina strigosa.** Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 83, pl. VIII, fig. 8, a-c.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est, comme la précédente, extrêmement rare dans nos faluns. Nous n'en possédons qu'un fragment suffisant pour en bien constater les caractères, et établir une identité parfaite avec le *T. zonaria* (T. strigosa) de notre collection, nommé par Grateloup.

12. **Tellina donacina.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 86, pl. VII, fig. 9, a-d.

Longueur 19 millim , largeur 11 millim.

Loc. Genneteil; espèce très bien conservée, mais assez rare.

13. **Tellina compressa.** Brocchi, 1814, Conch. fos. subap., tom. II, pag. 514, pl. XII, fig. 9.

Longueur 14 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où elle est assez rare.

Section B. — Arcopagia.

14. **Tellina crassa.** Pennant, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 94, pl. IX, fig. 4, [a-c].

1854. *Tellina intermedia.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 255.

1864. *Tellina elegans.* Millet (non Deshayes), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Tellina intermedia.* Millet, Indict. de M. et L.,tom. II, pag. 601, n° 180.

1866. *Tellina intermedia.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25. n° 180.

Longueur 33 millim., largeur 27 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, où elle est très rare.

7e Famille : PSAMMOBIDÆ. Deshayes.

Genre PSAMMOBIA. Lamark.

15. **Psammobia uniradiata!** Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 99, pl. IX, fig. 6, [a-c].

1854. *Tellina pretiosa.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 252.

1864. *Tellina rostrata.* Millet (non Lamark), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 25 millim , largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare.

16. **Psammobia affinis.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 257, pl. XVIII, fig. 4.

Longueur 17 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare; nous n'en possédons qu'un seul exemplaire, et nous croyons comme d'Orbigny, que cette espèce est bien distincte de la précédente.

8e Famille : DONACIDÆ. Deshayes.

Genre DONAX. Linné, 1758.

17. **Donax transversa.** Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 250, n° 31.

1864. *Tellina jucunda.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 5.

1865. *Tellina jucunda.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 601, n° 182.

1866 *Tellina jucunda.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 182.

Longueur 11 millim., largeur 6 millim.

Loc Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est rare; elle a beaucoup de rapport avec le *donax lævissima* de Dujardin; mais elle s'en distingue toujours facilement par les plis obliques et nombreux qui s'élèvent sur toute la surface du corselet, sans dépasser jamais l'angle postérieur, la même partie étant parfaitement lisse dans le *donax lævissima.*

9e Famille : CONCHÆ. Lamark.

Genre VENUS.

18 **Venus Dujardini.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 120, pl. XIII, fig. 1.

1854. *Cytherea splendida.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 262.

1864. *Cytherea splendida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag, 680, note 7.

1865. *Venus splendida.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 601, n° 188.

1866. *Venus splendida.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 25, n° 188.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune ; mais on ne la trouve jamais entière

19. **Venus præcursor.** Mayer, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert-Beck., v. Wien, tom. II. pag. 126, pl. XIV, fig. 5-9.

1854. *Venus sulcatella.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 264.

1854. *Venus sulcostriata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 267.

1865. *Venus sulcatella.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 602, n° 190.

1865. *Venus sulcostriata*, var. de *sulcatella.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 602, n° 190.

1866. *Venus sulcostriata*, var. de *sulcatella*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 190.

Longueur 25 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; très rare.

20. **Venus plicata**. Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 132, pl. XV, fig. 4, [a-c].

1854. *Venus lamellata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 265.

1854. *Venus lamelloïdes*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 266.

1864. *Venus multilamella*. Millet (non Lamark), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Venus lamellata*. Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et 682, n° 191.

1865. *Venus lamellata*, var. *lamelloïdes*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II., pag. 602, n° 191.

1866. *Venus lamellata*, var. *lamelloïdes*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 191.

Longueur 30 millim., largeur 28 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce rare dans cette localité.

21. **Venus cothurnix**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 261.

Longueur 18 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Cette rare et jolie espèce n'a pas encore été rencontrée ailleurs en Anjou.

22. **Venus Basteroti.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 136, pl. XV, fig. 9, [a d].

1854. *Venus pallasiana.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 168, n° 260.

1864. *Venus pallasiana.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

1865. *Venus pallasiana.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et pag. 601, n° 186.

1866. *Venus pallasiana.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 25, n° 186.

Longueur 22 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; rare.

23. **Venus casinoïdes.** Basterot (*teste Hoernes*, in litteris, 18 octobre 1868.)

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin; très rare.

Nous ne possédons plus cette espèce ; c'est sur la foi de Hoernes que nous l'inscrivons dans notre catalogue. Nous avions envoyé une série d'espèces de Genneteil à ce savant géologue, en 1868, et dans le nombre des espèces envoyées, se trouvait précisément, d'après lui, le *Venus casinoïdes* de Basterot.

24. **Venus ovata.** Pennant, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 139, pl. XV, fig. 12, [a b].

Longueur 6 millim., larg. 4 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare.

Genre DOSINIA. Scopoli, 1777.

25. **Dosinia exoleta.** Linné, in Nyst. descript. des coq. et polyp. foss. de la Belgique, pag. 184, pl. XIV, fig. 1, [a b].

Longueur 14 millim., larg. 12 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Nous n'avons encore rencontré qu'un seul exemplaire de cette curieuse et très rare espèce.

Genre CYTHEREA. Lamark.

26. **Cytherea pedemontana.** Agassiz, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 151, pl. XVII, fig. 1-4.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. Espèce très rare ; nous n'en connaissons qu'un seul échantillon ; il est incomplet, quoique présentant tous les caractères nécessaires pour constater l'espèce.

27. **Cytherea erycina.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 154, pl. XIX, fig. 1-2.

1864. *Cytherea erycinoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 8.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare ; un seul exemplaire connu.

10[e] famille : CARDIACEA. Lamark.

Genre CARDIUM. Bruguière.

28. **Cardium multicostatum.** Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, page 406, pl. XIII, fig. 2.

Longueur 21 millim., larg. 21 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare ; un seul exemplaire admirablement conservé.

29. **Cardium turonicum.** Mayer, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 188, pl. XXVII, fig. 3.

1864. *Cardium simile.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 11.

1865. *Cardium simile.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 213.

1866. *Cardium simile.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 213.

Longueur 15 millim., larg. 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, et à la Beurelière.

Cette jolie petite espèce est assez commune dans ces deux endroits ; elle est dans un très bon état de conservation.

30. **Cardium papillosum.** Poli, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 191, pl. XXX, fig. 8.

Longueur 10 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare ; deux échantillons seulement, mais en bon état.

31. **Cardium arcella.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 263, pl. XVIII, fig. 7 [a b].

Longueur 14-15 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Rare ; charmante petite espèce, et d'une bonne conservation.

11e famille : CHAMACEA. Lamark.

Genre CHAMA. Linné.

32. **Chama gryphina.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 212, pl. XXXI, fig. 2, a-d.

1854. *Chama gryphina.* Millet (in part.), Paléontol. de M. et L., pag. 172, nº 320.

1864. *Chama gryphina.* Millet, Ind. de M. et L. tom. I, pag. 681.

1865. *Chama gryphina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 24 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. Espèce assez commune.

33. **Chama austriaca.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 214, pl. XXXI, fig. 3, a-c.

Largeur 20 millim., longueur 17 millim.[1]

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Assez rare. Notre espèce est bien celle de Hoernes, comme nous avons pu nous en convaincre en comparant nos exemplaires à des échantillons authentiques

[1] Nous prenons toujours, d'après les données de M. Pictet, pour la largeur de la coquille, la distance du sommet des crochets au milieu du bord palléal et pour sa longueur, la ligne qui joindrait le côté buccal à l'extrémité du côté anal.

de cette espèce, que nous avions reçus de Hoernes lui-même en 1868.

34. **Chama... sp. nova.**

1864. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 4.

1865. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 237.

1866. *Cleidothœrus faluneriorum.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 237.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous n'avons pu jusqu'ici déterminer cette espèce ; c'est certainement un *Chama*, la coquille est grande et sénestre.

12e famille : LUCINIDÆ. Deshayes

Genre LUCINA. Bruguière. 1791.

35. **Lucina incrassata.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck, v. Wien, tom. II, pag. 225, pl. XXXIII, fig. 1, a-d.

1864. *Lucina saxorum.* Millet, Indict. de M. et L, tom. I, pag. 680.

Longueur 29 millim., largeur 28 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez commune, mais rarement entière.

36. **Lucina columbella.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 230.

1864. *Lucina columbellata.* Millet (non Lank.), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités et bien conservée.

37. **Lucina Dujardini.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 235, pl. XXXIII, fig. 7, [a b].

Longueur 10 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare.

38. **Lucina spinifera.** Montagu, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 236, pl. XXXIII, fig. 8, [a-c].

Longueur 11 1/2 millim., larg. 9 1/2 millim.

Loc. Genneteil. A. C.

Cette jolie petite Lucine est assez commune au Breil-de-Foin et à la Beurelière; c'est l'espèce que l'on trouve dans le meilleur état de conservation.

39. **Lucina dentata.** Basterot, in Goldfuss, Petrefact. Germaniæ, tom. II, pag. 230, pl. 147, fig. 1.

Longueur 7 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette petite espèce est assez rare.

40. **Lucina Agassizii.** Michelotti, Descript. foss. mioc. Ital. sept., pl. IV, fig. 4, 5, 7 (sans texte).

1866. *Cardita rostrata,* var. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 27, n° 204.

Longueur 6 millim. 1/2, largeur 7 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Petite espèce assez rare et toujours roulée.

13e famille : CRASSATELLIDÆ. Gray.

Genre CRASSATELLA. Lamark.

41. **Crassatella concentrica.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 256, pl. XVIII, fig. 2.

1854. *Crassatella subrotunda.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 277.

1864. *Crassatella concentrica.* Millet, Indict. de M. et L , tom. I, pag. 680.

1865. *Crassatella subrotunda.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451 et 602, n° 199.

1866. *Crassatella subrotunda.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 199.

Longueur 12 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce très commune dans ces deux localités.

42. **Crassatella moravica.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 260, pl. XXXIV, fig. 11, a b.

Longueur 19 millim., largeur 17 millim.

Loc. Genneteil.

Espèce très rare au Breil-de-Foin, et assez rare seulement à la Beurelière.

43. **Crassatella.** Spec.

Longueur 13 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil.

Cette espèce rare ne se trouve qu'à la Beurelière.

Cette forme de *Crassatella* est franchement triangulaire, élargie à la base et se rétrécissant très régulièrement de la base au sommet ; elle est aussi plus grossièrement striée transversalement et moins régulièrement que les deux espèces précédentes.

14e famille : CARDITÆ. Deshayes.

Genre CARDITA.

44. **Cardita senilis.** Lamark (venericardia), Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 384, n° 7.

1854. *Cardita senilis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 280.

1864. *Cardita senilis.* Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Cardita senilis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 25 millim., largeur 29 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Je doute que cette espèce ait été recueillie dans cette localité ; en tout cas, elle y est fort rare.

45. **Cardita rudista.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 428, n° 7.

Largeur 24 millim., longueur 28 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — R R R.

46. **Cardita trapezia.** Bruguière, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, p. 271, pl. XXXVI, fig. 4, a-c.

Longueur 12 millim., largeur 9 millim.

Cette espèce parfaitement conservée est abondante à Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

47. **Cardita affinis.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 264, pl. XVIII, fig. 9.

1864. *Cardita affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 17 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez abondante, mais toujours roulée.

48. **Cardita monilifera.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, pag. 265, pl. XVIII, fig. 11.

Longueur 15 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune et toujours en bon état de conservation.

49. **Cardita nuculina.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 265, pl. XVIII, fig. 13, [a b].

Longueur 7 1/2 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez rare.

50. **Cardita exigua.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 265, pl. XVIII, fig. 17, [a b].

1865. *Cardita minutissima.* Millet, Indict. de M. et L.. tom. II, pag. 451 et pag. 603, n° 205.

1866. *Cardita minutissima.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 27, n° 205.

Longueur 5 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare dans cette localité.

Genre ASTARTE.

51. **Astarte striatula.** Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 259.

1854. *Astarte striatula.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 272.

1865. *Astarte striatula.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 21 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très belle espèce, d'une admirable conservation, excessivement rare.

52. **Astarte scalaris.** Deshayes, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 260, pl. XVIII, fig. 5.

1854 *Astarte rustica.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 169, n° 273.

1864, *Astarte rustica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680, note 6.

1865. *Astarte rustica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 602, n° 195.

1866. *Astarte rustica*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 26, n° 195.

Long. 18 millim., largeur 18 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, et à la Beurelière.

Cette espèce est commune.

53. **Astarte solidula.** Deshayes, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 260, n° 11.

Longueur 12 millim., largeur 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. R R.

15e famille : NUCULIDÆ. D'Orbigny.

Genre LEDA. Schumacher.

54. **Leda pella.** Linné, in Bellardi, Monogr. del Nucul. trovate finora nei Terr. terz. del Piemonte, pag. 15.

Longueur 10 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare ; c'est la seule localité de l'Anjou où nous la connaissions ; deux exemplaires seulement.

55. **Leda pellucida.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 303, pl. XXXVIII, fig. 5, a-c.

Longueur 13 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire de cette très rare espèce.

16e famille : ARCACEA. Lamark.

Genre PECTUNCULUS. Lamark, 1801.

56. **Pectunculus glycimeris.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267.

1854. *Pectunculus maximus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 293.

1865. *Pectunculus maximus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 215.

1866. *Pectunculus maximus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 215.

Longueur 90-95 millim., largeur 100 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Rare.

57. **Pectunculus pilosus.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267, pl. XVIII, fig. 14.

1854. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 292.

1864. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 3.

1865. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 214.

1866. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 214.

Longueur 19 millim., largeur 18 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin, à Broc.

Espèce très commune dans toutes ces localités.

58. **Pectunculus cor.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 496.

Longueur 25 millim., largeur 23 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez rare.

59. **Pectunculus textus.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 268, pl. XVIII, fig. 15.

1854. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 292.

1864. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 214.

1866. *Pectunculus orbiculoïdes.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 214.

Longueur 15 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez rare.

60. **Pectunculus obtusatus.** Partsch., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 319, pl. XLII, fig. 11,[a-d].

Longueur 26 millim., largeur 26 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est fort rare en Anjou ; et nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui de notre collection. Une seule valve bien conservée.

Genre ARCA. Linné, 1758.

61. **Arca rudis.** Deshayes, 1824, Descript. des coq. foss. des envir. de Paris, tom. I, pag. 210, pl. XXXIII, fig. 7-8.

Longueur 57 millim., largeur 47 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; Broc.

Espèce très rare dans ces deux localités; nous n'en connaissons que deux exemplaires entiers de l'Anjou ; l'un appartient à M. Guéranger, l'autre fait partie de notre collection.

62. **Arca barbata.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 327, pl. XLII, fig. 11.

1854. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 297.

1865. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 604, n° 216.

1866. *Arca barbatuloïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 28, n° 216.

Longueur 30 millim., largeur 22 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

63. **Arca umbonata.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 462, n° 5 et pag. 464, note.

1854. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 295.

1864. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca biangulina.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 29-30 millim., largeur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare ; nous ne la possédons que de cette seule localité, où nous l'avons recueillie, il y a quelques années.

64. **Arca noe.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 325, pl. XLII, fig. 4, $^{a-c}$.

1854. *Arca biangulina.* Millet (in maxima parte), non d'Orbigny, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 295.

1864. *Arca biangulina.* Millet (in max. parte), Indict. de M. et L., pag. 680, tom. I.

1865. *Arca biangulina.* Millet (in max. parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 32 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare dans cette localité.

65. **Arca Breislaki.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 326, pl. XLII, fig. 5, $^{a-c}$.

Longueur 27 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin.

Assez rare.

66. **Arca turonica.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 267, pl. XVIII, fig. 16.

1854. *Arca turonica.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 170, n° 294.

1864. *Arca turonica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca turonica.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 33 millim., largeur 22 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin, à Broc.

Espèce très commune partout.

67. **Arca diluvii.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VI, pag. 476.

1864. *Arca turonica.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Arca turonica.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 451.

Longueur 28 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin.

Très rare.

68. **Arca lactea.** Linné, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 336, pl. XLIV, fig. 6, a-d

1854. *Arca lepida.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 298.

1864. *Arca lepida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 2.

1865. *Arca lepida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 217.

1866. *Arca lepida.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 29, n° 217.

Longueur 12-14 millim., largeur 7-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare dans cette localité et de forme un peu plus oblongue que celle des autres localités de Maine-et-Loire.

69. **Arca papillifera.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 338, pl. XLIV, fig. 7, $^{a-e}$.

Longueur 8 millim., larg. 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette curieuse et jolie petite espèce est extrêmement rare; nous n'en avons encore trouvé que quatre exemplaires.

70. **Arca clathrata.** Defrance, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 340, pl. XLIV, fig. 10, $^{a-e}$.

1854. *Arca clathrata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 181, n° 296.

1865. *Arca clathrata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 452.

Longueur 20 millim., larg. 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Espèce très rare dans cette localité.

2e Sous-Classe. MOLLUSQUES MONOMYAIRES. Lamark.

17e Famille : PECTINIDÆ. Lamark.

Genre PECTEN. Müller, 1776.

71. **Pecten Tournali.** Marcel de Serres, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 318, pl. LVIII, fig. 1-6.

1854. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 310.

1864. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 151.

Longueur 65 millim., largeur 60 millim.

Loc. Chavaignes-sous-le-Lude. — Espèce rare.

Cette coquille nous a été déterminée par Hoernes en 1868.

72. **Pecten benedictus.** Lamark. Hist. naturelle des animaux sans vert., 2e édit., tom. VII, pag. 157, n° 9.

1854. *Pecten benedictus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 312.

1865. *Pecten benedictus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 146, 151 et 365.

Longueur 52 millim., largeur 48 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude. — Peu abondant.

73. **Pecten solarium.** Lamark. Hist. naturelle des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 155.

1854. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 310.

1864. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

1865. *Pecten solarium.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 151.

Longueur 150 millim., largeur 140 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude; Chavaignes. — Assez rare.

74. **Pecten substriatus.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 408, pl. LXIV, fig. 2, a-c.

1854. *Pecten bistriatus.* Millet (non Defr.), Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 304.

1854. *Pecten costellinatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 305.

1864. *Pecten costellinatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 8.

1865. *Pecten bistriatus.* Millet (non Defr.), Indict. de M. et L , tom. II, pag. 365 et 452.

1865. *Pecten costellinatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 221.

1865. *Pecten alternatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 605, n° 221 bis.

1866. *Pecten alternatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 29, n° 221 bis.

Longueur 38 millim., largeur 45 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, au Breil-de-Foin; Auverse.

Cette espèce est assez commune. Nous réunissons, sans hésiter, dans la même espèce, les *P. bistriatus*, *P. costellinatus*, *P. alternatus* de M. Millet. Ce sont de simples variations, dépendant souvent de l'âge, du *Pecten substriatus* de d'Orbigny (*Pecten striatus*, Sow.). Les caractères sur lesquels le géologue angevin s'appuie ne sont ni assez fixes, ni assez importants. — On trouve de petits échantillons de 22 millimètres de longueur, dont toutes les stries longitudinales sont égales; c'est le *Pecten costellinatus ;* on en rencontre d'autres, de même taille ou un peu plus grands, qui ont leurs stries longitudinales rapprochées sensiblement deux à deux et d'égale grosseur, c'est le *Pecten bistriatus;* d'autres exemplaires enfin, de grande taille, ont ces mêmes stries bi-ou-tripartites, et présentent ainsi une suite de stries relativement grosses et petites, qui se succèdent dans une alternance assez régulière : cette dernière forme est le *Pecten alternatus*, Millet, et elle répond exactement à la figure donnée par Hoernes pour son *Pecten substriatus.*

75. **Pecten opercularis.** Linné, in Goldfuss. Petref. Germ., tom. II, pag. 62, pl. XCV, fig. 6.

1854. *Pecten multilamellatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 171, n° 307.

1865. *Pecten multilamellatus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 606, n° 223.

1866. *Pecten multilamellatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L. pag. 30, n° 226.

Largeur 41 millim., longueur 44 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

76. **Pecten scabrellus.** Lamark, in Goldfuss. Bivalv., pag. 58, pl. XCV, fig. 5.

1864. *Pecten turgidulus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681, note 5.

1865. *Pecten turgidulus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 606, n° 226.

1866. *Pecten turgidulus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 30, n° 226.

Largeur 38 millim., longueur, 37 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; au Breil-de-Foin — AC.

77. **Pecten ventilabrum?** Goldfuss. Petrefacta Germaniæ, Bivalv., pag. 63, pl. XCVII, fig. 2.

Longueur 27 millim., larg. 27 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière; au Breil-de-Foin ; Auverse.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités; c'est avec quelque doute que nous rapportons cette espèce au *P. ventilabrum* de Goldfuss. Cependant notre coquille nous semble reproduire parfaitement tous les caractères assignés à l'espèce figurée dans les *Petrefacta.* — Le *Pecten sowerbyi* de Nyst ne serait-il pas la même forme ?

78. **Pecten varius.** Lamark, in Goldfuss. Petrefacta Germ. Bivalvia, pag. 57, n° 68, pl. XCV, fig. 1.

Largeur 19 millim., longueur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; deux exemplaires seulement, colorés en noir.

Genre HINNITES. Defrance, 1821.

79. **Hinnites Dubuissoni**. Defrance, in Sowerby, Conchyl. minér. de la Grande-Bretagne, pl. DCI, pag. 627.

1854. *Hinnites Dubuissoni*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 315.

1865. *Hinnites Dubuissoni*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 146, 365 et 452.

Largeur 125 millim., longueur 120 millim.

Loc. Broc, environs du château de Maulne ; Noyant.

Espèce magnifique et fort rare.

Genre PLICATULA. Lamark, 1801.

80. **Plicatula mytilina**. Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 425, pl. LXVII, fig. 5.

1854. *Plicatula Roissyoïdes*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 318.

1865. *Plicatula Roissyoïdes*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 233.

1866. *Plicatula Roissyoïdes*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 233.

Largeur 13 millim., longueur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

81. **Plicatula ruperella**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 271.

1854. *Plicatula rugosula*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 319.

1865. *Plicatula rugosula.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 607, n° 234.

1866. *Plicatula rugosula.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 31, n° 234.

Largeur 12 millim., longueur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce très rare.

Genre SPONDYLUS. Linné, 1757.

82. **Spondylus crassicosta.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 429, pl. LXVII, fig. 7, [a-d].

1854. *Spondylus Deshayesi.* Millet (in parte), non Michelotti, Paléontol. de M. et L., pag. 172, n° 316.

1864. *Spondylus Deshayesi!* Millet, (non Michelotti), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 681.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. — Espèce très rare dans ces deux localités.

18e famille : OSTRACEA. Lamark.

Genre OSTREA. Lamark.

83. **Ostrea crassissima !** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 242, n° 16.

1854. *Ostrea crassissima.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 328.

1864. *Ostrea crassissima.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682.

Longueur 195 millim., largeur 70 millim.

Loc. Noyant-sous-le-Lude; Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière; Broc.

Cette espèce est abondante et en bon état dans ces localités.

84. **Ostrea undata.** Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 242, n° 15.
1854. *Ostrea undata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 323 (in parte).
Longueur 75 millim., largeur 50 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

85. **Ostrea saccellus.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 272.
1864. *Ostrea saccellus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin, à la Beurelière.
Espèce très commune dans ces deux localités.

86. **Ostrea digitalina.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, tom. II, pag. 447, pl. LXXIII, fig. 8.
1854. *Ostrea variabilis.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 324.
1864. *Ostrea affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 1.
1865. *Ostrea variabilis.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 328.
1865. *Ostrea affinis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 242.
1866. *Ostrea affinis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 242.
Longueur 30 millim., largeur 24 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

19e Famille : ANOMIADÆ. Gray.

Genre ANOMIA. Linné, 1758.

87. **Anomia costata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 463, pl. X, fig. 9.

1854. *Anomia cymbiformis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 329.

1864. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 2.

1865. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 245.

1865. *Anomia cymbiformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 688, n° 243.

1866. *Anomia cymbiformis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 243.

1866. *Anomia varians.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 245.

Largeur 55 millim., longueur 45 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce assez rare est parfaitement caractérisée; certains échantillons surtout répondent exactement aux figures 3 et 4 de la planche LXXXV de Hoernes.

88. **Anomia striata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 465, pl. X, fig. 13.

1854. *Anomia deformis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 173, n° 330.

1865. *Anomia deformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 244.

1866. *Anomia deformis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 32, n° 244.

Largeur 14 millim., longueur 17 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité.

89. **Anomia orbiculata.** Brocchi, Conchyl. foss. subap., tom. II, pag. 466, pl. X, fig. 14.

1864. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 682, note 2.

1865. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 608, n° 245.

1866. *Anomia varians.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., pag. 32, n° 245.

Largeur 28 millim., longueur 28 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin.

Espèce très rare.

Nous avons trouvé deux valves de cette espèce ; nous croyons pouvoir les rapporter à l'espèce que Nyst désigne sous le nom de *A. orbiculata ?* d'après la figure qu'il en donne sur les *Coquilles et Polypiers fossiles de Belgique.* Est-ce bien l'*A. orbiculata* de Brocchi ?

DEUXIÈME CLASSE DES MOLLUSQUES.

MOLLUSQUES CÉPHALÉS

Ordre premier. GASTÉROPODES.

Sous-Ordre. CIRRHOBRANCHIATA. Blainville.

20e famille : DENTALIADÆ. Deshayes.

Genre DENTALIUM. Linné.

90. Dentalium. . . .

1864. *Dentalium brevifissum*. Millet (non Desh.), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680 (non *D. brevifissum*). Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, nº 235.

Longueur 25 millim., larg. 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. RR.

Cette espèce nous paraît tout à fait distincte du *D. brevifissum*, Desh. — La coquille est relativement grande et légèrement courbée : elle est couverte de côtes anguleuses, longitudinales, régulières, qui partagent la surface en un polygone régulier de 15 à 20 faces. Les angles sont épais et obtus, surtout en s'éloignant du sommet. Il y a une strie intermédiaire entre chaque côte ; et cette strie plus fine devient bientôt, en se rapprochant du sommet, égale aux côtes elles-mêmes. On voit encore entre ces stries d'autres stries

excessivement fines, très rapprochées, et visibles seulement à la loupe. Les stries longitudinales sont croisées par des stries transverses, produites par l'accroissement de la coquille. Nous ne possédons que deux exemplaires de cette espèce, trouvés à Genneteil. Ils sont roulés et la partie postérieure en a été brisée et perdue.

Le *Dentalium brevifissum*, cité à Genneteil par M. Millet, n'est autre chose que cette espèce que nous lui avions communiquée ; mais ce n'est pas le *D. brevifissum* de Deshayes, dont le type se trouve à Saint-Clément-de-la-Place, à Thorigné et à Sceaux.

91. **Dentalium mutabile.** Doderlein.

1864. *Dentalium brevifissum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 15-18 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. La Beurelière, Le Breil-de-Foin, à Genneteil.

Cette petite coquille, assez rare, a été prise par M. Millet pour de jeunes individus du *D. brevifissum.*

92. **Dentalium pseudo-entalis.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 656, pl. L, fig. 35.

1854. *Dentalium tarentinum.* Millet (in parte), non Lamark, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 3 millim.

Loc. La Beurelière, à Genneteil. — RRR.

93. **Dentalium fossile.** Linné.

1854. *Dentalium tarentinum.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 17 millim., largeur 4 millim.

Loc. La Beurelière. — RR.

94. **Dentalium entalis.** Linné.

1854. *Dentalium tarentinum.* Millet (in magna parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 236.

1864. *Dentalium turinicum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Longueur 20 millim., largeur 2-4 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune.

M. Millet a nommé tantôt *D. tarentinum*, tantôt *D. turinicum*, les *D. fossile*, *pseudo-entalis* et *entalis* de Genneteil, dont nous lui avions soumis les échantillons ; mais les exemplaires les plus nombreux appartiennent au *Dentalium entalis*. — L.

Sous-Ordre. SCUTIBRANCHIATA. Cuvier.

21e famille : FISSURELLIDÆ. Risso.

Genre FISSURELLA. Bruguière. 1791.

95. **Fissurella græca.** L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 642, pl. L, fig. 27.

1854. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 229.

1864. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Indict. de M. et L , tom. I, pag. 680, n° 2.

1865. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 162.

1866. *Fissurella labiatoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 23, n° 162.

Longueur 16 millim., largeur 10 millim., hauteur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — R.

96 **Fissurella leprosa ?** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 640, pl. L, fig. 29.

Nous ne possédons qu'un seul exemplaire de cette espèce, recueillie par nous à la Beurelière, commune de Genneteil. Il est plus petit que l'exemplaire figuré par Hoernes ; les nodosités sont moins nombreuses et moins accusées que dans la coquille de Vienne : cependant il nous semble impossible de ne pas rapporter la forme de Genneteil à la même espèce.

Genre EMARGINULA. Lamark, 1801.

97. **Emarginula fissura.** Lamark, in Nyst, Descript. des Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belg., pag. 350, pl. XXXV, fig. 6.

1854. *Emarginula rostrata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 232.

1865. *Emarginula rostrata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 559, n° 166.

1866. *Emarginula rostrata.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 23, n° 166.

Hauteur 4 millim., longueur 6 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare.

Sous-Ordre. PLOCAMOBRANCHIA. Gray.

22e Famille : CALYPTRACEA. Lamark.

Genre PILEOPSIS. Lamark.

98. **Pileopsis hungarica.** L., in Nyst, Descript. des Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belgique, pag. 355, pl. XXXV, fig. 8.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire, petit, mais bien conservé.

99. **Pileopsis sulcosus.** Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 637, pl. L, fig. 20.

Loc. Genneteil.

Nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire de cette curieuse et rare espèce; il se trouve dans la collection de M. Guéranger, au Mans.

Genre HIPPONYX. Defrance.

100. **Hipponyx sulcatus.** Borson, in Lamark, Hist. nat. des anim. s. vert., 2e édit., tom. VII, pag. 617.

Longueur 14-15 millim., largeur 9-10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre CREPIDULA. Lamark, 1801.

101. **Crepidula cochlearis.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 627, pl. L, fig. 10.

Longueur 35 millim., largeur 24 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — RRR.

102. **Crepidula gibbosa.** Defrance, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 628, pl. L, fig. 11.

1854. *Crepidula mutabilis.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 166, n° 227.

1865. *Crepidula mutabilis.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 161.

1866. *Crepidula mutabilis.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 161.

Longueur 15 millim., larg. 11 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — RRR.

Genre CALYPTRÆA. Lamark, 1801.

103. **Calyptræa muricata.** Brocchi, Conch. foss., tom. II, pag. 254, pl. I, fig. 2.

1854. *Calyptræa mamillaris.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 225.

1865. *Calyptræa mamillaria.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 159.

1866. *Calyptræa mamillaria.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 159.

Diamètre 14 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est commune dans ces deux localités.

Nous avons cru devoir conserver comme espèces distinctes les *Calyptræa muricata* et *sinensis*, parce que, dans nos faluns, ces deux formes sont bien tranchées et faciles à distinguer.

104. **Calyptræa sinensis.** L., in Nyst., Descript. Coq. et Polyp. foss. des terr. tert. de Belgique, pag. 363, pl. XXXV, fig. 14.

1854. *Calyptræa mamillaris.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 225.

1865. *Calyptræa mamillaria.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 159.

1866. *Calyptræa mamillaria.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 159.

Diamètre 9-13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez commune.

105. **Calyptræa deformis.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 634, pl. L, fig. 14 et 15.

1864. *Calyptræa deformis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 680.

Hauteur 23 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette coquille est fort rare, et les deux seuls exemplaires que nous ayons rencontrés à Genneteil sont comprimés latéralement.

Sous-Ordre. TUBULIBRANCHIATA. Cuvier.

23e Famille : TUBISPIRATA. Deshayes.

Genre SERPULORBIS. Sassi.

106. **Serpulorbis arenarius.** L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 483, pl. XLVI, fig. 15.

1854. *Serpula dentifera.* Millet (non Lamark), Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 33.

1864. *Serpula dentifera.* Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677.

Diamètre du tube : 12-15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Cette espèce est assez commune.

107. **Serpulorbis semi-surrectus.** Bivona, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol., tom. II, pag. 283.

1854. *Serpula sulcata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 35.

1865. *Serpula sulcata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 6.

1866. *Serpula sulcata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 6.

Diamètre des tubes 5-6 millimètres.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. — Peu commune.

108. **Serpulorbis carinatus.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 486, pl. XLVI, fig. 17.

1854. *Vermetus Adansoni.* Millet, Paléontol. de M. et L. pag. 155, n° 61.

Longueur 27 millim., largeur 16 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous conservons à cette espèce le nom que Hoernes lui a imposé, malgré la priorité de celui de M. Millet. — M. Millet, en effet, n'a publié, avant Hoernes, ni description, ni figure, de cette curieuse espèce.

Genre VERMETUS. Adanson.

109. **Vermetus intortus.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 484, pl. XLVI, fig. 16.

1854. *Serpula intorta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 34.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Cette espèce est commune.

Genre SILIQUARIA. Bruguière.

110. **Siliquaria anguina.** L., in Dujardin. Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol., tom. II, pag. 284.

1854. *Siliquaria terebella.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 105.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

Sous-Ordre. PECTINIBRANCHIATA. Cuvier.

24e Famille : TURRITELLIDÆ. Clark.

Genre PROTO. Defrance.

111. **Proto quadriplicatus.** Basterot, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 287.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare, et encore avons-nous quelques doutes sur l'identité de notre espèce avec celle de Dujardin. Notre échantillon est petit, et nous l'avons déterminé sur des exemplaires authentiques de Pontlevoy, que nous devons à la bienveillance de M. le marquis de Vibraye.

Genre TURRITELLA. Lamark, 1801.

112. **Turritella triplicata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 369, pl. VI, fig. 14.

1854. *Turritella varians*, var. A. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians!* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians!* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 30-35 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Assez commune.

113. **Turritella subangulata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 374, pl. VI, fig. 10 et 16.

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 15-20 millim., largeur 4-6 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière,

Cette espèce est commune.

114. **Turritella vermicularis**. Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 372, pl. VI, fig. 13.

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., p. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L , tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 25-30 millim., largeur 10-11 millim

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est rare.

115. **Turritella bicarinata**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 426, pl. XLIII, fig. 10, 10ª !

1854. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L , tom. II, page 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., page 5, n° 22.

Longueur 16 millim., larg. 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où elle est rare.

116. **Turritella marginalis**. Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 373, pl. VI, fig. 20.

1854. *Turritella varians*, Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 59.

1865. *Turritella varians*. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 22.

1866. *Turritella varians*. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 22.

Longueur 20 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où elle est rare.

Genre MATHILDA. Semp.

117. **Mathilda quadricarinata.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 375, pl. VII, fig. 6.

1854. *Turritella concinna!* Millet, Paléontol. de M. et L., page 155, n° 60.

1865. *Turritella concinna!* Millet, Indict. de M. et L., tom. II. pag. 581, n° 23.

1866. *Turritella concinna!* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 23.

Longueur 8-9 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette jolie espèce est extrêmement rare.

Genre SCALARIA. Lamark, 1801.

118. **Scalaria subscalaris!** D'Orbigny, Prodr. Paléontol. strat., tom. III, pag. 30, n° 394.

1854. *Scalaria costo-lamellosa.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 57.

1865. *Scalaria costolamellosa.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 21.

1866. *Scalaria costolamellosa.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 21.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

25e Famille : LITTORINIDÆ. Gray.

Genre LITTORINA. Ferussac.

119. **Littorina Alberti.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 287, pl. XIX, fig. 22.

1865. *Phasianella insolita.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 57.

1866. *Phasianella insolita.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 57.

Longueur 22 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est fort rare ; nous n'en possédons que deux exemplaires, dont un incomplet. C'est sur ces échantillons, communiqués par nous, que M. Millet a cru devoir établir son *Phasianella insolita.*

Genre FOSSARUS. Philippi, 1841.

120. **Fossarus costatus.** Brocchi, conch. foss. subap., tom. II, page 300, pl. I, fig. 11.

1854. *Delphinula costata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 96.

1865. *Delphinula costata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 52.

1866. *Delphinula costata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 52.

Longueur 9-10 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare; nous n'en connaissons qu'un exemplaire.

26e Famille. RISSOIDÆ. Forbes et Hanley.

Genre RISSOINA. D'Orbigny.

121. **Rissoina pusilla.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 381, pl. VI, fig. 5.

Longueur 7-8 millim., larg. 3 1/2-4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire connu.

122. **Rissoina burdigalensis.** D'Orbigny, Prodr. de Paléont. stratig., tom. III, pag. 30, n° 389.

1854. *Melania rissoïdes.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 47.

1865. *Melania rissoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 13.

1866. *Melania rissoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 13.

Longueur 6-7 millim., larg. 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est très rare.

123. **Rissoina Bruguierei.** Payraudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 558, pl. XLVIII, fig. 5.

Longueur 6 millim., larg. 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare jusqu'ici; nous n'en connaissons que notre unique échantillon.

Il nous semble tout à fait juste d'accepter les conclusions de Hoernes et d'assimiler complètement les *Rissoina decussata* et *Bruguierei*, Payr. — Dujardin lui-même hésitait à établir son *R. decussata* comme espèce, et en faisait déjà une variété du *R. Bruguierei*. Du reste, pour ceux qui, comme Deshayes, tiendraient à maintenir la distinction des deux espèces, notre exemplaire rentre complètement dans le *R. decussata*, Dujardin et Deshayes (Anim. s. vert., 2e édit., tom. VIII, pag. 482, n° 36).

Genre RISSOA. Fréminville, 1814.

124. **Rissoa Mariæ.** Dujardin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 563, pl. XLVIII, fig. 9.

Longueur 4 1/2 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; nous n'avons encore trouvé qu'un seul exemplaire de cette espèce.

125. **Rissoa Venus.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 565, pl. XLVIII, fig. 10.

Longueur 3 1/4-4 millim., larg. 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. — AC.

126. **Rissoa scalaris.** Dubois, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 567, pl. XLVIII, fig. 12.

Longueur 4 millim., largeur 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

127. **Rissoa Montagui.** Payreaudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 559, pl. XLVIII, fig. 13.

Longueur 5 millim., largeur 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est très rare.

128. **Rissoa Moulinsii.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 570, pl. XLVIII, fig. 14.

Longueur 3 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

129. **Rissoa curta.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 279, pl. XIX, fig. 5.

1854. *Rissoa ovata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 50.

1865. *Rissoa ovata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 17.

1866. *Rissoa ovata.* Millet, Paléontog. de M. et L., pag. 4, n° 17.

Longueur 4-5 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est commune.

130. **Rissoa Lachesis.** Basterot, var. *lævis.* Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 572, pl. XLVIII, fig. 17, [a b].

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous n'avons trouvé qu'un seul exemplaire de cette jolie petite espèce ; il est parfaitement conservé, et tout à fait identique pour la taille et les autres caractères à l'espèce de Vienne. Nous avons pu faire cette comparaison sur des échantillons reçus de Hoernes lui-même.

131. **Rissoa Partschi**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 573, pl. XLVIII, fig. 19.

Longueur 3 millim., largeur 1 1/3-1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous ne connaissons encore qu'un seul échantillon de cette espèce.

Genre TRUNCATELLA. Risso.

132. **Truncatella Hermitei**. Bardin, in Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, tom. XXXIII, pag. 15, Procès-verb. des séances.

T. testa minima, cylindracea, apice obtusissima ; anfractibus duobus, latis, convexiusculis, *lævigatis ;* ultimo anfractu ovato-oblongo, basi convexo, ferè *perforato ;* apertura ovata, subpyriformi, supernè angustiore, angulata, infernè latiore ; peristomate continuo, incrassato ; circatricula apiciali obtusissima, monospirali.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Cette coquille, fort petite, est cylindracée et réduite aux deux derniers tours, sans y comprendre celui qui

résulte de la cicatrice de la troncature. Ses tours sont larges, assez convexes, *lisses*, réunis par une suture bien apparente ; le dernier tour est allongé, obtus, convexe à la base et égale presque les 3/4 de la largeur totale de la coquille (environ 3 millim. sur 4). Une petite fente bien visible reste ouverte à côté de la columelle, et ferait presque croire que la coquille est perforée. L'ouverture est petite, ovalaire, subpyriforme, presque oblique, terminée supérieurement par un angle aigu (1 1/2 millim. de longueur sur 3/4 millimètre de diamètre à la partie la plus large). Les bords sont continus, assez épais ; la troncature est large et obtuse, et ne montre qu'une seule circonvolution spirale.

Loc Genneteil, à la Beurelière. — RR

Nous n'en possédons que huit exemplaires.

On ne connaît encore que quatre troncatelles fossiles ; deux ont été décrites par Deshayes et appartiennent au bassin de Paris ; la troisième, d'après Philippi, se trouve dans les terrains quaternaires de Sicile, et ne diffère pas de celle qui habite encore les bords de la Méditerranée ; la quatrième vient d'être trouvée dans le miocène des environs de Bordeaux et publiée par M. Benoist dans les Actes de la Société linnéenne de cette ville. L'espèce que nous venons de décrire, et qui nous paraît intermédiaire aux deux espèces parisiennes, est donc la seconde qui ait été observée jusqu'ici dans le terrain tertiaire miocène moyen. Nous dédions cette espèce nouvelle à notre ami, de regrettée mémoire, M. Henri Hermite, professeur de géologie à l'Université catholique d'Angers.

Genre ADEORBIS. Wood.

133. **Adeorbis planorbillus.** Dujardin, in Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 282, pl. XIX, fig. 13.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette petite espèce, assez rare, présente sur les tours 2 ou 3 carènes, assez visibles dans les échantillons qui ne sont pas roulés.

134. **Adeorbis striatus.** Philippi, Enumér. Mollusc. Siciliæ, tom. I, pag. 147, pl. IX, fig. 3, et tom. II, pag. 122.

1864. *Solarium planorbillus.* Millet (non Dujardin), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Diamètre 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce rare dans ces deux localités.

27e Famille : PERISTOMIA. Lamark.

Genre BITHINIA. Gray.

135. **Bithinia acuta.** Draparnaud, Hist. nat. des Mollusq. terr. et fluv. de France, pag. 40, pl. I, fig. 23.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

136. **Bithinia abbreviata.** Michaud, Complém. de Draparn., pag. 98, pl. XV, fig. 52, 53.

Longueur 4 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

137. **Bithinia stagnalis.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 586, pl. XLVII, fig. 22.

Longueur 5 millim., largeur 2 1/2-3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

138. **Bithinia...** nova spec. — Espèce très voisine du *Bithinia stagnalis.*

Loc. Espèce très rare à la Beurelière, à Genneteil.

28e famille : PYRAMIDELLIDÆ. Gray.

Genre EULIMA. Risso.

139. **Eulima polita.** L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 544, pl. XLIX, fig. 22.

1854. *Rissoina distorta*, Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 55.

Longueur 15 millim., largeur 4 1/2-5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

140. **Eulina lactea.** D'Orbigny, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 545, pl. XLIX, fig. 21.

1854. *Rissoina nitida.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 54.

Longueur 15 millim., largeur 4-5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

141. **Eulima Eichwaldi**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 546, pl. XLIX, fig. 19.

Longueur 8 millim., larg. 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

142. **Eulima subulata**. Donov., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 547, pl. XLIX, fig. 20.

1854. *Rissoina Cambessedesii*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 56.

Longueur 12 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est rare dans ces deux localités.

Genre NISO. Risso.

143. **Niso eburnea**. Risso, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 549, pl. XLIX, fig. 18.

Longueur 18-19 millim., largeur 8-9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare. — Trois exemplaires seulement.

Genre TURBONILLA. Risso, 1825.

144. **Turbonilla turricula**. Eichwald, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 501, pl. XLIII, fig. 31.

1854. *Melania anaglypta!* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, n° 45.

1854. *Auricula costulata!* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 43.

1865. *Auricula costulata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 9.

1865. *Melania anaglypta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 11.

1866. *Auricula costulata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 9.

1866. *Melania anaglypta.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 11.

Longueur 9-11 millim., largeur 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

M. Millet avait réparti des exemplaires de cette espèces dans les deux genres *Melania* et *Auricula.* Il ne connaissait pas, évidemment, le *Tornatella costellata* de Dujardin, qui est identique au *Turbonilla turricula* de Eichwald; et s'il a créé à tort *deux espèces nouvelles* avec les exemplaires qu'il avait en sa possession, c'est pour avoir basé ses observations sur des échantillons incomplets.

145. **Turbonilla gracilis.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 382, pl. VI, fig. 6.

Longueur 6 1/2-7 millim., larg. 1 1/2-2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

146. **Turbonilla subumbilicata.** Grateloup, Atl. Conch. foss. du bass. de l'Adour, pl. XI, fig. 51, 52.

Longueur 9 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare.

147. **Turbonilla tornatella?** Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XI, fig. 57, 58.

Longueur 4 1/2-5 millim., largeur 1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Nous n'osons affirmer absolument l'identité de notre coquille avec l'espèce de Grateloup; nous n'avons qu'un échantillon de cette espèce, et pour nous prononcer, nous voudrions posséder d'autres exemplaires de la même localité. Cette espèce, du reste, ne devrait-elle pas rentrer dans le genre *Odostomia ?*

Genre ODOSTOMIA. Fléming, 1828.

148. **Odostomia plicata.** Montague, in Wood, The Crag Mollusca, Palœontogr. society, 1848, pag. 85, pl. IX, fig. 3, $^{a\,b}$.

Largeur 3 millim., longueur 1 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre PYRAMIDELLA. Lamark.

149. **Pyramidella Grateloupi.** D'Orbigny, in Prodr. Paléont. stratig., tom. II, pag. 34, n° 489.

1854. *Pyramidella terebellata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 62.

Longueur 12 millim., largeur 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune; nous ne comprenons sous le nom de *Pyramidella Grateloupi* que la forme à suture simple et plate, et non canaliculée; et, adoptant les conclusions de Deshayes (Descript. des anim. s. vert. du bassin de Paris, suppl., tom. II, pag. 583), nous réservons le nom de *P. unisulcata*,

Dujardin, pour la forme à suture canaliculée et à sillon bien prononcé sur le milieu du dernier tour. — Ces deux formes, assez communes, se montrent toujours parfaitement distinctes dans nos terrains miocènes de l'Anjou.

150. **Pyramidella unisulcata.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 282.

1854. *Pyramidella unisulcata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 155, n° 63.

Longueur 12 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

29e famille : TORNATELLIDÆ. Deshayes.

Genre RINGICULA. Deshayes, 1838.

151. **Ringicula Bourgeoisi.** L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula;* Journ. conch., 1er juillet 1878, page 261, pl. VIII, fig. 5.

1864. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 6.

1865. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 26.

1866. *Ringicula buccinea*, var. minor. Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 26.

Longueur 5, 8 millim., diamètre 3, 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez commuue.

M. Millet nommait *Ringicula buccinea* le *Ringicula*

Munieri de M. le commandant Morlet. Toutes les autres formes, venant de Genneteil, étaient désignées sous la dénomination commune : *Ringicula buccinea*, var. minor. Ces formes diverses comprennent les espèces suivantes, à l'exception du *Ringicula Munieri*. — La synonymie que nous venons de donner au *Ringicula Bourgeoisi* devra donc s'appliquer à toutes ces espèces.

152. **Ringicula Ponteleviensis.** L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, in Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 274, pl. VIII, fig. 8.
Longueur 5 millim., diamètre 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce assez commune.

153. **Ringicula Tournoueri.** L. Morlet, Monogr du genre *Ringicula*, in Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 287, pl. VI, fig. 10.
Longueur 5 millim., diamètre 3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Cette espèce est très rare.

154. **Ringicula marginata.** Deshayes, in L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, Journ. Conchyl., juillet 1878, pag. 286, pl. VIII, fig. 7.
Longueur 8 millim., diamètre 5 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette espèce est très rare.

155. **Ringicula Bardini.** L. Morlet, Suppl. à la Monogr. du genre *Ringicula;* Journ. Conchyl., avril 1880, pag. 17, pl. VI, fig. 1 (tir. à part).
Longueur 4 1/2 millim., diamètre, 2, 9-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.
Espèce assez rare.

156. **Ringicula Hermitei.** L. Morlet, Supplém. Monogr. du genre *Ringicula*, Journ. Conchyl., avril 1880, pag. 18, pl. VI, fig. 4 (tir. à part).

Longueur 5 millim., diamètre 4 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.
Cette espèce est très commune.

157. **Ringicula intermedia.** Foresti, in L. Morlet, Monogr. du genre *Ringicula*, pag. 54, pl. VIII, fig. 5 (tir. à part).

Long. 7 millim., largeur 6 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

158. **Ringicula Munieri.** L. Morlet, in Suppl. Monogr. du genre *Ringicula* (tir. à part), p. 20, pl. VI, fig. 5.

Longueur 9 millim., diamètre 5, 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

30e famille : BULLÆACEA. Lamark.

Genre BULLINA. Férussac.

159. **Bullina Lajonkaireana.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 624, pl. L, fig. 9.

Longueur 4-7 millim., larg. 2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce assez commune.

Genre BULLA. Linné.

160. **Bulla Grateloupi**. Michelotti, Descript. des foss. des terr. mioc. de l'Italie sept., pag. 150.

Longueur 45 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare, et dont nous ne connaissons encore qu'un seul échantillon.

31e Famille : SOLARIADÆ. Deshayes.

Genre SOLARIUM. Lamark.

161. **Solarium simplex**. Bronn, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 463, pl. XLVI, fig. 4.

Diamètre 12 millim., hauteur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

162. **Solarium miserum**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 284, pl. XIX, fig. 11, a b.

Diamètre 7-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est assez rare.

Sous-Ordre. PULMOBRANCHIATA. Gray.

32e Famille : AURICULACEA. De Blainville.

Genre STOLIDOMA. Deshayes.

163. **Stolidoma Deshayesi**. Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 4, pl. III, fig. 1, a-c.

Longueur 8 millim., diamètre 3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière. Espèce assez rare.

Genre LEUCONIA. Gray.

164. **Leuconia Dujardini.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 7, pl. III, fig. 3, [a b].

1854. *Auricula oblonga* vel *acuta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 39.

Longueur 10-12 millim., diamètre 4 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est assez commune; M. Millet ne connaissait point l'*Auricula acuta* de Dujardin, qui est le *Leuconia Dujardini*, Tourn. Il ne possédait que l'*Auricula oblonga,* et encore n'avait-il pu lui assigner définitivement son vrai nom; et plus tard, quand nous eûmes recueilli un bon nombre d'*Auricula acuta,* à Genneteil, il les confondit avec l'*A. oblonga*, et nous les rendit réunis sous le nom d'*A. oblonga.*

Genre MELAMPUS. Montfort.

165. **Melampus (tralia ?) Bardini.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns (tir. à part), pag. 14, pl. III, fig. 8.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 8 millim., diamètre 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare; nous n'en possédons qu'un seul exemplaire.

M. Millet a toujours réuni sous le nom de *Auricula ovicula*, les trois espèces suivantes : *Alexia pisolina*, *Tralia Munieri* et *Tralia Bardini*. Voilà pourquoi on retrouvera le nom d'*Auricula ovicula* dans la synonymie de l'*Alexia pisolina* et du *Tralia Munieri*.

166. **Melampus (tralia?) Munieri.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 16, n° 8.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in magna parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 8 millim., diamètre 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre ALEXIA. Leach.

167. **Alexia pisolina.** Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 17, n° 9, pl. III, fig. 9.

1854. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 38.

1865. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 7.

1866. *Auricula ovicula.* Millet (in maxima parte), Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 7.

Longueur 10-12 millim., diamètre 6-8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans la première localité.

Genre AURICULA. Lamark .

168. **Auricula oblonga**. Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, page 20, n° 11, pl. IV, fig. 2, [a b].

1854. *Auricula oblonga* vel *acuta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 39.

Longueur 12-15 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est très commune.

Genre CASSIDULA. Férussac.

169. **Cassidula umbilicata.** Deshayes, in Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 23, n° 13, pl. IV, fig. 3, [a b].

1854. *Auricula umbilicata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 40.

Longueur 9–12 millim., largeur 5-6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est assez commune dans ces deux localités.

Genre PLECOTREMA. A. Adams.

170. **Plecotrema Bourgeoisi**. Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 28, n° 16, pl. IV, fig. 6, [a-c].

Longueur 3 1/2 millim., diamètre maj. vix 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Un seul échantillon d'une conservation parfaite.

171. **Plecotrema Blesensis.** Tournouër, Auriculidées foss. des Faluns, pag. 29, nº 17, pl. IV, fig. 7.

Longueur 4-6 millim., largeur 3-4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Deux échantillons seulement, mais en très bon état de conservation.

4e Famille : HELICEA. Lamark.

Genre HELIX.

172. **Helix Turonensis.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 613, pl. XLIX, fig. 29, 30.

1854. *Helix dispersa.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 153, nº 37.

Diamètre 18-20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul exemplaire.

Genre ACHATINA. Lamark.

173. **Achatina.** Sp. (teste Hoernes, 21 octobre 1868).

Petite espèce très rare, à la Beurelière, commune de Genneteil.

174. **Achatina.** Sp. (teste Hoernes, 21 octobre 1868).

Petite espèce rare, à la Beurelière.

Ces deux espèces d'*Achatina* sont à peu près de la taille du *Bullina Lajonkaireana.*

Sous-Ordre. PHANEROPNEUMONA. Gray.

34e Famille : TURBINACEA. Lamark.

Genre TURBO. Linné.

175. **Turbo mamillaris**. Eichwald (jeune âge), d'après des échantillons authentiques de cette espèce, reçus de M. le marquis de Vibraye.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre TEINOSTOMA. Adams.

176. **Teinostoma nana**. Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XII, fig. 13, 14.
Diamètre 2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre DELPHINULA. Lamark.

177. **Delphinula rotellæformis**. Grateloup, Atl. Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XII, fig. 22, 23.
1854. *Delphinula plicatella*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 98.
1865. *Delphinula plicatella*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 584, n° 54.
1866. *Delphinula plicatella*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 8, n° 54.
Diamètre 3 1/2-4 millim., hauteur 2 1/2-3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Petite espèce excessivement rare.

Genre TROCHUS.

178. **Trochus crenulatus.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 354, pl. VI, fig. 2.

1854. *Trochus baccatus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 83.

1865. *Trochus baccatus.* Millet, Indict. de M et L., tom. II, pag. 582, n° 41.

1866. *Trochus baccatus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 6, n° 41.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité, et nous n'y avons pas encore rencontré d'individus adultes.

179. **Trochus miliaris.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 353, pl. VI, fig. 1.

1854. *Trochus proximus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 82.

1865. *Trochus proximus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 582, n° 40.

1866. *Trochus proximus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 6, n° 40.

Hauteur 5 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare dans cette localité; nous n'en connaissons qu'un seul échantillon, et encore il n'est pas adulte. On le trouve très beau et communément à Thorigné, à Sceaux et à Renauleau; il atteint, dans ces localités, jusqu'à 15 millim. de hauteur sur autant de largeur.

180. **Trochus elegantissimus**. D'Orbigny, Prodrome Paléont. strat., tom. III, pag. 8, n° 109.

Hauteur 5 millim., largeur 3 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette jolie petite espèce est très rare dans cette localité.

Genre MONODONTA. Linné.

181. **Monodonta Araonis**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 436, pl. XLIV, fig. 7.

1854. *Monodonta baccata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 157, n° 93.

Hauteur 9 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon en bon état de conservation.

35e Famille : XENOPHORIDÆ. Deshayes.

Genre XENOPHORA. Fischer.

182. **Xenophora Deshayesi**. Michelotti, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 442, pl. XLIV, fig. 12.

Hauteur 10 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Notre unique échantillon, quoique assez petit, est très bien conservé et parfaitement caractérisé. Cette espèce atteint jusqu'à 60 millim. de hauteur sur 80 millim. de largeur, à Vienne et à Bordeaux.

36e Famille : NERITACEA. Lamark.

Genre NERITA. Adanson.

183. **Nerita Plutonis.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 531, pl. XLVII, fig. 11.

Longueur 16-17 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce très rare.

184. **Nerita funata.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 281, pl. XIX, fig. 14.

Longueur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Assez commune.

185. **Nerita asperata?** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 280, pl. XIX, fig. 15-16.

Longueur 12-15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Nos échantillons ne correspondent pas au type de Dujardin, mais bien à la variété, qui ne se distingue du *N. funata* que par ses deux on trois carènes; et au lieu de lames, les exemplaires de Genneteil ne présentent que des stries en travers des côtes.

37e famille : NATICIDÆ. Deshayes.

Genre NATICA.

186. **Natica millepunctata.** Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 518, pl. XLVII, fig. 1, 2.

1854. *Natica epiglottina.* Millet (non Lamark),

Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 68.
Longueur 25 millim., largeur 22 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Commune.

187. **Natica helicina**. Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 297, pl. I, fig. 10.
1854. *Natica acuta*. Millet (non Deshayes), Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 70.
1864. *Natica acuta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.
Longueur 18 millim., largeur 17 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Commune.

188. **Natica Josephinia**. Risso, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 523, pl. XLVII, fig. 4, 5.
1854. *Natica operta*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 156, n° 69.
1864. *Natica operta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, n° 1.
1865. *Natica operta*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 27.
1866. *Natica operta*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 27.
Longueur 18 millim., largeur 17 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.
Espèce commune.

Genre SIGARETUS. Adanson, 1757.

189. **Sigaretus haliotideus**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 513, pl. XLVI, fig. 27!

1864. *Sigaretus lepidus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, n° 5.

1865. *Sigaretus lepidus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 581, n° 29.

1866. *Sigaretus lepidus*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 5, n° 29.

Longueur 16 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est rare; deux échantillons seulement.

Malgré l'affirmation de M. Millet qui assure que son *Sigaretus lepidus* est bien différent du *S. haliotideus L.*, nous ne pouvons le distinguer de cette dernière espèce. M. Millet a pu être trompé par la figure que donne Grateloup du *S. haliotideus* (Atl. de Conch. foss. du bassin de l'Adour, pl. XLVIII, fig. 19) et voir une différence réelle entre la coquille du bassin de l'Adour et celle de Genneteil. Mais nous avons entre les mains les deux échantillons de la coquille de Genneteil, et en particulier celui qui a servi de *type* à M. Millet : or, ce *Sigaretus* répond aussi exactement que possible pour la forme, la taille et les ornements à la fig. 27 $^{a-c}$, pl. XLVI, de Hoernes, dans son grand ouvrage sur les fossiles tertiaires de Vienne. Notre coquille est bien le type du géologue autrichien, et c'est pour cela que nous conservons à notre espèce de Genneteil le nom de *S. haliotideus*, Hoernes.

38e famille : CANCELLARIADÆ. Deshayes.

Genre CANCELLARIA. Lamark.

190. **Cancellaria cancellata!** L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 316, pl. XXXIV, fig. 20, 21, 22.

Longueur 30 millim., largeur 19 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul exemplaire.

39e Famille : CERITHIACEA.

Genre CERITHIUM, Adanson, 1757.

191. **Cerithium lignitarum.** Eichwald, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 398, pl. XLII, fig. 1, 2, 3.

1864. *Cerithium bidentatum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 65 millim., largeur 20-23 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune; mais très rare en bon état de conservation.

192. **Cerithium Duboisi.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 399, pl. XLII, fig. 4, 5.

1864. *Cerithium bidentatum.* Millet (in parte), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 65 millim., largeur 22-23 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon.

193. **Cerithium pictum.** Basterot, in Hoernes! Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 394, pl. XLI, fig. 15, 17.

Longueur 10 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon.

194. **Cerithium trilineatum.** Philippi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 413, pl. XLII, fig. 19.

1854. *Cerithium terebra.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 195.

1865. *Cerithium terebra.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, n° 130.

1866. *Cerithium terebra.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12, n° 130.

Longueur 15-17 millim., largeur 2-3 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Espèce assez commune dans les deux localités.

195. **Cerithium spina.** Partsch., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 409, pl. XLII, fig. 15.

Longueur 6-7 millim., largeur 2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Espèce assez rare.

196. **Cerithium scabrum!** Olivi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 410, pl. XLII, fig. 16, 17.

Longueur 8 millim., largeur 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Assez commune.

Nous possédons deux échantillons de cette espèce qui ont été déterminés par Deshayes : « *Cerithium scabrum, Hoernes! non Olivi.* »

197. **Cerithium papaveraceum.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 403, pl. XLII, fig. 8.

1864. *Cerithium baccatum.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 55 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin et à la Beurelière.

Cette espèce est très commune dans les deux localités.

Le *Cerithium baccatum*, Millet (non Defrance), n'est qu'une forme à peine différente du *Cerithium papaveraceum;* tout au plus, peut-on faire consister cette différence dans la parfaite égalité de grosseur des trois rangs de tubercules qui ornent chaque tour du *C. baccatum*, Millet, tandis que le *Cerit. papaveraceum* offre des tubercules plus petits dans le rang intermédiaire de chaque tour.

198. **Cerithium pupæforme.** Basterot, teste Deshayes.

Longueur 9 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul exemplaire complet et déterminé par Deshayes.

Nous rapportons aussi à cette espèce, mais provisoirement et avec doute, un autre échantillon dont la bouche est brisée et dont la spire est tout à fait celle

du *C. italicum*, Mayer. (Journ. Conchyl., tom. XVIII, nº 2, pag. 178, pl. IV, fig. 6.)

Genre TRIFORIS, Deshayes.

199. **Triforis perversus**. L., in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 414, pl. XLII, fig. 20.

1854. *Cerithium contrarium*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, nº 197.

1865. *Cerithium contrarium*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, nº 132.

1866. *Cerithium contrarium*. Millet, Paléontogr. de M. et L., page 19, nº 132.

Longueur 8-9 millim., largeur 1 1/2–2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce assez commune.

200. **Triforis papaveraceus**. Benoist, in Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, 1874, 3e sér., tom. IX, 5e livr., pag. 340.

1854. *Cerithium torulosum*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, nº 196.

1865. *Cerithium torulosum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 565, nº 131.

1866. *Cerithium torulosum*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, nº 131.

Longueur 10 millim., largeur 2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

Nous adoptons le nom imposé par M. Benoist à cette espèce, malgré l'antériorité de celui de M. Millet. Il

existe, en effet, depuis longtemps un *Cerithium torulosum*, établi par Bruguière avec le *Murex torulosus* de Linné (Syst. nat., éd. 42, pag. 1226); et par suite, il devient nécessaire d'abandonner ce nom pour l'espèce miocène qui nous occupe.

201. **Triforis.....** spec. nov.!

Nous n'osons, pour le moment, établir une nouvelle espèce avec la forme dont il s'agit ici; nous n'avons encore que six échantillons plus ou moins mutilés à notre disposition, et nous voudrions faire de nouvelles recherches avant de nous prononcer.

40e Famille : MURICIDÆ. Fleming.

Genre FUSUS. Lamark.

202. **Fusus Sismondai**. Michelotti, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 292, pl. XXXII, fig. 4.

Longueur 25 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon.

203. **Fusus Burdigalensis**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 296, pl. XXXII, fig. 13, 14.

Longueur 30 millim., largeur 16 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare. — Nous n'en possédons que trois exemplaires, tous trois plus ou moins incomplets.

204. **Fusus.....** sp. indeterm.

Genre FASCIOLARIA. Lamark.

205. **Fasciolaria nodifera.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 293.

Longueur 25 millim., largeur 15 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare; un seul échantillon incomplet; la queue est brisée; mais ce qui reste de la coquille présente bien nettement les caractères de l'espèce de Dujardin.

Genre PYRULA. Lamark.

206. **Pyrula cornuta.** Agassiz, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 274, pl. XXIX, fig. 1, 2, 3, pl. XXX, fig. 1, 2, 3.

1864. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, n° 10.

1865. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 108.

1865. *Pyrula denudata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 592, n° 109.

1866. *Pyrula melongenoïdes.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 108.

1866. *Pyrula denudata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 16, n° 109.

Longueur 115-120 millim., largeur 75-80 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très commune. — La forme mutique est rare.

Il nous semble impossible de conserver comme

espèces distinctes les *Pyrula melongenoïdes* et *P. denudata* de M. Millet. Cette conclusion ressort naturellement de la seule inspection des dessins que je donne à l'appui de cette opinion. La figure n° 1 est le type du *Pyrula melongenoïdes*, et n'est autre chose que le *Pyrula cornuta* de Agassiz; le n° 2 représente une variété presque mutique, et le n° 3, qui est la reproduction exacte du *P. denudata* de M. Millet, n'est qu'une variété entièrement mutique et un peu plus allongée que le *P. cornuta*. Cette dernière variété se rapproche beaucoup du *P. stromboïdes*, Gratel. -- Forme mutique aussi du *P. cornuta*. Les autres caractères sont tout à fait les mêmes que dans le type du *P. cornuta*. M. Charles des Moulins, à qui nous avions soumis ces coquilles, partageait complètement ce sentiment et faisait du *Pyrula denudata*, Millet, une forme mutique (var. *inermis*) du *Pyrula cornuta* de Bordeaux.

207. **Pyrula rusticula.** Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 266, pl. XXVII, fig. 5, 6, 7.

1864. *Pyrula spirillus*, var. *mutica*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 7.

1864. *Pyrula perlata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 8.

1865. *Pyrula perlata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 106.

1866. *Pyrula perlata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 106.

Longueur 35 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare.

Genre MUREX. Linné.

208. **Murex erinaceus**. Linné, teste Bellardi in litteris.
Longueur 19 millim., largeur 13 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare; un seul échantillon.

209. **Murex Vindobonensis.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 252, pl. XXV, fig. 17, 20.
1864. *Murex alternatus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.
1865. *Murex alternatus*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 592, n° 112.
1866. *Murex alternatus*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 16, n° 112.
Longueur 25 millim., largeur 15 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare.

210. **Murex Borni**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 253, pl. XXV, fig. 18, [a-c].
Longueur du dernier tour 25 millim., larg. 18 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette espèce est excessivement rare; un seul individu en mauvais état; le dernier tour et la bouche étant seuls bien conservés.

211. **Murex incisus.** Broderip, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 223, pl. XXIII, fig. 7, [a-c].
Longueur 11 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul exemplaire.

212. **Murex cristatus**, var. *A.* Brocchi, teste Bellardi in litteris.

Longueur 11 millim., largeur 5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

213. **Murex subasperrimus**. D'Orbigny, Prodrom. de Paléontol. stratig., tom. III, pag. 73, nº 1340.

Longueur 40 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

214. **Murex Hoernesi**. D'Ancona, teste Bellardi in litteris.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Un échantillon non adulte, et des fragments plus ou moins considérables, suffisamment caractérisés pour déterminer l'espèce.

215. **Murex rudis**. Borson, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck , v. Wien, pag. 674, pl. LI, fig. 6.

Longueur 24 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

216. **Murex striæformis**, var. Michelotti, teste Bellardi in litteris.

Longueur du dernier tour 20 millim., larg. 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce rare et jusqu'ici toujours en mauvais état de conservation.

217. **Murex Lasseignei.** Basterot, teste Bellardi in litteris.

Longueur 25 millim., largeur 13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez rare dans ces deux localités, et rarement en bon état de conservation.

218. **Murex craticulatus,** var. *A.* Bellardi in litteris.

Longueur 28 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

219. **Murex cælatus.** Grateloup, teste Bellardi in litteris.

Longueur 15 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

220. **Murex tenellus.** Mayer? in Benoist, Etude sur les espèces de la sous-fam. des *Muricinæ*..... (Act. de la Soc. linn. de Bordeaux, 4e série, tom. IV, pag. 165, pl. IX, fig. 5, 6.)

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul exemplaire.

Genre POLLIA. Gray, 1839.

221. **Pollia intercisa.** Michelotti (teste Bellardi). Descript. foss. mioc. Ital. sept., pag. 246.

Longueur 10 millim. sur 5-5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

222. **Pollia pusilla.** Bellardi in litteris.

Longueur 11 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Genre TYPHIS. Montfort.

223. **Typhis tetrapterus**. Bronn., in Benoist, Etude sur les espèces de la sous-fam. des *Muricinæ*... (Act. Soc. linn. de Bordeaux, 4e sér., tom. IV, pag. 149, n° 4.)

1854. *Typhis fistulosus*. Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 163, n° 186.

Longueur 8 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

41e Famille : CONIDÆ. Woodward.

Genre PLEUROTOMA. Lamark.

224. **Pleurotoma denticula.** Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Liguria, parte 2a, pag. 27, pl. I, fig. 17.

Longueur 16-20 millim., largeur 5-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. — AC.

225. **Pleurotoma Gastaldii**. Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Liguria, parte 2a, pag. 50, pl. II, fig. 8.

Var. *A*. Bardin.

Longueur 21 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous ne possédons qu'un exemplaire de cette espèce; et nous le rapportons comme variété au *Pl. Gastaldii* de Bellardi, dont il ne diffère que par le dernier tour bien plus déprimé antérieurement. Ce caractère ne nous semble pas suffisant pour établir une nouvelle espèce sur un seul échantillon : cependant, M. Bellardi,

auquel nous avons soumis cette coquille, la regarde comme constituant *probablement* une espèce nouvelle très voisine de son *Pl. Gastaldii*.

Genre SURCULA. H. et A. Adams.

226. **Surcula intermedia**. Bronn, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d Ligur., p. 53, pl. II, fig. 9, 2ª parte.

Variété *elongata*. Bellardi.

1854. *Pleurotoma strigosa* (forma.). Millet, Paléontol. de M. et L., page 161, n° 141.

1865. *Pleurotoma strigosa*, var. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 588, n° 80.

1866. *Pleurotoma strigosa*, var. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12, n° 80.

Longueur 25 millim., largeur 8 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

M. Bellardi regarde avec raison le *Pl. strigosa*, var. de M. Millet, comme correspondant exactement à la forme typique du *Pl. intermedia Bronn*, et propose de faire du type de M. Millet une variété du *Pl. intermedia*, ou une espèce distincte. — Le *Pleurotoma strigosa*, tel que M. Millet l'a compris, est très variable. — Nous avons envoyé, au mois d'octobre 1868, à Hoernes, les échantillons que nous tenions de M. Millet lui-même, et le géologue de Vienne nous les a renvoyés sous le nom de *Pleurtoma inermis*, les regardant comme identiques à la forme de Partsch. De fait, le *Pleurotoma strigosa*, Millet, comprend le *Pleurot. intermedia*, Bronn, assez commun en Anjou, ailleurs qu'à

Genneteil, le *Pl. inermis*, Partsch, assez rare, et une troisième forme de beaucoup plus commune, et qui était le type de M. Millet.

Genre GENOTA. H. et A. Adams.

227. **Genota ramosa**. Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, p. 84, pl. III, fig. 2.

1854. *Pleurotoma insignis*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 161, n° 140.

1865. *Pleurotoma insignis*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 587, n° 79.

1866. *Pleurotoma insignis*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 11, n° 79.

Longueur 46 millim., largeur 14 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon en mauvais état.

Genre DRILLIA. Gray.

228. **Drillia obeliscus**. Desmoulins, var. Bellardi, in litteris.

Longueur 21 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un échantillon.

229. **Drillia pseudo-obeliscus**. Fisch. et Tourn., ex Bellardi, in litteris et in Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, pag. 107.

Longueur 27 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare, un seul échantillon gigantesque.

230. **Drillia Brocchii**. Bonelli, ex des Moulins.
Longueur 29 millim., largeur 9 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare; cette espèce nous a été déterminée par M. des Moulins.

231. **Drillia crispata** Jan., in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 131, pl. IV, fig 21, ª ᵇ.
Longueur 13 millim., largeur 4 1/2 millim.
Rare.

232. **Drillia minuta**. Bellardi, sp. nov., in litteris.
Longueur 9 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.
Nous ne possédons qu'un seul individu de cette espèce; il est parfaitement conservé; c'est M. Bellardi qui l'a déterminé, et si nous ne citons pas d'ouvrage, ni de planche, c'est que nous n'avons pu savoir jusqu'ici où cette espèce a été publiée.

233. **Drillia granaria**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 292, pl. XX, fig. 29.
Longueur 10 millim., largeur 3 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Très rare, un seul échantillon.

234. **Drillia incrassata**. Dujardin, Mém. s. les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 292, pl. XX, fig. 28.
1854. *Pleurotoma hybrida*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 161, nº 151.

1865. *Pleurotoma hybrida.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 588.

1866. *Pleurotoma hybrida.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 12.

Longueur 11 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

235. **Drillia Dufouri.** Des Moulins, teste Bellardi in litteris.

Longueur 16 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Espèce assez commune dans ces deux localités.

Genre CLAVATULA. Lamark.

236. **Clavatula spinosa.** Grateloup, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. et Ligur., parte 2ª, pag. 177, pl. VI, fig. 2.

Longueur 21 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

237. **Clavatula asperulata.** Lamark. in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 180.

Longueur 31 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

238. **Clavatula Taurinensis.** Mayer, var. in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª, pag. 187, pl. VI, fig. 10.

Longueur 26 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

239 **Clavatula granulato-cincta.** Münster, in Goldfuss. Petrefacta Germaniæ, pag. 19, pl. LXXI, fig. 5.

Longueur 27 millim., larg. 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

240. **Clavatula Jouannetti.** Des Moulins, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 199, pl. VI, fig. 25.

Longueur 25 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

241. **Clavatula semi-marginata.** Lamark, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 200.

1854. *Pleurotoma similis.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 160, n° 134.

1865. *Pleurotoma similis.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 587, n° 74.

1866. *Pleurotoma similis.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 11, n° 74.

Longueur 25 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

242. **Clavatula...** sp. indéter. — Voisin du *Pl. semi-marginata*, Lamk.

Longueur 25 millim., largeur 9 millim.

Loc. Espèce assez rare à Genneteil, à la Beurelière.

Elle est bien distincte du *Pl. semi-marginata*, tout en s'en rapprochant beaucoup. Cette forme et l'espèce précédente sont le *Pl. similis* de M. Millet (jeune âge).

Genre OLIGOTOMA. Bellardi.

243. **Oligotoma pannus.** Basterot, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª.
Longueur 10 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

244. **Oligotoma ornata.** Defrance, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e Ligur., parte 2ª.
Longueur 24 millim., largeur 7 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Espèce très rare; un seul exemplaire.

Genre HOMOTOMA. Bellardi.

245. **Homotoma Philberti.** Michaud, in Bellardi, Mollusch, terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª.
1854. *Pleurotoma Cordieri.* Millet (non Payraudeau), Paléontol. de M. et L. pag. 161, nº 148.
Longueur 7 1/2 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

246. **Homotoma...** sp. nov., teste Bellardi.
Espèce voisine du *Pl. Philberti*, et fort rare à Genneteil; nous n'en connaissons que deux échantillons d'une conservation parfaite.

Genre DEFRANCIA. Millet.

247. **Defrancia strombillus**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 290, pl. XX, fig. 15.
Longueur 10 millim., largeur 5 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre MANGELIA. Leach.

248. **Mangelia Vauquelini?** Payraudeau, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 378, pl. XL, fig. 18, $^{a-c}$.
Longueur 6 millim., largeur 2 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

249. **Mangelia clathrata**. Marcel de Serres, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, p. 379, pl. XL, fig. 20, $^{a-c}$.
Longueur 6 millim., largeur 3 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

250. **Mangelia...** sp. nov., teste Bellardi in litteris.
Cette forme nous paraît très rare; les fouilles nombreuses que nous avons faites à Genneteil ne nous ont encore fourni que deux individus.

Genre RAPHITOMA. Bellardi.

251. **Raphitoma nana**. Scacchi (non Deshayes), var. *elongata*. Bellardi, sub. nomine. Raph. turgida. Forbes, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 312, pl. IX, fig. 25.
Longueur 9 millim., largeur 3 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Espèce très rare.

252. **Raphitoma...** sp. nova., teste Bellardi in litteris.

Forme voisine du *Raph. attenuata*, Montfort.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

253. **Raphitoma harpula**. Brocchi, in Bellardi, Mollusch. terr. terz. d. Piem. e d. Ligur., parte 2ª, pag. 320.

Longueur 11 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

254. **Raphitoma.....** espèc. indéterm. (nov. sp.? Bellardi).

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

255. **Raphitoma.....** esp. indéterm. (nov. sp.? Bellardi).

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

Nous avons encore à ajouter à cette longue liste de *Pleurotomides* cinq formes qui nous paraissent bien distinctes, et que nous n'avons pu trouver dans les ouvrages à notre disposition. Elles appartiennent au groupe *Surcula*.

Genre CONUS. Linné.

256. **Conus mercati.** Brocchi, Conch. foss. subap., pag. 287, pl. II, fig. 6.

Longueur 80 millim., largeur 40 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Cette espèce est très rare. Nous en possédons deux

échantillons : un grand (c'est celui dont nous donnons ici les dimensions), qui nous inspire quelques doutes sur son identité; et un plus petit (25 millim. de long sur 16 millim. de large), qui appartient certainement au *C. mercati.*

Notre grand exemplaire est le *Conus mercati*, de Millet, Indic. de M. et L., tom. I, pag. 678, et le petit est le *Conus deperditus*, Millet, même ouvrage, même volume et même page.

257. **Conus ponderosus.** Brocchi, Conch. foss. subap., tom. II, pag. 293, pl. III, fig. 1.
Longueur 70 millim., largeur 40 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

258. **Conus clavatus.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 25, pl. II, fig. 4, $^{a-c}$.
Longueur 60 millim., largeur 35 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

259. **Conus tarbellianus.** Grateloup, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 33, pl. IV, fig. 1-3.
Longueur 120 millim., largeur 60 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

260. **Conus Dujardini.** Deshayes! in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 40, pl. V, fig. 3, 5, 6, 7, 8.
1854. *Conus torulosus.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 160, n° 132.

1865. *Conus torulosus.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 586, n° 72.

1866. *Conus torulosus.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 10, n° 72.

Longueur 21 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est commune dans ces deux localités.

42e Famille : FICULADÆ. Deshayes.

Genre FICULA. Swainson, 1840.

261. **Ficula cingulata.** Bronn, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 676, pl. XXVIII, fig. 1-3.

1864. *Pyrula alligata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 9.

1865. *Pyrula alligata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 591, n° 107.

1866. *Pyrula alligata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 15, n° 107.

Longueur 65 millim., largeur 40 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette belle espèce est assez rare.

262. **Ficula condita.** Brongniart, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 270, pl. XXVIII, fig. 4, 5, 6.

1854. *Pyrula subclathrata.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 162, n° 172.

Longueur 42 millim., largeur 25 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

M. Millet n'avait pas distingué l'un de l'autre le

Ficula condita et le *Ficula geometra*, et il comprenait ces deux espèces sous le nom de *Pyrula subclathrata*. Le *Ficula geometra* se rencontre en Anjou, ailleurs qu'à Genneteil.

263. **Ficula clava**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 272, pl. XXVIII, fig. 9.

Cette espèce est très rare à Genneteil, à la Beurelière.

Nous n'en avons qu'un échantillon entier (jeune âge), de 23 millim. de longueur sur 10 millim. de largeur, et un fragment de 35 millim. de longueur.

43e Famille : BUCCINIDÆ. Deshayes.

Genre BUCCINUM. Lamark.

264. **Buccinum baccatum**. Basterot, var. *simplex*. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 297, pl. XX, fig. 8.

Longueur 10 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

265. **Buccinum subpolitum**. D'Orbigny, Prodr. Paléont. strat., tom. III, pag. 86, n° 1593.

1864. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679, note 7.

1865. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 596, n° 142.

1866. *Buccinum uniplicatum*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 20, n° 142.

Longueur 14-15 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

C'est sur un seul échantillon que nous avions recueilli dans cette localité que M. Millet a cru devoir établir son *Buccinum uniplicatum*. En 1868, nous avons soumis cette coquille à M. Charles des Moulins. — Voici sa réponse : « *Buccinum uniplicatum*, archétype de « M. Millet, ne me paraît différer sérieusement du *Nassa* « *polita*, Basterot, *Buccinum subpolitum*, d'Orbigny « (Prodr.), *Nassa Belangeri*, Kiener, Deshayes (espèce « très variable), que par l'enroulement *plus oblique* « de ses tours. On ne peut compter sur le reste, à la « vue surtout d'un *unique*. Serait-ce une simple varia- « tion du *B. politum??* »

Genre NASSA. Lamark.

266. **Nassa intexta**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 9.

Longueur 18-19 millim., largeur 6-7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare ; un seul échantillon.

267. **Nassa prismatica**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 146, pl. XII, fig. 13.

1854. *Nassa variabilis*. Millet (non Bellardi), Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 199.

1864. *Nassa variabilis*. Millet (non Bellardi), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679.

Longueur 19 millim., largeur 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Commune.

268. **Nassa Dujardini.** Deshayes, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 668, pl. XIII, fig. 1, 2, 3.

1854. *Nassa semistriata.* Millet (in parte), Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 198.

1864. *Nassa semistriata.* Millet (non Defrance), Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679 (non Millet, Paléontol. de M. et L.).

Longueur 12 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

269. **Nassa contorta.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 1, 2.

Longueur 13 1/2 millim., largeur 7 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

270. **Nassa elegans!** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 298, pl. XX, fig. 10.

1854. *Nassa modesta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 200.

1865. *Nassa modesta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 595, n° 133.

1866. *Nassa modesta.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, n° 133.

Longueur 10 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

271. **Nassa granifera.** Dujardin. Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France,

tom. II, pag. 299, pl. XX, fig. 11, 12 (teste Deshayes in litteris).

1854. *Nassa dispar*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 164, n° 202.

1865. *Nassa dispar*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, page 595, n° 135.

1866. *Nassa dispar*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 19, n° 135.

Longueur 9 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Assez rare.

272. **Nassa costulata**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 145, pl. XII, fig. 11, 12.

Longueur 9 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

273. **Nassa lyrata**. Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 152, pl. XII, fig. 19.

Longueur 12 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

274. **Nassa...** espèce indéterm.

Très bien conservée et bien distincte; très rare.

Genre TEREBRA. Lamark.

275. **Terebra fuscata**. Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 128, pl. XI, fig. 15, 16, 17, 26.

Longueur 50 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

276. **Terebra cinerea**. Basterot, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 132, pl. XI, fig. 25.

1854. *Melania strigosa*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 154, n° 44.

1864. *Melania strigosa*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 2.

1865. *Melania strigosa*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 579, n° 10.

1866. *Melania strigosa*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 3, n° 10.

Longueur 23 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin.

Cette espèce est commune.

277. **Terebra Basteroti**. Nyst, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 132, pl. XI, fig. 27, 28.

1864. *Melania elongata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 677, note 3.

1865. *Melania elongata*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 580, n° 15.

1866. *Melania elongata*. Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 4, n° 15.

Longueur 25 millim., largeur 5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

44e Famille : OLIVIDÆ. D'Orbigny.

Genre OLIVA. Bruguière.

278. **Oliva clavula**. Lamark (teste Deshayes), Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour.,

Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 304.

1864. *Oliva clavula.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 30-40 millim., largeur 9-13 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

279. **Oliva flammulata.** Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 47, pl. VI, fig. 2, [a b].

1854. *Oliva venusta.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 114.

1865. *Oliva venusta.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 585, n° 61.

1866. *Oliva venusta.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 9, n° 61.

Longueur 16 millim., largeur 11 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière, où cette espèce est rare.

Genre ANCILLARIA. Lamark.

280. **Ancillaria obsoleta.** Brocchi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 55, pl. VI, fig. 4.

1854. *Ancillaria bisulcata.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 115.

1864. *Ancillaria bisulcata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 5.

1865. *Ancillaria bisulcata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 585, n° 62.

1866. *Ancillaria bisulcata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 9, n° 62.

Longueur 25-45 millim., largeur 8–20 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

281. **Ancillaria glandiformis**. Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 57, pl. VI, fig. 10, 12, 13.

Longueur 17 millim., largeur 8 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul échantillon.

45e Famille : CYPRÆADÆ. Fleming.

Genre MARGINELLA. Lamark.

282. **Marginella miliacea**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 302, pl. XIX, fig. 18.

1854. *Marginella ovulata*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 113.

Longueur 6 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

283. **Marginella minuta?** L. Pfeiffer (ex Brusina), Journ. de Conchyl., 1877, tom. XVII, n° 4, pag. 373.

Longueur 3 millim., largeur 2-2 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre ERATO. Risso.

284. **Erato lævis.** Donovan, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 76, pl. VIII, fig. 16.

1854. *Erato subcyprœala*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 112.

Longueur 10 millim., largeur 7 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Assez commune.

285. **Erato Maugeriæ**. Gray, in Wood, The Crag, Mollusca, in Palæontogr. soc., 1848, pag. 19, pl. II, fig. 11, [a b].

1864. *Erato subcyprœola*, var. *minuta* (in parte), Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678, note 4.

Longueur 5 millim., largeur 3 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre CYPRÆA. Linné.

286. **Cypræa Lyncoïdes**. Brongniart, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 303.

1864. *Cypræa lyncoïdes*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 31 millim., largeur 20 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

287. **Cypræa sanguinolenta**. Gmelin, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 70, pl. VIII, fig. 11, 12.

1864. *Cypræa atamaria*? Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 15 millim., largeur 9 millim.
Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare

288. **Cypræa Grayi**. Michelotti (teste Deshayes), Descript. des foss. mioc. de l'Italie septent., pag. 331, pl. XIV, fig. 11.

Longueur 6 1/2 millim., largeur 5 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

289. **Cypræa europea**. Montagu, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 73, pl. VIII, fig. 15, [a b].

1854. *Cypræa coccinella*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 109.

Longueur 9 millim., largeur 7 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

290. **Cypræa affinis**. Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, p. 304, pl. XIX, fig. 12.

1854. *Cypræa avellana*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 158, n° 108.

1864. *Cypræa avellana*. Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 678.

Longueur 12 millim., larg. 9 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière et au Breil-de-Foin. Commune.

Nous avons encore deux *Cypræa* que nous n'avons pu déterminer d'une manière certaine; ils semblent se rapprocher du *C. Levorina* et du *C. globosa* de Dujardin.

Genre OVULA. Bruguière.

291. **Ovula spelta.** Linné; Lamark, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 76, pl. VIII, fig. 17.

Longueur 12 millim., largeur 4 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul individu.

292. **Ovula carnea.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 302, pl. XIX, fig. 19.

Longueur 10 1/2 millim., largeur 5 1/2 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; un seul individu.

46e famille : VOLUTIDÆ. Philippi.

Genre COLUMBELLA. Lamark, 1801.

293. **Columbella Mayeri.** Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 666, pl. LI, fig. 1.

1864. *Columbella picturata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. I, pag. 679, note 8.

1865. *Columbella picturata.* Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 598, n° 153.

1866. *Columbella picturata.* Millet, Paléontogr. de M. et L., pag. 22, n° 153.

Longueur 20 millim., largeur 12 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare.

294. **Columbella Hoernesi**. Mayer Journ. de Conchyliol., 1869, page 283, pl. X, fig. 3.
Longueur 9 millim., largeur 4 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

295. **Columbella turgidula**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 10, pl. I, fig. 7.
Longueur 16 millim., largeur 7 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

296. **Columbella scripta**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 6, pl. I, fig. 2.
Longueur 9 millim., largeur 4 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

297. **Columbella corrugata**. Bonelli, in Bellardi, Monogr. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 12, pl. I, fig. 9.
Longueur 6 millim., largeur 2 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

298. **Columbella subulata**. Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 14, pl. I, fig. 12.
1854. *Buccinum pungens*. Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 165, n° 206.
1865. *Buccinum pungens*. Millet, Indict. de M. et L., tom. II, pag. 596, n° 138.
1866. *Buccinum pungens*. Millet, Paléontogr. de M. et L., page 20, n° 138.
Longueur 16 1/2 millim., largeur 5 1/2 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

299. **Columbella Nassoïdes.** Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. de Piem., pag. 16, pl. I, fig. 13.

Longueur 16 millim., largeur 6 millim.

Loc. Genneteil, au Breil-de-Foin. — Très rare.

300. **Columbella thiara.** Bonelli, in Bellardi, Monograf. d. Columb. foss. d. Piem., pag. 19, pl. I, fig. 17.

Longueur 8 millim., largeur 4 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Assez rare.

Genre MITRA. Lamark.

301. **Mitra aperta.** Bellardi, in Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 97, pl. X, fig. 1, 2, 3.

Longueur 23 millim., largeur 10 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Très rare.

302. **Mitra pupa.** Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 301, pl. XX, fig. 14.

Longueur 6 millim., largeur à peine 3 millim.

Loc. Genneteil, à la Beurelière.

Très rare; nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cette jolie petite espèce.

303. **Mitra ebenus.** Lamark, in Dujardin, Mém. sur les couch. du sol en Tour., Mém. Soc. Géol. de France, tom. II, pag. 301, pl. XX, fig. 19.

1854. *Mitra plicatula.* Millet, Paléontol. de M. et L., pag. 159, n° 122.

Longueur 22 millim., largeur 10 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

304. **Mitra pyramydella**. Hoernes, Die foss. Mollusk. des Tert.-Beck., v. Wien, pag. 107, pl. X, fig. 28, 29.
Longueur 18 millim., largeur 6 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière. — Rare.

Genre VOLUTA. Lamark.

305. **Voluta miocenica**. Fischer et Tournouër, Journ. de Conchyl., 1879, tom. XIX, n° 1, pag. 50.
Longueur 95 millim., largeur 47 millim.
Loc. Genneteil, à la Beurelière.
Cette grande et magnifique espèce de *Volute* est très rare.

Ce catalogue raisonné comprend la totalité des espèces de Mollusques que nous avons recueillis dans le canton de Noyant, et surtout, pour l'immense majorité, au Breil-de-Foin et à la Beurelière, dans la commune de Genneteil. Les collections particulières que nous avons pu consulter n'ont ajouté que peu de chose aux matériaux déjà réunis, mais elles sont venues confirmer les résultats de nos propres découvertes.

Dans cette énumération des fossiles des faluns de Noyant, nous n'avons compris que les débris des Mollusques, en omettant les *Balanes*, les *Echinodermes*, les *Bryozoaires* et les *Polypiers*. Nous n'avons pu encore nous occuper de leur détermination certaine. Ils pour-

ront, plus tard, en y joignant l'étude des Vertébrés, former la matière d'un nouveau travail.

Le nombre des espèces qui constituent aujourd'hui, à notre connaissance, la faune des faluns de l'arrondissement de Baugé, s'élève à plus de *trois cents*. M. Millet citait seulement *quatre-vingt douze* espèces, le plus souvent sous de fausses dénominations, dans son *Indicateur de Maine et Loire;* c'est donc une augmentation de plus de *deux cents* à son catalogue, et encore devons-nous faire observer que le mauvais état d'un certain nombre de fossiles nous a empêché d'en citer quelques-uns, en attendant que de nouvelles recherches nous permettent d'en faire plus facilement l'étude.

Le nombre total des espèces communes aux faluns de Noyant et de la Touraine est d'environ *deux cents*, et pourtant nous n'établissons cette comparaison que d'après l'ouvrage de Dujardin, publié en 1837. Bien des recherches postérieures ont augmenté la liste des fossiles recueillis dans les faluns de Tours, et si un catalogue complet de cette faune existait, nous pourrions trouver des rapports communs bien plus nombreux.

De l'étude paléontologique que nous venons de faire, nous croyons pouvoir légitimement déduire les propositions suivantes :

1° La formation marine du canton de Noyant-sous-le-Lude ne constitue ni un faciès particulier, ni un terme nouveau dans les terrains miocènes de l'Ouest, comme aurait pu le faire conclure la liste des fossiles de Genneteil, donnée par M. Millet, en 1864.

2° Dans l'échelle du miocène bordelais, nos faluns de

Noyant nous semblent correspondre, mieux qu'à aucun autre, aux faluns jaunes et supérieurs de Saucats (Pont-Pourquey). Nous trouvons, en effet, plus de cent trente espèces communes, d'après le catalogue de cette localité, publié par M. Benoist, dans les Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.

3° Dans le bassin tertiaire que nous venons d'étudier, les dépôts du Breil-de-Foin et de la Beurelière se sont effectués sur des fonds sableux, à proximité d'un rivage rocailleux et d'affluents d'eau douce. — Du moins, ce sont les conclusions qu'il est permis de tirer de la faune mixte de ces localités. — Elle est composée, en effet, d'une quantité de Gastéropodes littoraux ou sublittoraux et de Lamellibranches arénicoles, mêlés à des coquilles de plage sablonneuse comme *Natica, Sigaretus*, *Columbella;* de littoral maritime et d'eaux saumâtres, comme *Auricula*, *Bithinia;* de côtes rocailleuses, comme *Dentalium*, *Serpulorbis*, *Nerita*, *Cyprœa*, *Conus*, *Murex*, *Cerithium*, *Pholas*.

4° Le synchronisme de nos faluns et des faluns de la Touraine ne peut plus faire question, pas plus que celui des faluns de Savigné avec ceux du reste de la Touraine : nos faluns de l'arrondissement de Baugé appartiennent donc, non au miocène supérieur, comme l'a écrit M. Millet, mais au miocène moyen.

Abbé Bardin.

QUELQUES LIGNES

SUR

LA PEINTURE SUR VERRE

VITRAUX XV^e^ SIÈCLE DE L'ÉGLISE DE JOUÉ

A neuf kilomètres à l'est de Chemillé (Maine-et-Loire), on rencontre le petit bourg de Joué, avec sa jolie église xv^e^ siècle, nouvellement construite par les soins de l'habile architecte, M. Tessier, de Beaupréau.

Des verrières placées dans toutes les fenêtres, grâce à la générosité et à la piété des donateurs, ont permis aux peintres-verriers d'y inscrire un programme complet et varié. Bonne fortune pour des artistes !

C'est de ce programme que nous allons essayer de parler. Mais tout d'abord, nous sentons, Messieurs, le vif besoin de vous remercier du grand honneur que vous nous avez fait en nous admettant parmi vous ; ensuite nous voudrions compter sur votre indulgence et sur toute votre bienveillante attention, car nous

n'avons point l'habitude d'écrire, et c'est la première fois qu'on nous soumet à pareille épreuve.

Enfin, permettez-nous ici une digression à laquelle nous attachons la plus grande importance, puisqu'elle expliquera en quelque sorte la façon dont nous avons compris et exécuté les verrières xv^e^ siècle de Joué.

Délaissée en France à la fin du xviii^e^ siècle, la peinture sur verre continua d'être appliquée comme décoration en Angleterre et en Suisse. Au moment où nos fours s'éteignaient, les Anglais exécutaient pour Oxford plusieurs verrières à personnages, et depuis on ne cessa de s'en occuper.

Ce n'était plus sans doute la peinture des belles époques, mais c'était toujours de la peinture sur verre, avec ses procédés ordinaires. Pour se rattacher aux traditions, il ne fallait qu'un effort ; il fut tenté.

La renaissance de l'art du verrier eut lieu vers 1820. Les premiers essais, quoique consciencieux, n'eurent pas de succès véritables. Les artistes de Sèvres, procédant par application d'émaux sur verre blanc, n'obtenaient, malgré leur talent, que l'effet d'une peinture sur porcelaine, sans brillant et sans vigueur ; c'était du store, non du vitrail.

A cette époque prirent naissance des préjugés que le temps n'a pas encore effacés entièrement. Qu'on nous permette de ne pas insister sur les prétendus et mystérieux secrets du moyen âge. Nous nous contenterons de dire que l'art du verrier ne fut jamais retrouvé, par la raison qu'il ne fut jamais perdu ; on cessa simplement de l'aimer et de s'en servir.

Les chimistes de notre époque ont augmenté les

nuances de notre palette jusqu'à l'infini ; nous avons, de notre côté, à faire progresser notre art en profitant de leurs découvertes.

La peinture sur verre se divise de nos jours en deux écoles bien distinctes : *l'école archéologigue* et *l'école moderne.*

La première impose nécessairement des études sur les œuvres anciennes, et nous dirons même qu'elle n'est qu'une *reproduction exacte de ces mêmes œuvres, sous tous les rapports* ; aussi affecte-t-elle de conserver le dessin souvent barbare et grotesque des premiers siècles. Cette école qui n'est point gênée par les formes, qu'elle sacrifie entièrement, ne s'est appliquée qu'à la coloration.

L'école moderne qui veut la correction du dessin sans toutefois rejeter les qualités de sa rivale, impose à l'artiste des études et des efforts incomparablement plus grands.

Les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles faisaient simplement la décoration en couleur des vitraux; les XV^e^ et XVI^e^ siècles y joignirent le dessin, et en compliquant ainsi les difficultés, coururent souvent le risque d'être inférieurs à leurs devanciers, comme coloration. Néanmoins nous sommes convaincus qu'on peut, tout en dessinant avec correction, rivaliser comme couleur avec les verrières du XIII^e^ siècle ; les Expositions de 1867 et 1878 en font foi. En un mot, *la décoration des verrières du* XIX^e^ *siècle doit joindre les qualités du moyen âge aux progrès modernes.*

Mais nous demandera-t-on : cette double condition a-t-elle été sérieusement poursuivie, obtenue à notre

époque? Les ateliers de peinture sur verre sont-ils devenus des sortes de sanctuaires où l'artiste, tout à son œuvre, encouragé par la faveur publique, n'a qu'à se livrer à l'inspiration, sûr d'atteindre le noble but qu'il se propose : glorifier Dieu dans l'art?

Hélas! nous sommes forcés de répondre que dans la plupart des ateliers les vitraux sont restés stationnaires; mais hâtons-nous d'ajouter que la faute n'en peut être imputée aux artistes.

C'est au moment où l'art du peintre-verrier s'affirme par de belles œuvres et des progrès considérables qu'on cherche à lui ôter son caractère en le déclassant. L'art des Jean Cousin et des Pinaigrier est mis dans la catégorie de la verrerie, de la gobeleterie, etc., on nous place aux machines, on nous expose au bord du chemin, comme barrière. On ignore sans doute que MM. Ingres, Flandrin, Gérôme, Jobbé-Duval, etc. ont dessiné ou dessinent encore pour la peinture sur verre.

A-t-on admis nos travaux aux concours habituels? A-t-on créé une école, nommé des professeurs, établi un musée, encouragé les vocations?

Enfin nous ne cesserons aussi de répéter que la spéculation commerciale est notre plus mortelle ennemie; le talent est gêné par la concurrence; il est gouverné par l'ignorance; place à la quantité; on vend le vitrail à la toise!

Nous demandons qu'on ne nous sépare plus de la grande famille des artistes dont nous sommes une branche. Il est temps que la peinture sur verre, si appréciée jadis, reprenne sa place, qu'on fasse cesser la

défaveur qui pèse sur cet art, si fertile en magnificences, si riche dans le nobiliaire artistique, si décoratif, si profondément religieux!

Pour nous, Messieurs, la voie est toute tracée; notre programme est celui que nous énoncions plus haut : joindre dans nos verrières les qualités du moyen âge aux progrès modernes ; il sera complet si nous ajoutons que l'une de nos principales préoccupations est d'harmoniser entièrement nos verrières avec l'édifice, considérant notre œuvre comme faisant partie d'un tout, et non comme une simple décoration intérieure ; enfin la verrière devra être pour le fidèle d'une lecture facile et saisissante, puisqu'elle sera un véritable enseignement.

Nous avons tâché dans notre ensemble des verrières XVe siècle de Joué, d'atteindre ce but multiple ; à l'archéologue, à l'artiste, à vous, Messieurs, de dire si vous le pensez, si de nouveaux efforts, de nouvelles études doivent nous faire espérer le succès.

Permettez-nous maintenant, Messieurs, de vous présenter ces verrières.

1° Chœur. — Fenêtre centrale, grande scène occupant toute l'importance de la fenêtre à deux baies. — Saint Martin coupant son manteau.

Le jeune guerrier est arrivé aux portes d'Amiens avec sa légion, — la neige couvre la terre, — temps gris, — au premier plan, saint Martin et le pauvre; — ému à l'aspect de ce malheureux vieillard presque nu, saint Martin, sa monture arrêtée, remet de la main gauche la draperie qu'il vient de couper de la droite, avec son épée ; le pauvre debout, grelottant, les bras

amaigris, tendus vers le saint, s'apprête à recevoir ce vêtement; à ses côtés son chien, son bâton et sa besace, les compagnons de sa misère.

Au deuxième plan, à droite, un riche orgueilleux, enveloppé dans un ample manteau, assiste à cette scène de générosité le sourire moqueur sur les lèvres, — à gauche, un jeune enfant, le fagot de bois sur l'épaule, admire avec l'insouciance et l'étonnement de son âge, le riche guerrier et sa belle monture.

Au troisième plan, à gauche et à droite, la suite du saint guerrier, tous à cheval, saisis d'admiration en présence de ce grand acte de charité.

Au fond de la scène, les portes de la ville, plus loin encore sa silhouette, enfin dans un coin à droite, un arbre dépouillé de ses feuilles par l'hiver, étend ses branches vers le ciel.

Nous avons ici un fait historique à rendre le plus vraisemblable possible : neige couvrant la terre, temps gris et plein air. — A première vue, toute l'attention est portée sur les deux principaux personnages, le Saint et le Pauvre, qui se détachent vigoureusement sur tout le reste de la scène. L'aspect général est doux ; quelques rares points de couleur rehaussent cette tonalité grise, vraie journée d'hiver; les arrière-plans, tous peints sur le fond bleu, se détachent sans sécheresse, sur un ciel couvert.

Chaque fenêtre à deux baies, à gauche et à droite de cette grande scène, est occupée par un personnage en pied, *grandeur naturelle*, dans chaque baie ; soit pour les deux fenêtres, les quatre personnages de saint Pierre, saint Paul, saint Philippe et saint Jacques. Ici

le dessin moderne rivalise avec le modelé et la riche coloration des sujets; un baldaquin et un soubassement d'architecture blanc et or encadrent chaque personnage et le font valoir.

Enfin les deux autres fenêtres du chœur, tout à fait en côté et peu visibles, sont ornées de riches grisailles du xv^e^ siècle, blanc et or, tamisant la lumière et s'harmonisant avec les sujets que nous venons d'étudier.

2° Transsepts. — Nous sommes au milieu des transsepts, grandes fenêtres à trois baies et magnifiques tympans, chaque fenêtre est également occupée par une grande scène.

Transsept de droite. — Sainte Lucie confessant la foi. — Nous transcrivons ici les lignes consacrées à cette jeune vierge, par M. l'abbé Migne dans son dictionnaire hagiographique : « Sainte Lucie ou Luce, vierge et martyre à Syracuse, sortait d'une famille noble de cette ville, et perdit son père étant encore en bas âge. Elle fut élevée dans la religion chrétienne par sa mère; sa foi était si vive qu'elle promit à Dieu de passer toute sa vie dans la virginité. Sa mère qui ignorait ce vœu voulait la marier. Mais le jeune homme auquel on l'avait destinée, était païen; il n'eut pas plus tôt appris qu'elle voulait rester vierge et qu'elle vendait ses biens pour les distribuer aux pauvres que, transporté de colère, il alla la dénoncer comme chrétienne. La persécution de Dioclétien était alors dans toute sa force ; aussi Paschase, gouverneur de la province, accueillit avidement l'accusation et fit comparaître devant lui la jeune vierge. »

Notre vitrail représente sainte Lucie à ce moment.

Elle occupe le milieu de la scène : au premier plan, à ses pieds est le trépied ; des soldats, au second plan, l'entourent ; son attitude est noble et calme ; tournée vers le gouverneur, la main gauche sur le cœur, la droite dirigée vers le ciel, elle confesse sans crainte sa foi ; — à droite, le gouverneur, au deuxième plan, assis, entend cette fière déclaration avec colère ; les gestes, les traits du visage trahissent la plus violente irritation ; au premier plan, un licteur debout, assiste étonné à cette scène ; à gauche, le jeune païen, au premier plan, le bras dirigé vers la sainte, lance son accusation ; il est accompagné par d'autres jeunes gens également accusateurs, au deuxième plan ; — groupe de soldats, au troisième plan.

Cette verrière est montée en couleurs ; la richesse et la variété des costumes sont ici de précieuses ressources ; les tons sont vifs et francs ; la scène n'est éclairée que par une seule ouverture, aussi la sainte est-elle en pleine lumière, et les oppositions sont-elles très accentuées.

Si la verrière du chœur, le saint Martin, est traitée largement, même dans ses détails, à cause de la distance du point de vue, cette verrière de sainte Lucie, plus rapprochée du visiteur, est d'une exécution plus fine, de détails plus soignés, l'effet restant le même.

Transsept de gauche. — Sainte Clotilde faisant l'aumône. — Grande scène occupant également toute la fenêtre à trois baies.

La reine, au premier plan, occupe le milieu de la scène ; sur les marches du palais, un petit enfant au vêtement trop court, usé et troué, est à ses pieds,

recevant de ses mains le morceau de pain ; la reine à l'attitude noble, semble bénir le petit malheureux ; suivante au deuxième plan. — A droite, au premier plan, paralytique couché sur les marches du palais ; il est soutenu par une petite fillette dont toute l'attention est attirée vers la reine ; au deuxième plan, aumôniers et dames d'honneur ; — à gauche, et au deuxième plan, groupe de mendiants et d'infirmes, à l'attitude humble, les mains et les yeux dirigés vers la sainte, attendant avec confiance l'aumône journalière. — Au fond de la scène, le palais royal.

Cette verrière donne une idée exacte de la nouvelle palette, si variée de tons ; nous n'avons jamais eu meilleure aubaine pour nous en servir. La reine, au milieu du tableau, domine seule la scène ; il y a une opposition naturelle entre la richesse et l'éclat du costume de la sainte, et les vêtements sombres, fanés, aux tons neutres des autres personnages. Ce contraste de couleurs fait valoir très heureusement la reine ; l'attention est naturellement attirée vers elle.

Si maintenant, du point de vue où nous nous trouvons, nous considérons à la fois et la verrière du fond du chœur et les deux des transsepts, nous remarquerons l'unité, l'ensemble harmonieux des trois scènes ; d'un aspect différent, traitées par des moyens divers, elles constituent cependant, croyons-nous, un tout harmonieux s'encadrant parfaitement dans l'œuvre architecturale de M. Tessier, répondant en un mot à la conception, au programme de l'artiste.

3° Nef. — Nous voici dans la nef. — Six fenêtres à deux baies. — Ornementation en grisailles du

XV^e^ siècle, aspect blanc, rehaussé par de grandes quantités de points d'or, obtenus par application avec le chlorure d'argent, découvert et employé à la fin du XIV^e^ siècle. Ces ornements sont entrelacés dans des filets de couleurs légères, afin de rompre la monotonie des tons blancs et or. (Des bordures aux tons riches et variés encadrent chaque baie). Tous les dessins de grisailles sont variés ; mais nous nous sommes abstenus ici des fortes teintes qui détoneraient avec l'architecture du XV^e^ siècle, si légère, si élancée, si belle, qu'on la compare à juste titre à une dentelle.

4° Façade. — Nous terminerons, Messieurs, cette étude déjà trop longue, par quelques mots sur *la rosace* et le *dessus de porte* de la façade.

Le centre de cette rose est occupé par un médaillon d'un très grand effet : saint Louis recevant la couronne d'épines. — Il la prend sur le coussin que tient un moine agenouillé, l'élève lentement, vers le ciel, à la vue de la reine, du clergé et de l'armée, saisis d'une indicible émotion.

Ce médaillon est d'une tonalité calme, douce, à l'aspect très léger, en rapport avec sa place dans le monument et la distance qui le sépare de l'œil du fidèle. Une mosaïque riche et chatoyante se joue dans les lobes, encadre cette petite scène et la fait valoir.

Le dessus de porte est un petit médaillon, la Piéta, rappelant une dévotion locale, très en honneur dans la contrée ; des ornements mosaïques dans tous les lobes s'harmonisent avec lui.

Tel est le programme que nous avons été appelés à

exécuter dans la jolie petite église de Joué, sous la direction de son habile architecte, M. Tessier.

Nous venons de vous dire, Messieurs, ce que nous avons essayé de faire. Puissions-nous avoir réussi et mérité vos encouragements ; nos efforts constants tendront à nous en rendre dignes.

MÉGNEN, CLAMENS ET BORDEREAU,

Peintres-verriers.

Angers, 15 janvier 1881.

LE GENRE BOUFFE

MESSIEURS,

Plus d'une fois, et dans cette enceinte même, nous avons signalé, non sans regret, l'influence excessive des modernes compositions allemandes sur les œuvres écrites aujourd'hui par nos compatriotes. Tout en admirant la science, l'élévation de Richard Wagner, de Schumann et de leurs sectateurs, nous avons cru devoir faire remarquer le danger que présentent le style nuageux, l'harmonie fatigante à force de richesses, qui tiennent une si grande place au milieu d'œuvres charmantes et justement applaudies. Qu'est-il arrivé? Ceux qui enseignent que le changement prolongé de nourriture modifie d'une manière sensible le tempérament des êtres, ont pu voir là se confirmer leur doctrine. L'audition fréquente, puis presqu'unique de la musique dont nous venons d'indiquer le caractère, a déshabitué une partie du public des mélodies plus simples, plus nettes et plus sobrement ornées qui formaient, il y a

peu d'années, les compositions de Boïeldieu, d'Hérold, d'Auber, de Rossini lui-même. — Sommes-nous seul à le dire?... Tout récemment, un critique musical, remarquable par son goût et son savoir, M. Lami (du moins, il signe de ce nom) rendait compte de la gestion du théâtre de Nantes pendant l'année dernière. Il observait que le directeur, « *suivant le mouvement qui* « *s'est produit dans le goût musical depuis quelques* « *années*, avait délaissé le répertoire habituel de l'opéra- « comique en province, de sorte que les *Mousquetaires* « *de la Reine* n'avaient paru sur la scène qu'une fois, « et la *Dame blanche*, pas une seule. »

Doit-on louer cela sans réserve?

Nous ne blâmons nullement le directeur indiqué d'avoir su gagner beaucoup d'argent en faisant jouer uniquement des œuvres nouvelles; mais, cela prouve qu'à ses yeux, les Nantais exagèrent encore l'exemple donné par la capitale, où nos opéras-comiques d'il y a trente ans, ainsi que nos anciennes compositions instrumentales, ne sont pas si complètement délaissés.

C'est, nul ne s'en étonnera, de Paris que nous est venue cette influence, cette nouvelle atmosphère, pourrait-on dire, sans doute; le public parisien, en fait d'art, comme en politique, comme en toutes choses, se montre inconstant, sans convictions, subissant aveuglément l'empire de la vogue bien ou mal née. Mais, plus haut que ses bravos de hasard et ses enthousiasmes ou ses dédains souvent irréfléchis, se trouvent des hommes de goût et de science, qui découvrent de loin les lumières nouvelles et emploient leur légitime autorité à les faire briller parmi nous. Habeneck faisait étudier quand

même! les symphonies, réputées étranges, de Beethowen; Roger nous faisait connaître les mélodies touchantes de Shubert, et, lorsque parut le *Freischutz*, de Weber, Henri Brod protesta hautement contre les murmures qu'excitait, au premier acte, le chœur du tir : *Oui, des chasseurs il est le roi!*

Ce sont autant de services rendus et, jusqu'ici, chacun doit applaudir. Mais, est-il raisonnable qu'une richesse nouvelle fasse dédaigner, fasse presqu'oublier les richesses d'hier, et que des œuvres admirées pendant tant d'années semblent près de passer à l'état archéologique?

— Parmi les formes de l'art musical si tristement délaissées, nous voulons citer le caractère de composition et de diction formant ce que l'on nomme le *genre bouffe*. Ce dernier mot, tout italien, a eu sa vogue parmi nous. On disait, il y a cinquante ans, *aller aux Bouffes*, pour désigner le théâtre italien; même, une pièce du temps, qui met en scène la fille d'un tailleur courtisée par un chanteur florentin, a pour titre : *Le Bouffe et le Tailleur*.

Cette dénomination est ici à sa place, car le genre dont nous parlons, ce langage vulgaire, énonçant des idées sans valeur, mais orné d'une mélodie entraînante, appartient en propre à l'Italie. L'Espagne a des œuvres, des séguidilles lestes ou passionnées : en France, quelques musiciens, entr'autres, récemment Ambroise Thomas, dans les couplets d'Ali-Bajou et le trio de défi, du *Caïd*, ont approché de ce caractère; mais malgré leur habileté, ils ne pouvaient qu'approcher.

Quant au langage : les Scapin de Molière et de Re-

gnard, de nos jours les Laffeur, du spirituel académicien Camille Doucet, nous montrent des types d'astuce et d'audace. Mais, Boileau a dit :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Or, dans les pièces bouffes, l'italien, qui est le latin transformé, pousse plus loin que Molière le sans-façon du langage, *Briccone* (fripon), *Bricconcella*, *Lingua di vipera*, *io son troppo bruto* (je suis trop bête), se rencontrent souvent. Dans la *Prova :* « vos jambes font *set-* « *tanta-sette* (soixante-dix-sept); votre bouche est comme « l'entrée de la boîte aux lettres, » dit la *signora Violenta* à son directeur. Or, cette signora, c'était Giulia Grisi, ce directeur de théâtre, c'était l'incomparable Lablache. Dans chacune des autres pièces, quels artistes entendait-on? Pellegrini, Graziani, Mmes Cinti, Mombelli, Alboni, Persiani. Nous ne parlons pas de Garcia et de Rubini, parce que ces deux grands chanteurs ne paraissaient guère que dans l'opéra *seria*, genre moins abandonné que celui auquel nous nous attachons spécialement aujourd'hui. Qu'on imagine ce qu'était, confiée à de tels talents, l'exécution des œuvres de Cimarosa, de Ricci et de l'inépuisable Rossini!

Non seulement le théâtre, mais les salons les plus renommés vivaient en partie de cette musique. Chez la princesse de Vaudemont, chez la comtesse Merlin, chez le docteur Orfila, ce célèbre chimiste que, tout d'abord, le théâtre voulait disputer à la science, on finissait souvent les brillantes séances par le trio sans pareil du *Papataci* et, dans cette dernière demeure, Lablache

vint lui-même un jour dire à l'assemblée émerveillée le prodigieux : MANGIAR!

Ces sujets, dira-t-on, sont sans intérêt et n'ont rien de sérieux! — Rossini l'avouerait le premier, car le directeur Barbaja lui remit certain jour une note portant : *Per una farsa*, 300 *scudi*[1]. Cette *farce*, c'était peut-être *l'Italienne à Alger*, ou *le Turc en Italie!*

— Aujourd'hui, le vent du Nord a glacé un élan si longtemps soutenu. On accueille les productions musicales de l'Allemagne moderne avec une admiration que nous partageons nous-même. Mais, il semble qu'on ne veuille plus admirer qu'elles, ou les œuvres présentant leur caractère. N'est-ce pas là un excès? Nous avons passé du *plaisant au sévère :* ne pourrions-nous passer plus souvent du *grave au doux*, c'est-à-dire de Shumann à Mozart, Auber ou Donizetti! — Seulement, qu'on se hâte de tenter cet heureux retour! Déjà, peut-être, faudrait-il un peu de temps pour que le public se remît à comprendre le genre dont nous vous entretenons. D'une autre part, maints artistes parisiens, même des plus habiles, pourraient se trouver fort embarrassés s'il leur fallait, dès demain, dire le duo du *Mariage secret* (*Se fiato*), ou le songe, si bizarre, de la *Cenerentola*.

Les Italiens du bon temps, il faut le déclarer, ont évité deux défauts. Ils n'ont donné aucun exemple du tremblement de la voix, cette maladie qui commence à se guérir et ne se rencontre plus guère aujourd'hui que dans l'échoppe ou dans la mansarde. En outre, leurs

[1] *Vie de Rossini*, par Azevedo.

voix de contralto, parmi lesquelles brillait celle d'Alboni, n'arrivaient jamais à cet excès dangereux qui donne aux notes basses un son viril : ces notes « qui ont de la barbe, » dit crûment Théophile Gautier. De notre temps, Paris a eu plus d'un exemple de ce mauvais goût, et il s'est trouvé des bravos, des vers même pour approuver!

Ceci pourrait nous conduire à examiner comment certains compositeurs italiens ont eu l'idée, peu heureuse selon nous, d'écrire pour des voix de femmes des rôles d'hommes. Si l'on met en scène des pages, ou, dans les théâtres à paroles, les Enfants d'Édouard, Joas, d'*Athalie*, le travestissement ne peut guère s'éviter. Il peut même en être ainsi pour les êtres légendaires ou d'imagination, comme l'*Orphée*, de Gluck, dit par Mme Viardot; *Eros* (l'amour), chantant par la voix de Mme Engally, dans la *Psyché* d'Ambroise Thomas. C'est beaucoup concéder déjà, car Pygmalion, représenté par Mlle Vertheimberg, dans *Galathée,* n'a pas été accueilli sans plus d'une réserve. Mais, Tancrède, casque en tête, paraissant sous les traits de Mme Pasta, fort belle assurément; la célèbre Pisaroni représentant, le cimeterre au côté, un chef de l'armée de Sémiramis, n'entraient pas sur la scène italienne sans que le public éprouvât une stupéfaction, bientôt oubliée grâce à leur magnifique talent. Les raisons musicales, s'il y en a, ne prévaudront jamais, croyons-nous, contre cette impression des spectateurs. Toutefois, ce point ne concerne que les œuvres du genre *seria*, et nous ne voulons pas compliquer par son examen des détails déjà trop nombreux.

Ces détails, vous nous les pardonnerez, Messieurs. Vous ne vous étonnerez pas qu'après avoir été longtemps, non sans un plaisir qui nous charme encore, témoin de faits à la fois brillants et glorieux pour l'art musical, nous ayons voulu protester par quelques mots rappelant le passé, contre l'abandon trop complet aujourd'hui, d'œuvres qui ont conquis à leurs auteurs une universelle renommée.

Pauvres bouffes! Ils nous ont fuis depuis longtemps; leur théâtre n'existe plus : ne méritent-ils pas au moins un souvenir? Souhaitons pour tous, Messieurs, que ce souvenir ne devienne pas un adieu sans retour!

E. Lachèse.

SUR

UN CAS DE POLYGAMIE

OBSERVÉ DANS LA

BRYONE COMMUNE

Le fait que je viens vous présenter est une de ces anomalies de structure qui se rencontrent fréquemment chez les végétaux, et que le botaniste est à même d'observer à chaque pas dans ses excursions journalières. Ces productions monstrueuses n'offrent pas, il faut le dire, tout l'intérêt qu'on a voulu maintes fois leur attacher : les faits isolés qui, partout ailleurs, ne sauraient servir de point de départ à une conclusion rigoureuse, imposent ici à plus forte raison une extrême réserve au naturaliste, dès qu'il veut se livrer à une interprétation sur leur nature. Si donc je me permets

d'attirer votre attention sur un exemple de cet ordre, c'est plutôt à cause des liens qui le rattachent à d'anciennes conclusions intéressant l'organographie d'une famille naturelle, et même la physiologie générale.

La Bryone est une remarquable plante commune dans les buissons, qui constitue pour notre région le seul représentant spontané de la famille des Cucurbitacées. L'ensemble de ses caractères a dès longtemps fixé sur elle l'attention des observateurs, puisque Dioscoride nous apprend qu'on la désignait déjà sous le nom de vigne blanche (ἄμπελολευκη), à cause, sans doute, de ses vrilles et de ses larges feuilles lobées d'une verdure un peu terne, contrastant avec le feuillage luisant et foncé d'une autre plante grimpante nommée alors vigne noire, aujourd'hui le Tamier commun. Théophraste lui donna le premier le nom qu'elle a constamment porté depuis, *Bryonia* [1], pour exprimer la végétation rapide de ses longues tiges annuelles qui chaque printemps sortent de la souche tuberculeuse et atteignent en quelques jours leur longueur normale de plusieurs mètres. La Bryone ne fut, comme beaucoup d'autres, connue du moyen âge que pour ses propriétés médicinales. Miller a conservé le souvenir d'un singulier usage qu'en faisaient alors les charlatans : « Ces imposteurs, dit l'auteur anglais, donnaient autrefois une forme humaine à ces racines, et gagnaient beaucoup d'argent en les montrant aux habitants crédules des campagnes pour des racines de

[1] De Βρυω, je pousse avec vigueur.

Mandragore. Ils avaient coutume d'enlever avec soin les racines de jeunes plantes de Bryone, et, après les avoir enduites de terre, ils les enfermaient dans des moules de figure humaine, semblables à ceux dont se servent les ouvriers qui coulent des figures en plâtre : ils les attachaient ensuite avec du fil de fer, et parvenaient par là à leur faire prendre la forme du moule, ce qui peut s'effectuer dans un été, car si cela est fait en mars, elles auront leur forme en septembre »[1].

Linné pour former le nom de la plante ne fit qu'assembler les termes employés autrefois par les deux auteurs grecs, et répétés même avant lui par les commentateurs des anciens, notamment par G. Bauhin qui avait déjà donné le nom technique actuel *Bryonia alba*[2].

Cependant la diagnose du *Species plantarum* ne convient pas de tout point à notre Bryone, puisque la description en fut prise sur la plante du Nord à fleurs monoïques et à fruits noirs. Linné n'entendait pas toutefois exclure de son type spécifique la forme répandue dans l'Europe moyenne, forme qu'il connaissait et signale en ces termes : *Hæc apud nos semper monoica, dioicam vidit Jacquin, Vind.* 172[3].

De son côté Lamark, décrivant l'espèce française (*Dict. bot.*, I, p. 496) sous le nom imposé par Linné, admettait à titre de variété celle qui avait servi de type au botaniste suédois. Comme autrefois Bauhin,

[1] Miller, *Dict. des jard.* Trad. franç. de 1785.
[2] Bauhin. Pin. 297.
Spec. plant., 1438.

il reconnaissait deux formes dans la Bryone blanche, l'une à baies rouges, l'autre à baies noires.

Le continuateur de Lamark ne suivit pas son sentiment, et reconnut la distinction des deux espèces : « Longtemps la plante de France, dit Poiret, a été confondue avec le *B. alba*, qui n'y croît pas, et qui d'ailleurs a les fleurs monoïques et les fruits noirs ; tandis que la nôtre est constamment dioïque à fruits rouges : elle doit être sans aucun doute considérée comme espèce distincte, et non comme une simple variété [1]. »

Les botanistes contemporains se sont de même éloignés de l'opinion de Linné ; sans aucune exception, que je sache, ils ont tous admis comme espèce *B. dioïca* de Jacquin, réservant le nom linnéen pour la plante de Suède. Je ne citerai ici que le monographe autorisé des Cucurbitacées, résumant sur ce point l'unanimité des auteurs.

« La Bryone dioïque est extrêmement polymorphe et pourrait donner lieu à la création de beaucoup d'espèces artificielles, si on s'en laissait imposer par les différences très notables que, suivant leurs provenances, les individus présentent dans les formes et les dimensions de leurs inflorescences femelles. Autant que j'en puis juger sur une assez nombreuse série d'échantillons desséchés de l'herbier du Muséum, et tirés de pays très divers, les caractères essentiels et *invariables* de l'espèce seraient la diœcie des fleurs, et la couleur rouge des fruits. Par ces deux caractères elle se dis-

[1] Suppl. *Dict. bot.*, I, 730.

tingue aisément du *B. alba L.* dont les fleurs sont monoïques et les baies noires à maturité [1]. »

Deux caractères, on le voit, servent à établir l'autonomie de *B. dioïca*, et M. Naudin, pour appuyer sa distinction, insiste avec raison sur leur constance.

Cependant, pour ne dire qu'un mot en passant du second d'entre eux, il ne saurait être accepté comme de valeur absolument spécifique, alors que dans tant d'autres cas il se présente essentiellement variable. Nous savons, par exemple, que la Morelle noire (*Solanum nigrum L.*) revêt dans ses fruits les couleurs les plus diverses, qui passent du vert au jaune ou au rouge minium, et finalement deviennent noirs dans la race la plus répandue. La Bryone, assurément moins changeante, présenterait-elle sous ce rapport une vraie fixité? Il serait téméraire de l'affirmer, surtout si l'on se rappelle qu'un botaniste angevin, Bastard, a jadis recueilli en Auvergne une Bryone à fruits jaunes décrite sous le nom de *B. lutea*, par Seringe, et aujourd'hui regardée comme une simple forme de l'espèce commune. Le doute est d'autant mieux fondé que dans une plante voisine, la Bryone de Crète, on voit la coloration rouge apparaître seulement très tard dans les fruits qui restent toujours plus ou moins marbrés de blanc : au point que M. Naudin lui-même hésite à regarder cette *B. cretica* comme espèce distincte, et que, d'après lui, « on ne serait peut-être pas éloigné de la vérité en la considérant comme une simple race. »

[1] Naudin, *Revue des Cucurbitacées. Ann. sc. nat. bot.* 4e s., XII, 137.

La localisation exclusive des fleurs mâles et femelles sur deux individus distincts présente plus d'importance, et les témoignages sur ce point, autant que j'ai pu le constater, semblent unanimes.

A l'époque où les discussions relatives à la parthénogénèse attiraient d'une façon toute spéciale l'attention des botanistes sur les plantes dioïques en vue de vérifier les anciennes expériences de Spallanzani, la Bryone fut de nouveau reprise en particulier comme sujet d'étude. M. Naudin présenta le 9 septembre 1856 à l'Académie des Sciences, le compte-rendu d'expériences tendant à montrer qu'un pied femelle de Bryone commune, parfaitement isolé, avait formé des graines fertiles, sans que le pollen y eût concouru. Dans un mémoire où il combattait la pathénogénèse, Karsten fit bien observer d'une façon générale que « les expériences de M. Naudin avaient été faites sur des plantes polygames », mais le rédacteur des *Annales des Sciences naturelles* où le mémoire fut inséré prit le soin de relever dans une note spéciale l'assertion du botaniste allemand. « L'auteur fait erreur, le *Cannabis* et la Bryone sont des plantes franchement dioïques[1]. » Pour abréger, je ne ferai qu'une dernière citation dans laquelle l'auteur, en vue de la polémique qu'il soutenait, aurait eu intérêt à mettre en lumière un fait de polygamie chez la Bryone, s'il y en avait eu de bien constaté : « Les fleurs femelles des Cucurbitacées ne sont diclines que par avortement, comme disent les botanistes. Lorsque les étamines y prennent acciden-

[1] *Ann. sc. nat.*, 4e s., XIII, p. 261.

tellement tout leur développement on a des fleurs parfaitement hermaphrodites et beaucoup d'exemples en ont été cités, *non dans les Bryones,* dont la fleur est peu volumineuse, mais dans les *Cucumis*, les *Cucurbita*.... Que l'on se défie donc de toute fleur qui porte des staminodes, car rien n'empêche que ceux-ci ne puissent devenir des organes fertiles. Mais, dira-t-on, la Bryone n'est point ordinairement décrite comme ayant des étamines stériles dans sa fleur femelle. Elles s'y trouvent pourtant, et elles occupent la même position que les étamines dans la fleur mâle; elles sont peu visibles à état adulte, et elles n'existent indubitablement que pour celui qui a suivi tous les développements de la fleur [1]. »

Ces paroles très précises de M. Baillon indiquaient la possibilité d'un fait que j'ai eu l'occasion de constater dans une de nos excursions dernières. Le 12 mai, en explorant les coteaux de Nozay, non loin des Fourneaux, j'ai recueilli une forme de Bryone polygame qui présentait dans plusieurs de ses organes des caractères assez remarquables pour être signalés ici. Ce qui me frappa d'abord dans cette plante et attira sur elle mon attention, c'est la précocité de sa floraison : alors que tout autour, dans les haies voisines, les Bryones mâles épanouissaient à peine la première fleur de leur corymbe, que la plupart des inflorescences femelles ordinaires étaient encore imparfaitement développées, celle-ci se montrait littéralement couverte de fleurs de

[1] H. Baillon, *Association française pour l'avancement des Sciences.* Congrès de Paris, 27 août 1878.

tout âge. C'était bien une Bryone femelle, comme le montraient ses ovaires volumineux, surmontés de leurs trois larges stigmates; mais les inflorescences au lieu d'être pauciflores comme elles le sont d'ordinaire, formaient un corymbe composé de 8 à 12 fleurs, où des bractées petiolulées, marquaient l'insertion des rameaux du premier ordre. Le pédoncule commun, sans avoir le développement qu'il présente dans la plante mâle, était notablement plus allongé que dans les individus femelles ordinaires. Enfin les fleurs de la base, d'un plus large diamètre que les autres, étaient pourvues d'un androcée parfaitement constitué, formé par cinq étamines distinctes alternant avec les pièces de la corolle : celles du centre, plus petites, ne renfermaient que des staminodes, mais très développés encore.

L'analyse microscopique vint compléter au laboratoire les premières indications recueillies dans les champs, car l'observation comparative des grains de pollen pris d'une part dans les fleurs hermaphrodites, et de l'autre dans les fleurs diclines ne montra aucune différence pour les dimensions générales, ni pour le nombre et la position des pores, ni enfin pour l'apparence de la fovilla. Je n'ai pu constater expérimentalement, sans doute, la fécondité de ce pollen, mais les caractères extérieurs ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Ce fait de polygamie qui s'ajoute à une foule d'autres déjà bien constatés, établit une fois de plus la tendance de la plupart des plantes dioïques femelles à produire

accidentellement des étamines. La Bryone qui avait passé pour une des plus réfractaires sous ce rapport ne fait pas exception à la loi commune. Il ressort même de cette dernière observation une indication précieuse qui peut guider les recherches de cet ordre. Si l'on veut trouver sur d'autres espèces les étamines accidentelles, l'attention doit se porter de préférence sur les sujets femelles très hâtifs ou très tardifs, qui épanouissent leurs fleurs à une saison où le pollen n'est pas encore formé dans les fleurs mâles, ou a déjà cessé de se produire ; car on conçoit que dans l'un et l'autre cas la polygamie est l'unique moyen ménagé par la nature pour prévenir la stérilité complète.

Une des premières conclusions qui découle du fait précédent est la réserve avec laquelle il faut accueillir les résultats tendant à prouver la parthénogénèse, et fondés sur la diœcie absolue de la Bryone. Lorsque dans son mémoire, M. Naudin affirme « que maintes fois il a examiné les fleurs, et n'y a jamais trouvé d'anthères », il faut penser que la plante observée par lui au Muséum n'avait pas une polygamie aussi évidente que la plante d'Angers. Mais entre deux états extrêmes les nuances sont possibles, et il a suffi d'une seule étamine très effacée dans le cas en question pour enlever toute leur valeur aux expériences.

La structure de l'androcée dans notre Bryone polygame, sans être absolument démonstrative, est plus favorable néanmoins à la théorie qui admet le nombre normal de cinq pour les étamines des Cucurbitacées. « Fait singulier sans doute et bien inattendu, comme

l'indiquait M. Baillon, que l'étude de la fleur femelle résolve mieux que celle de la fleur mâle une question relative à l'organisation de l'androcée[1]. »

Enfin relativement au nom même de la plante, je ne serais pas éloigné d'en revenir tout simplement à la nomenclature de Linné et de Lamark en admettant que notre Bryone est une simple race dioïque de *B. alba*.

Si un tel rapprochement peut sembler à plusieurs botanistes amis des espèces nouvelles une marche rétrograde de près d'un siècle, je me permettrai d'exposer mes raisons en deux mots.

Ou bien l'on regarde comme insuffisant chacun des deux caractères sur lesquels est fondé le *B. dioïca* Jacq. et l'on doit en revenir à la fusion que je propose; ou bien, si l'on accorde une valeur spécifique à ces mêmes caractères, l'on se trouve obligé de reconnaître, non pas deux seulement, mais plusieurs espèces distinctes. Accorde-t-on dans le genre une valeur suffisante à la coloration des fruits, il n'y a pas lieu de rejeter l'ancienne espèce proposée par Seringe pour la plante d'Auvergne *B. lutea*. Si maintenant la répartition des organes sexuels constitue de son côté un caractère d'espèce, on doit établir un premier type pour la plante du Nord à fleurs monoïques, puis un autre pour la plante répandue chez nous à fleurs dioïques, enfin un troisième qui conviendrait à notre plante d'Angers à fleurs polygames.

Plus d'un botaniste, je sais, ne reculerait pas devant cette dernière conséquence, et aurait bientôt établi une

[1] Baillon, *loc. cit.*

diagnose sur les caractères suivants : « Floraison précoce, corymbe composé et longuement pédonculé, portant de 8 à 12 fleurs polygames ». Autrefois de même on fit une espèce pour une forme polygame de Mercuriale, sous le nom de *M. ambigua*, qui se trouve encore décrite dans certaines flores en renom. Malgré cet antécédent, je ne puis, je l'avoue, me résoudre à suivre cette voie, et je préfère distinguer dans l'ancien type linnéen deux ou trois races principales autour desquelles gravitent plusieurs variétés d'inégale importance. Cette manière de voir me semble plus conforme à la nature, et mieux en harmonie avec les observations du patient et habile monographe des Cucurbitacées, lorsqu'il reconnaît l'extrême variabilité des caractères dans le groupe des Bryones.

Abbé Hy.

LES

SŒURS HOSPITALIÈRES

SOUVENIRS DE SAINT-JEAN ET DE SAINTE-MARIE [1]

Depuis que l'Église ouvrit aux pauvres malades un asile inconnu de l'antiquité, de pieuses femmes se consacrent à l'œuvre charitable. Sans méconnaître des dévouements innombrables et d'autant plus méritoires qu'ils furent presque tous ignorés, on admet généralement que l'honneur d'avoir perfectionné l'organisation des Sœurs hospitalières revient à Vincent de Paul. Son influence fut si grande qu'elle enflamma du feu sacré, non seulement sa fondation propre, mais toutes les autres communautés vouées au service des malades. Les dénominations diffèrent, mais l'esprit est le même; toutes rivalisant d'aptitudes et de dévouement sont

[1] Cette étude, lue à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, a été depuis complétée et publiée en brochure.

dignes de leur titre général, si beau et si touchant, de Sœurs de charité.

L'institution des religieuses hospitalières a pour nous un caractère essentiellement national. Les Françaises sont prédisposées à la servir par leurs qualités natives, la tendresse de cœur d'abord, puis l'esprit ingénieux, l'humeur décidée, la sûreté du goût, le tact délicat, le coup d'œil avisé et cette adresse aimable qui excelle, en dirigeant, à laisser aux autres l'illusion de l'initiative et l'apparence du pouvoir. C'est des Françaises surtout que l'on peut affirmer qu'elles sont fortes de leur faiblesse même. Vincent de Paul les avait en grande estime parce qu'il les connaissait bien ; il a su découvrir l'emploi le mieux adapté à leurs facultés supérieures, en répandant à travers le monde ses filles, comme lui humbles d'habit et de sentiments, vaillantes de cœur, sans crainte et sans reproche.

« La Providence divine, qui avait commencé ce grand ouvrage de charité, par l'institution d'une compagnie de filles pour servir les pauvres, lui donna sa dernière perfection en formant à Paris une assemblée de dames de la plus haute qualité, qui se trouva en état de pourvoir à toute sorte de misères, jusque dans les provinces les plus éloignées [1] ..... »

C'est à la science de l'Évangile que le grand fondateur, si bien nommé l'Ange de la charité, dut ses inspirations. Il lui sembla sans doute que les Sœurs hospitalières descendaient en ligne directe des saintes femmes qui accompagnaient Notre-Seigneur et veillèrent sur lui jusqu'après sa mort. Quel exemple elles donnèrent,

[1] *Vie de Louise de Marillac.*

après avoir suivi le Sauveur dans la Voie douloureuse, en assistant à son agonie! Puis, à la descente de la croix, le recevant dans leurs bras, elles lavèrent ses plaies divines, l'embaumèrent de myrrhe et d'aloès, baignèrent ses pieds de leurs larmes, et, l'enveloppant d'un linceul, elles aidèrent Joseph d'Arimathie à le déposer dans le plus vénéré des sépulcres. La sainte Vierge et les autres Maries qui ne la quittaient pas furent donc les premières Sœurs de charité. Les nouvelles en sont les fidèles imitatrices, car les pauvres étant la représentation vivante de Jésus-Christ, c'est encore lui qu'elles servent en esprit et en réalité; il leur suffit que le Maître appelle les malheureux ses bien-aimés, pour qu'elles mettent en pratique tous les textes, dans les saintes Écritures, applicables à leurs protégés : *Esurientes implevit bonis..... Suscitans a terrâ inopem..... Beati qui lugent, consolabuntur.....* Telle est l'origine de nos religieuses hospitalières, et le glorieux héritage, transmis de mains en mains toujours pures, prospère depuis dix-neuf siècles.

La divine institution est éternelle : elle continuera tant qu'il y aura des âmes à sauver et des souffrances à soulager. C'est donc le moment d'élever la voix pour que le mot d'ordre d'expulsion des Sœurs, adressé de Paris, ne s'exécute pas en province. Si de chaque localité qui possède un hôpital partait une protestation énergique, on y regarderait à deux fois avant de consommer une mesure insensée. Il m'a semblé du devoir de ceux qui ont quelque connaissance des faits de prendre la parole sur cette grave question. Ce sera mon excuse pour oser y intervenir, dans notre cité, à défaut d'auto-

rités plus considérables. J'ai pensé également que vous, Messieurs, qui prenez un si vif intérêt à tout ce qui touche l'histoire de notre pays, vous seriez les meilleurs juges pour apprécier l'opportunité de mon étude, ainsi que l'utilité de sa propagation.

Notre compagnie ne doit rester étrangère à aucune des questions d'économie sociale qui agitent les esprits sérieux. Il n'en est point de plus digne d'intérêt que le remplacement des Sœurs dans les hôpitaux. Permettez-moi de vous adresser sur cette grave innovation quelques notes personnelles, fruit d'une expérience de dix ans. Elles auront, à défaut d'autres mérites, celui d'un incontestable à-propos.

La substitution des laïques aux congréganistes date du jour où M. Quentin fut chargé de la direction de l'Assistance publique à Paris. Les hommes de bien, qui étaient l'honneur du Conseil de surveillance de la vaste administration, MM. Henri Davillier, Péan de Saint-Gilles, etc., s'empressèrent de se démettre. L'arrêt d'expulsion des Sœurs, exécuté déjà à l'hôpital dit *Temporaire*, rue de Sèvres, vient d'être appliqué à l'hospice des Petits-Ménages et à l'hospice La Rochefoucauld, fondé par l'illustre famille de ce nom ; sans le moindre scrupule, on n'en a pas respecté la chrétienne origine. Des surveillantes laïques furent aussi imposées à l'hôpital de la Pitié, mais il est juste d'ajouter que la congrégation de Sainte-Marthe, qui se recrute difficilement à cause de ses traditions jansénistes, avait demandé à être relevée de ce service, se bornant à Saint-Antoine, faute de sujets pour desservir les deux grands établissements.

Il est à remarquer que les trois premières de ces maisons furent confiées, dès leur naissance, aux filles de saint Vincent de Paul. Aurait-on commencé à frapper cette congrégation de préférence pour la punir de la popularité dont elle jouit, près de tous les honnêtes gens, dans toutes les classes de la société?

Du reste, ce n'est qu'un début. La résolution de M. Quentin, soutenue par le concours du Préfet de la Seine, est bien arrêtée de substituer des mercenaires aux religieuses de divers ordres qui, de temps immémorial, desservent les asiles hospitaliers de la capitale. Malgré l'ardeur des désirs, ce changement ne peut être que successif, et les centaines d'aspirantes, recueillies à la Salpêtrière de tous les points cardinaux, ne peuvent, du premier coup, posséder des connaissances techniques au niveau de leurs opinions sur la politique et la morale.

Cependant la passion qui porte les sectaires de la franc-maçonnerie à laïciser les hôpitaux est si violente, que l'ignorance des futures surveillantes n'arrêterait pas leur avénement si une légitime puissance, avec laquelle il faut compter, n'était venue s'opposer à la funeste invasion. Dans la joie d'avoir pu composer un conseil administratif à son image, M. Quentin osa prétendre que le corps médical, dûment interrogé, avait répondu selon ses désirs.

Les membres du service de santé des hôpitaux, tenant beaucoup à leurs fonctions à cause de la considération qui en résulte, bien que le traitement soit fort médiocre, on comptait sur leur silence; mais la délicatesse de ces hommes de savoir et de dévouement s'est

révoltée ; plusieurs d'entre eux, sans distinction de partis, ont affirmé qu'aucun avis ne leur avait été demandé, et que dans l'hypothèse d'une consultation, la grande majorité se serait prononcée pour le maintien des Sœurs [1].

Tout le monde a lu les protestations des docteurs Desprez et Potain : nul de leurs confrères ne les a contredits. Doit-on croire à un retour sur la fatale mesure ? Hélas ! divers indices font craindre que l'exécution ne soit seulement suspendue. Le Conseil municipal de Paris n'est pas moins possédé que le Conseil supérieur de l'Assistance publique du parti-pris de la proscription, et comme le budget des Hospices se compose notablement des subventions de la Ville, ses

[1] Notre étude était écrite lorsqu'a paru la lettre collective des 95 médecins et chirurgiens en faveur des religieuses. Cette démonstration est d'autant plus significative que la lettre contient les noms les plus considérés, et que tous ceux qui l'ont signée, bien qu'élus au concours, sont exposés à la révocation par le Conseil de surveillance.

La contre-protestation des médecins adhérents à la sécularisation ne contenant pas plus de huit signatures recueillies à grand'peine, est pour les Sœurs un hommage plus éclatant que la protestation de leurs quatre-vingt-quinze défenseurs. Les clients de M. Quentin se bornent à présumer que l'on peut rencontrer chez les surveillantes laïques, les qualités professionnelles indispensables à l'accomplissement de leurs devoirs, sans ajouter la moindre allusion aux Sœurs. C'est donc reconnaître qu'elles sont sans reproche. Du reste M. Quentin et son acolyte passionné, le docteur Bourneville, médecin aliéniste et non médecin ordinaire des hôpitaux, gardant la même discrétion, se contentent d'assurer que les séculières seront aussi bonnes que les congréganistes : alors, de votre aveu, si les premières ne l'emportent pas en mérites, pourquoi chasser les secondes qui n'ont d'autre tort, à vos yeux, que d'être religieuses ?

représentants sommeront les docteurs opposants de se soumettre ou de se démettre, et M. Quentin restera vainqueur, après avoir livré bataille à toutes les traditions de la justice, de l'humanité et du bon sens.

Hâtons-nous de dire que les iniquités en train d'être consommées à Paris ne sont pas encore admises par la province. On a bien expulsé les Sœurs hospitalières dans des villes livrées au jacobinisme, telles qu'Auxerre et Mâcon ; mais presque partout ailleurs, et notamment à Angers, les autorités compétentes n'ont pas manifesté l'intention de suivre l'exemple de MM. Hérold et Quentin. Si quelques enfants perdus de l'avant-garde révolutionnaire ont eu recours à la calomnie pour priver les pauvres de leurs vraies, de leurs dernières amies, ces clameurs trouvèrent leur châtiment dans une réprobation universelle.

Du reste, ce n'est pas la première fois que l'expulsion des religieuses est réclamée par des gens dont le moindre tort est d'ignorer les éléments de l'organisation d'un hôpital. On a fait aux plus tristes jours de la grande révolution l'expérience du laïcisme. Le 3 septembre 1793, les administrateurs de notre Hôtel-Dieu furent convoqués par le Maire pour exiger, en déférant aux pétitions de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, le changement du costume des Sœurs et le serment que prescrivait le décret du Comité de salut public. La Commission qui, entre parenthèses, ne fut point modifiée sous le régime de la Terreur, était composée de notabilités de la bourgeoisie, répugnant fort aux idées de persécution. Cependant il fallut se résigner, et l'on fit comparaître toutes les Sœurs, d'abord

séparément, puis ensemble, pour les engager à obéir. En dépit des instances bienveillantes de l'autorité, elles restèrent inébranlables dans leur refus, prévoyant bien que si des concessions étaient alors possibles, on ne tarderait pas à leur en demander d'autres, tout à fait contraires à leurs vœux et à leur conscience.

Les dignes filles de saint Vincent gardèrent une attitude si noble et si ferme, sans qu'elle cessât d'être modeste et respectueuse, que les administrateurs en furent profondément émus. Le vice-président, M. François Grille, dont les souvenirs de capacité et d'honneur ne sont point oubliés, ne voulut pas continuer à remplir un rôle opposé à son caractère; il se retira. Dès la deuxième des séances consacrées aux débats de cette pénible affaire, le docteur Berger, alors maire, fut contraint de prendre une décision qui ne lui plaisait pas plus qu'à ses assesseurs, mais dont il eut la faiblesse d'assumer la principale responsabilité.

Dans leur simplicité touchante, les réponses des Sœurs sont trop belles pour que nous résistions à la tentation de les reproduire, en conservant le texte du procès-verbal :

« Ce jour, mardi, 3 septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République une et indivisible, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ayant été instruits que, d'après des pétitions faites le jour d'hier à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* de cette ville, les corps administratifs se disposaient à demander aux Sœurs de cet hôpital le serment prescrit par les décrets et un changement dans leur costume; que de suite on avait établi aux portes de cet Hôtel-Dieu un

corps-de-garde composé de quinze hommes, se sont assemblés extraordinairement sur les huit heures du matin. Ils ont cru devoir prévenir les Sœurs de ce qu'ils avaient appris par la voix publique et les engager à se soumettre à la loi, comme ils l'avaient fait précédemment à différentes fois, en leur représentant que leur refus pourrait occasionner les plus graves désordres dans cette maison, et que les pauvres malades en souffriraient beaucoup. En conséquence, ils se sont transportés à la dépense, où ils ont trouvé la Supérieure de cette maison et trois autres Sœurs, ses assistantes. Ils leur ont fait part des motifs qui les amenaient, les ont beaucoup exhortées de prêter le serment dont il s'agit, et de changer leur costume, en leur exposant que la loi les assujettissait à ces deux points :

« Elles ont répondu que les décrets concernant le serment ne regardaient que les fonctionnaires publics; qu'elles n'étaient point dans ce cas; qu'elles n'étaient point institutrices, et que leurs seules fonctions étaient de gouverner les malades et de leur donner tous les soins qui dépendaient d'elles; que leur façon de penser n'avait point jusqu'à ce moment troublé l'ordre public, et ne les avait pas empêchées de veiller à leurs malades, ainsi qu'elles l'avaient toujours fait; que, par ces raisons, elles se croyaient dispensées de tout serment, et qu'elles n'en prêteraient aucun.

« Que, par rapport à leur vêtement, il était de l'intérêt de la maison qu'elles ne le changeassent point, que leurs robes n'étaient point dispendieuses, qu'elles duraient au moins douze ou quinze ans, les faisaient reconnaître plus aisément par les malades

lorsqu'ils avaient besoin de leurs services, et leur en imposaient; que d'ailleurs s'il fallait vêtir à neuf les trente-neuf Sœurs qui étaient dans cette maison, ce serait une dépense de près de douze mille livres, et que leur entretien annuel en occasionnerait une autre de cent cinquante livres de plus pour chacune d'elles; qu'en tout cas, si on exigeait absolument d'elles cette innovation dans leur costume, elles s'y conformeraient; que depuis plus d'un an aucune d'elles n'était sortie de la maison, et qu'elles continueraient de ne point sortir si on leur conservait leur vêtement ordinaire.

« Les administrateurs, après avoir renouvelé leurs instances auprès des Sœurs pour les déterminer à acquiescer à tout ce qui est énoncé ci-dessus, et leur avoir fait sentir tous les inconvénients qui résulteraient de leur refus, comme aussi après avoir engagé la Supérieure de communiquer à toutes ses Sœurs les observations et représentations qu'ils venaient de lui faire, se sont retirés dans leur bureau, et ont rédigé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

« *Signé* : Grille aîné, vice-président; Sartre; Coustard; Aveneau; Beguyer-Chambouréau. »

On peut juger, par la modération de ce procès-verbal, du respect que les Sœurs inspiraient aux administrateurs et du désir que ceux-ci avaient de les conserver. C'est à la suite de cette séance que M. Grille [1],

[1] On doit à M. Grille, ainsi que nous le raconterons plus tard, la conservation des considérables et très précieuses archives de

voyant l'affliction des pauvres femmes et l'impossibilité de continuer à les défendre des violences jacobines, se retira. Il ne reparut plus à la Commission qu'après l'exécution de la menace des *Amis de la Liberté et de l'Égalité*.

Le siège d'Angers par les Vendéens suspendit les mesures de persécution, d'autant plus que les Sœurs de l'hôpital acquirent de nouveaux titres à la reconnaissance de la ville en prodiguant aux républicains blessés des soins aussi intelligents que dévoués. Cependant elles étaient toujours exposées aux défiances et à l'inquisition des prétendus amis du peuple. En voici un exemple peu connu : A la fin de décembre 1793, on venait d'apprendre les détails navrants de la déroute de Savenay : un jour, de grand matin, l'interne de service, accompagné d'un tout jeune homme — il n'avait que dix-sept ans — à la fois élève en médecine et secrétaire des chefs de service, descendit de sa chambre dans la grande salle. En y pénétrant, les deux amis, étonnés de n'y voir aucune des Sœurs, toujours si ponctuelles et si bien disposées, demandèrent la cause de cette absence. On leur montra sur les colonnes des placards qu'un émissaire du club de la Trinité venait d'y afficher, et portant ces simples mots : *Les Brigands sont f.....!* A cette vue, dit-on, les Sœurs, très émues, s'étaient retirées dans la chapelle.

Nos jeunes gens, n'écoutant que la bonté de leur cœur, s'empressèrent de déchirer les affiches et d'en

Saint-Jean, remontant au XII^e^ siècle et déposées aujourd'hui à la préfecture.

jeter les débris. Puis ils se rendirent près des Sœurs, qu'ils trouvèrent priant, tout en larmes. Ils les rassurèrent, et les dignes femmes revinrent aussitôt continuer leur sainte mission.

Le fait n'était pas d'une gravité extrême; mais, à cette époque de fraternité, les actes les plus innocents étaient poursuivis comme des crimes. Les deux amis, dénoncés au club, dès le soir même, furent arrêtés et emprisonnés dans l'ex-abbaye de Saint-Serge. Ils y étaient détenus depuis plusieurs semaines, et leur sort devenait inquiétant, quand l'ordre fut donné de faire partir tous les officiers de santé disponibles pour le service des troupes en campagne. Sur les instances des médecins de l'Hôtel-Dieu, le commandant de place vint chercher les deux prisonniers et leur remit des feuilles de route pour aller rejoindre, à pied, l'armée des côtes de la Manche, dont le dépôt était à Cherbourg.

L'interne, après avoir servi quelque temps comme chirurgien militaire, revint exercer son art avec distinction à Saint-Georges-sur-Loire. Il se nommait le docteur Faugeron[1]. Quant au jeune étudiant, c'était mon père.

Les appréhensions des Sœurs ne tardèrent pas à être justifiées :

« Le 18 pluviôse de l'an II de la République française une et indivisible, continuons-nous de lire dans les procès-verbaux, les officiers municipaux ont bien voulu se

[1] Grand-père de M. Hector Faugeron et du colonel Emile Faugeron.

transporter, avec leurs écharpes, au nombre de quatre, à l'Hôtel-Dieu, et le bureau s'étant ensuite assemblé, tous ensemble prirent l'arrêté suivant :

« Considérant qu'il importait beaucoup à l'ordre public de supprimer et faire démolir, dans cette maison, tous les objets quelconques qui pourraient tendre à alimenter le fanatisme malheureusement trop dominant depuis longtemps, il est arrêté que de suite, autant qu'il sera possible, tous les autels et autres monuments qui existent dans l'ancienne chapelle, et dans les salles de cette maison, seront démolis, en observant avec la plus grande attention de mettre à part ce qui serait bon salpêtre pour en faire don à la République; également que les croix qui se trouvent dans la maison seront enlevées, et l'on y substituera au principal pignon un bonnet de la Liberté avec un pavillon tricolore ; comme aussi toutes les inscriptions qui se trouvent dans le réfectoire des Sœurs, seront effacées et remplacées par les Droits, décrétés par la dernière Constitution, et autres maximes de cette nature; enfin il sera peint, dans les deux grandes salles des malades, sur deux grands tableaux existant maintenant dans la salle ordinaire du bureau d'administration, la Déclaration des Droits de l'Homme, en caractères aussi lisibles que faire se pourra. »

(*Suivent les signatures.*)

Le Maire saisit l'occasion de ce concours imposant de diverses autorités pour décider les Sœurs à prêter le serment exigé des religieuses par la loi du 4 août 1792, « d'être fidèles à la République, d'en maintenir de tout

leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité, ainsi que la liberté et l'égalité. »

Ces exhortations *in extremis* n'ayant pas produit l'effet que l'on en espérait, les officiers municipaux, croyant sans doute avoir concilié les sentiments de leur cœur avec les devoirs de leur charge, se retirèrent en abandonnant les récalcitrantes au sort que leur réservait la reconnaissance républicaine.

Le 20 ventôse an II, les Sœurs furent mises en état d'arrestation. La force armée vint les arracher à leur cher et saint asile. Conduites à la prison des Pénitentes, elles y furent enfermées avec des femmes de mauvaise vie. Ces malheureuses, en voyant entrer dans leur cour des compagnes si inattendues, furent saisies d'une émotion si vive que, se jetant à genoux, elles implorèrent leur bénédiction.

Les instances pour la prestation de serment avaient duré six mois, du 9 septembre 1793 au 13 mars 1794. La longueur de ces délais, en donnant une preuve éclatante de la fermeté des vaillantes femmes, démontre aussi les sympathies de la population à leur égard, puisque ses représentants ne négligèrent aucun effort pour conserver les Sœurs, objet du respect et de l'attachement universels.

On sait quelle fut leur destinée. La Commission militaire, insensible aux vertus des bienfaitrices du peuple, comme aux supplications de leurs obligés, si nombreux surtout parmi les pauvres gens, condamna à la peine de mort les Sœurs Marianne Vaillant et Odile Beaugard, comme principales instigatrices de la résistance. Les saintes victimes reçurent, au Champ-des-

Martyrs, la palme qui, en leur ouvrant le ciel, devint le gage de l'union indissoluble de leur Ordre avec la cité, témoin du sacrifice de leur sang virginal.

Cette page de l'histoire des filles de Saint-Vincent à Angers, nous reporte aux épisodes les plus touchants des premiers siècles de l'Église, au temps de sainte Agnès et de sainte Cécile : elle a été souvent écrite avec talent et communicative émotion [1]; cependant nous osons la reproduire encore. Quelques souvenirs, peut-être inédits, nous serviront d'excuse.

Le 10 février 1793, par une matinée pluvieuse et froide, le passage d'une *chaîne* de condamnés — c'était la septième — fut annoncée dans la rue Baudrière par l'apparition de plusieurs suppôts du club des Jacobins, en costume de sans-culotte, carmagnole et bonnet rouges. Ils couraient en criant d'une voix sinistre : Ouvrez les boutiques ! ouvrez les boutiques ! Cet ordre était donné pour qu'on ne fermât pas les maisons ainsi qu'on l'avait fait à la vue des premières victimes. Nous citons la rue Baudrière parce que nous tenons la plupart des détails suivants de témoins alors fort jeunes, mais dont la mémoire a toujours été frappée des terribles scènes qui se passaient sous leurs yeux ou, du moins, sous les yeux de leurs parents. Dans ces jours de deuil, les femmes et les enfants se retiraient dans les pièces du fond des logis, où l'on restait en prières jusqu'à la cessation du bruit ; mais les hommes devaient se montrer près du seuil des portes, sous peine d'être arrêtés comme suspects.

[1] Voyez les ouvrages de M. l'abbé Gruget et de MM. Godard, Choyer, dom Chamard, Deniau.

Peu après la disparition des crieurs, un roulement signalait l'approche du lugubre cortège. Il était précédé d'une bande de mauvais sujets, débraillés et souvent ivres. On voyait ensuite s'avancer *comme un triomphateur,* dit l'abbé Gruget, un mulâtre de haute taille, Alexandre Julien, dit *Lindor,* affublé des oripeaux de tambour major, puis venaient les tambours et un groupe de musiciens qui soufflaient à la diable, en alternant l'air du *Ça ira* avec ceux de la *Carmagnole* et de la *Marseillaise.* Ils étaient suivis par les juges de la Commission militaire, en tête le président, Félix, accompagné de Goupil, Hudoux, Laporte et consorts, tous empanachés, ceints de larges écharpes, d'où pendait un sabre qu'ils tiraient en le brandissant pour exciter les acclamations; mais l'écho restait muet. Partout régnait un silence de mort. Les stipendiés de l'avant-garde répondaient seuls aux vive la République! lancés par les puissants du jour.

Quel cœur n'eût été glacé ou exaspéré, à l'aspect du défilé de la chaîne? Elle était composée en majeure partie de pauvres paysannes de la Vendée, de *brigandes,* selon le terme alors en usage. On y remarquait des jeunes filles de quinze ans à peine, des ouvriers, des domestiques, peu de personnes de condition; le petit peuple en formait presque la totalité, et le nombre des femmes dépassait les trois quarts. Les prisonniers, attachés deux à deux à une corde centrale, origine du nom de *chaîne,* étaient flanqués de gardes, écume de ces bataillons dits *Parisiens,* rebut eux-mêmes de la capitale, qui, tout en se parant du titre de *vainqueurs de la Bastille,* n'avaient jamais su que fuir dans les champs

de la Vendée. Ils se vengeaient de leur lâcheté sur les prêtres et les femmes.

La funèbre colonne, en descendant la rue Baudrière, comptait une centaine de condamnés; elle devait trouver du renfort dans les prisons de la Doutre et finit par contenir au moins trois cents personnes. Ce fut le plus considérable des huit convois qui, dans l'espace de trois mois, la précédèrent ou la suivirent au bois d'Avrillé. En prenant la rue Saint-Nicolas, il y eut un court arrêt devant le Bon-Pasteur, dont la chapelle est devenue magasin, et l'on en vit sortir plusieurs prisonnières, entre autres les Sœurs Marianne et Odile qui furent attachées à l'extrémité de la chaîne.

A l'aspect de tout cet appareil, la pauvre Odile, qui était la plus jeune, pâlit et chancèle. Son cœur est saisi d'épouvante. Elle craint que son courage ne soit pas à la hauteur d'une si grande épreuve : « Ma sœur, ma « chère sœur, lui dit Marianne, vous ne faiblirez pas. « La grâce d'en haut vous soutiendra. Cette couronne « que nous avons tant désirée est tout près de nous. « Encore quelques pas et nous l'atteindrons... » Une personne pieuse leur apporte des voiles : « Non, non, « répond Sœur Marianne, nous ne cacherons pas nos « visages. Est-ce donc une honte de mourir pour « Jésus-Christ? Puisse, au contraire, toute la ville nous « voir et apprendre de nous comment on meurt pour « la religion! »

Le convoi s'ébranle de nouveau. Marianne soutient sa tremblante compagne; elle la console, elle l'encourage; puis quand elle voit qu'Odile marche d'un pas plus ferme, elle s'adresse aux autres condamnés : en

leur montrant le ciel, elle ajoute : « Encore un effort, « et la victoire est à nous! » Tous se résignent; tous veulent mourir comme Marianne et Odile.

Mais si puissante que soit la grâce, la nature semble parfois y résister : accablée sous le poids des émotions, Sœur Odile s'affaisse et s'évanouit.

La marche est arrêtée : les conducteurs s'irritent, blasphèment, et comme les bourreaux de Notre-Seigneur dans la Voie douloureuse, frappent les Sœurs pour qu'elles se relèvent et avancent. Marianne fait à son amie un rempart de son corps; elle prie, elle conjure d'attendre quelques instants; ses caresses vont rendre la vie à la pauvre défaillante. Enfin les forces reviennent à cette douce victime dont une main blessée par les coups est couverte de sang. On repart. En entrant dans l'enclos de la Haie-aux-Bons-Hommes, Sœur Marianne récite d'une voix forte les Litanies de la sainte Vierge : « Sainte Marie, priez pour nous... Porte du ciel, priez pour nous...» L'invocation est répétée par la foule : on eût dit une pieuse procession entrant, pour se reposer, dans un sanctuaire béni.

Les condamnés, selon le terme de M. Gruget, sont rangés en bataille devant l'immense fosse. Les Sœurs qui, étant à la fin de la chaîne, n'avaient pas été aperçues du plus grand nombre, s'avancent vers le milieu des rangs, en continuant le chant sacré. A leur vue, c'est une exclamation sur toute la ligne : « Des « Sœurs! et des Sœurs de l'hôpital! aussi elles! ce n'est « pas possible! Elles ne doivent pas mourir comme « nous! »

Tout se réunissait pour empreindre les humbles

femmes d'un prestige surnaturel : elles étaient de taille élevée, elles étaient jeunes et belles, belles surtout de l'enthousiasme du martyre, de cette splendeur idéale que Dieu donne aux visages de ses élus, lorsqu'ils ne semblent plus tenir de la terre. Cette vision frappe tellement les condamnés, qu'oubliant leur propre détresse, ils ne pensent qu'à sauver leurs admirables compagnes. Ce sentiment trouve soudain son expression dans un élan qui, naguère, avait arraché à la mort les cinq mille prisonniers de Saint-Florent : « Grâce pour les Sœurs! » dit une voix, et cent autres répètent : « Grâce pour les Sœurs, grâce pour les Sœurs ! »

Mais Bonchamps n'était pas là. Des Vendéens y étaient, mais comme condamnés sans pitié et non comme juges miséricordieux.

Cependant le mouvement est si vif, si irrésistible que le commandant des exécuteurs y cède lui-même; spontanément il s'avance vers les Sœurs et leur dit :

« Citoyennes (je copie le véridique abbé Gruget), il « est encore temps d'échapper à la mort dont vous êtes « menacées; vous avez rendu des services à l'huma- « nité. Quoi! pour un serment qu'on vous demande, « vous voudriez donner votre vie et discontinuer les « bonnes œuvres que vous avez toujours faites? Qu'il « n'en soit pas ainsi! Retournez dans votre maison, « continuez de rendre les services que vous avez tou- « jours rendus; ne faites pas le serment puisqu'il vous « répugne et qu'il vous contrarie ; je prends sur moi de « dire que vous l'avez prêté, et je vous donne ma pa- « role qu'il ne vous sera rien fait, ainsi qu'à vos com- « pagnes détenues en prison.

« — Merci, Monsieur, répond Sœur Marianne, pour « votre offre généreuse. Notre conscience nous a défendu « de prêter le serment; nous ne voulons point passer « pour l'avoir fait. »

Attéré par ces paroles, l'officier garde le silence; il tient inclinée l'arme qui doit donner le signal du massacre; puis, levant la tête, il la tourne vers le président de la Commission qui lui répond par un geste impérieux; alors d'un air désespéré, il lève son épée, et la fusillade éclate.

D'ordinaire, les victimes étaient divisées par sections de vingt qui se succédaient au bord de la fosse. Le piquet d'exécution se plaçait à vingt pas en arrière et, après la décharge, achevait les survivants à coups de sabre et de baïonnette.

On ignore si le groupe des Sœurs fut compris dans les premiers assassinats; on présume qu'il fut réservé pour la fin du supplice, dans l'espoir que l'aspect de tant d'horreurs fléchirait leur résolution. Ce que l'on sait, c'est qu'elles ne cessèrent leurs pieux cantiques; les autres groupes les imitaient, sans être interrompus par les cris des blessés. Seulement les chants perdaient de la force à mesure que les voix diminuaient, jusqu'à ce que les derniers accents ne furent plus entendus que des anges.

A la fusillade, Sœur Odile est frappée de plusieurs balles. Sœur Marianne n'a qu'un bras brisé : de l'autre elle soutient son amie, sanglante et inanimée. Puis, levant les yeux au ciel, on l'entend répéter les paroles suprêmes : « Pardonnez-leur, mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font ! » A peine la prière achevée, les exécu-

teurs, se précipitant sur les blessés, consommèrent l'épouvantable carnage.

Est-il beaucoup de scènes plus émouvantes dans les *Actes des Martyrs*, ou même dans le nécrologe des chrétiens au Colisée, sous Néron et Dioclétien? Peut-on être surpris que notre champ des morts, arrosé d'un sang si pur, soit l'objet d'une vénération si constante? Elle sera éternelle, car elle durera tant que nous serons sensibles à nos traditions angevines, tant qu'une âme française sera animée du souffle divin.

Nous avons vu avec quelle dignité la Supérieure de Saint-Jean répondit aux instances pour obtenir la prestation de serment. Afin d'effrayer ses Sœurs et de les amener à composition, on l'avait enfermée au Bon-Pasteur avec ses courageuses assistantes Marianne et Odile, accusées d'avoir organisé la résistance. Traduite avec ses compagnes devant la Commission militaire, elle fut condamnée à la même peine. L'arrêt allait être exécuté, lorsque les Sœurs restées à Saint-Jean réclamèrent avec tant de force sa mise en liberté, en protestant qu'elles se rétracteraient si on ne leur promettait la vie de leur Supérieure, qu'on n'osa pas les refuser, dans la conviction que leur concours était indispensable à l'hôpital.

Quand les sbires du tribunal révélutionnaire vinrent chercher la Supérieure pour la transférer aux Pénitentes, elle ne voulut pas quitter ses Sœurs. Pour la décider à sortir, on la trompa en l'assurant que, retenues seulement par un défaut de formalités, elles ne tarderaient pas à la suivre. En apprenant l'affreuse vérité, l'excellente femme fut frappée d'un coup si cruel

qu'elle ne fit plus que languir, et mourut peu d'années après, regrettant avec amertume de n'avoir pu partager le sort de ses filles bien-aimées.

L'exactitude historique nous oblige à faire une remarque pénible. D'après les procès-verbaux de la Commission des Hospices, le nombre des Sœurs ayant prêté serment est plus considérable que l'indique le sincère et vénérable abbé Gruget. Cette différence s'explique. Trois Sœurs seulement se présentèrent pour obéir à la loi de la violence. A force d'obsessions quatre autres se décidèrent à les imiter; enfin trois cédèrent encore : toutefois l'une d'elles se rétracta dès le lendemain de la prestation. D'autres ne tardèrent pas à l'imiter en réclamant leur sortie de la maison où elles n'étaient restées que par attachement à leurs protégés. Plusieurs procès-verbaux constatent les instances réitérées que les pauvres *jureuses* adressèrent à l'Administration, de sorte qu'il est à présumer que trois Sœurs, seulement, continuèrent leur service; et encore, désabusées de toutes les assurances qu'on leur avait données, elles ne purent persévérer dans la voie de la dissidence; nous devons croire que les brebis, un moment égarées par la bonté de leur cœur, ne trouvèrent de repos qu'en rentrant dans le bercail des fidèles.

Malgré la prostration des esprits sous la Terreur, le supplice des Sœurs souleva une indignation telle, que les juges, cédant à la crainte, mais non à la pitié qu'ils ne connaissaient pas, se contentèrent de la déportation à Cayenne pour dix-huit autres des réfractaires.

Attachées deux à deux par des cordes, comme des criminelles, elles furent conduites au Port Ligny, au milieu de la désolation générale, car tout le monde les croyait destinées aux noyades de Carrier : on les fit entrer dans de grands bateaux garnis de paille, où les religieuses de l'hôpital de Beaufort les avaient précédées.

Arrivées à Nantes, les proscrites furent enfermées au Bouffay pendant trois jours. Elles y souffrirent beaucoup n'ayant d'autre lit que le parquet de la salle d'audience. Elles étaient exténuées ; de courageuses personnes leur apportaient d'abondantes provisions, mais le geôlier gardait tout et ne leur donnait que du pain et de l'eau malpropres. Les prisonnières passèrent tout ce temps dans l'angoisse de la mort. Elles ne durent leur salut qu'à l'absence de Carrier. En partant de Nantes on les fit monter sur des charrettes à bœufs, pour les exposer aux insultes des mauvais cœurs ; mais le calcul ne réussit pas, car les Sœurs furent bien dédommagées des souffrances de la route par les témoignages de vénération qu'elles recueillirent sur tout le parcours. La destination était Lorient où elles devaient s'embarquer pour les plages meurtrières de la Guyane.

Les mémoires de M. Gruget contiennent quelques fragments de lettres écrites par les religieuses sur les incidents du voyage.

« Il n'y a dans ces récits ni éclat de style, ni récriminations [1] ; tout y respire l'humilité, la modestie, la patience, et je ne sache rien de plus propre à apitoyer

[1] Voir le très intéressant et consciencieux *Essai sur la Terreur en Anjou*, par M. Camille Bourcier, 1870. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*, in-8°, page 126.)

sur le sort de ces pauvres femmes, que le courage constant avec lequel elles supportent leurs souffrances et les injures qui leur sont adressées sur la route. Au-dessus de tout, j'admire leur vive reconnaissance pour les moindres soins, pour les moindres paroles de consolation; c'est un cri de joie et de bonheur quand quelqu'un vient à leur tendre une main secourable, quand la voix amie d'un compatriote vient frapper leurs oreilles. Le lecteur me saura gré, j'en suis sûr, de quelques exactes citations :

« A Vannes, un homme aidant une Sœur malade à « descendre de la charrette, lui dit : — Vous me faites « pitié, mais votre cause est belle; quand on fait son « devoir, on est toujours heureux; soyez fidèle.

« A Hennebont, à l'entrée du pont, il se trouva un « soldat angevin en faction qui cria : Vivent les Ange- « vines! Quand on nous prenait pour des brigandes, « nos conducteurs répondaient : Ce ne sont pas des « brigandes, ce sont des femmes respectables, des reli- « gieuses, ce sont de bonnes Sœurs..

« Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs « méritent tout l'éloge possible pour leur politesse, « leur complaisance, il y a même à dire le respect « qu'ils nous portaient. »

« Cette lettre est adressée à une Sœur Madelon, restée à Angers. En *post-scriptum,* on lit ces mots touchants, qui ne sont, du reste, que le résumé des sentiments exprimés dans le récit tout entier : « Toujours « gaies, toujours contentes, pas un seul moment « d'ennui ni d'abattement depuis notre arrestation. »

En attendant l'ordre d'embarquer, les sœurs déte-

nues d'abord dans la maison d'arrêt de la Grande-Cayenne, et ne connaissant point le temps perdu, avaient demandé à desservir l'hôpital, envahi par le scorbut, du port de guerre, dit l'Arsenal. Parmi les malades, on comptait aussi de nombreux blessés des combats d'Ouessant et de la baie d'Audierne. Au lieu des rudes mains et du langage non moins rude des infirmiers, les braves matelots se trouvaient si bien des soins délicats et des douces paroles de ces infirmières accomplies, qu'ils ne cessaient d'en faire l'éloge à leurs officiers. Ceux-ci prirent hautement les Sœurs sous leur protection ; cependant ils étaient enclins aux idées nouvelles, faisant naguère partie de l'*escadre bleue*, titre sous lequel, dans l'ancienne marine, on désignait les officiers sans titres de noblesse. Les gentilshommes avaient presque tous émigré.

Quand le navire commandé pour le transport des proscrites fut prêt à appareiller, la police vint les chercher ; mais le Major de la marine refusa de les livrer, et comme on insistait, il ordonna de fermer les grilles de l'Arsenal, en jurant qu'il répondrait par des coups de fusil à de nouvelles sommations. L'autorité jacobine, fort peu soucieuse d'engager un combat inégal, temporisa ; le 9 thermidor survint. Quand ce fut possible, les prisonnières, mises en liberté par leurs braves défenseurs, après un cordial échange de protestations de part et d'autre, regagnèrent la communauté de Paris, où les appelait la Supérieure générale.

En décrétant la vente des biens du clergé, l'Assemblée nationale avait pris l'engagement solennel de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte,

à l'entretien de ses ministres, au *soulagement des pauvres*. On sait comment la Convention, pour acquitter cette *dette sacrée*, décréta toutes ces lois inexécutées et inexécutables, qui ne figurent dans nos codes que pour attester sa folie et son impuissance. Une seule de ces lois a reçu malheureusement un commencement d'exécution : celle du 19 mars 1793 qui ordonne la vente des biens des hospices et dont l'article 5 est ainsi conçu :

« Au moyen de ce que l'assistance des pauvres est une dette nationale, les biens des hôpitaux, fondations et dotations en faveur des pauvres, seront vendus dans la forme qui sera réglée par le comité d'aliénation; néanmoins cette vente n'aura lieu qu'après l'organisation complète, définitive, et en pleine activité, des secours publics. »

Cette organisation est restée à l'état de lettre morte; mais, hélas! la vente des biens hospitaliers a été en grande partie consommée, et les pauvres ont perdu les *trois cinquièmes* de leur patrimoine [1]. Tant il est vrai que les révolutions démocratiques, qu'elles aient pour dates 92, 48 ou 70, ne profitent qu'à un très petit nombre, de sorte que le vrai peuple, surtout dans les dernières classes, se trouve plus malheureux après qu'auparavant.

La popularité si bien justifiée qui entoure les Sœurs de Saint-Vincent n'a jamais été interrompue même dans les temps les plus troublés. L'Assemblée consti-

[1] Dupin, *Histoire de l'administration des secours publics*, page 77.

tuante, en prohibant les vœux monastiques par sa loi du 19 février 1790, a soin d'ajouter cette réserve : « Au surplus, il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des maisons de charité, et ce, jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur ces objets. »

Assurément cette dernière catégorie était spécifiée à l'intention des Sœurs de Saint-Vincent ; car alors comme aujourd'hui, elles se bornent, d'après leurs statuts, à des vœux simples et annuels, s'engageant seulement à servir Dieu et les pauvres de tout leur cœur, et avec tout le zèle dont elles sont capables.

Une autre réserve plus significative encore que la tolérance de l'Assemblée constituante, fut l'omission, calculée probablement, de la Législative, supprimant toutes les congrégations, le 18 août 1792, huit jours après l'invasion des Tuileries, au moment où se déchaînaient les fureurs anti-religieuses. Or, dans la longue liste des corporations proscrites, comprenant non seulement les ordres religieux, mais encore les conférences et associations de piété, on ne lit point le nom des filles de Vincent de Paul ; mais on y trouve, comme dans la loi du 19 février 1790, une restriction formelle et spécifiée en ces termes : « Néanmoins dans les hôpitaux et maisons de charité les mêmes personnes continueront comme ci-devant, le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel, sous la surveillance des corps municipaux et administratifs, jusqu'à l'organisation définitive que le Comité de secours présentera incessamment à l'Assemblée nationale. »

C'est grâce à cette disposition que *les Filles de la*

Charité ont pu rester dans un grand nombre d'établissements hospitaliers, même après la fermeture de la Maison-mère.

Inutile d'ajouter que l'Assemblée législative qui détruisit beaucoup comme ses deux émules, ne sut pas mieux organiser. Le Comité de secours se borna à des promesses non réalisées.

Nous avons donné le texte du serment imposé aux congrégations de femmes par le décret du 14 août 1792; il était beaucoup moins compromettant que le serment prescrit au clergé séculier et régulier. Cependant la proportion des défaillances, rare du reste de part et d'autre, fut en faveur des religieuses. Dans notre pays, à Angers notamment, toutes les communautés de femmes rivalisèrent de courage avec les Sœurs de Saint-Vincent.

A peine les nobles servantes des pauvres étaient sorties de l'Hôtel-Dieu d'Angers que le désordre s'y introduisit. On adjoignit au petit nombre des Sœurs qui avaient consenti à prêter serment des religieuses de Sainte-Catherine; elles furent requises dans les refuges où elles se tenaient cachées depuis la fermeture de leur couvent, près Saint-Laud. Le cadre nécessaire fut complété par des femmes de la ville; mais l'unité manquait à ce personnel. Les anciennes Sœurs, regrettant de n'avoir pas imité leurs compagnes, demandèrent bientôt à se retirer. Les religieuses de Sainte-Catherine, d'ordre contemplatif, ignoraient le service hospitalier; quant aux auxiliaires laïques, tantôt bonnes, tantôt mauvaises, elles étaient toutes insuffisantes.

Malgré le zèle et la surveillance des administrateurs, les ressources de toute nature diminuèrent rapidement, les approvisionnements de vivres n'étaient pas renouvelés en temps utile, le linge disparaissait; on avait même à souffrir du défaut de propreté, cette première condition de la tenue d'un hôpital. La Convention ayant confisqué les biens des hospices, les subventions du Directoire, du département et celles de la ville ne suffisaient pas pour combler le déficit. Enfin la détresse du pauvre établissement devint telle, qu'après un retranchement considérable de lits, on fut contraint d'envoyer les convalescents, de maison en maison, pour mendier les secours de toute sorte dont le besoin se faisait douloureusement sentir.

Cependant, à travers de nombreuses vicissitudes, l'ordre se rétablit dans une certaine mesure. Les administrateurs, après avoir été longtemps présidés par M. Grille, se trouvèrent placés sous l'autorité préfectorale qui leur adjoignit de nouveaux collègues. Tous ensemble, persévérant dans leur mission bienfaisante, ne furent point découragés par des obstacles sans cesse renaissants. Non contents d'une sollicitude continue, ils déléguèrent une partie de leurs pouvoirs à un homme instruit par une longue expérience; mais le succès ne répondit pas à leur attente : M. Ollivier, nommé économe-directeur, était pourtant secondé par deux femmes de haute capacité et de grande vertu, anciennes religieuses de Sainte-Catherine, Mesdames Autin et Pitet, qui parvinrent, non sans peine, en quittant les traditions de leur ancien cloître, à se mettre au cours de leurs multiples et actives fonctions.

Cet état de choses dura douze ans. Bien qu'amélioré, il laissait beaucoup de désirs à satisfaire. On se souvenait toujours des Sœurs de Saint-Vincent, de leurs aimables qualités, de leur compétence toute spéciale pour le soin des malades, de l'ingénieuse économie, de l'ordre et de l'entrain qu'elles savaient mettre dans chaque détail du service : administrateurs, médecins, malades, bref, tout le monde les regrettait.

Reportons-nous à l'aurore du siècle, aux belles années du Consulat. Le jeune vainqueur des Pyramides et de Marengo avait relevé les bases essentielles de la société. La plupart des institutions, qui furent l'honneur du passé, étaient rétablies. La congrégation de Saint-Vincent fut une des premières à exercer librement son action salutaire. Le Maire d'Angers était alors M. Joûbert-Bonnaire [1]. Fidèle interprète des vœux de la population, il se concerta avec le préfet, M. Bourdon de Vatry, pour le rappel des Sœurs; celui-ci s'empressa de déférer à une demande si légitime. Les négociations furent ouvertes avec la Supérieure générale des *Filles de la Charité*, Sœur Thérèse Deschaux. La tempête révolutionnaire ayant décimé et dispersé le pieux troupeau, les sujets étaient d'autant plus rares qu'ils étaient sollicités de tous côtés. Néanmoins on ne pouvait refuser une demande en faveur de la maison d'Angers, regardée comme la fille aînée de l'Ordre, puisque ce fut, après Paris, la première fondation de Mlle Le Gras, qui vint y installer ses Sœurs en 1639.

Le traité qui confiait tous les services de l'Hôtel-

[1] Grand-père de MM. Achille et Ambroise Joûbert.

Dieu, la pharmacie comme la direction générale, à l'Ordre de Vincent-de-Paul, sous l'autorité de la Commission administrative, fut signé le 24 mai 1806. Huit jours après arrivait par la *diligence*, laquelle, entre parenthèses, restait soixante heures en route et ne faisait que trois voyages chaque semaine, l'avant-garde des rapatriées. Par une attention délicate de Mme Deschaux, elle n'était composée que d'anciennes Sœurs de la maison d'Angers, sous le commandement maternel de Sœur Manin, autrefois à la tête de la pharmacie que l'on appelait apothicairerie.

On nous a raconté que la diligence, ce jour-là, ne dérogea pas à son habitude d'être en retard. D'anciennes connaissances des Sœurs les attendaient sur la place Cupif. Quand on aperçut les cornettes blanches un cri de joie s'échappa de la foule. Chacun s'empressait autour d'elles. On se disputait l'honneur de porter leur léger bagage. Dans les rues du Bœuf-Couronné, Poissonnière, Porte-Chapelière, on accourait aux portes en répétant : Voilà les Sœurs, voilà les Sœurs! A cette joie se mêlait bien un peu de curiosité : depuis quatorze ans les nombrenses communautés qui donnaient tant de caractère et d'animation à notre ville avaient disparu. Les enfants étaient émerveillés; ils n'avaient jamais vu de religieuses, et les premières qui se présentaient, apportaient avec elles le charme des meilleurs souvenirs. A l'entrée du pont s'étaient rangées les écaillères et les lavandières du Port Ligny, en habits de dimanche, ayant à leur tête la reine des halles angevines, Javotte, dont le courage à sauver des proscrits pendant la Révolution et à résister à

Francastel le proconsul du temps, avait fait la réputation. En présentant à la Supérieure une branche d'oranger en fleur, elle lui adressa un petit compliment, par malheur perdu, et qui dut moins intimider la vaillante femme que les remerciements adressés vingt ans auparavant au comte et à la comtesse du Nord [1].

De la rue Beaurepaire on monta la rue Lionnaise pour s'arrêter à l'Economat situé alors dans l'ancienne maison conventuelle de la Croix. Les Sœurs y passèrent la nuit. Le lendemain de bonne heure, deux administrateurs, MM. de Jully et Grille vinrent les chercher; la foule était grande, surtout dans le voisinage de l'hôpital; le pauvre quartier, journellement témoin et objet de la bienfaisance des Sœurs, montrait une sincère allégresse. Bien des paupières étaient humides; on reconnaissait les exilées, en les appelant par leurs noms, on se disputait leur attention; les mères leur présentaient leurs petits enfants, et les hommes levaient leurs chapeaux en l'air. « Ah! Monsieur, c'était un beau jour, me disait il y a quelque dix ans un bon vieux, maître maçon de son état, que j'interrogeais à une fenêtre basse de la pittoresque rue du Pot-de-Fer, vestige trop rare du vieil

[1] Le comte du Nord, devenu Paul Ier, empereur de Russie, dans son voyage en France, s'était arrêté à Angers, en 1786. L'hôtellerie de la Boule-d'Or, vis-à-vis la Fontaine Pied-Boulet, alors la première de la ville, eut l'honneur de le recevoir. L'auguste voyageur, frappé de la gentillesse d'une jeune servante, voulut la doter. Cette servante était Javotte. (Voir la *Revue d'Anjou*, 1854, tome XI, la très agréable histoire de la gardienne de la porte Girard, par M. E. L., et le *Bulletin historique et monumental* de M. Aimé de Soland.)

Angers; c'était un beau jour, répétait-il; on était heureux, comme à la réouverture des églises, ou encore à la première sortie de la procession du Sacre! » Le bonhomme souriait à ce souvenir, tandis qu'il ne parlait qu'avec dédain des pompes révolutionnaires, exclusivement privées d'éléments chrétiens. C'est le peuple surtout qui perd à l'absence des démonstrations religieuses. Dans les autres rien ne parle à l'âme, tandis que dans les fêtes simples et touchantes comme celle du retour des Sœurs à notre Hôtel-Dieu, tous les plus nobles, les plus purs sentiments sont à l'unisson : la population entière ne forme qu'une grande famille.

La Commission au complet, le Maire en tête, attendait les rapatriées; elle se composait alors de douze membres, ayant quatre établissements à administrer : l'Hôtel-Dieu, les Incurables, les Renfermés et les Pénitentes. Le Maire président avait pour collègues : MM. Delaunay, président de la Cour de justice criminelle; Mgr Montault, évêque d'Angers; de Jully, conseiller de préfecture; Desmazières, juge à la Cour d'appel; Lemonnier-Lahaitrie, directeur des Domaines; Grille aîné, négociant, membre du Conseil d'arrondissement; Lemazurier, négociant, membre du Conseil d'arrondissement; Haudeville-Commeau, négociant, commandant la Garde nationale; Roussel, président du Tribunal de commerce; Gautret, juge à la Cour d'appel, Baranger, juge à la Cour de justice criminelle. M. Joûbert-Bonnaire ne voulut céder à personne l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Sœurs et de les réintégrer dans l'Hôtel des pauvres qu'elles avaient sanc-

tifié pendant près de deux siècles. Cette rentrée se fit par une belle matinée d'été. Au seuil de la grande porte des enfants offrirent à chacune d'elles un bouquet de roses blanches ; une foule de dames étaient réunies dans la cour, pour les y accueillir, et l'on conçoit avec quels transports[1]. La grande salle était décorée de guirlandes de lys, de feuilles de laurier-palme et d'immortelles. Quand les Sœurs y pénétrèrent, les acclamations des malades, presque tous debout, résonnèrent gaiement sous la majesté des voûtes. Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté dans la chapelle où Vincent de Paul avait jadis offert le saint sacrifice.

Voilà ce dont le public fut témoin ; mais ce qu'il ne vit point ne dut pas être moins émouvant. Comment peindre les sentiments dont les exilées furent saisies en retrouvant, après douze ans d'absence, tous ces lieux si chers, même ceux qui leur rappelaient de douloureux souvenirs? Ils avaient subi plus d'un changement, mais c'était toujours leur chapelle privée, leurs chambrettes, leurs salles de communauté, la pièce respectée où avait reposé leur bienheureux Père, et le beau jardin, et les grands arbres, les parterres, les petits oratoires, les annexes des divers services, ces refuges, ces petites retraites si commodes dont abondait l'ancien Hôtel-

[1] Qu'on me permette d'invoquer un témoignage bien intime : ma belle-mère, fille aînée de M. Grille, avait alors vingt ans. Dans ses derniers jours elle se rappelait cette fête à laquelle elle assista avec ses parents, comme un de ses plus doux souvenirs. Mon grand-père étant le notaire des Hospices, ma mère et ses sœurs durent aussi s'empresser de se rendre à la joyeuse solennité.

Dieu et qui en rendait le séjour si précieux à ses anciennes habitantes.

Le retour des Sœurs à l'hôpital Saint-Jean, après la tempête révolutionnaire, fait penser naturellement à la colombe de la Bible, après le déluge. Comme la messagère du Ciel, sans se plaindre des souffrances passées, elles revinrent dans l'arche avec l'olivier de paix, tout heureuses de n'y rapporter que la bonne nouvelle.

Bien que les dignes femmes aient fait au salut des âmes et au soulagement des misères morales et physiques, le sacrifice de toutes les jouissances de la vie, elles n'ont pas cessé d'avoir toutes les délicatesses de leur sexe. C'est l'ornement de leurs vertus, et ce qui, dès le premier abord, leur attire tant de sympathies. Elles plairaient moins si elles étaient moins sensibles. C'est aussi pour cette raison qu'elles ont quitté avec tant de regret le vieux Saint-Jean pour la nouvelle résidence de Sainte-Marie dont les bâtiments sont, à coup sûr, bien plus blancs et plus réguliers ; mais ils ne possèdent pas encore le charme de l'ancien temps.

Le 8 juin 1806, les nouvelles arrivées eurent peu de loisirs pour se livrer à ces réflexions. Durant tout le jour les visites se succédèrent, et parmi les notabilités de la ville qui tinrent à leur souhaiter la bienvenue, on cita : Mgr Montault et ses deux vicaires-généraux, MM. de Villeneuve et Prieur ; M. Ménard-Lagroye, premier président de la Cour d'appel ; le Préfet, M. Bourdon de Vatry ; les trois adjoints du maire, MM. Papiau de la Verrie, Ollivier du Préneuf et Tharreau...

Tous ces personnages, entourés d'une juste estime, éprouvaient une vive satisfaction en rendant leurs de-

voirs aux populaires *Filles de la Charité ;* mais leur contentement n'atteignait pas celui des hommes de l'art attachés à l'Hôtel-Dieu, en retrouvant les auxiliaires dont ils regrettaient toujours l'intelligence, la bonne grâce et les mérites incomparables. Mmes Autin, Pitet et les autres religieuses qui avaient fait l'intérim, ne montraient pas moins de dévouement, mais elles n'avaient pu acquérir les traditions, les aptitudes, et ce je ne sais quoi de décidé, d'ingénieux, d'ouvert et de modeste à la fois, qui caractérise la famille du grand apôtre de la charité. Quant aux adjointes laïques qu'on avait pu trouver, c'était un sujet continu de mécomptes et de plaintes. Il n'est donc pas étonnant que les médecins de l'Hôtel-Dieu s'y rendissent des premiers pour féliciter les Sœurs de leur retour et pour s'en féliciter eux-mêmes. Ce sentiment ne s'est jamais altéré chez eux. Nos contemporains ont pu le leur entendre exprimer, car nous avons eu l'honneur d'en connaître quelques-uns. Ce furent les initiateurs d'une brillante génération d'élèves qui dépassèrent leurs maîtres, bien qu'éminents eux-mêmes. Aussi, est-on heureux d'en recueillir les noms qui, du reste, ne se sont point effacés de la mémoire des Angevins, quelque peu *laudatores temporis acti.* Ces fidèles amis des Sœurs s'appelaient : MM. Guérin, Esnault, Lachèse Casimir, Garnier et Chevreul. Ils avaient, je crois, pour suppléants, MM. Mirault, Lachèse Grégoire, Maillocheau, Laroche et Guépin.

Le lendemain de cette chaleureuse réception, la Supérieure sortit avec son assistante, — les autres Sœurs avaient repris de suite leur tâche d'autrefois avec la

même aisance que si elles ne l'avaient jamais quittée,— pour rendre les visites des autorités religieuses et civiles : le long des rues on les accostait à chaque pas ; on les faisait entrer dans les maisons, dans les magasins, pour les accabler de questions et se réjouir avec elles de leur retour.

A Paris, comme en province, le rappel des Sœurs de Saint-Vincent produisit une véritable joie dans tous les rangs de la population. Les pauvres malades et infirmes avaient hâte de sortir des mains mercenaires auxquelles ils étaient livrés depuis le régime de la Terreur. Un de nos amis [1] a trouvé dans un journal du temps l'article ci-après, qui exprime à ce sujet, sous une forme énergique, les vrais sentiments de la population parisienne :

« Cruels sophistes ! vous avez donc cru que vos citoyennes athées et vos tricoteuses de clubs remplaceraient les filles de Vincent, et qu'elles feraient pour les beaux yeux de la nation ce que font celles-ci uniquement pour plaire au Père des miséricordes ! Ah ! rendez-nous nos bonnes Sœurs, nos hospitalières par état, et reprenez vos servantes à gages et vos infirmières par métier. Rouvrez-nous nos Hôtels-Dieu, où s'exerçait

[1] M. Alexis Chevalier, notre compatriote, naguère chef du bureau des établissements de bienfaisance au ministère de l'intérieur, position difficile, qu'il occupait avec un zèle et une distinction à l'égal de son obligeance. M. Chevalier préféra généreusement une retraite prématurée à la douleur de voir frapper sous ses yeux des institutions séculaires qu'il vénérait. Nous devons au digne collaborateur de M. de Melun plusieurs des précieux renseignements qui nous ont permis d'entreprendre ce travail.

une charité sans bornes, et fermez-nous vos hospices d'humanité, de cette humanité de mots, aussi dure et aussi insensible que la pierre elle-même sur laquelle vous l'avez gravée. »

C'était le renouvellement de la première apparition à Angers, en 1633, de la pieuse milice à la cornette blanche, lorsque M^lle^ Le Gras (Louise de Marillac) y fut envoyée par son Directeur pour préparer les voies à l'établissement du premier essaim de sa récente institution.

« A mon arrivée, écrivait-elle au R. P. Faure, qui « était Angevin, il vint deux Messieurs au-devant de moi « qui m'empêchèrent d'aller à l'Hôtel-Dieu, ni à « l'église, et puis il était tard.

« J'arrivai droit céans (probablement chez l'abbé de « Vaux, vicaire général de l'évêque Henri Arnauld, ami « d'ancienne date de Vincent de Paul) où je trouvai un « souper magnifique, et tant de monde à me recevoir, « qu'enfin l'on me traita du grand. Le lendemain, je « n'eus le loisir que d'entendre la messe. MM. de la « Justice et tous les principaux de la ville me vinrent « voir, et encore le jour suivant. J'eus grand'peine à « m'en dérober pour visiter l'Hôtel-Dieu que je trouvai « en assez bon ordre. Il y a une bonne tourière qui a « fait vœu d'y finir ses jours au service des malades ; « ce qui leur a été un grand bien. Principalement elle « a soin de leur salut.... »

C'était sans doute Rose Baillif, brave et digne femme, entrée dans les derniers mois de 1610 à l'Hôtel-Dieu, et que son zèle, son affection pour le service et le témoignage de ses pauvres, avaient tout d'abord recom-

mandée [1]. Sur la prière du bureau hospitalier, elle consentit à accepter la charge de gouvernante des pauvres, sa vie durant, « ne croyant pas pouvoir employer son âge pour la gloire de Dieu, en chose plus digne, » sans autre aide d'ailleurs que des servantes qu'elle choisissait. »

Après la mort de Rose Baillif, l'Hôtel-Dieu retomba dans le désordre. « Pour y mettre fin, Mlle Le Gras revint à Angers en 1639 [2], mais cette fois appelée par la Ville, avec quelques-unes de ces servantes de Dieu, qu'elle avait réunies en communauté. C'était en plein hiver. « La bonne demoiselle » était souffrante. Elle partit quand même et arriva malade chez l'abbé Louet de Vaux, mais soutenue par l'amour de son œuvre et les lettres de Vincent. Le 1er février 1640, Louis Boilesve, lieutenant général de la Sénéchaussée, assisté, en l'absence du maire, par plusieurs échevins et par la Commission hospitalière, eut la joie et l'honneur d'installer, sur la présentation de Mlle Le Gras, huit Sœurs de la Charité. Un double règlement, préalablement consenti et daté du même jour, traçait aux nouvelles venues leurs devoirs envers la Ville et envers les indigents, en même temps qu'il les garantissait de tout arbitraire. On assure aux Sœurs de la Charité le libre exercice de leur règle dont la première loi leur prescrit de tout quitter pour le soulagement des pauvres. Aucune femme, ni fille, ne doit leur être associée, et ainsi soutenues par l'union et rapport qui sont entre elles, elles

[1] Célestin Port. *Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, p. 57.

[2] *Ibid.*, p. 58.

acceptent et recherchent les plus rebutants offices, au cours de leurs journées, réglées heure par heure, et reposées seulement, par l'oraison, de leurs fatigues au chevet des malades. Elles furent logées dans les deux bâtiments au delà de la grande salle, formant les côtés nord et nord-est du jardin de la pharmacie. L'un des appartements du rez-de-chaussée fut disposé en oratoire avec un humble autel et un bénitier. C'est là que leur vint rendre visite, en 1649, leur vénéré fondateur, et qu'il célébra la messe pour elles et pour leurs malades, pendant les cinq jours de son passage à Angers.»

« Dès 1651, la ville avait demandé à Paris l'envoi de six nouvelles Sœurs, les anciennes ne pouvant suffire au trop grand travail. Il y en avait vingt en 1675 et qui succombaient encore à la peine... »

Les filles de saint Vincent ont donc desservi notre Hôtel-Dieu pendant une première période de cent cinquante-quatre ans. Puis rentrées de l'exil en 1806, elles prennent soin de nos indigents depuis soixante-quinze ans. Pendant ces deux cent vingt-neuf années, le minimum des malades a été de trois mille annuellement et les journées de deux cent mille, calcul auquel assurément les Sœurs n'ont jamais songé. Si l'on additionnait ces chiffres, on trouverait près de sept cent mille pour les malades et plus de quarante millions pour les journées ! et tout cela, on peut le dire, à titre gratuit. Comment notre cité pourra-t-elle jamais acquitter cette dette ? Elle ne sera point réclamée, étant de celles qui ne constituent ici-bas que des obligations morales entre les bienfaitrices et leurs obligés.

Depuis longtemps déjà la dernière des Sœurs dont le

retour en 1806 fut salué avec tant de joie, a rempli sa sainte mission. Quatre Supérieures reposent dans le petit enclos du cimetière de l'Ouest : Mmes Manin, Cellier, Samouilhan et de la Grandière. Dans les communautés comme dans les armées les noms des généraux survivent seuls ; mais si la mémoire du soldat, mort au champ d'honneur, est ensevelie dans l'obscurité de la terre, elle n'en est pas moins glorieuse au ciel. Toutefois, le nom d'une simple religieuse a résisté à la loi commune, celui de Sœur Jeanne. Par son souvenir, toutes ses compagnes échappent à l'oubli, car il résume, à lui seul, toutes leurs qualités bienfaisantes et charmantes.

D'ailleurs, à dire vrai, il n'est pas besoin de se représenter par la pensée, les anciennes Sœurs, puisque nous avons sous les yeux leur image vivante, tant les nouvelles leur ressemblent. Elles ont beau protester, les humbles femmes, qu'elles sont loin de la ferveur de leurs aînées, on peut affirmer sans crainte que si leur bienheureux Père descendait sur terre, il bénirait avec le même bonheur qu'autrefois sa pieuse et innombrable famille [1]. Pourquoi s'est-elle conservée dans la pureté

[1] Des deux branches, l'une, les *Prêtres de la Mission,* compte près de deux mille profès ; l'autre, les *Filles de la Charité, servantes des pauvres malades* (vrai titre), ne contient pas moins de vingt mille religieuses réparties en plus de dix-neuf cents établissements, disséminés dans les quatre parties du monde, jusqu'à l'extrême Orient, jusqu'en Chine, où l'Ordre possède huit maisons, et partout ces missionnaires des deux sexes, grâce à leurs vertus, concourent puissamment à faire connaître et aimer la France.

La prédiction de Vincent de Paul se vérifie. « Mes filles, disait-il aux premières novices, si vous observez bien vos règles,

de son origine ? parce qu'elle demeure fermement attachée à la règle de l'institut, règle si parfaite qu'aucun article n'ayant été modifié, elle est restée intacte, comme au premier jour.

« Une Fille de la Charité, disait Vincent de Paul, a besoin de plus de vertu que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de congrégation qui ait tant d'emplois, car elles ont à travailler à leur propre perfection comme les Carmélites ; au soin des malades, comme les Augustines ; à l'instruction des pauvres filles, comme les Ursulines.

« Elles considèreront qu'elles sont beaucoup plus exposées que les religieuses cloîtrées, n'ayant pour monastère que la maison des malades, pour cellule une pauvre chambre, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille, la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie....

« Elles penseront souvent à la loi principale pour laquelle Dieu a voulu qu'elles fussent envoyées où elles se trouvent, qui est de servir les pauvres malades, non seulement corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments, mais encore spirituellement, en procurant qu'ils reçoivent de bonne heure les sacrements, en sorte que tous ceux qui tendront à la mort, partent de ce monde en bon état, et que ceux qui

je ne sais vraiment ce que Dieu fera de vous. Vous irez en Afrique, aux Indes, aux armées..... »

En France et en Algérie, les Sœurs desservent 923 établissements. Le plus considérable est l'hospice des Incurables d'Ivry, près Paris, qui occupe 76 Sœurs. L'hospice général d'Angers est le deuxième en importance, avec un personnel de 58 Sœurs.

guérissent, prennent une bonne résolution de bien vivre à l'avenir ; et pour mieux leur procurer ce secours spirituel, elles y contribueront autant que leur petit pouvoir, et le peu de temps qu'elles ont pour cela, leur permettront, et selon que la quantité et la condition des malades le requéreront. Or, le secours qu'elles tâcheront de leur donner, sera particulièrement de les consoler, encourager, instruire des choses nécessaires au salut ; leur faisant faire des actes de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, et de contrition ; les exhortant de pardonner à leurs ennemis, et de demander pardon à ceux qu'ils ont offensés ; de se résigner au bon plaisir de Dieu, soit pour souffrir, soit pour guérir, soit pour mourir, soit pour vivre, et autres semblables actes, non tous à la fois, mais en chaque jour, et le plus succinctement qu'il leur sera possible, de peur de les ennuyer... »

L'esprit de ces instructions est toujours suivi avec mesure et prudence. Assurément, les Sœurs parlent de la religion à leurs malades ; c'est le principal but de leur ministère ; sans cela, elles ne seraient pas Sœurs et Sœurs d'hôpital ; mais, pour aborder ce sujet, elles savent attendre le moment favorable, avec le tact et la délicatesse qu'elles mettent dans tous leurs procédés, sans exercer de contrainte et toujours avec discrétion. Pouvant dire comme l'illustre Donoso Cortez : « Je n'ai jamais regardé un pauvre, sans penser que je voyais en lui un frère, » elles ne s'imposent pas, évitent tout ce qui pourrait être discussion ou fatigue, et présentent simplement la pensée chrétienne, surtout comme un encouragement à supporter la souffrance, une consola-

tion des chagrins dont nul n'est exempt, l'espérance d'une immortalité bienheureuse. D'ailleurs, la présence seule des Sœurs est un enseignement. Elles ne prêchent que par leurs bonnes œuvres, et l'on n'a de leur part à craindre d'autre contagion que celle de l'exemple.

Pendant nos dix années d'administration, vingt mille indigents au moins ont passé par l'hôpital Sainte-Marie ; pas un seul ne s'est plaint d'un acte de contrainte ou d'intolérance, ni même d'une obligation à des pratiques minutieuses. La piété des Sœurs n'est point étroite. Sévérité pour soi, indulgence pour le prochain, telle est leur devise. Le calme de la conscience donne à leur visage et à leurs paroles une sérénité et même un enjouement que l'on est charmé de trouver dans un hôpital. Vincent de Paul recommande d'en bannir la tristesse, et partage l'avis de François de Sales, son saint ami, engageant les religieuses : « aux jeux de « paroles, qui se font des unes aux autres, avec une « modeste gayeté ou joyeuseté, appartenant à la vertu... « La gayeté et causerie, continue l'évêque de Genève, « provoque à rire par une simple liberté, confiance et « familière franchise conjoincte à la gentillesse de « quelques mots. Le bon roy Loys avoit coustume de « dire, quand les Religieux vouloient lui parler des « choses relevées après disner : *Il n'est pas temps* d'al- « léguer, mais de se récréer par quelques joyeusetés et « quolibets ; que chacun die ce qu'il voudra honneste- « ment..... »

Habituées à vivre au milieu d'hommes souvent très imparfaits, les Sœurs savent leur parler avec franchise et patience, sans se scandaliser, se contentant de peu de

la part de ceux qui n'ont pas beaucoup reçu. C'est en évitant de les froisser, en se montrant faciles, qu'elles arrivent à gagner leur confiance. De là au réveil de la foi, la transition est sûre et insensible.

Pour arriver à ces fins, il ne faut pas déployer de grands efforts. L'homme du peuple livré à lui-même, et placé dans un milieu honnête, revient naturellement aux impressions de son enfance, si longtemps qu'il s'en soit écarté. J'ai souvent été frappé de l'attitude recueillie des malades, pendant la prière du soir que récite la Sœur de chaque salle, à genoux devant le crucifix. Le respect et la satisfaction sont empreints sur tous les visages, et l'on se fait une si douce habitude de l'accomplissement de ce devoir, que l'on en voit approcher l'heure avec un sincère plaisir.

Personne n'est contraint de se rendre à la chapelle pour l'office de chaque jour; mais quand les convalescents peuvent se lever, il est rare qu'ils ne demandent pas la permission de s'y rendre.

Lorsque la procession du Sacre, cette belle fête chrétienne dont j'ai autrefois essayé la description[1], circulait le long des galeries de l'hôpital, c'était une joie pour tous et pour toute la journée. Les chants sacrés, la musique militaire, les merveilles de décoration, ravissaient les pauvres patients comme les valides. Ils se levaient pour se mettre aux fenêtres. Ceux qui ne pouvaient s'y tenir debout y étaient transportés sur toutes sortes de sièges. Il semblait que, durant l'auguste céré-

[1] *Almanach de saint Vincent de Paul,* 1878.

monie, une trève miséricordieuse était accordée à leurs souffrances.

Quiconque de bonne foi, a suivi de près comme administrateur, médecin ou malade, la manière d'agir des Sœurs dans un hôpital, peut attester avec quelle conscience on obéit toujours aux évangéliques instructions.

Simplement, sans apprêt ni effort, elles restent fidèles à la tradition de leur fondatrice qu'un historien, déjà cité [1] nous peint : « douce et tendre de cœur, « *aimant bien les pauvres*, pour parler comme elle, « à la joie de son âme parmi eux, et passant de « l'école à l'hôpital avec cet élan de charité, ces « saintes naïvetés des cœurs sensibles, cet enthousiasme « candide du dévouement, cette éloquence, enfin, des « cœurs simples, qui ne trouve pas d'incrédule... »

Parmi les esquisses de la Sœur hospitalière tracées dernièrement par les autorités les plus compétentes, nous choisirons quelques traits démontrant que le feu sacré anime toujours la grande institution de Louise de Marillac et de son saint ami :

« ... Ce qui fait, dit le docteur Potain, que la Sœur d'hôpital n'est vraiment pas remplaçable, c'est qu'on trouve en elle ce qui ne se trouve nulle part ailleurs : une sorte d'être impersonnel dont les sentiments, les intérêts ne comptent en aucune façon, ou se con-

[1] M. Célestin Port, à qui l'on doit la découverte de la charmante lettre adressée d'Angers au R. P. Faure, Angevin, par M^lle^ Le Gras, le 16 avril 1633, *Cabinet des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.* (*Revue de l'Anjou* de l'année 1854, page 205.)

fondent absolument avec ceux de ses malades. Elle existe à peine comme femme; à peine a-t-elle un nom qui lui appartienne; on l'appelle uniquement *ma Sœur*, et jamais il n'est question avec elle d'autre chose que des nécessités du service ou du bien de ses administrés. Aussi est-elle entourée du respect de tous...

« Pour la Sœur d'hôpital, l'intérêt de l'existence se concentre tout entier dans la salle dont elle est chargée. C'est son chez elle; elle y jouit d'une autorité respectée. Si elle la quitte, c'est pour retrouver la règle austère du cloître. Aussi est-elle naturellement toujours pressée et heureuse d'y revenir. Je n'ai jamais vu une Sœur envoyée en congé partir sans tristesse ni reprendre, sans en être toute joyeuse, le tablier qu'elle avait abandonné quelque temps... »

Le portrait ne peut être plus exact; la Sœur hospitalière est, avant tout, essentiellement pratique. Elle surveille, mais elle est toujours prête à mettre la main à l'ouvrage, tout en conservant une exquise propreté. Ensuite, si elle a des traits communs avec ses compagnes pour la patience, le sentiment de l'ordre, l'obéissance à l'autorité de sa supérieure, la déférence aux prescriptions des médecins, la bonne grâce, le zèle à remplir ses devoirs, de même qu'elle diffère de nom, de même aussi elle a une certaine liberté d'allures, et les caractères se distinguent par des nuances, tout en se fondant dans un ensemble toujours aimable et sympathique.

Une anecdote empruntée à Mme de la Grandière justifiera l'assertion du savant docteur sur l'attachement

des Sœurs à leur hôpital. Les fidèles pigeons, emportés au loin pendant le siège de Paris, pour servir de messagers, ne revenaient pas avec plus de bonheur à leur colombier. Nous nous plaisons à citer Mme de la Grandière parce qu'elle offrait dans sa personne, l'idéal de la fille de saint Vincent : distinction, jugement droit, piété indulgente, doux commandement, délicatesse, enfin cette grâce simple et noble à la fois qui gagne tous les cœurs et qui complète le charme de la bonté unie au caractère et à la vertu.

A l'une de mes visites, la Supérieure tant regrettée me dit : « Je vais prendre de grandes vacances. Demain je pars pour le château de..... j'y serai huit jours; j'ai dû céder aux instances réitérées de Mme de.... dans la crainte de l'affliger par des refus trop obstinés. » Ce fut un événement dans la maison, car il était sans exemple de voir une Supérieure s'absenter pour une partie de plaisir.

Le surlendemain une affaire m'amena à Sainte-Marie. La première Sœur que j'abordai me dit : « Notre Supérieure est revenue. — Comment? Est-elle malade? — Non! A nos questions elle a répondu qu'elle ne pouvait s'habituer hors de Sainte-Marie. — Savez-vous où elle est? — Je l'ai vue se diriger vers le quartier des blessés. » Effectivement je l'y trouvai, conférant avec la Sœur de la salle sur l'état d'un pauvre homme, amputé de la veille. Après s'être assurée que rien ne lui manquait, et l'avoir calmé par d'affectueux encouragements elle passa de lit en lit, disant à chaque malade de ces mots discrets qui indiquent un intérêt sérieux, et qui font tant de bien à ceux qui souffrent. Quand la tour-

née fut complète, nous sortîmes de la salle, et la bonne Supérieure me dit : « Vous ne vous attendiez pas à me voir aujourd'hui. Je ne pensais pas non plus à revenir de sitôt. Je ne puis accuser que moi-même d'avoir répondu si mal aux prévenances et aux amabilités dont on m'a comblée ; mais décidément la vie de château ne me va point. Les repas exquis, les appartements somptueux me donnent un malaise indéfinissable. Quand le matin, je me suis vue dans un lit orné de rideaux de soie, et qu'au lieu de notre clochette et du réveil diligent de notre communauté, je ne me suis sentie entourée que d'un froid silence, alors j'ai été prise d'une tristesse qui n'a fait que s'accroître. En pensant à tous mes devoirs, à ma grande famille de petit monde de toute sorte, le remords me saisit. Passer une semaine dans l'inaction était au-dessus de mes forces.

« A déjeuner je suppliai si ardemment Mme de *** de me pardonner mon incartade, qu'elle voulut bien, après de bienveillantes résistances, consentir à mon départ. Elle insista même pour m'accompagner jusqu'à la gare voisine. Je suis bien honteuse de la peine que je lui ai causée, mais c'était pour moi affaire de conscience : il me semblait que rester plus longtemps à ne rien faire, loin du bercail dont il m'a confié la garde, c'était *voler le bon Dieu.* »

La tendresse de sentiments n'excluait point chez Mme de la Grandière l'ardeur des passions généreuses. Digne sœur de l'amiral qui, chef de l'escadre du Levant, protégea vaillamment les populations catholiques, les fidèles alliées de la France, elle se souvenait

toujours du sang de gentilhomme breton, qui coulait dans ses veines. Patriote, selon la belle acception du mot, je l'ai vue verser des larmes amères au récit de la capitulation de Metz. On a grand tort de penser que les religieuses sont indifférentes aux choses qui se passent en dehors de leur couvent. Bien au contraire, leur sensibilité toujours excitée, et nullement distraite par les intérêts personnels, leur fait sentir plus vivement que dans le monde les malheurs qui frappent leur pays ou leur famille. Il est incontestable que la vie de Mme de la Grandière fut abrégée non moins par le contre-coup de nos désastres que par le surcroît de fatigue des ambulances.

Dans un hôpital, les fonctions appropriées aux aptitudes de chaque Sœur, ne sont pas également pénibles. Le service de la lingerie, par exemple, n'est pas aussi absorbant que le service des salles; cependant celui-ci est le plus recherché. Pendant dix années, j'ai passé au milieu des Sœurs bien des heures qui m'ont toujours semblé trop courtes, et, parmi leurs vertus, j'ai surtout admiré une des moins frappantes à première vue, la constance. On comprend une période de soins et de dévouement; mais passer tous les jours de la même façon, du 1er janvier au 31 décembre, vaquer aux mêmes occupations, vivre dans l'atmosphère, purifiée, je l'accorde, des malades, mais néanmoins affadissante et développant une affection connue sous le nom de *mal des Sœurs grises*, entendre des plaintes presque continues, avoir sous les yeux des choses répugnantes, des gens grossiers, et surtout des misérables perdus de vices, revenant à différentes

reprises, pour se guérir des conséquences de leurs débauches... Supporter tout cela, mieux encore, circuler au milieu de tout cela le visage souriant et l'humeur égale, aborder chacun avec de douces paroles, voilà ce qui ne peut s'expliquer sans l'intervention du surnaturel. Les grâces qui découlent chaque matin de l'oraison, du saint sacrifice et de la communion, sont seules capables de donner le calme du cœur, la sérénité de l'âme, l'oubli du danger et la courageuse résignation pour embrasser une existence si contraire à la faiblesse de notre nature, aux délicatesses du bien-être dans lequel la plupart des Sœurs ont passé leurs premières années.

A moins d'être aveuglé par la haine du christianisme, il ne faut qu'un instant de réflexion pour se convaincre que des personnes du monde ne peuvent remplacer nos religieuses hospitalières. Elles seront ou mariées ou célibataires. Dans le premier cas, en les supposant honorables, ainsi que dans le second, elles craindront de rapporter la contagion à leur famille, et penseront à leurs intérêts au lieu d'avoir, comme les Sœurs, pour objectif unique la sollicitude du corps et de l'âme de leurs administrés. Si ces personnes ne sont pas mariées les inconvénients seront plus grands encore. Enfin en attribuant à ces nouvelles recrues toutes les qualités indispensables, un nombreux groupe, venu de ci et de là, manquera toujours de cette unité si précieuse dans un vaste établissement, provenant d'une obéissance absolue, et fondant quarante, cinquante volontés en une seule, toujours bien disposée, sage et respectueuse.

« Je suis de ceux qui croient, a dit en termes excellents M. Lambert de Sainte-Croix, le 30 mai dernier, au Sénat, je suis de ceux qui croient que chez la femme de toute condition, à un moment donné, on peut trouver de grands élans de courage et de dévouement. Pendant le siége, j'ai vu les femmes de Paris à l'œuvre. Mais auront-elles cette vocation durable, ce courage de tous les jours, ce dévouement de toutes les heures, et surtout ce renoncement aux choses du monde que peut seul donner un esprit de sacrifice? Ce que vous demandez à la Sœur lui semble tout naturel; c'est l'exécution du vœu qu'elle a librement contracté, c'est le propre de la mission qu'elle s'est donnée, c'est l'intérêt de toute sa vie. Ce que vous demandez à la laïque en pareil cas, c'est de l'héroïsme, et de l'héroïsme presque au-dessus des forces humaines.

« Car, enfin, vous les prendrez mariées, jeunes filles ou veuves. Mariées, ce qui est bien naturel, elles penseront à leur mari, à leurs enfants et à leur ménage. Jeunes filles, à moins que vous ne leur imposiez un vœu de célibat, elles songeront au ménage de l'avenir. Veuves, elles songeront à se refaire une position, ou bien elles ne seront plus d'âge à se soumettre à cet esprit d'obéissance passive, d'abnégation et de soumission dont il faut avoir pris le pli dès sa jeunesse.

« Quelque dévouées, quelque zélées qu'elles soient, ce seront des fonctionnaires, et des fonctionnaires à 600 francs, vous ne prétendez pas leur interdire l'ambition d'aspirer à de plus hautes destinées, tandis que la Sœur n'attend pas sa récompense ici-bas.

« Dès qu'elle aura fini son service, la laïque n'aura

qu'une idée : c'est de retourner vers les siens, dans son intérieur.

« Pour la Sœur, son chez elle est la salle dont elle est chargée..... »

Ce sont les considérations morales bien plus que les motifs d'économie qui donnent aux religieuses, pour le gouvernement des hôpitaux, une supériorité incontestable sur les laïques. Cependant la question des dépenses n'est point à négliger, car le surcroît des charges, causé par la substitution des secondes aux premières, serait tout simplement une soustraction au préjudice des pauvres ; or nul n'a le droit pour assouvir des passions de sectaire, d'attenter à la fortune de la charité, due presqu'entièrement au clergé et aux fidèles.

Des surveillantes recrutées dans le monde réclameront de gros traitements, tandis que les Sœurs n'en reçoivent aucun. On leur alloue simplement une indemnité dite *de vestiaire* (200 francs), à peine suffisante pour l'entretien de leur humble garde-robe, et inférieure aux gages de la dernière des servantes. La Supérieure n'est pas plus rétribuée que ses compagnes. Bien plus, comme les Sœurs de Saint-Vincent, ne faisant des vœux que pour un an, peuvent accepter des pensions de leurs familles, beaucoup d'entre elles ont une petite bourse, consacrée en entier au soulagement des misères qui les entourent, si bien que nous sommes convaincu, sans cependant nous être permis de questions indiscrètes, que la somme réunie de leurs libéralités, scrupuleusement cachées, dépasse le total des indemnités de vestiaire.

Appliquant à la lettre les paroles des saints livres : « Celui qui assiste les pauvres ne manque jamais de rien, » elles observent si rigoureusement la prescription de ne rien accepter de qui que ce soit en dehors de leurs parents, que jamais nous n'avons pu faire consentir les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, à recevoir le moindre témoignage de reconnaissance.

Profondément touchés des prodiges d'intelligence et de courage qu'elles montrèrent en 1870, où sans accroissement de nombre, elles se dédoublèrent pour la grande ambulance militaire de Saint-Jean, mes collègues et moi leur offrîmes ce qu'elles pouvaient le mieux désirer, de l'argent pour leurs aumônes ou des livres pour leur édification ; elles refusèrent tout; et, cependant les excellentes femmes s'étaient dévouées, au point que les malades mêmes s'étaient levées de leur lit de douleur pour aller respirer l'air pestilentiel des varioleux. Pendant quatre mois, oubliant leurs souffrances, elles se multiplièrent, à la lettre, pour soigner cinq mille de nos pauvres défenseurs dont cinq cents moururent entre leurs bras.

Nous ne citerons nominativement que l'une d'elles, parce qu'elle n'est plus à Angers, tandis que les autres sont encore à Sainte-Marie. Sœur Eugénie, atteinte d'une affection interne, était condamnée à rester couchée sans espoir de guérison. A la voix de la Supérieure, appel qu'on peut comparer à celui du général de Sonis devant Patay : « Allons, Messieurs, pour Dieu et pour la Patrie, » elle se lève et se rend de prime abord au poste le plus dangereux, le quartier des varioleux, établi à Saint-Jean, dans les quatre

pièces de l'ancienne Maternité. « Puisque je n'ai plus que quelques jours à vivre, pensait sans doute la malade qui allait soigner d'autres malades, le sacrifice ne sera rien pour moi, et je sauverai ainsi une de mes Sœurs. »

Pour donner une idée du danger de ce service, nous dirons seulement que l'une des salles était consacrée aux militaires attaqués de la *petite-vérole noire*, nommée ainsi à cause du masque hideux dont elle recouvre le visage de ses victimes. Chaque jour, plusieurs trépassés sortaient de ce lieu de désolation, à la porte duquel pouvaient s'appliquer, presque sans exception, les vers du Dante :

Lasciate ogni speranza.....

Du reste, la voix publique avait caractérisé d'un mot cette salle funèbre en l'appelant *le Pourrissoir*.

C'est là que Sœur Eugénie, avec trois de ses compagnes, vécut pendant la durée de l'ambulance. Elle n'en sortait qu'un jour sur huit pour aller à Sainte-Marie changer de vêtements, respirer un air pur et tâcher de prendre quelques aliments avec plus d'appétit qu'au milieu des pestiférés.

Est-ce la grâce divine ou le courage qui soutint la Sœur pendant cette épreuve? Les deux réunis, je pense. Toujours est-il vrai qu'à la clôture de cette campagne de dévouement, Sœur Eugénie, retombée plus souffrante que jamais, ne quitta plus son lit. Le printemps venu et tout espoir de guérison semblant perdu, on décida de l'acheminer vers une maison du Midi, pour qu'elle terminât plus doucement, sous le

beau ciel du Languedoc, une existence si courte et déjà si bien remplie. En route, ce fut avec une extrême difficulté qu'elle fit les quelques pas nécessaires pour changer de train. J'ai même entendu dire que parfois on fut obligé de la porter.

Peu de temps après l'arrivée au but de son voyage, qui, je crois, était Montauban, on lui proposa le pèlerinage de Lourdes. Elle y consentit de bon cœur, quoiqu'au prix de cruelles souffrances. Rendue au sanctuaire, Sœur Eugénie s'empressa d'assister à la messe et de communier. En se levant de la sainte table, elle éprouva une douleur très vive, mais qui s'adoucit promptement. Au seuil de l'église, la malade put marcher seule, sans le secours du bras qui la soutenait jusque-là.

Quelques jours après, elle était de retour à Angers, où chacun l'accueillit avec plus de bonheur encore que de surprise, bien que celle-ci fût grande. Depuis sept ans, elle n'a pas cessé d'y remplir régulièrement sa tâche, jusqu'au jour récent où, appelée à Paris, elle a quitté la maison témoin de ses excellents services et de sa guérison inespérée.

Pendant les dix années que je fis partie de l'administration, jamais les Sœurs ne nous ont demandé une faveur, une amélioration pour elles. Aux sollicitations que nous leur adressâmes plus d'une fois dans l'intérêt de leur bien-être, elles nous assuraient invariablement qu'elles étaient très satisfaites et n'avaient besoin de rien. Une seule fois, dans un hiver rigoureux, la Supérieure répondit à notre prévenance que si l'on voulait bien y consentir, un petit poêle en

fonte relégué au grenier, serait descendu dans la salle de communauté où les Sœurs se réunissent avant et après le repas. Encore le motif de cette demande n'était pas un désir d'agrément, mais la crainte d'exposer à des bronchites les Sœurs, passant de la chaude atmosphère des salles à la température glacée d'une vaste pièce sans feu.

En dépit de ses préjugés anti-cléricaux, le docteur Desprès qui, le premier à Paris, protesta contre l'envahissement des mercenaires, assure que si l'on provoquait les malades des hôpitaux de Paris à un vote par scrutin secret, le maintien des Sœurs obtiendrait l'unanimité des suffrages. Il en serait de même à Angers; mais grâce à Dieu, nulle crainte n'existe de ce côté-là. Jamais nous n'avons reçu une plainte sérieuse contre une Sœur, ni de la part des malades, ni de celle des chefs du service médical. Il est juste d'ajouter, en rendant hommage au mérite de ceux-ci, que jamais les Sœurs ne nous ont adressé, à leur égard, le moindre reproche. Rivalisant d'aptitudes compétentes et de dévouement désintéressé, ces deux groupes essentiels du personnel hospitalier n'ont cessé de vivre en parfaite harmonie, tant que nous avons eu l'honneur de seconder, de tous nos efforts, leur bienfaisante influence. Sans crainte d'être démenti par aucun des hommes de l'art attachés à Sainte-Marie, nous pouvons affirmer que tous approuvent l'attestation si éclatante et si bien justifiée de leurs confrères de la capitale.

Ce n'est pas seulement aux malades dont la garde leur est confiée que se bornent les services des Sœurs.

Avant d'assister les médecins et chirurgiens de l'hôpital, parvenus à la maturité de l'âge et du savoir, elles les ont connus élèves, presque tous internes; considérant comme un plaisir encore plus qu'un devoir de leur venir en aide à des débuts laborieux, elles sont toujours heureuses de faire part du fruit de leur expérience et de la sûreté de leur coup d'œil.

Tous nos compatriotes qui portèrent si haut à Paris le renom de l'École secondaire d'Angers, MM. Béclard, Cullerier, Bérard aîné et Bérard Auguste, Menière, Ollivier, Hourman, Billard, s'empressaient, dans leurs visites à notre ville, d'aller saluer leurs anciennes auxiliaires à l'Hôtel-Dieu, théâtre de leurs premières armes. J'ai entendu dire à M. Bérard aîné, alors au faîte des honneurs, doyen de la Faculté de médecine de Paris, etc., qu'il n'avait jamais manqué, dès le lendemain matin de son arrivée à Angers, d'aller remercier Sœur Jeanne des connaissances qu'il avait recueillies près d'elle avec non moins de profit que de charme.

Comment les maîtres dans la noble science de guérir n'estimeraient-ils pas profondément les Sœurs, leurs fidèles compagnes dans les temps ordinaires et surtout dans les grandes épreuves, quand les fléaux viennent accroître les misères déjà si nombreuses de l'humanité? C'est en ces temps de surexcitation qu'il faut voir les filles de Vincent de Paul déployer dans tout leur éclat les vertus dont elles ont reçu l'héritage. Nous avons parlé de leur dévouement pendant le siège d'Angers en 93; nous avons été témoin de leur conduite pendant l'hiver de 70. Certes aux deux époques la tâche

était grande et le danger menaçant; mais ces épreuves furent dépassées par les calamités dont l'invasion du typhus accabla notre ville en 1814.

Les désastres de la campagne de Russie et les progrès des armées ennemies avaient fait refluer nos prisonniers de guerre jusqu'aux départements de l'Ouest. Des dépôts furent successivement formés à Angers, à Nantes, à Saumur, et les hôpitaux de ces différentes villes furent obligés de recevoir un grand nombre de pauvres étrangers qui, loin de leur patrie, mouraient de fatigue, de misère et de chagrin.

En outre des prisonniers de guerre, pour la plupart espagnols, des forçats, évacués du bagne de Wilvorde, près de Bruxelles, furent dirigés sur Angers. On les logea d'abord à Saint-Nicolas, puis à l'arrivée des prisonniers on les transféra au château. La terrible épidémie éclata ensuite parmi ces malheureux; elle se répandit bientôt dans la ville, et les hôpitaux où l'on remportait les malades indigents, en furent plus qu'ailleurs infectés. Les prisonniers remplissaient les vastes bâtiments de Saint-Nicolas et du Bon-Pasteur; quand ils étaient atteints par le fléau, on les transférait à Saint-Jean dont l'immense salle leur fut complètement livrée. Les malades civils étaient refoulés aux Incurables et aux Renfermés. Les ravages de cette meurtrière contagion qui rappellent ceux des pestes du moyen âge, durèrent toute une année. 61 forçats moururent au Château, 210 militaires à l'Hôtel-Dieu. On n'a pas oublié les noms de ceux qui se sacrifièrent pour les sauver. Les docteurs Mirault, Thouet et Godefroy,

l'interne Maillocheau, l'aumônier Leroy, payèrent de la vie leur généreux dévouement.

Avec M. Mirault dont la réputation comme opérateur, professeur et homme du monde, était sans égale à Angers, la perte la plus déplorée fut celle de M. Daburon de Mantelon. En lui s'éteignait une ancienne famille des plus considérées. Il joignait, se plaisaient à redire les contemporains, à une rare distinction de manières, à une élégance en toutes choses, un esprit très cultivé et une affabilité pleine de grâce. Chargé, en sa qualité d'adjoint au maire, M. Papiau de la Verrie, de présider à l'organisation d'un service extraordinaire dans les hôpitaux, il le fit avec un tel oubli de lui-même qu'après plusieurs jours passés dans les centres d'infection, parmi les malades les plus désespérés, il fut atteint et succomba glorieusement au milieu des regrets universels. Il n'avait que 36 ans.

On loua aussi beaucoup dans le temps le zèle des administrateurs des Hospices, énergiquement secondés par l'administration municipale. Les hommes honorables qui signèrent la délibération par laquelle ils acceptaient la mission dont les chargeait le Préfet, M. Hély d'Oissel, étaient Mgr Montault, MM. Baranger, F. Grille, Desmazières, Joûbert-Bonnaire, Gaudais, Barelhier, secrétaire. Ils furent bientôt obligés, pour répondre à tous les besoins et surveiller presque jour et nuit la multiplicité des services, de s'adjoindre trois nouveaux membres, MM. Montalant, Gontard des Chesnais et Huard économe.

L'élan de charité devint contagieux comme le mal

qui l'avait inspiré : chacun voulait y prendre part, et l'on vit des dames, de haute condition, ne pas craindre de porter du linge et des secours, non seulement aux malades des maisons particulières, mais encore aux militaires de l'Hôtel-Dieu, aux prisonniers de Saint-Nicolas et même aux condamnés du Château. Plusieurs périrent dans ce combat contre un ennemi sans pitié; mais le péril n'arrêtait point l'ardeur de celles qui survivaient, tant l'exemple des Sœurs qui tenaient ferme aux foyers mêmes de l'infection les électrisait. Cependant il y avait de quoi effrayer les plus braves, car ce typhus n'était pas autre que l'affreuse décomposition, connue sous le nom de *Pourriture d'hôpital.*

Ce fut à Saint-Nicolas que l'on vit Sœur Jeanne, chargée, quoique très jeune, de la direction du service, commencer, avec une bonne grâce égale à son courage, la série de dévouements ingénieux, qui la rendirent si populaire. Gravement atteinte par le fléau, ainsi que plusieurs de ses compagnes, elle ne voulut recevoir les soins qu'elle prodiguait aux autres qu'à la dernière extrémité. L'on put dire que si une protection divine la préserva d'un sort bravé avec tant de généreux sentiments, c'était pour la réserver à d'autres sacrifices.

Après 1814, les Sœurs de l'hôpital ne manquèrent pas d'occasions de montrer qu'elles sont toujours à la hauteur des événements, fussent-ils de véritables désastres. Nous les avons vues, lors de la catastrophe du 16 avril 1851, accourir au sauvetage du 11e léger, et rendre aux pauvres submergés et blessés, tous les

soins à propos avec autant d'énergie que d'intelligence.

Nous terminerons cette revue historique par une brève mention du zèle et du savoir-faire que les Sœurs déployèrent en 1832, à l'abbaye de Saint-Nicolas transformée de nouveau en ambulance.

C'était à l'époque de l'insurrection de la Vendée avec laquelle était venue coïncider la première invasion du choléra. Les troupes qui tenaient la campagne dans nos contrées, avaient leur dépôt de malades à Angers. Trop nombreux pour être traités à Saint-Jean, on les avait installés à l'ancienne abbaye. Ils y séjournèrent pendant près de six mois, occupant deux cents lits environ. Le service médical avait été remis aux docteurs Édouard Laroche et Adolphe Lachèse, médecins-adjoints de l'Hôtel-Dieu. Les Sœurs obéissaient à une jeune femme dont le charme et la supériorité ne sont point oubliés par ceux qui ont eu l'honneur de la connaître. En religion elle se nommait Sœur Louise. Quand elle était dans le monde, son oncle, M. Martin (du Nord), qui fut ministre de la justice et des cultes, lui avait proposé une brillante alliance, mais elle préféra la cornette blanche à la riche couronne. Le jour même où devait être signé le contrat de mariage, elle partit pour le couvent. Dieu la récompensa de la préférence qu'elle lui avait donnée, en l'appelant à lui, il y a bien longtemps. L'aimable Sœur remplit si bien sa mission à Saint-Nicolas que pendant son doux règne, l'ordre le plus parfait fut maintenu et l'on n'eut à constater qu'un chiffre inespéré de décès.

On connaît la répugnance des pauvres pour entrer à l'hôpital. Ce nom si digne de respect : Hôpital, Hôtel-

Dieu, c'est-à-dire l'hospitalité offerte par la Providence aux misères humaines, a perdu son sens primitif. Il n'éveille chez les indigents que des idées pénibles. Cela tient à diverses causes, dont la première vient des scrupules de l'épouse, de la mère, à s'en remettre à d'autres du devoir d'assister son mari ou son enfant. La préférence de son chez soi, quelque dénué qu'il puisse être, le goût de la liberté, l'humiliation de passer pour nécessiteux, l'inquiétude d'être confondu avec des inconnus, tous ces motifs, dont quelques-uns difficiles à détailler, expliquent l'insuccès ordinaire des conseils pour décider les malades à se rendre à l'asile redouté. « Vous y serez mieux que chez vous, leur dit-on. C'est la maison des pauvres. Grâce à de généreux bienfaiteurs, elle est votre propriété. Ce n'est pas une faveur de vous y admettre, c'est un droit. Vous serez traité par les premiers médecins de la ville, dans des salles d'une propreté plaisante à voir. Vous n'y manquerez de rien, sans qu'il vous en coûte un centime..... » Tous ces arguments, en dépit de leur valeur, ne produisent qu'un mince effet; au dernier seul : « Vous y serez soigné par les bonnes Sœurs, » commence l'indécision, qui finit, mais pas toujours, par un consentement obtenu non sans peine.

Une poignante épreuve attend le nouveau venu à son entrée dans la salle de sa catégorie. Il lui semble que tous les maux des braves gens qu'il y voit couchés vont pleuvoir sur lui. Cette sensation est bien naturelle, car il est rare de ne pas en être affecté quand on pénètre pour la première fois dans un hôpital. Le malade n'est un peu rassuré qu'à la vue de la cornette qui vient au-

devant de lui : « Bonjour, ma Sœur, » dit-il, comme s'il la reconnaissait, et cette illusion est encore commune à tout le monde. Qui de nous, en voyant s'avancer une religieuse vers notre lit de douleur, ou si l'on en aperçoit une dans la chambre d'un ami souffrant, ne la salue avec un respect affectueux, bien qu'on ne l'ait jamais vue? Si différentes qu'elles soient de figure et de costume, il semble que c'est toujours la même.

L'estime que les Sœurs de charité inspirent aux personnes du peuple, même les plus dégradées, est indestructible ; en voici un exemple entre bien d'autres : dans le cours de mes fréquentes visites à Sainte-Marie, je vis sortir du parloir de la Supérieure une femme richement vêtue, de haute taille, à l'expression vulgaire, bien que de visage régulier. Elle paraissait en proie à une vive émotion.

Mme de la Grandière me dit : « Cette personne, que vous venez de rencontrer m'a fait une proposition qui indique une grande confiance et qui me rappelle une offre à peu près semblable. Lorsque j'étais supérieure de l'hôpital de ***, on vint me prévenir qu'une femme, mise à peu près comme celle-ci, et accompagnée d'une charmante jeune fille en habit de pensionnaire, désirait me parler. « Madame, dit cette femme, veuillez me permettre de prier la Sœur qui m'a introduite près de vous d'emmener ma fille pendant quelques instants, j'ai à vous entretenir en particulier. » Quand la jeune personne se fut éloignée, la mère reprit : « J'appartiens à une honnête famille de cultivateurs. Pour mon malheur, je quittai la campagne et, venant à la ville, j'épousai un ouvrier devenu contre-maître grâce à son

intelligence et à sa conduite. Nous vivions heureux lorsqu'il périt par accident, me laissant, après six ans de mariage, veuve avec un enfant. J'étais jeune, et l'on me trouvait belle; la vanité me perdit, et, de chute en chute, je suis descendue au plus vil des métiers..... »

« Après un silence, la femme reprit : « Cependant je n'oubliai pas mon devoir de mère. J'avais placé ma fille dans une école de religieuses de la ville; mais cela ne suffisait pas, parce qu'elle était trop près de moi. Aux vacances, je la pris et la conduisis bien loin. Nous approchions de la ville que je m'étais proposé d'atteindre, lorsqu'une dame d'une honnête figure vint à monter dans le wagon. Je lui demandai si elle connaissait un bon pensionnat. Elle me répondit qu'une de ses amies dirigeait une institution importante, et qu'elle m'y présenterait, si je le désirais. Je m'empressai d'accepter cette offre, et je n'eus qu'à m'en féliciter. Cette amie a parfaitement élevé ma fille. Il faut vous dire que je lui avais tout confié. Je m'abstins pendant bien longtemps d'aller voir ma pauvre enfant. Quand elle eut dix-huit ans, sa maîtresse me pria de venir la chercher; c'était l'âge extrême de ses élèves. En arrivant au pensionnat, ma première parole à cette dame, après l'avoir remerciée, fut de lui demander conseil. Elle me répondit : « Votre fille ne connaît pas le monde et ne désire pas y entrer. Je la crois disposée à la vie religieuse. C'est un grand bonheur pour elle et pour vous. Je connais plusieurs communautés de femmes. Toutes sont excellentes, mais je crois que l'Ordre de Saint-Vincent lui conviendra le mieux. » Voilà pourquoi, Madame, je m'adresse à vous. Me trou-

vant assez loin de la ville que j'habite, j'ai demandé en arrivant à *** s'il y avait des Sœurs de Saint-Vincent; on m'a conduit à votre hôpital. J'ai pensé que vous ne repousseriez pas ma fille. Je vous la donne, c'est une enfant du bon Dieu. Elle se perdrait avec moi; avec vous, elle sera sauvée. »

Mme de la Grandière s'arrêta; aux derniers mots, sa voix tremblait, et ses yeux si doucement expressifs étaient humides. « Eh bien! lui demandai-je, que fîtes-vous? — Je gardai la pauvre enfant quelques jours. Elle avait la pureté d'un ange. Puis je la fis conduire à notre Supérieure générale. Quelque temps après son noviciat, elle passa dans une de nos maisons d'Amérique où elle mourut, bien jeune encore, en soignant des marins français atteints de la fièvre jaune. — Et la mère, en avez-vous eu des nouvelles? — Jamais, répondit la digne Supérieure; mais, en priant pour elle, je me suis souvent plu à penser que sa fille avait obtenu son pardon. »

Les enfants ne sont pas moins sensibles que les vieillards à la douce influence des Sœurs de Saint-Vincent. Suivant un ancien usage, bien digne d'éloges, une femme admise à l'Hôtel-Dieu peut obtenir d'y être accompagnée par sa famille en bas âge. C'est la caisse municipale qui fait les frais de cette intelligente libéralité, et c'est au Maire que revient le plaisir de l'autorisation.

Cette entrée collective, qui se renouvelle souvent, donne lieu à des scènes touchantes. Un jour entre autres, je vis s'avancer, sur l'allée de la terrasse, une famille composée d'une pauvre femme, pâle comme

une phtisique. Elle était soutenue par son mari et une parente ; une autre femme, par derrière, tenait à la main deux jeunes garçons et une fillette. Les trois pauvres petits, misérablement vêtus, semblaient effrayés comme des oiseaux arrachés de leur nid. Ils ne se rassurèrent qu'en voyant s'approcher la Sœur préposée aux entrées, dont la présence, dès le seuil de l'asile, en annonçait naguères, si dignement, le caractère chrétien.

Plusieurs semaines se passèrent. Je savais que la pauvre femme allait mieux. On lui amenait, selon l'usage, deux fois par jour, ses enfants, et le bonheur de les voir contents et bien traités contribua sans doute à sa rapide guérison. Je m'en informais comme à l'habitude, lorsque Mme de la Grandière me dit : « Ils sont sur le point de partir ; si vous le voulez, nous allons leur dire adieu. » Après avoir traversé l'esplanade, nous aperçûmes, du haut du grand escalier, la petite famille, suivant la cour dans sa longueur, se diriger vers la sortie. En nous voyant venir, le groupe s'arrêta ; il était à peindre : la mère, bien convenablement mise, pâle encore, mais convalescente, était appuyée sur la parente qui l'avait amenée. Quant aux enfants, ils étaient transformés. Leur visage brillant de santé, leur linge blanc, leurs vêtements renouvelés ou raccommodés, tout en eux respirait le bien-être matériel ; seulement, ils montraient une grande affliction.

Une Sœur portait la petite fille sur son bras, et une autre Sœur tenait par chaque main un petit garçon. Nous voyions de loin l'aîné, qui n'avait pas plus de six ans, gesticuler avec animation. « Qu'y a-t-il? demanda

en arrivant la Supérieure. — C'est Petit-Pierre, répondit une des Sœurs, qui ne veut pas s'en aller. Il insiste pour rester avec nous. — N'est-ce pas, Madame, s'écria le pauvret, qui avait de beaux yeux noirs tout parlants, n'est-ce pas que vous le voulez bien? Votre maison est bien grande, et nous sommes si petits; nous ne tiendrons guère de place. — Mais Petit-Pierre, disait la mère, il faut que j'aille travailler, que j'aide ton père qui a tant de mal pour nous. — Tante Mélie aura soin de papa, reprenait l'enfant, et pour de l'ouvrage, les Sœurs vous en donneront. Sœur Marie-Joseph est bien contente de Louis et de moi. Elle a dit qu'elle ne demandait pas mieux que de continuer à nous faire l'école. Ah! gardez-nous, Madame la Supérieure, gardez-nous! » répétait en sanglottant Petit-Pierre.

Pendant ce naïf discours, Louis pleurait silencieusement, la figure cachée dans la robe de la Sœur, et la petite fille, de deux ans à peine, entourait de ses deux bras le cou de l'autre Sœur en l'embrassant et lui adressant à l'oreille des supplications plutôt devinées qu'entendues.

La bonne Supérieure, non moins attendrie que ses humbles protégés, cherchait à les consoler par ses caresses; elle les embrassa, mit dans la main de la mère une de ses discrètes libéralités; puis, sans attendre de remercîments, elle se tourna vivement vers moi en disant : « Eloignons-nous; ces adieux me font mal. Je devrais y être habituée, mais je ne puis m'y faire. Pour garder tous ces enfants, il faudrait une maison grande comme..... — Comme votre cœur, Madame, lui repartis-je; elle ne serait jamais remplie. »

Il faut avoir pénétré dans un hôpital pour se figurer les ingénieuses combinaisons d'une économie consistant à ne rien perdre, à tirer parti de chaque chose, tout en assurant le bien-être des administrés. Convaincues que, dans la maison des pauvres, le plus minime objet appartient à Dieu, les Sœurs veillent à l'emploi et à la conservation de tout ce qu'on leur confie avec plus de scrupule assurément que si elles en avaient la propriété.

Dire, entre autres, par quelles transformations passe une paire de draps, avant d'arriver à un état d'usure tel qu'on ne peut plus en tirer que de la charpie, serait un sujet de poëme, plus simple, mais non moins varié que les *Métamorphoses* d'Ovide. Chaque trimestre, un administrateur est chargé de l'inspection du *détruit*, terme qui signifie le résidu de tous les articles en toile, laine ou coton, parvenus à leur dernière expression. Tous ces objets sans nom sont très propres, mais, s'ils pouvaient raconter leur histoire, ils auraient de la peine à faire comprendre qu'on ait pu si longtemps les utiliser sous leurs diverses formes, avant de les remettre à leur dernier asile, la pharmacie.

Il n'y a point de petite économie dans un hôpital. C'est grâce à cette attention de tous les instants, à cette surveillance intelligente sur les détails de tous les services, que le prix de la journée des diverses catégories d'administrés à Sainte-Marie ne revient, en moyenne, tous frais généraux compris, qu'à 1 fr. 25[1]. Dans les hôpitaux militaires, qui n'étaient pas desservis par des Sœurs, — il en reste bien peu s'il y en a,

[1] 1 fr. 21,96 en 1877, 1 fr. 26,15 en 1878.

encore, — le prix de journée était au moins du double. En Allemagne où l'on voit peu de religieuses, les frais d'hôpital sont encore plus considérables, et en Angleterre également dépourvue de cette bienfaisante assistance, ils sont deux ou trois fois plus élevés qu'en France.

Si les revenus des hospices, à la sortie de la dernière administration, se sont trouvés supérieurs de plus de 60,000 francs à ce qu'ils étaient lors de son entrée en exercice, sans omettre la part qui revient dans cet accroissement au zèle intelligent des employés, à l'élévation des baux, etc.[1], il est juste d'en faire honneur, dans une large mesure, à la prudente et féconde gestion des Sœurs. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous leur remîmes la direction de la basse-cour, comprenant vacherie, porcherie et poulailler. Le produit ne s'élevait dans l'année qui précéda cette mesure qu'à 5,057 fr.; en 1878, époque de notre dernier inventaire, le bénéfice atteignit 9,811 fr.

Nul ne pratique mieux que les Sœurs le précepte : « Si tu veux que l'économie règne dans ton ménage, commence par toi-même. » Ici, nous sommes arrêté

[1] Les donations n'entrent que pour un faible chiffre dans cette augmentation de revenus. Le montant ne s'en éleva pas à quarante mille francs de capital durant tout notre exercice. La fortune a mieux favorisé nos successeurs, car, dès la première année de leur direction, ils reçurent des legs importants; un d'eux comprend le domaine de Vendôme, parfaitement apte à servir de maison de convalescence, bienfait de premier ordre dont nous aurions gratifié les pauvres, si les ressources restreintes des Hospices nous eussent permis d'ajouter cette annexe essentielle à l'Hôtel-Dieu, comme il y en a près de tous les hôpitaux des grandes villes. Avant la Révolution, le nôtre possédait trois maisons de campagne. Aujourd'hui, il n'en a plus.

par la crainte d'être indiscret en révélant des détails intimes, que nous n'avons connus qu'à la fin de notre exercice ; mais comme il s'agit d'une comparaison entre laïques et religieuses, nous ne devons taire rien d'important à l'avantage de celles-ci, au risque d'exciter leur inquiétude. Nous espérons qu'elles voudront bien nous pardonner, en faveur de nos respectueuses intentions.

Nous avons dit que les Sœurs ne recevaient qu'une faible indemnité pour leurs vêtements. Quant au régime alimentaire, il leur est alloué vingt centilitres de vin par jour, à peine un verre, et encore quelques-unes ne boivent que de l'eau. Au déjeuner, on leur fournit le lait, mais le café est à la charge de la Supérieure : or, comme le prix revient à cinq centimes par tasse, et que le nombre des Sœurs est de cinquante-huit [1], cette dépense s'élève par an à plus de 1,000 francs. La Supérieure recevant 200 francs, il en résulte qu'elle en donne 800 rien que pour ce chef. Où trouvera-t-on, nous osons le demander à MM. les Municipaux de Paris, des personnes du monde dont le bon vouloir, si grand qu'il soit, s'imposera de tels sacrifices ?

Si l'on compare le temps que l'on peut raisonnablement exiger d'une surveillante séculière avec le temps qu'une religieuse consacre à ses devoirs, quelle supériorité du côté de celle-ci ! La journée d'une Sœur commence à quatre heures du matin pour ne finir qu'à neuf heures du soir. Sans doute, ces dix-sept heures sont entrecoupées par des exercices de piété et les

[1] Cinquante-trois en activité et cinq ou six en retraite, où elles tâchent encore d'être utiles.

repas, mais il en reste bien plus que ne peut en donner une surveillante laïque. Celle-ci ne peut s'empêcher d'être distraite par ses intérêts personnels, tandis que les Sœurs n'ont d'autre objectif que l'accomplissement de leur tâche. Elles ménagent de si près les instants que, pour n'en pas perdre, plusieurs d'entre elles couchent dans des chambres contiguës aux salles des vieillards de l'hospice, afin d'être prêtes à leur porter secours pendant la nuit. Les changements de position sont rares. Une fois qu'elles sont préposées à un service, on les y laisse ordinairement jusqu'à ce que les forces leur manquent, et cette surveillance de chaque jour s'exerce toute l'année, sans la moindre interruption.

Après les obsèques de M. Charles Bourcier, de ce modèle des administrateurs d'hospice, qui resta quarante-quatre ans à son poste, je rencontrai au cimetière la supérieure du quartier des hommes à Sainte-Marie. Elle avait une permission de quelques heures et en profitait pour visiter le lieu funèbre, qu'elle ne connaissait pas. « Mais, ma Sœur, lui dis-je, puisque vous avez congé, il fallait aller à la campagne, aux Ponts-de-Cé, par exemple. — Je les connais, répondit-elle. Des parents étaient venus me voir, ils me conduisirent aux bords de votre belle Loire. — Êtes-vous sortie d'autres fois? — Non, je n'en ai jamais eu le loisir. — Depuis combien de temps êtes-vous à Sainte-Marie? — Depuis douze ans. » En douze ans, pensai-je tout bas, un seul jour de vacances!

C'était la même Sœur que je trouvai une autre fois dans la petite infirmerie : agenouillée devant un vieil-

lard, elle bassinait les plaies de ses jambes. « Vous voilà bien occupée, lui dis-je en arrivant. — Un peu, me dit-elle. L'interne est retenu ailleurs; l'infirmier est malade. Je ne peux laisser ces bons vieux sans pansement. » Elle vaquait à cet office depuis le matin; il était deux heures, et j'appris qu'elle n'avait pas voulu l'interrompre pour aller au réfectoire.

Tous les quartiers de l'hospice civil et militaire sont très dignes d'intérêt; mais si l'on veut juger de la charité chrétienne dans toute son abnégation, il faut visiter les pavillons des épileptiques. Cinquante-sept femmes atteintes de l'incurable maladie y sont gouvernées par une petite Sœur qui a l'air d'un enfant. Elle maintient le personnel de sa division dans un ordre parfait. Les pièces du fond sont occupées par les idiotes, appelées *innocentes* par les Sœurs et *bobées* par le vulgaire. Les raisonnables sont réunies dans une salle de travail ouvrant sur un parterre, et cet atelier, ainsi que les dortoirs et réfectoire, offrent un aspect si plaisant d'élégance proprette qu'on dirait un pensionnat de demoiselles.

Quant au quartier des hommes, c'est inimaginable. Il faut, pour y croire, avoir vu la Sœur circuler au milieu de ces infortunés, de ces idiots, de ces gâteux, avec la même satisfaction qu'au milieu de la plus agréable compagnie. La sienne se compose de quarante-sept individus. Elle ne peut les assister seule, mais elle les traite tous comme ses enfants, accourt au moindre accident, aide à relever ceux qui tombent en accès, leur baigne le front, essuye l'écume de leurs lèvres, et ne les quitte que pour passer à d'autres ou après l'épreuve

calmée. Et depuis quatorze ans elle remplit cette mission! « Ah! Sœur G.. , lui ai-je dit plus d'une fois, prévenez-moi, si je vis encore, quand le bon Dieu vous appellera; vous me laisserez bien prendre un petit coin de votre tablier, et quoique indigne, je serai bien sûr d'avoir une bonne place dans le paradis. »

La tâche des Sœurs ne se borne pas à la garde des épileptiques de tous les degrés, depuis les raisonnables jusqu'aux idiots les plus repoussants; elles sont encore chargées de la surveillance des fous mis en observation. D'après un règlement de police, tout individu de la commune d'Angers qui donne des signes de démence doit être conduit à l'Hospice et enfermé quelques jours dans une loge, pour que le médecin chef de service juge s'il doit être conduit à l'asile de Sainte-Gemmes. Il y a quatre loges du côté des hommes et quatre du côté des femmes; elles ne sont jamais toutes occupées, mais il n'est malheureusement pas rare de voir enfermer quelqu'un de ces malheureux, surtout dans le premier des deux quartiers.

L'ascendant de la religieuse se fait sentir, même sur ces pauvres insensés. On a observé que dans les asiles d'aliénés, à Tours, par exemple, où les Sœurs desservent la section des hommes comme celle des femmes, le traitement est plus doux et les malades plus faciles que dans les asiles où elles ne sont pas admises.

Les fous, assure-t-on, comme arrêtés par une force mystérieuse, n'adressent point aux Sœurs les injures dont ils sont prodigues envers d'autres et ne cherchent pas à les frapper. La vérité de cette exception, si extraordinaire qu'elle soit, m'a été démontrée en

plusieurs occasions. Voici, peut-être, la plus évidente :

Amené à grand'peine par quatre gendarmes, un jeune perrayeur, en proie à un paroxysme d'exaspération et doué d'une force athlétique, était renfermé dans une de ces loges. Bien qu'il ne fût pas dégagé de tous ses liens dans sa prison, il avait réussi à déchirer ses vêtements. Le lendemain de son arrestation un de MM. les chefs de clinique, apprenant qu'un fou furieux était détenu de la veille, alla le voir avec ses élèves, afin d'apprécier sur le fait les symptômes de la terrible maladie. A la demande du docte professeur on ouvrit la loge ; mais le fou, indigné de cet examen, prit une attitude si hostile que l'on s'empressa, en fermant la porte, de mettre une barrière infranchissable entre les curieux et le sujet de l'intéressante leçon.

Dans l'après-midi de ce jour, la Supérieure, après m'avoir raconté l'histoire du pauvre insensé, me proposa de lui rendre visite. A notre approche de la loge quelle fut ma surprise de la trouver ouverte et de voir la Sœur occupée à servir le repas du fou, tranquillement assis à table comme le plus pacifique des rentiers! « Vous êtes imprudente, Sœur G....., dit la Supérieure, ce malheureux peut vous donner un mauvais coup.—Pauvre innocent, répondit la compatissante gardienne, il est doux comme un agneau du bon Dieu. Quand même vous le savez, ma Sœur, ils ne me font jamais de mal. »

Parmi les offices de Sainte-Marie, écrasants, à la lettre, si l'on est pas muni d'une force surhumaine, n'oublions pas la cuisine. La gestion de ce service dans

une communauté et surtout dans un grand hôpital, est toujours confiée à une capacité; c'est un des premiers emplois de la maison. La Sœur qui en est chargée à Sainte-Marie était auparavant, je crois, économe à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Elle s'est mise à ses nouvelles fonctions avec une intelligence supérieure comme si elle les avait toujours remplies. En la voyant diriger tout son monde, sans perdre de son calme et de son exactitude, je me suis souvent demandé comment elle pouvait suffire à l'immense besogne de nourrir près de douze cents personnes. La migraine vous gagne rien qu'à jeter les yeux sur le tableau, modifié chaque jour et ne contenant pas moins de quatorze régimes différents.

Où découvrir ailleurs que parmi des religieuses ces cuisinières de si haut style, se tenant ferme devant un travail à effrayer le plus courageux des Vatel, présidant à tout, n'omettant rien, ménageant sur chaque chose, tout en faisant le nécessaire, sans nuire à la préparation, et, pour tous ces labeurs, ne recevant aucuns gages ?

Le 8 septembre 1874, lors de la visite à Sainte-Marie du maréchal de Mac-Mahon, M. Lelièvre, qui présidait notre Commission avec tant de prudence et de sagacité, rendit aux Sœurs la justice qui leur est due en quelques mots d'une vérité frappante. Ils en disent plus que bien des paroles; nous sommes heureux de pouvoir les reproduire :

« Monsieur le Président,

« Nous n'entendons rien ici à un discours ; nous devrions vous dire combien nous sommes touchés de

l'honneur que vous faites à nos hospices et vous assurer que nous en garderons un long et précieux souvenir.

« Mais le bien faire vaut mieux que le bien dire.

« Nous vous prions donc simplement de vouloir bien visiter avec nous l'œuvre de nos Sœurs de Saint-Vincent de Paul; vous verrez, Monsieur le Maréchal, comment elles savent soigner nos pauvres et nos malades, et comment elles savent aussi soigner vos soldats.

« Nous avons l'honneur de vous présenter Madame la Supérieure, qui était à Metz pendant le siège. »

La forme délicate et sobre de ce compliment produisit le meilleur effet sur le Maréchal et sur tous les assistants. Sans chercher à répondre avec cérémonie, l'illustre visiteur, faisant allusion aux derniers mots qu'il venait d'entendre, reprit du ton le plus naturel : « Ah ! les Sœurs, je ne cesse de les admirer et d'en faire l'éloge. Partout, en France, on les trouve, quand il y a du bien à faire. Avec elles on est sûr de voir régner l'ordre et les bons sentiments. Ce sont les amies de l'armée; elles en font partie. Je serais bien ingrat si je ne les aimais pas. Je les ai vues à l'œuvre; j'ai fait quarante-cinq ans la guerre avec elles. Les Sœurs nous ont accompagnés en Afrique, en Italie. Elles nous ont suivis jusqu'à Constantinople, jusqu'en Crimée..... »

Une des spécialités des Sœurs est de savoir inspirer autour d'elles, dans les natures honnêtes, la passion généreuse qui les anime. Il n'est pas une maison religieuse à laquelle des serviteurs des deux sexes ne se soient attachés avec une fidélité et un dévouement

inaltérables. Nous avons raconté naguère la vie du père Victor, le commissionnaire de Sainte-Marie, qui comptait quarante ans de services actifs. Comme les vieux gardiens du foyer domestique, tout en grondant parfois ses maîtresses, il se serait jeté sur les gens assez malavisés pour se permettre à leur égard la moindre critique. A Sainte-Marie, la Sœur du quartier des hommes épileptiques est secondée par un infirmier qui ne se rebute jamais. Il assiste ces malheureux dans les situations les plus répugnantes, avec une adresse, une patience et souvent un courage, dignes de la Sœur G.....

C'est dans ces offices, bien humbles, mais non moins méritoires que les emplois élevés, quand ils sont remplis avec le même sentiment de sacrifice, que se distinguent surtout les femmes, plus accessibles que les hommes à l'exaltation héroïque.

La veilleuse de l'Hôtel-Dieu a soixante-douze ans. Depuis quarante-six ans, elle accompagne chaque nuit, sans interruption, la Sœur de garde, de dix heures du soir à quatre heures du matin. Tout ce temps est employé à refaire les lits, à donner les potions prescrites, à rattacher les bandages, à secourir les moribonds, etc. Rentrée dans sa chambre, après quelques heures de repos, l'excellente Céleste se remet au travail comme si elle avait joui du sommeil le plus naturel et le plus réparateur.

La contre-maîtresse du bateau à laver était naguère une femme si petite que de loin on la prenait pour une naine. Elle était si faible et si infirme qu'on la rapportait à son quartier, le soir, sur une brouette. Bien que

d'une grande douceur elle savait se faire obéir, et réussissait surtout à stimuler ses subordonnées en leur disant : « Voyez nos Sœurs, comme elles travaillent ! Elles sont si bonnes pour nous que ce serait une grande faute de ne pas les imiter et de ne pas leur faire plaisir. » La vaillante Marie Merida eut la mort qu'elle souhaitait, car sa tâche ne finit qu'avec son dernier soupir. Un soir elle revint si exténuée qu'elle s'évanouit avant qu'on pût la déposer sur son lit. Prévenu à la hâte, M. l'aumônier n'eut que le temps de profiter d'un éclair de réveil pour l'administrer : sans agonie ni souffrance, elle alla recevoir la couronne destinée aux bons serviteurs.

La Sœur Marthe qui précéda, aux femmes épileptiques, la jeune Sœur dont je viens de parler, avait pour infirmière une brave fille nommée Jeanne Gaignard; celle-ci était aimée et considérée par tout le monde depuis trente-cinq ans. Frappée de paralysie, elle dut prendre un repos forcé. On me conduisit la voir à son lit. Comme je cherchais à la consoler, elle me répondit en pleurant : « Ah ! Monsieur, je ne m'attriste pas pour moi, mais pour ma Sœur qui a tant de mal.—C'est vrai, lui dis-je, mais on espère que vous guérirez bientôt et dans cette pensée on vous a donné une suppléante.—Je comprends bien ; mais cette nouvelle personne n'est point au fait; en attendant qu'elle s'y mette, ce sera long, et tout retombera sur ma Sœur. »

Il est évident que des serviteurs aussi exceptionnels sont des domestiques, dans la pure acception du mot, *domus*, *domesticus* ; mais ils quitteraient la maison

dans quelque ville que ce fût, du jour où, Dieu nous en garde, les Sœurs en sortiraient. Ils font partie de la pieuse famille en s'élevant à l'égal des frères dans les communautés d'hommes ou des converses dans les couvents de femmes.

L'ascendant que les Sœurs exercent sur leurs subordonnés est irrésistible. Si disgraciés par la nature qu'ils peuvent être, elles en tirent parti, pourvu qu'ils aient un peu de cœur, la moindre étincelle de foi, et le peuple en a toujours, par l'effet de la miséricorde divine. A la fin de 1873, Sœur Mantel vint succéder à Mme de la Grandière; entre autres bienfaits dont elle gratifia l'hôpital, on lui dut la conquête d'une de ses élèves au secrétariat de la Maison-mère. C'était une musicienne accomplie qui s'était sans doute formée au Conservatoire des Anges, car sa voix était véritablement séraphique. Nous pouvons la nommer aujourd'hui : elle est à Panama dont le gouvernement, pour plaire aux étrangers et avancer la prospérité d'une ville vouée aux plus hautes destinées, a pensé que le meilleur moyen était de confier à l'institut de Saint-Vincent tous ses établissements scolaires et hospitaliers.

Avec les éléments les plus disparates, Sœur Marie avait composé un chœur de vingt-cinq jeunes filles, qui exécutaient avec autant de vigueur que de justesse non seulement une foule de cantiques, mais la plupart des chants d'office, ordinaires et extraordinaires. Les pauvres virtuoses, presque toutes infirmes, ne connaissant ni une note, ni même une lettre, peut-être, savaient si bien par cœur leurs parties

qu'elles ne se trompaient guères, et cependant groupées autour de leur maîtresse, elles n'avaient d'autre livre que son gracieux visage.

Sœur Marie avait fait de toutes ces imparfaites natures des sujets soumis au point que la seule menace de les priver d'une répétition les jetait dans un désespoir si grand qu'on ne l'exécutait jamais. Quand la voix de la Sœur s'élevait vers le ciel, pure et touchante comme la prière des saintes, ces pauvres enfants l'écoutaient dans un ravissement inexprimable. Ce sentiment, au reste, était unanime dans le nombreux auditoire de convalescents et de vieillards. Un silence attentif que n'obtiennent pas toujours les sermons, régnait jusqu'à ce que se fût exhalé le dernier des suaves accents. Les esprits les plus rebelles à l'harmonie revenaient attendris par ce spectacle, et bien convaincus que rien n'est plus émouvant et plus édifiant que le chant sacré, quand il a pour interprète à la fois le talent d'une artiste et l'âme d'une religieuse.

Au début de la campagne de Sébastopol, dans l'automne de 1854, une dame de nos amies, se rendant à Paris par l'express, s'installa dans le compartiment des dames. Il y avait grande affluence de voyageurs : on était au complet quand deux Sœurs de Saint-Vincent se présentent à la portière. « Pouvez-vous, Mesdames, nous donner asile? dirent-elles. — Certainement, mes Sœurs, avec grand plaisir; montez, montez! » Mais celles-ci s'apercevant que le maximum des places est atteint, veulent se retirer; alors les instances deviennent si vives qu'elles finissent par y céder. On se range, on se tasse, bref tout le monde est casé.

L'échange de courtoisie avait cimenté la connaissance. On se livre aux propos les plus sympathiques. La conversation ne pouvait languir; quand dix femmes, et dix Françaises, sont réunies, fussent-elles modérées par la présence de deux religieuses, on conçoit que la difficulté n'est pas d'exciter l'imagination, mais bien de l'empêcher d'avoir plusieurs interprètes à la fois.

L'une des Sœurs était d'âge mûr; l'autre n'avait pas plus de vingt-cinq ans. Elles venaient de Quimper, et devaient s'arrêter à Tours pour s'adjoindre à une section d'hospitalières dirigées sur Marseille, et de là sur Constantinople. Des feuilles de route leur avaient été délivrées comme à des militaires. Aux condoléances sur les dangers qui les attendaient, les privations, les souffrances de toute sorte auxquelles le sort de la guerre va les exposer, elles répondent avec le plus aimable enjouement qu'elles n'ont point peur de ce qui peut advenir, qu'elles ne sont confuses que des prévenances qu'on leur témoigne de toutes parts. Elles savent, ajoutent-elles, qu'en Turquie, officiers et soldats, marins et militaires, les populations comme l'armée, ont pour leurs compagnes anciennement établies ou arrivées récemment, les égards les plus empressés. C'est pour elles un voyage plein d'intérêt et nullement un sacrifice. « Ah! quelle plus belle mission pour nous, que d'aller rejoindre l'armée française, et de rendre quelques services à tous ces braves gens qui loin de leur pays, de leurs familles, vont risquer leurs jours pour l'honneur du drapeau! Vous êtes bien plus méritantes que nous, Mesdames, dirent-elles encore; comme filles, comme mères, comme épouses,

la vie est souvent pour vous bien amère; vos roses sont bien mêlées d'épines... »

« Grâce à cette heureuse rencontre, assura notre amie, les heures nous semblèrent des minutes; en faisant nos adieux aux vaillantes Sœurs, nous étions émues comme elles. Puis en nous regardant, l'une de mes voisines fit la réflexion que des rides sillonnaient plus ou moins nos fronts tandis que le teint des religieuses était parfaitement uni. « Hélas, ajouta-t-elle, si nous avions passé par un noviciat avant le mariage, combien de nous eussent fait profession? Avouons, Mesdames, que des deux routes qui s'ouvrent aux femmes pendant leur jeunesse, les religieuses prennent la plus sûre. »

Un autre avantage, bien qu'extérieur, complète la supériorité des religieuses sur les femmes du monde dans le service hospitalier, c'est le costume. Par suite de la reconnaissance que méritent celles qui en sont revêtues, comme aussi par l'effet de son heureuse composition à la fois simple, modeste et agréable à voir, ce costume consacré par de chères traditions, impose tout d'abord le respect et la confiance. Avant tout la forme en étant commode, les Sœurs y sont à l'aise pour tous leurs offices. Les dignes femmes ne prennent pas garde à son dessin pittoresque, mais les vrais artistes savent bien en tirer parti. M. Lenepveu l'a montré dernièrement, dans sa belle page sur la charité chrétienne, en représentant deux Sœurs, dont l'une offre un cordial à un soldat couché à terre, et l'autre attache un bandeau sur le front d'un blessé.

Cet habit des Sœurs de Saint-Vincent est un reste de nos anciennes modes nationales. Ce furent, dit-on, des

paysannes de la Bourgogne qui l'apportèrent en venant seconder à Paris les grandes dames, premier noyau de l'institut des *Filles de la Charité*. Il convient si parfaitement aux occupations multiples des Sœurs, soit qu'elles assistent les malades dans leurs souffrances, soit qu'agenouillées au milieu d'eux, elles leur disent la prière, soit qu'elles prennent les petits enfants dans leurs bras, que l'on ne pourrait en inventer un préférable; dans toutes ces attitudes, il forme des sujets de tableau aussi attachants que variés.

La justice que nous rendons à nos Sœurs de Sainte-Marie peut s'appliquer à toutes les congrégations hospitalières. Les Filles de la Sagesse à l'Hôtel-Dieu de Nantes, les Sœurs de la communauté d'Évron, au Mans et à Saumur, celles de la Présentation à Tours, ont sans nul doute droit aux mêmes éloges.

Dans notre ville, il n'y a pas de religieuses hospitalières qu'à Sainte-Marie. Les Sœurs blanches qui desservent le Dépôt de mendicité avec tant de courage et d'intelligence, ont bien droit aussi de porter ce titre. Nous les avons vues de près fonctionner pendant les onze années que nous fûmes attaché à la commission administrative de cette maison ; après en avoir apprécié les mérites dans divers écrits, nous leur réservons un des premiers chapitres du livre que nous préparons sur la *Charité à Angers*. Quelle communauté également mérite plus de sympathie que les Sœurs de Sainte-Marie-la-Forêt? Ce sont elles qui desservent le quartier des femmes à l'asile de Sainte-Gemmes : assurément, c'est là un office hospitalier des plus difficiles et des plus pénibles;

il y est rempli, avons-nous toujours entendu dire, à l'entière satisfaction des administrateurs, ainsi qu'à celle des administrées, autant du moins que peuvent en manifester de pauvres insensées.

Si nous avons cherché à reproduire quelques traits de la religieuse hospitalière en choisissant pour type les Sœurs de Saint-Vincent, c'est que la persécution dans les hôpitaux de Paris semble les viser de préférence, probablement parce qu'elles sont plus nombreuses, plus connues, et qu'après les avoir expulsées, on compte avoir bon marché des autres communautés.

L'hommage aux Sœurs de notre Hôtel-Dieu ne leur est pas rendu que par ceux dont elles ont, avec tant d'ingénieuse bonté, adouci les souffrances et relevé les cœurs, il leur est décerné, en maintes occasions, par la voix d'amis qui ne les connaissent que de ouï-dire. Combien souvent avons-nous vu à leur passage dans nos rues, ou à l'aspect de la cornette aux ailes blanches dans les processions, que de fois avons-nous vu les visages sourire, avons-nous entendu murmurer : « Ah ! voilà les bonnes Sœurs, les Sœurs de l'hôpital, les braves femmes ! »

Ce sentiment si français d'estime et de gratitude pour celles qui sont l'honneur et l'élite de leur sexe, n'est pas éprouvé seulement par les catholiques, tous les esprits justes et impartiaux qui appartiennent à d'autres communions, le partagent. Il a même été reproduit par les étrangers qui ont étudié sérieusement les institutions charitables de notre pays.

Pour justifier cette assertion, que l'on veuille bien

me permettre d'évoquer certains souvenirs personnels :

Dans l'été de 1868, un Anglais, plein de savoir et de distinction, sir George Musgrave, vint à Angers. Avait-il une mission de son gouvernement ? Toujours est-il qu'on le supposa chargé d'une dernière tentative pour mettre la main sur les statues des Plantagenêts. On sait que les effigies tombales de nos anciens souverains, imprudemment promises à la Reine d'Angleterre par l'Empereur, donnèrent lieu à une honorable résistance dans laquelle notre Société prit une grande part ; mais ce que l'on ignore généralement, c'est que la conservation des précieuses figures historiques de Fontevrault est due surtout à M. l'abbé Christaud, alors directeur de la Maison centrale.

Sir Musgrave était très friand d'antiquités. Un heureux hasard voulut que je lui servisse un peu de cicérone dans son étude de nos vieux monuments. En homme parfaitement élevé, en véritable gentleman, il tint à me faire une visite de remercîment, et le fier descendant de nos ennemis séculaires me fit l'honneur d'accepter une pacifique invitation à dîner. L'esprit orné d'une instruction étendue, sir Musgrave fut d'abord *clergyman*, puis il avait passé sa houlette pastorale à l'un de ses neveux, ainsi que cela se pratique dans la religion anglicane ; seulement il s'était réservé à l'occasion le droit de prêcher ses compatriotes lorsque, dans ses voyages, il en trouvait un certain nombre réuni. Se plaisant beaucoup en France — ce voyage complétait le nombre dix-huit — il nous aimait sincèrement, assurait-il, mais à sa manière ; c'était un fils d'Albion dans toute l'opiniâtre raideur du patrio-

tisme insulaire. L'entretien roula naturellement sur le sujet traditionnel de la rivalité de l'Angleterre et de la France. Mon hôte soutenait sur tous les points la prééminence de son pays. Cependant, à la fin du dessert, ne voulant pas laisser le renom d'un caractère intraitable, et peut-être touché par la chaleur de nos protestations *pro aris et focis*, il adoucit sa voix et nous dit avec un air de condescendance : « Ce sont vos funestes révolutions qui, depuis près d'un siècle, vous ont mis en arrière. Sans elles, grâce aux merveilleuses faveurs dont la Providence a doté votre sol, grâce à votre génie national, quand il ne s'égare pas, vous seriez en avance de vingt-cinq ans sur nous; mais il n'en est pas ainsi, uniquement par votre faute. Aujourd'hui nous l'emportons sur vous, à tous les points de vue. Cependant, ajouta sir Musgrave, après une pause témoignant combien l'aveu lui coûtait, je le reconnais, il vous reste deux supériorités indéniables, non seulement sur l'Angleterre, mais sur tous les autres peuples; vous possédez deux institutions auxquelles, dans leur genre, nous n'avons rien à comparer; conservez-les précieusement, car elles font l'admiration de tous les honnêtes gens : ce sont vos religieuses hospitalières et votre gendarmerie. »

Un jour de décembre 1870, au fort de l'hiver et des nouvelles désastreuses, deux étrangers se présentèrent à Sainte-Marie en demandant la Supérieure. Du premier coup d'œil sur les visiteurs on reconnut le type anglais. L'un était de très haute taille, mince et blond; de tournure aristocratique, un peu raide; à son grand air on devinait sa naissance. L'autre était un jeune secrétaire.

« Madame, dit le premier en s'inclinant, je suis délégué du Comité royal britannique de secours aux Francais, sous la présidence du duc de Cambridge, oncle de la reine. Au nom de mes compatriotes, je viens vous prier d'accepter plusieurs caisses remplies d'objets utiles à vos soldats malades [1]. — Je vous en remercie au nom de l'administration, répondit Mme de la Grandière; je vais la prévenir... — Pardon, Madame, interrompit le noble étranger, ce n'est pas à l'administration que cette offrande est faite; mais c'est à vous et à vos Sœurs que je suis chargé de la faire; vous en disposerez personnellement et en toute liberté, ainsi que je me suis expliqué dans les hôpitaux où j'ai rempli ma mission. Le Comité en s'adressant sans intermédiaire aux religieuses hospitalières de France, a voulu leur donner une marque du sentiment qu'elles inspirent à tous les cœurs anglais, sans distinction de classes ou de partis.

« J'ai de plus un motif particulier pour être venu en France, ajouta-t-il d'un ton ému; mon frère aîné fut blessé en Crimée, dans la charge de Balaclava, commandée par lord Cardigan. Transporté à Constantinople, il fut soigné à l'ambulance de miss Nightingale. Là il vit des Sœurs de Saint-Vincent qui venaient seconder notre célèbre compatriote. Quand il fut convalescent il alla visiter les ambulances françaises qui accueillaient des blessés anglais. Il y put apprendre à connaître les Filles de la Charité. De retour à Londres, il retomba

[1] Ces caisses contenaient une grande quantité de linge, de denrées coloniales, surtout plusieurs kilos de quinquina, si précieux et si rare à cette époque; chaque kilo valait au moins six cents francs.

malade; une de ses blessures se rouvrit, et nous le perdîmes au bout de quelques mois. Il nous parlait souvent de vos compagnes et me fit promettre de saisir la première occasion favorable pour acquitter la dette de sa reconnaissance. Voilà pourquoi j'ai quitté ma femme et mes petits enfants, après avoir brigué l'honneur bien disputé de venir déposer entre vos mains un gage de nos sympathies pour votre malheureuse nation. »

Ces courtoises paroles dont je ne reproduis pas le tour élégant, prononcées avec bonhomie, mais non sans accent, mirent tout le monde à l'aise. Mme de la Grandière offrit au seigneur anglais de visiter la maison. Il s'empressa d'accepter et l'on se dirigea d'abord vers le quartier des femmes. La pharmacie avec sa belle collection de vases de Rouen, et la crèche avec ses vingt-quatre berceaux attirèrent surtout son intérêt : « J'ai vu beaucoup de pharmacies d'hôpital, dit-il; je n'en connais pas d'aspect aussi agréable, même en Hollande, le pays classique de la propreté. Les médicaments que l'on prépare ici doivent rendre la santé à tous ceux qui ont le bonheur de les prendre » Puis avec cette passion de l'exactitude qui caractérise nos voisins, il voulut savoir en quoi consistait le travail des quatre Sœurs affectées à ce service. Quand on lui eut détaillé l'emploi de leurs journées, il ne pouvait y croire et s'écria : « Notre jeunesse passe pour être laborieuse; des élèves pharmaciens, en nombre double, ne feraient pas ce que font vos Sœurs, et dépenseraient bien davantage. »

La vue du dortoir de la crèche le ravit. Précisément on retirait de leurs couchettes les petits dormeurs qui venaient de s'éveiller, et Sœur Rose en tenait un sur

chaque bras. — Je viens de nommer cette excellente Sœur; mais il n'y a point d'indiscrétion : qui ne connaît pas Sœur Rose ? — Comme vous les tenez bien, ces pauvres petits ! remarqua notre Anglais. Il est vrai que vous êtes la mère de cette grande famille ; vous êtes plus qu'une mère, puisque vous élevez ces petits non pour vous, mais pour eux, et pour l'amour de Dieu. » « Sœur Rose, reprit quelqu'un, ne se contente pas de protéger leur âge tendre ; elle les suit après la sortie de la maison, dirige leur conduite, les marie, les établit et surtout veille à ce qu'ils restent bons sujets. — Alors, dit l'Anglais, vous êtes leur seconde Providence. Il n'y a pas de plus belle mission sur la terre. »

L'inspection se termina par l'ambulance de Saint-Jean. Quand le noble étranger pénétra dans la vaste nef, érigée par son ancien roi, Henri Plantagenet, et qui ne contenait pas moins de cent cinquante lits : « Mais ce n'est pas une salle d'hôpital, dit-il, c'est une église. Des malades dans une église ! c'est les rapprocher de la Divinité, et, en montrant les Sœurs, elle ne peut avoir de plus dignes ministres. » Puis il se plut à les observer, circulant de leur pas léger à travers les longues files de grabats, allant droit à leur but, ne perdant pas une minute, et disant à chacun juste ce qu'il fallait dire, ou faisant ce qu'il fallait faire, toujours vives, mais calmes, et conservant une présence d'esprit parfaite au milieu des bruits divers qui retentissaient sous les voûtes sonores [1].

[1] C'est à la Sœur Joblot, assistante de Mme de la Grandière, que revient la part principale de l'organisation de l'ambulance Saint-Jean. Depuis on reconnut, à Paris, son talent d'initiative

Les allées et venues des soldats qu'on amenait, ou que l'on conduisait dans d'autres ambulances, les demandes des malades, les gémissements des blessés, les lamentations des parents qui croyant trouver leurs proches encore vivants, apprenaient leur mort, tout ce fiévreux spectacle impressionnait notre hôte ; mais il était surtout frappé de l'attitude naturelle des Sœurs, mélange heureux de fermeté et de douceur. « Mais s'écriait-il, ces femmes-là s'entendent à tout. Rien ne les inquiète ni ne les effraye. Au besoin elles commanderaient un régiment. Ah ! nos pauvres Anglaises ! Elles ont bien bon cœur assurément, mais elles ne seraient pas une heure au milieu de tout ce monde, de tout ce mouvement, sans perdre la tête. »

Conformément à la ponctualité britannique, le noble visiteur se fit rendre compte, en détail, de l'organisation de ce grand asile de charité chrétienne ; puis apprenant quels liens unissaient Mme de la Grandière au commandant des forces françaises à l'attaque du fort de Pétropolausk, dans la Russie d'Amérique, il lui dit : « L'amiral nous a été d'un grand secours dans cette imprudente affaire. Nous ne devons pas plus oublier sa généreuse assistance à cette occasion que celle du maréchal Bosquet à Inkermann. C'est très honorable pour une religieuse d'avoir un amiral pour frère, mais c'est encore plus honorable pour un amiral d'avoir une religieuse pour sœur.

en lui confiant l'installation de l'hôpital, dit Temporaire, rue de Sèvres, où l'on transféra la moitié des malades de l'ancien Hôtel-Dieu. Sœur Joblot est aujourd'hui supérieure de l'hôpital Tenon, à Ménilmontant.

« Ce propos vous étonne peut-être, Madame, dans la bouche d'un anglican, d'un huguenot, ajouta-t-il en souriant, ainsi que vous nous appeliez autrefois, mais bien des préjugés sont tombés dans notre pays. J'ai beaucoup voyagé, comme presque tous mes compatriotes; je n'ai entendu faire que des éloges de vos religieuses et de vos missionnaires. Les unes de même que les autres ont les qualités sympathiques de votre nation sans en avoir les défauts. Croyez-en la prédiction d'un ami, bien qu'il n'appartienne pas à votre communion, la France se relèvera de ses malheurs, en retrouvant sa glorieuse armée de Sébastopol. Elle devra son salut non à ses révolutionnaires, qui la perdraient si elle pouvait se perdre, mais à ses traditions chrétiennes, si bien observées par les Sœurs de Charité. »

Après cet adieu dont je tâche d'exprimer le sens, sinon l'exquise et originale délicatesse, le gentleman tira une carte de son carnet, et la présentant à la Supérieure, lui dit : « Permettez-moi de vous laisser ce petit souvenir d'un admirateur, et j'ose répéter d'un ami. Quand vous aurez épuisé l'offrande de notre comité, écrivez-moi, et comptez toujours sur les sympathies de tous ceux dont le cœur bat pour les nobles causes dans la vieille Angleterre. »

La carte portait ces mots :

Lord Cornwallis [1],

Member of the House of Commons.
Regent's Street. London.

[1] Je dois avouer que je ne suis pas sûr du nom, tout en croyant ma mémoire fidèle. J'ai eu entre les mains cette carte,

. . . . . .

. . . . . .

La guerre ne donne plus occasion aux saintes holocaustes, elles n'en continuent pas moins pendant la paix. Si le but de toutes les religieuses hospitalières est de s'offrir au Seigneur pour le salut de l'âme et du corps des malheureux dont le soin leur est confié, il est des postes où ce vœu est accompli plus tôt que dans d'autres : par exemple, à l'Hospice des Enfants malades de Paris, — autrefois de l'Enfant-Jésus, — et au grand Orphelinat de Sainte-Eugénie, faubourg Saint-Antoine, il ne s'écoule pas une année sans que des Sœurs ne soient atteintes par l'implacable affection du croup. Les journaux signalent la mort de courageux internes qui n'ont pas craint de s'exposer au fléau ; on a raison de les combler d'éloges, car ce sont des martyrs ; mais les Sœurs qui se sacrifient bien plus souvent, on n'en dit rien, tant l'évènement nous semble naturel. D'autres leur succèdent immédiatement, sans qu'une observation soit faite à l'ordre de la Supérieure qui les envoie relever leurs compagnes, sans que le visage de la Sœur, vouée probablement à une mort précoce, perde rien de sa douce sérénité.

Verra-t-on la même obéissance empressée chez une surveillante laïque ? Qu'une épidémie survienne dans les maisons où les Sœurs ont été remplacées, il est trop

mais je n'ose affirmer l'exactitude complète de la reproduction.

Dans l'hypothèse de la véracité du nom, n'est-ce pas piquant de voir le descendant du vainqueur de Tippoo-Saëb, d'un ennemi mortel de la France à la fin du dix-huitième siècle, devenir aujourd'hui l'interprète d'une pensée toute fraternelle?

facile de prévoir ce qui adviendra, d'après ce qui arrive déjà. Les nouvelles venues ne s'engagent pas à soigner des indigents atteints de maladies contagieuses et lorsqu'il en survient, on les dirige en grande hâte vers les maisons desservies encore par des religieuses.

En résumé, la mission d'une Sœur hospitalière n'est-elle pas la plus éloquente paraphrase de l'Évangile : « Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis ; mais le « mercenaire, celui qui n'est point pasteur, à qui les « brebis n'appartiennent point, ne voit pas plutôt venir le « loup, qu'il abandonne ses brebis et s'enfuit, et le loup « les ravit et disperse le troupeau. Or, le mercenaire « s'enfuit parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met « point en peine des brebis.... »

Montesquieu a dit : « La civilisation d'un peuple se « mesure au respect qu'il a pour les femmes. »

Qu'aurait-il pensé si, de son temps, on eût frappé les hôpitaux de *laïcisation*, en inventant un mot barbare, plus barbare encore de fond que de forme, et qu'on ne lira jamais dans le dictionnaire d'une Académie honorée du titre de Française ?

L'hôpital d'Angers n'est pas seulement la deuxième maison en importance de toutes celles que desservent les Sœurs de Saint-Vincent, c'est le premier établissement fondé en province par leur bienheureux père. Aussi la maison d'Angers a toujours été considérée comme sa fille aînée, et jouit dans l'Ordre d'une considération toute particulière.

On nous saura gré de donner les noms des *ci-devant Sœurs* (style du procès-verbal) qui, après avoir comparu une der-

nière fois, au dernier jour, une à une, devant le *citoyen Berger, maire de la commune d'Angers*, et persisté à refuser le serment, furent conduites aux Pénitentes, puis traduites devant la Commission militaire et condamnées à la déportation :

Antoinette Tailhade, supérieure ;
Marie Rosier, 36 ans, d'Antillac, près Limoges ;
Marie-Elisabeth Chevrel, 23 ans, d'Alençon ;
Marie-Madeleine Gauvin, 35 ans, de Louvelac, près Saint-Malo ;
Antoinette Plaid, 23 ans, de Savigné, près Autun ;
Marie-Etienne Chevassur, 26 ans, de Sept-Moncel, près Saint-Claude ;
Marie Cellier, 23 ans, de Cegrat, près Clermont-Ferrand ;
Marie-Anterme Ferret, 69 ans, de Belley ;
Marie Cornelier, 65 ans, de Saint-André (Saintonge) ;
Louise-Françoise Roussel, 63 ans, de Saint-André, près le Pont-Saint-Esprit ;
Jeanne Manin ;
Françoise Charfoulot, 64 ans, d'Issoudun ;
Angélique-Félicité Guillois, 58 ans, de Tilly-Capel (Artois) ;
Usmarine-Josèphe Cartier, 53 ans, de Cateau-Cambrésis ;
Anne Plaige, 32 ans, de Sainte-Reine (Bourgogne) ;
Marthe-Madeleine Brauly, 51 ans, de Blangis (Artois) ;
Marie-Catherine Bertrand, 31 ans, de Grandchain, près Evreux ;
Marie Bodin, 29 ans, d'Angers ;
Jeanne-Marie Barret de Bavillier, 33 ans, de Saint-Ambroise, près Besançon.

Les autres Sœurs qui ne prêtèrent pas serment, mais qui, en raison de leur âge ou de leur état de maladie, ne furent pas emprisonnées aux Pénitentes, trouvèrent asile dans des familles qui ne craignirent pas de recueillir les victimes de l'odieuse persécution.

L'assistante de la Sœur Manin, qui l'accompagna, en 1806, dans ses visites de bienvenue, était Sœur Marie Cellier, de douce et pieuse mémoire. Plus jeune que son amie, elle lui succéda comme Supérieure et lui survécut plus de vingt ans. Les deux saintes Sœurs étaient liées d'affection si tendre et s'entendaient si bien sur chaque chose, que l'on se plaisait à ne voir en elles qu'un seul esprit et qu'un seul cœur.

L. Cosnier.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ANTOINE-NAPOLÉON WOLSKI

INGÉNIEUR CIVIL

Un ancien membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, Antoine-Napoléon Wolski, a été enlevé le 17 janvier 1880 à l'affection de sa famille et de ses amis. Bien que ses devoirs professionnels, en l'obligeant à quitter l'Anjou, ne lui aient pas permis de prendre aux travaux dè notre Société une part aussi active qu'il l'eût désiré, il a donné d'évidents témoignages de l'intérêt qu'il lui portait. Il lui est demeuré attaché par le titre de membre correspondant, et, pendant son séjour à Angers comme ingénieur civil, il a publié plusieurs mémoires et fait exécuter des travaux d'art d'une grande importance pour le département de Maine-et-Loire. Sa vie fut d'ailleurs des plus laborieuses et des plus méritantes, et nous avons pensé, pour tous ces motifs, qu'il serait utile d'en conserver le souvenir parmi nous, en rappelant les œuvres et les actes qui

l'ont signalé à l'attention et à l'estime de ses concitoyens.

Antoine-Napoléon Wolski est né à Varsovie en 1808. Son père, riche propriétaire foncier, appartenait à l'une des bonnes familles de la noblesse du duché. Son grand-père maternel Zawadski avait été grand chambellan de Stanislas Poniatowski, le dernier roi de Pologne. M. Wolski terminait ses études à l'Université de Varsovie lorsque l'agitation causée en Europe par le contre-coup de la Révolution de 1830, détermina le soulèvement des Polonais. Ainsi que tous les jeunes nobles de son âge, M. Wolski n'hésita pas à prendre part à cette insurrection nationale. A peine avait-elle éclaté, qu'un des premiers, il s'équipait à ses frais, et partait comme officier de cavalerie dans un régiment de volontaires. Pendant cette périlleuse campagne il fit bravement son devoir, et reçut dans un engagement un coup de lance à la cuisse, blessure grave, et bientôt compliquée d'accidents tétaniques qui, pendant quelques jours, firent désespérer de sa guérison. Cependant, aussitôt rétabli, il vint reprendre place au milieu de ses compagnons d'armes, et ne s'en sépara qu'au moment où l'armée polonaise, écrasée par le nombre, dut se dissoudre et se disperser.

M. Wolski vint demander un asile à la France, cette seconde patrie des Polonais, et, en arrivant à Paris, il apprit que son père était mort et ses biens patrimoniaux confisqués. Un si complet désastre, succédant avec une telle soudaineté aux plus riantes perspectives d'avenir, eût brisé bien des courages. M. Wolski ne se laissa point abattre. Il avait reçu dans sa famille cette

forte éducation chrétienne qui prépare l'âme aux luttes de la vie et l'arme contre tous les malheurs, en lui apprenant à chercher, non sur la terre, mais dans le ciel, l'accomplissement de sa destinée et sa fin dernière. Dans cette heure critique, le jeune homme sut en mettre à profit les enseignements, et bien qu'en perdant sa famille et sa patrie, il eût perdu ses deux plus chères affections, il trouva dans son âme l'énergie nécessaire pour commencer une nouvelle existence, et reconquérir ce qu'il avait perdu. Il réussit tout de suite, avec sa brillante et solide éducation, à s'ouvrir une carrière honorable ; il retrouva bientôt sur la terre d'exil, grâce à ses qualités de cœur et d'esprit, une famille nouvelle et selon son cœur, qui ne lui devint pas moins chère que celle dont il avait dû se séparer ; et lorsqu'il vit tout espoir de délivrance perdu pour la Pologne, il voulut que son pays d'adoption, où tant de liens désormais l'attachaient, lui devînt une seconde patrie. Il se fit naturaliser Français, et personne, en 1870, ne ressentit plus vivement que lui les angoisses et les humiliations causées par nos défaites.

En 1833, quelques mois après son arrivée en France, M. Wolski entra sans préparation à l'École centrale, où ses études antérieures lui permirent de prendre place parmi les meilleurs élèves. Il en sortit en 1835 avec le diplôme d'ingénieur civil, et presque aussitôt, sur la recommandation de son professeur et ami Flachat, il fut appelé comme ingénieur aux forges de Boissy, dans l'Indre, où il contribua, pour une large part, à faire entrer dans la voie des améliorations notre métallurgie, qui voulait marcher sur les traces de l'Angleterre, et à

lui donner son premier essor. Flachat se l'adjoignit ensuite et le prit pour son collaborateur dans ses études du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), la première ligne ferrée construite en France. Il fut ensuite chargé de diriger les travaux de l'éclairage au gaz de la ville de Calais, puis la construction de forges anglaises auprès de Nancy, et celle de hauts fourneaux à Niederbronn, dans le voisinage de Strasbourg.

Après avoir ainsi donné, en des branches si diverses de l'art de l'ingénieur, les preuves les plus honorables de son intelligence et de sa capacité. M. Wolski se fit admettre dans l'Administration des mines, qui cherchait alors à recruter un personnel d'élite. Il avait trouvé sa véritable voie, celle qui convenait le mieux à ses goûts, et dans laquelle il devait se distinguer par ses travaux les plus remarquables. Sa vie désormais entre dans une phase nouvelle. Attaché d'abord à l'Administration des mines d'Angers, il rencontre dans notre ville la famille où il devait entrer; il y trouve une compagne digne de lui, qui devient l'affection la plus tendre, le bonheur et la consolation de sa vie. Il redouble d'activité pour obtenir les suffrages de ses chefs, dont son caractère et ses talents ont rapidement conquis l'estime, et pour mériter l'approbation des personnes compétentes. Afin de fixer son nouveau foyer dans le département, il tente une entreprise qui devait échouer devant des obstacles impossibles à conjurer, mais qui, pour lui personnellement, fut un triomphe, car elle lui permit de donner une preuve éclatante de sa haute capacité professionnelle.

Devenu l'un des principaux collaborateurs de M. Cacarrié, son ingénieur en chef, M. Wolski profita des facilités que lui donnaient ses excursions scientifiques pour rassembler les matériaux d'un *Mémoire sur le gisement du bassin anthraxifère dans le département de Maine-et-Loire, et sur ses relations géologiques avec divers terrains qui l'avoisinent et qui le couvrent.* Ce mémoire qui, croyons-nous, épuisa le sujet, est la première publication importante de M. Wolski, et l'une de ses plus savantes études. Il fut l'un des travaux les plus remarqués de la onzième session du congrès scientifique de France, session tenue à Angers au mois de septembre 1843. Inséré en tête du volume consacré aux mémoires, il valut à son auteur les fonctions de secrétaire du congrès, et une notoriété qui lui ouvrit, quelques mois après, les portes des deux principales Sociétés savantes du département.

Le 4 mars 1844, il était nommé membre de la Société industrielle d'Angers, et il y entrait sous le plus honorable des patronages. Il fut admis sur la présentation de M. Léon Cosnier et du président de la Société, M. Guillory aîné. Le 13 juillet de la même année, il devenait membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts. Il ne put prendre aux travaux de ces deux compagnies une part aussi active qu'il l'eût désiré. Il était alors absorbé tout entier par la grande entreprise dont nous avons parlé plus haut, et qui ne devait pas aboutir. Prié de prendre part à la direction des travaux dans la concession houillère de St-Georges-sur-Loire

dont son beau-père[1] était administrateur, M. Wolski imagina sur la mine de Saint-Germain-des-Prés, pour le fonçage des puits, un procédé nouveau qui lui valut des certificats conçus dans les termes les plus élogieux et délivrés en décembre 1848 et en janvier 1852 par MM. Cacarrié et Blavier, ingénieurs des mines, « lesquels font autorité dans la matière », dit l'auteur d'une savante notice publiée l'année dernière sur M. Wolski dans le *Bulletin de la Société amicale des Ingénieurs de l'École centrale.*

« M. Wolski, dit M. Blavier, a inventé un procédé ingénieux et d'une utilité incontestable pour le fonçage des puits des mines dans les terrains très aquifères ou éboulueux qui ne peuvent être traversés par les moyens ordinaires du cuvelage.

« Ce procédé consiste en principe à opérer d'abord le creusement sous l'eau au moyen d'appareils analogues à ceux employés par les sondeurs, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au terrain solide et imperméable; à couler dans la cavité cylindrique ainsi préparée un béton hydraulique d'une composition déterminée par l'expérience; et à faire descendre dans ce béton un tube en tôle, ayant le diamètre que l'on veut donner au puits, jusqu'au terrain imperméable qui se trouve à la base de la partie excavée. Après avoir laissé le béton se durcir suffisamment, il ne reste plus qu'à enlever la partie renfermée dans le tube de tôle, qui maintient parfaitement les eaux et constitue alors les parois du puits.

[1] M. Jean Faligan, notre oncle. — E. F.

« Ce procédé très simple, et excessivement ingénieux dans ses détails, a été appliqué avec succès par son auteur dans la concession de Saint-Germain-des-Prés au puits dit de la Corvée (départ. de Maine-et-Loire). Il constitue un progrès important dans l'art du mineur, et M. Wolski par cette invention a rendu un service signalé à l'industrie minérale de France. »

M. Cacarrié, précédemment, avait écrit :

« Dans la concession de Saint-Germain-des-Prés, un puits a été foncé à travers seize mètres d'alluvions perméables, sous la direction de M. N. Wolski par un procédé particulier qui a permis de pénétrer dans le terrain solide, où l'on continue le foncement du puits d'après les méthodes ordinaires »

Malheureusement, nous l'avons dit, le succès ne vint pas couronner les efforts si ingénieux et si persévérants de M. Wolski. La couche du combustible, lorsqu'elle fut rencontrée, avait perdu son épaisseur et n'était plus exploitable, soit qu'elle se fût réellement amincie, soit que, par un de ces soubresauts qui se produisent quelquefois, elle se fût subitement enfoncée dans des profondeurs où les ressources des concessionnaires ne permettaient pas de la poursuivre[1]. M. Wolski ne se laissa pas abattre par cet échec qui ruinait cependant

[1] M. Wolski, nous devons le faire remarquer, n'avait pas désigné lui-même l'emplacement du puits, dont le percement était déjà commencé. Plusieurs tentatives infructueuses avaient été faites pour traverser le terrain d'alluvion, et l'on était près d'abandonner ce travail, regardé comme impraticable, lorsque M. Wolski proposa de s'en charger, en mettant cette condition, d'ailleurs acceptée sans peine par les concessionnaires, qu'il le dirigerait seul.

ses plus chères espérances, car son avenir, ses intérêts, ceux de sa famille, étaient engagés dans l'affaire. Il reprit avec plus de courage que jamais, ses occupations professionnelles et ses études géologiques. Il concourut notamment pour une large part aux travaux de la carte géologique du département, que dressait alors l'ingénieur des mines, M. Cacarrié.

Attaché dès 1845 à l'Administration des mines de Nantes, M. Wolski avait dû quitter notre ville; mais il n'avait pas voulu se séparer complètement des deux sociétés savantes dont il faisait partie, et pour satisfaire au désir qu'il avait exprimé de rester en rapport avec elles, on l'en avait nommé membre correspondant. Il avait de plus fait don à la Société d'agriculture, sciences et arts, d'une collection minéralogique. M. de Beauregard, alors président de la Société, lui écrivait à cette occasion le 19 février 1845 :

« Monsieur, la Société a reçu avec une vive reconnaissance les intéressants échantillons minéralogiques que vous lui avez adressés.

« Elle va les placer dans sa collection avec mention de votre nom, afin de perpétuer le souvenir du donateur.

« Elle regrette beaucoup que la nouvelle mission que vous avez reçue, la prive de l'avantage de vous compter à l'avenir, au nombre de ses membres résidants; mais elle vous a décerné le titre de membre correspondant, et elle espère que vous voudrez bien continuer avec elle des relations qui lui seront toujours précieuses. »

Malgré les occupations véritablement écrasantes que

lui donnaient, et ses devoirs professionnels et la direction des travaux sur la mine de Saint-Germain-des-Prés, M. Wolski trouva le temps, pendant son séjour à Nantes, d'exécuter des travaux personnels et de publier plusieurs mémoires savamment étudiés, qui témoignent d'une activité intellectuelle remarquable et surtout d'une force de volonté peu commune.

Reçu le 6 janvier 1847, membre titulaire de la Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure il publiait dans les annales de cette Société en 1850, un travail étendu, intitulé : *Historique et État actuel de la question des fourneaux fumivores*, et en 1854 un *Mémoire* approfondi *sur le gisement anthraxifère de la basse Loire, sur l'industrie de la chaux dans les contrées qui l'environnent, et sur son emploi en agriculture.* Il y faisait des communications d'une moindre importance, mais d'un intérêt pratique très réel sur divers cas d'explosion des chaudières à vapeur.

Dès 1846, il ouvrait à Nantes un cours public de mécanique industrielle. Enfin il inventait et présentait en 1853, à l'exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique d'Angers, un scaphandre à air libre très ingénieux et basé sur un système tout à fait nouveau et maintenant encore employé, si nous ne nous trompons. L'appareil est fort curieux en lui-même, et comme il valut à l'inventeur une médaille d'argent que la Société industrielle lui décerna dans sa séance extraordinaire du 13 avril 1853, sur le rapport de M. A. Lesaulnier, nous nous arrêterons un instant à le décrire.

« Parmi les produits qui nous ont été présentés dans la section d'hygiène, disait M. A. Lesaulnier dans son rapport d'une extrême sûreté de vues et d'une clarté parfaite, le plus important sans contredit est l'appareil de sauvetage exposé par notre collègue, M. Wolski. Ces sortes d'appareils datent de vingt-cinq ans à peine, et sont d'une application trop peu commune..... Un nommé Lemaire d'Angerville, prit le premier, le 8 décembre 1828, un brevet d'invention pour un scaphandre à air comprimé..... Divers brevets ont été pris depuis cette époque, pour des appareils s'appuyant toujours sur le même principe, c'est-à-dire l'air comprimé, et différant seulement par leur mode de vêtement et d'arrivée de l'air dans l'appareil. En 1847, M. Wolski prit son premier brevet. Ce n'était plus seulement une simple modification... c'était un changement complet de système, car M. Wolski substituait le courant d'air libre à l'air comprimé. Son appareil se composait alors d'un casque-cuirasse avec un carreau de verre, une pompe aspirante soutirant l'air par l'intermédiaire d'un tuyau adapté à la partie inférieure de cette cuirasse; et un autre tuyau communiquant avec l'atmosphère était vissé à la partie supérieure du casque et amenait ainsi l'air extérieur destiné à remplacer l'air vicié entraîné par l'aspiration. Des manches munies de gants étaient collées sur la cuirasse à laquelle était adapté un pantalon à l'aide d'une bride ovale boulonnée. »

Après avoir exposé plus longuement que nous ne pouvons le faire ici que l'appareil se compose de quatre parties essentielles : 1° les *lests* formés d'une veste de

plaques de plomb, de tiges de même métal adaptées à la jambe et de lourdes sandales ; 2° l'enveloppe de la partie délicate du corps (tête et tronc) ; 3° les vêtements imperméables qui sont revêtus par-dessus l'enveloppe précédente ; 4° les tuyaux de ventilation et de communication, M. Lesaulnier termine ainsi son rapport :

« Lorsque le plongeur a pris son lest et son enveloppe de cuivre, on lui donne un vêtement complet d'un seul morceau, en double toile séparée par une feuille de caoutchouc et consistant en un pantalon à pieds, surmonté d'une veste ayant la forme d'une blouse. Cette veste se continue par derrière en une tubulure enveloppant la tubulure de cuivre destinée à la circulation de l'air. L'homme ainsi habillé pesant quinze à vingt kilogrammes de plus que le volume d'eau déplacé, descend dans l'eau soit sur une échelle en fer, soit à l'aide d'un palan qui s'attache à un piton soudé à la partie supérieure du casque. Le plongeur communique facilement à l'extérieur par le moyen du tuyau à porte-voix ; toutefois on met de plus à sa disposition la corde d'une cloche d'alarme.

«... La comparaison attentive des divers appareils nous autorise à penser que celui de M. Wolski présente un progrès réel.

« Nous voyons en effet que toute la partie du corps qui renferme les organes importants de la respiration et de la digestion est garantie contre la pression de l'eau ; que le renouvellement de l'air par le tuyau d'aspiration de vingt-deux millimètres de diamètre, et celui d'adduction de trente millimètres, enlevant tout l'acide carbonique ainsi que les produits de la transpi-

ration, doit rendre la respiration aussi facile qu'au dehors. D'un autre côté, les tuyaux adaptés à la ceinture permettent à la partie supérieure du corps de prendre les positions convenables sans fatigue, en même temps que le tuyau adducteur d'air libre sert pour la transmission de la voix. Ajoutons que l'arrêt momentané du jeu des pompes ne pourrait produire aucun danger, puisque le mouvement d'air une fois établi ne peut s'arrêter instantanément. Enfin, si par une cause exceptionnelle le vêtement venait à se déchirer, malgré la grande résistance de l'étoffe dont nous avons vu un échantillon, le plongeur aurait toujours le temps d'avertir du danger qu'il court, soit par le tuyau de communication, soit par un coup de cloche, et serait retiré à l'aide du palan avant que l'eau puisse arriver par les fissures de l'enveloppe en cuivre jusqu'à la figure.

« Disons enfin que l'appareil a fonctionné et fonctionne encore avec succès dans le port de Nantes (c'est à Paris qu'il fut principalement employé et qu'il obtint le plus de succès).

« Si vous réfléchissez, Messieurs, aux dangers auxquels le plongeur est exposé dans les appareils à air comprimé, par suite de la pression de l'air sur toutes les parties du corps, de la difficulté du renouvellement d'air viable, du grand volume qui exige de grands lests et occasionne de la difficulté dans les mouvements, enfin de l'impossibilité de converser avec le plongeur, vous jugerez comme moi de l'importance des modifications imaginées par M. Wolski. »

Ces travaux qui témoignent de connaissances scienti-

fiques si sérieuses et d'aptitudes si variées, l'estime générale que M. Wolski avait conquise à Nantes, comme à Angers, par la parfaite honorabilité de son caractère, ses manières affables, son dévouement à sa famille et à ses amis, son zèle infatigable à remplir les fonctions comparativement modestes dont il était chargé ne pouvaient manquer de le signaler tôt ou tard à l'attention de puissants industriels cherchant des ingénieurs capables de diriger de grandes exploitations. En 1856, il fut placé par M. Léopold Javal à la tête de ses mines de Neffiès (Hérault), et d'Auriol (Bouches-du-Rhône), et dans cette situation nouvelle il put, dit l'auteur de la notice déjà citée, recueillir enfin les fruits d'une vie toute de travail et d'étude.

Les labeurs et la responsabilité de cette direction ne l'empêchèrent pas, cependant, de poursuivre les études scientifiques de nature soit à le guider dans son exploitation, soit à le distraire un instant de ses fatigues. Pendant son séjour à Neffiès, il étudia le bassin houiller de la contrée, et, selon son habitude, il résuma ses recherches dans un mémoire accompagné de cartes qu'il déposa dans les archives de l'établissement. Le 15 juillet 1860, il obtenait à l'exposition d'histoire naturelle de la ville de Montpellier une médaille de bronze pour une collection de lignites des bassins d'Aix et d'Auriol. Au mois de mai 1861, on lui décernait aux concours et expositions organisés par la ville de Marseille à l'occasion du concours régional une médaille pour son nouveau procédé de fonçage des puits de mine dans les terrains aquifères, et une mention honorable pour un dessin représentant un appareil

qui siffle quand la chaudière à vapeur ou manque d'eau, ou est trop pleine. Il dressait des cartes géologiques très importantes ; il exportait des collections d'échantillons.

« Tous ces travaux, fait justement observer l'auteur de la notice déjà citée, témoignent d'une grande célérité d'esprit et de corps ; ils empruntent surtout une grande valeur à l'époque où ils furent exécutés. Après neuf années passées dans le midi, où il sut, comme partout, conquérir l'estime générale et une réputation de capacité bien méritée, le besoin d'un repos relatif se faisant sentir, M. Wolski rentra, à Nantes, dans l'administration des mines, et fut attaché au contrôle de la Compagnie d'Orléans. Depuis cinq années, il avait obtenu sa retraite, lorsqu'il fut enlevé, par une courte maladie, à l'affection de sa famille et de ses amis. »

Sa fin fut chrétienne comme l'avait été sa vie, et si bien remplie que soit son existence d'ingénieur et de savant, il vivra dans la mémoire des personnes qui l'ont connu moins encore par le souvenir de ses travaux que par celui de ses éminentes qualités privées. Il conserva jusqu'à son dernier jour la politesse aimable et les manières affables et prévenantes qu'il devait à son éducation première. On a rendu justice dans le Bulletin des ingénieurs de l'École centrale à son désintéressement, à la bienveillance affectueuse et courtoise qu'il apportait dans toutes ses relations, et surtout à la modestie qui lui faisait cacher avec un si grand soin tant de services rendus. On a rappelé les encouragements, les avis judicieux, les conseils discrets qu'il savait si bien donner et se plaisait à prodiguer, soit

comme président du groupe de l'Association amicale, soit en son nom personnel, aux jeunes gens qui venaient réclamer le secours de son expérience et de ses lumières.

Ce qu'il faudrait dire aussi, si l'on ne voulait rien taire, c'est le dévouement qu'en toutes circonstances M. Wolski montra pour sa famille d'adoption, et la délicatesse de sentiments, la jeunesse d'esprit et l'aimable gaieté dont il faisait preuve dans le cercle intime de la famille. Mais nous n'en voulons point franchir les limites. On nous permettra cependant d'ajouter qu'il eut le bonheur qui tient lieu de tous les autres et qu'aucun ne remplace, de trouver dans la compagne de sa vie une âme capable de l'apprécier, et dont l'inaltérable affection lui rendit légères et douces ses fatigues et ses peines.

Chez M. Wolski, l'homme le plus digne d'admiration était certainement l'homme privé. Ce fut dans son énergie de caractère, dans sa force de volonté, pour tout dire en un mot, dans ses vertus chrétiennes que l'exilé, l'ingénieur, le savant puisa la force dont il eut besoin pour entreprendre et mener à bonne fin des travaux bien faits pour effrayer le courage le plus ferme et l'esprit le plus actif. Ce fut aussi dans sa bonté native, dans son esprit de justice et dans sa bienveillance infatigable que l'administrateur trouva le don si rare de se faire à la fois obéir et aimer. Aux mines d'Auriol, ni parmi les nombreux mineurs placés sous ses ordres, ni dans la population de la ville, avec laquelle il était en contact journalier, il ne comptait un seul ennemi. Lorsqu'il se présenta aux élections muni-

cipales, il obtint l'unanimité des voix. C'était assurément une chose surprenante et qui témoigne hautement en sa faveur, surtout en notre temps, où l'envie démocratique est si développée, que, sur plusieurs centaines d'électeurs dont la plupart étaient ses subordonnés, pas un n'eût songé à rayer son nom sur les bulletins de vote. Le maire d'Auriol trouva ce succès si merveilleux qu'il voulut délivrer à M. Wolski un certificat qui l'attestât. Le fait valait en effet la peine d'être enregistré. S'il n'est pas unique, il est au moins bien rare dans l'histoire de notre quinteux souverain : le suffrage universel.

Ernest Faligan.

CHRONIQUES SAUMUROISES

LES MOULINS A VENT

DU COTEAU CHARRIER

La vue de Saumur, prise de la rive droite de la Loire, perd chaque jour de son originalité aux yeux des touristes. Les gentils moulins à vent, dont les ailes papillonnent au sommet du coteau, en avant de la forteresse, s'en vont disparaissant chaque jour, l'un après l'autre.

Cette disparition enlève au paysage sa gaieté, sa vie, son décor particulier : le meunier du haut de sa masse, ne donne plus le signal au laboureur de la vallée.

C'est un dommage au coup d'œil, à l'industrie, au commerce, voire même aux besoins de l'existence. Qui vivra verra!

La vapeur, cette force motrice nouvelle, puissante et fougueuse, a causé ce dommage. Elle condamne le gentil moulin à l'inaction comme elle y a déjà condamné la marine à voiles qui animait nos quais. Or l'inaction du moulin, c'est la ruine du meunier.

Tout passe si vite à cette heure, que les habitants se montrent peu soucieux de la perte des moulins à vent;

c'est une vieille machine, disent quelques-uns; elle est en arrière sur la science moderne!

Elle est moins défectueuse qu'on ne le pense, cette machine; moins en arrière qu'on ne le suppose sur le progrès moderne, n'en déplaise à ses détracteurs.

Le mécanisme dn *moulin à vent* est ingénieux, comme tout ce qui vient d'Orient; la force motrice, qui fait tourner sa meule en lui prêtant son nom, est appréciable à plus d'un titre.

Dieu la donne *gratis* à l'homme, tandis que l'homme est obligé d'acheter la houille pour produire la vapeur: puis le *vent* ne lui fera jamais défaut, la *houille* peut lui manquer...

Sous le mérite de ces prémisses, nous consacrons quelques lignes à l'histoire des moulins à vent du coteau Charrier.

La meule est vieille, son antiquité est incontestable; mais son utilité est toujours jeune. Un roi de Lacédémone passa pour en être l'inventeur et lui avoir donné son nom.

Il s'appelait Mylétas, fils de Mélégès: d'où le nom grec *mylé*, dont les Latins ont fait *mola* et les Français *meule*.

Elle était d'usage déjà en Grèce, en Égypte, en Asie avec un moulin à bras, quand les Romains conquérants de ces régions ne faisaient encore que piler le blé pour le réduire en farine.

Ces moulins à bras, les femmes étaient chargées du soin de les faire mouvoir pour la nourriture de la famille; le *moulin à vent* les a débarrassées de ce service pénible. Il a quelques droits à leur sympathie.

Ce dernier moulin n'est pas d'origine française, nous l'avons déjà laissé pressentir; les croisés l'importèrent d'Orient au XII^e siècle.

L'Italie accepta la première cette importation nouvelle; elle y était fort répandue au XVI^e siècle.

En France, l'importation du moulin à vent fut plus lente; encore bien que l'on puisse constater son existence en 1105, dans une charte de Guillaume, comte de Mortain, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant. Cette charte ne mentionne qu'une concession particulière à des religieux de bâtir un moulin à vent, *molendinam ad ventum*, pour les aider à vivre en leur maison.

Ce moulin ne devint français et d'un usage pratique qu'avec la renaissance des arts et des lettres, au XVI^e siècle; l'Italie nous l'apporta avec eux.

M. Charles Boüelles, chanoine de Noyon, est le premier auteur français qui ait décrit le mécanisme d'un moulin à vent, dans son traité de géométrie de 1511 à 1547; il résulte de l'examen de ce livre que nos moulins à vent modernes diffèrent peu de ceux de la Renaissance.

A la fin du XVII^e siècle, le coteau Charrier ne portait encore que six ou sept moulins à vent; leur nombre s'accrut dans le XVIII^e siècle.

Le dernier bâti à la file, aujourd'hui le premier à droite que l'on rencontre et qui est démantelé, fut entrepris par un sieur Septier, entre 1792 et 1793.

Le Gâteau des Rois. — Un Lever du Soleil, impressions de Charles Nodier.

Voici deux souvenirs assez piquants qui se rattachent aux moulins du coteau Charrier; l'un tire son origine de l'Orient, comme les moulins eux-mêmes; l'autre est tout littéraire et rappelle le nom d'un spirituel auteur, Charles Nodier. Nous les esquissons tous les deux.

Daus le nombre des moulins à vent, il s'en trouvait quelques-uns dont les meuniers n'étaient pas propriétaires ; certains les tenaient à bail.

Le prix de ce bail était, le plus souvent, payable en nature, c'est-à-dire en farine; le sac de la contenance d'un hectolitre servait de base à ce prix.

Les preneurs donnaient en outre au bailleur plusieurs litres de *fleur* pour les besoins culinaires ; puis, venant l'Épiphanie, ils devaient apporter à ce dernier un gâteau dont le poids et la circonférence étaient déterminés par le chiffre des kilogr. de farine et de beurre entrant dans sa composition.

Ce *gâteau des Rois*, ainsi nommé par allusion à celui que les *Mages* offrirent au nouveau-né de Bethléem, était préparé par les soins de la ménagère du moulin qui n'oubliait pas d'y ajouter la fève légendaire.

La veille de l'Épiphanie, le meunier apportait au bailleur ce gâteau joyeux doré et paré d'une primevère éclose sous la neige.

Ce vieil usage disparaît avec les moulins, dans son

originalité première; si faiblement qu'il soit pratiqué encore, sa tradition est bonne à garder.

« Les cœurs simples » a dit Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*, « ne se rappellent point sans « attendrissement ces heures d'épanchement où les fa- « milles se rassemblaient autour des gâteaux qui retra- « çaient les présents des Mages, etc. »

Passons au second souvenir : il nous apprend que Charles Nodier a visité Saumur et admiré son beau site.

Il y a plus de deux fois vingt ans que ce spirituel touriste y fit son entrée. On y arrivait alors dans l'une de ces grandes diligences, à trois compartiments, établies par une puissante compagnie dite Messageries royales.

Elles parcouraient la route de Paris à Saumur en 36 heures : grand progrès déjà! En 1799, le coche allant de Saumur à Paris faisait étape à Langeais, malgré *la mouche* de La Fontaine...

Cinq chevaux de poste traînaient ce majestueux véhicule, excités par les claquements du fouet d'un postillon dont celui de Lonjumeau nous montre, de temps à autre, la livrée traditionnelle.

Les arches dn pont Cessart résonnaient sous le trot cadencé de ces coursiers : *quadrupedante putrem sonitu*, a dit un poète latin pour rendre l'harmonie de cette cadenee.

Inutile de décrire la personne de Charles Nodier : tous ceux qui ont lu un feuilleton, une revue, un journal, le connaissent. L'un des premiers collaborateurs du

Musée des familles, il publia en 1834 « *Une corbeille « de rognures, ou feuilles arrachés à un livre sans titre.* »

Qui donc a oublié ces feuilles...

Séduit à l'aspect du coteau Charrier, à la fois riant et sévère, il rêva devant ces blocs qui enveloppent comme d'un voile (ou *charrier*) le faubourg de Fenet ; puis, se redressant tout à coup, ses yeux virent les moulins à vent égayer de leurs ailes ce voile sombre.

L'aurore le trouva gravissant la montée du Petit-Genève pour atteindre la colline qui domine le château.

Là, il demeura en extase : le soleil se dégageait de l'horizon et jetait des paillettes d'or sur la toile grise des moulins à vent.

Au retour de cette ascension matinale, il dit au docteur G..., son ami :

« Je n'ai vu que trois beaux spectacles dans ma vie : « une tempête en pleine mer, une éruption du Vésuve, « le soleil levant aperçu des hauteurs de votre coteau « saumurois. »

Nous sommes heureux de consigner ici les impressions de Charles Nodier ; nons les avons retrouvées dans une corbeille de chiffons de papier, au milieu des feuilles détachées d'un vieux manuscrit sans titre : nos annales en profiteront.

La Butte-à-Ricassaut et son moulin.

Sur le revers du coteau, devant la jolie vallée du Thouet, en avant du faubourg de Nantilly, se dresse une colline abrupte couronnée d'un moulin à vent dont l'armature accuse le repos.

Le pied de cette colline, aujourd'hui tranché à pic par les déblais du sablon qu'on lui enlève chaque jour, a perdu son inclinaison première ; aussi la colline ne se prête-t-elle plus aux jeux qui l'ont fait nommer anciennement : *la Butte-à-Ricassaut.*

Ricassaut ! l'appellation semble originale, voire même grotesque; de prime-abord, on ne lui reconnaît aucun sens figuré.

C'est une erreur d'en juger ainsi; comme tous les vocables de ce genre, celui-ci a sa raison d'être.

Si l'on décompose, si l'on recherche la racine du terme, *ricassaut* devient très expressif : il reproduit, à la fois, et l'image d'une butte escarpée et celle des exercices auxquels son escarpement pouvait donner lieu.

Ric-assaut, voici le mot écrit dans son orthographe primitive et significative.

Ric, d'après Ménage, est une corruption française du mot latin *rigidus*, qui veut dire *raide.*

Raide-assaut ! telle se présentait l'ascension de la Butte-à-Ric-assaut.

Cet exercice était fort en vogue chez les écoliers

saumurois d'autrefois; ils s'y donnaient rendez-vous, durant les beaux jours, le jeudi surtout.

Là, ils s'exerçaient le jarret à grimper la pente de la colline, hérissée de quelques gravois, de quelques racines qui caressaient les mains et les jambes *Ric, rigidus, raide* enfin était l'*assaut*.

Plus d'un y laissait les lambeaux de ses vêtements, s'il n'y déchirait pas sa peau. C'était une véritable école pratique de gymnase! Nous en demandons pardon aux mères de famille.

Les écoliers vigoureux qui atteignaient les premiers le sommet de la butte étaient des vainqueurs impitoyables; de leurs huées, de leurs moqueries. ils harcelaient les faibles qui s'accrochaient des doigts et des pieds au sol, suants et haletants pour atteindre au but.

Malgré ces petits accidents, cet exercice recommençait tous les printemps. Au rendez-vous de la butte à Ricassaut! Le souvenir était traditionnel.

Cette vieille habitude s'est en allée, comme tant d'autres, avec l'antique camaraderie de la cité; avec elle ont cessé ces vaillants exercices; la butte elle-même est défigurée.

En passant, naguère, à ses pieds, nous ne reconnaissions plus que le moulin à demi ruiné, sur lequel le vent se rue en vain.

Son aspect nous rappelait la pensée d'un poète latin : *Omnia tempus edax abolitque vetustas !* Soit, en français : « Le temps, comme la rouille, ronge tout, le fer même. »

Le propriétaire du moulin, M***, constate à regret

l'action du temps; mais, en véritable artiste qu'il est, il respecte ses ruines et songe au vide que leur absence produira un jour au sommet de la butte à Ricassaut !

L'artiste a raison. Si le moulin ne vaut plus comme usine, il vaut toujours comme décor, comme observatoire de l'un des plus charmants paysages du pays saumurois.

Est-il un plus bel horizon que celui sur lequel se détachent le château de Montreuil, la flèche du Puy-Notre-Dame, le confluent du Thouet et de la Loire, dorés par ce soleil couchant dont Lamartine a décrit ainsi les derniers rayons :

« L'astre brillant du jour se couchant dans sa gloire
« Descend avec lenteur de son char de victoire,
« Et le nuage éclatant qui le cache à nos yeux
« Conserve en sillons d'or sa trace dans les cieux. »

Devant un si beau spectacle, pourquoi faut-il s'attrister et dire avec le même poète :

« Venez !... Mais des vapeurs funèbres
« Montent des bords de l'horizon:
« Elles voilent le doux rayon,
« Et tout rentre dans les ténèbres. »

L'arche du Moulin-Pendu. — Les deux moulins à barques de la Croix-Verte.

Les trois moulins à eau, qui ont animé le quartier des Ponts du bruit de leur rotation onduleuse, sont disparus des rives de la Loire sans qu'on ait signalé leur absence ; si n'était cette vieille appellation : l'*arche du Moulin-Pendu !* qui désigne le ponceau situé en avant du castel de la reine de Sicile, ces moulins tomberaient dans l'oubli.

L'oubli serait regrettable ; si les trois moulins à eau ont été moins pittoresques au coup d'œil dans le paysage saumurois que les moulins à vent, ils y ont laissé un intérêt historique plus émouvant que ces derniers qui sont leurs cadets en Occident.

Disons quelques mots de leur origine.

Rome nous a fait connaître les moulins à eau, peu d'années avant l'ère chrétienne.

L'architecte Vitruve, contemporain de l'empereur Auguste, a décrit le premier cette invention nouvelle, ingénieuse, mais sans usage pratique en son temps.

Cet usage, il est vrai, était si rare que le naturaliste Pline, écrivant 60 ans après Vitruve, dans le premier siècle de notre ère, décrit encore le moulin à eau plutôt pour la curiosité de son mécanisme que sous le rapport de son utilité.

Il faut que nous arrivions au IVe siècle de J.-C. pour trouver des moulins à eau établis à Rome sur des ruisseaux ou près des aqueducs ; on évitait de les placer

sur le Tibre, de peur d'en gêner le cours navigable.

Un grand événement, le siège de la Ville Éternelle par Vitigès, détermina cette dernière entreprise.

Elle est due au célèbre général Bélisaire, dont Marmontel a fait la légende plutôt que l'histoire. Enfermé dans Rome, il imagina de pourvoir à la subsistance de son armée et à celle des habitants, en installant des moulins à barques sur le fleuve.

Retenons ce précédent, nous le rapprocherons d'un fait local et contemporain d'un événement de notre siècle.

Suivons en attendant la marche de ces moulins à eau de Rome en France.

Les rois mérovingiens les y importèrent après la chute de l'empire romain; la loi salique en fait mention : les premiers apparurent sur le Rhône. Cela n'a rien qui puisse surprendre de la part de ces chefs francs : ils vivaient à l'instar des rois-pasteurs.

Toutefois, les moulins à barques étant devenus embarrassants à la navigation du fleuve, on imagina de construire les *moulins pendants.*

Ces derniers au lieu d'être placés sur des barques, étaient établis, pour tout leur matériel, dans des logements bâtis sur une arche de pont; la roue, destinée à mettre en mouvement la meule, *pendait seule* sous l'arche, de façon à prendre par ces palettes le volume d'eau courante suffisant à lui donner l'impulsion.

Cette innovation débarrassait ainsi, de tout obstacle, le lit des fleuves et des rivières.

Au XV^e^ siècle, un *moulin pendant* tournait sous l'arche qui a conservé son qualificatif défiguré : *pendu!*

René d'Anjou passe pour en être l'auteur; ses goûts artistiques, champêtres et bienfaisants, l'avaient porté à créer cette machine, utile et agréable en même temps, à son castel inter-ligérien.

Ce bon duc y jouait au *roi-meunier*, comme Marie-Antoinette a joué au XVIIIe siècle à la *reine-fermière* dans sa closerie de Trianon. Ces plaisirs, il faut le reconnaître, étaient fort innocents; ils témoignaient des mœurs douces de ces hauts personnages.

Pour René d'Anjou, le moulin pendant avait même un côté poétique qui convenait à son esprit chevaleresque.

Très porté vers l'étude des langues classiques, il avait appris une épigramme grecque dans laquelle Antipater de Thessalonique célébrait l'invention des moulins à eau. Réciter cette épigramme émaillée des fleurs de la mythologie, c'était, pour lui, plaire à Jeanne de Laval en flattant son sexe.

« Femmes, disait-il, qui fatiguiez vos bras à moudre « le blé, reposez-vous ; laissez les coqs vigilants chanter « l'aurore, et dormez à votre aise. Ce que faisaient « vos mains laborieuses, les Naïades le feront. Cérès le « leur a ordonné. Déjà elles obéissent, elles s'élancent « jusqu'au haut d'une roue et font tourner un essieu ; « l'essieu, par les rayons qui l'entourent, fait tourner « avec violence la masse pesante des meules qu'il en- « traîne. Nous voilà revenus à la vie heureuse, calme « et facile, de nos premiers pères; nous n'avons plus à « nous inquiéter de nos repas, et nous allons jouir « enfin sans peine des doux présents de Cérès [1].

[1] Anthologie grecque. (Jacobs. Leipsig, 1813.)

Quittons ce gracieux tableau de l'antiquité, ces aimables distractions du moyen âge, et retraçons la création, plus prosaïque, des deux moulins à barques de la Croix-Verte.

Pour être moins ancienne, puisqu'elle ne remonte qu'au commencement du XIXe siècle, elle n'est pas moins saillante.

Ces deux moulins à eau, comme ceux du général Bélisaire, procèdent de circonstances néfastes. Exposons-les :

En 1815, les armées étrangères avaient une seconde fois envahi la France; des corps détachés occupaient la rive droite de la Loire ; nos vieux ponts barricadés, leur fermaient l'entrée de la ville vers la rive gauche.

Un munitionnaire, M. Ouvrard, était chargé par le gouvernement de pourvoir à la subsistance de nos troupes; il se rendit à Saumur pour y faire les achats en blé, en farine, nécessaires à ces fournitures.

Dans la diligence où il avait pris place, se trouvait M. Charles Maupassant, depuis maire de Sanmur; les circonstances présentes devinrent bientôt le sujet de leur entretien.

M. Ouvrard informa son interlocuteur du but de son voyage. Ce dernier, déclinant ses noms et qualités, offrit son entremise au munitionnaire : un marché fut conclu.

Dans cette occurrence, une inquiétude traversa l'esprit sagace de M. Maupassant.

Les moulins à vent se trouvant installés sur la rive gauche, pourrait-il recourir à leur service ? N'y aurait-il pas danger à attirer l'ennemi de l'autre côté du

fleuve, sous le prétexte de quérir ses subsistances ?

Pour prévenir tout conflit, il imagina d'établir sur le troisième bras de la Loire les deux moulins à barques qui n'ont disparu que depuis la suppression de ce bras : ils étaient amarrés à l'ancien pont qui relie, encore aujourd'hui, le quartier de la Croix-Verte à celui de la Basse-Ile.

Par ce moyen, les soldats de la coalition reçurent leurs subsisances dans les limites de leurs cantonnements ; la sécurité de la ville et des campagnes fut assurée.

Ainsi qu'on en jugera par ce récit, l'établissement des deux moulius à barques de la Croix-Verte devait être inscrit dans l'histoire de Saumur ; il y rapproche deux grands événements qui ont occupé le monde ; il y met en parallèle, dans des conditions diverses, deux hommes, dont l'initiative en a conjuré des effets désastreux.

Le Trou du Diable

LÉGENDE HISTORIQUE DU XVIII[e] SIÈCLE.

AVANT-PROPOS.

On appelait de ce nom redoutable, en 1720, un cloaque marécageux situé en face de l'ancienne chapelle de Presles, commune de Distré, sur la route de Doué. Cette chapelle dépendait alors de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur.

Formé par les eaux du Douet, ce cloaque est traversé aujourd'hui par la voie de Saumur à Doué-la-Fontaine, et, le voyageur qui roule au grand trot de son cheval sur cette chaussée solide et bien macadamisée ne se doute pas assurément qu'il franchit un obstacle.

Il suppose moins encore que cet obstacle faillit arrêter l'entreprise des deux belles routes, dignes des Romains, qui conduisent à Saumur les céréales des plaines de Doué et de Montreuil-Bellay.

C'était sous le règne du roi Louis XV. MM. Trudaine et Perronnet avaient organisé et proposé au gouvernement l'institution du service des Ponts-et-Chaussées (1739) ; un arrêt du Conseil l'avait confirmé en 1750 et le pays goûtait déjà des fruits de cette utile et belle organisation.

Les voici :

Sur l'emplacement des chemins boueux et escarpés

qui sillonnaient jadis les bois de la seigneurie de Pocé et les marais de Distré, des ingénieurs traçaient les deux routes nouvelles du haut et du bas Poitou, dont le tronçon s'étend de la butte de Bournan au pont Fouchard et jusqu'aux quais de la Loire, tandis que les deux rameaux se dirigent au cœur de la Vendée et du Poitou.

Notre génération emportée aujourd'hui par la vapeur sur un railway[1] au milieu de ces contrées, ne songe guères au temps où un coche quelconque ne pouvait se risquer à les traverser sans la crainte de s'embourber dans les fondrières et de culbuter sur les pentes.

Quelle ne sera pas sa surprise quand elle apprendra que les ingénieurs de 1750 risquèrent de voir échouer leurs combinaisons devant la peur du *Trou du Diable!*

Pourtant, il en fut ainsi; et les ouvriers appelés à rouler les terres sur le marais de Presles se refusèrent tout d'abord à ce travail.

Il était impossible, selon eux, d'approcher sans danger de ce marais, où se trouvait un gouffre qui les engloutirait tous jusqu'au dernier, comme il avait englouti le fiancé de la *Bohémienne!* Cette crainte, basée sur une légende traditionnelle, il fallait la combattre; l'expérience seule des ingénieurs y mit fin.

Nous dirons la légende, elle intéressera ceux qui l'ignorent.

[1] Le chemin de fer de Poitiers, inauguré le 14 mai 1874.

I

Au printemps de l'année 17..[1], le prieur de Saint-Vincent-des-Ulmes, levé selon son habitude, dès la pointe du jour, trouva à la porte de son presbytère une petite fille endormie qui lui parut âgée de sept à huit ans.

Elle était vêtue de haillons, ses cheveux étaient négligés et sans coiffure pour les retenir. son teint cuivré, hâlé, dénotait un type étranger à l'Anjou comme au Poitou.

A l'examen attentif de cette physionomie, le prieur, en homme instruit et observateur, reconnut l'un de ces enfants que les bohêmes de race africaine, réfugiés l'hiver dans les antres pyrénéens, traînaient à leur suite et qu'ils avaient perdu ou abandonné sur leur route, avec plus ou moins d'insouciance.

La petite fille lui semblait dormir; néanmoins, tout en elle indiquait un état de souffrance provenant du besoin, peut-être aussi de la fraîcheur de la nuit. L'enfant, en effet, avait dû chercher un gîte à la chute du jour.

La chute du jour, c'était la nuit au village des Ulmes, dans le temps où nous parlons ; le prieur tirait la clochette après souper, puis il lisait son bréviaire et se mettait au lit jusqu'à l'aurore. Tout reposait donc en silence, à cette heure, autour du prieuré.

[1] La date précise n'est pas indiquée dans les notes de M. le Dr Gaulay auxquelles nous avons emprunté les faits de ce récit.

La charité du prieur de Saint-Vincent lui dicta ce qu'il convenait de faire dans l'occurrence, il appela sa vieille gouvernante et lui annonça sa volonté de recueillir l'orpheline que la Providence envoyait à la porte de son presbytère.

Il fallait bien que le Prieur *annonçât sa volonté*, car la vieille Perrine, le despote des logis, fronça le sourcil à la vue de la pauvre fillette : combien sa présence n'allait-elle pas troubler le règne de la gouvernante? Enfin elle dut se soumettre aux ordres du prieur.

Donner un peu de pain et de vin à l'enfant, lui laver le visage avec de l'eau et du vinaigre, rajuster ses vêtements, relever ses cheveux sous un *serre-tête*; ces premiers soins lui furent prodigués assez vite, mais brusquement, par demoiselle Perrine. Revenue peu à peu aux sentiments chrétiens qui réglaient la vie de son maître, elle dressa dans son office un petit lit sur deux chaises, avec deux gros oreillers remplis d'un duvet récolté sur les poules de sa basse-cour; puis, elle y déposa l'orpheline qui y dormit paisiblement.

Pendant ce temps, le prieur, seul en sa chambre, assis devant la table sur laquelle son bréviaire était ouvert, le Prieur, disons-nous, devisait à ce qu'il adviendrait de cette jeune fille qu'il adoptait. Son origine lui paraissait faire un contraste invincible avec la vraie éducation qu'il voulait lui donner, celle qui repose sur des principes religieux et des sentiments de famille!.....

Enfin, il attendit le réveil de l'orpheline pour l'interroger et pour discerner, d'après son langage, ce qu'il devait attendre de ses instincts.

II

Au réveil de l'orpheline, le Prieur de Saint-Vincent-des-Ulmes apprit d'elle que Marthe était son nom ; qu'elle sortait avec ses père et mère, trois frères et deux sœurs, ces derniers en bas âge comme elle, des grandes montagnes qui séparent le pays de France de celui des Espagnols.

Suivant son récit enfantin, ses parents traînaient après eux un petit chariot sur lequel était placée toute leur fortune, c'est-à-dire des lambeaux de hardes et de linge recueillis au long du chemin ; puis deux grands sacs en toile, remplis de mousse, sur lesquels ils se couchaient la nuit avec leurs enfants, abrités par des couvertures en laine d'Afrique.

« Il y a sous le chariot, dit-elle, des fagots de jonc « et des branches de buis cueillis dans les ravins et sur « les rochers ; avec ce jonc, avec ce buis, mes parents « tressent des paniers qu'ils tâchent de vendre aux « passants.

« Mes frères, mes sœurs et moi, qui ne savons pas « encore travailler comme eux, ajouta Marthe, nous « allons de çà de là, quêter pendant la marche ; c'est « ainsi que je me suis égarée dans les marais voisins, à « l'approche de la nuit, sans pouvoir retrouver la trace « de la route que j'avais suivie.

« J'ai appelé mes parents, j'ai crié bien fort. Ma « voix et mes cris m'ont répondu dans l'espace. J'ai « eu peur !....

«En regardant autour de moi, je n'ai rien vu, si ce

« n'est une *croix en pierre* dominant le toit d'une « habitation : je me suis dirigée vers cette croix.

« Arrivée à la porte de l'habitation, je n'ai osé « frapper ; je me suis assise sur le seuil où vous m'avez « trouvée. J'avais grand faim, mais le sommeil est venu « calmer et mon appétit et ma peur.... »

La simplicité de ce récit, les gestes expressifs qui le caractérisaient touchèrent vivement le bon prieur de Saint-Vincent, sa première résolution fut affermie.

Cette enfant abandonnée, pensa-t-il, à laquelle la croix qui signifie ma demeure a rendu l'espérance, eh bien! elle n'aura pas espéré en vain! je l'élèverai, les moines de Saint-Florent m'aideront dans cette œuvre, j'en suis certain.

Le prieur ne se trompait pas. A sa première visite aux Ulmes, l'abbé de ce riche monastère vit l'orpheline; il fut charmé de sa douceur, de son intelligence; il promit à son bienfaiteur d'alléger pour elle le tribut qu'il devait à l'abbaye.

Marthe remercia l'abbé avec des pleurs de joie; et, dès le lendemain de sa visite, elle commençait à apprendre, par les enseignements du prieur, les vérités chrétiennes et les devoirs moraux essentiels à la vie ordinaire.

L'affection des villageois prouva bientôt à son maître qu'elle savait profiter de ses leçons.

III

Marthe avait atteint l'âge de douze ans, elle avait accompli cet acte religieux, la première communion,

qui marque l'entrée de la jeune fille dans la vie de la femme chrétienne.

Alerte et spirituelle, elle exerçait un empire absolu sur les jeunes personnes de son âge ; toutes reconnaissaient en elle cette supériorité d'éducation qui procédait des conseils journaliers du prieur.

Ce n'était pas seulement sur ses compagnes qu'elle exerçait cet empire, elle régnait également sur l'esprit des laboureurs et des bergères ; sur eux, toutefois, son empire n'avait pas la même origine.

Les laboureurs et les bergères connaissaient de renom les *bohêmes*, qui parcouraient les grands chemins, ils les redoutaient à cause de leurs sinistres prédictions sur l'avenir des récoltes, sur la santé des animaux, sur le sort des jeunes mariés, sur la bonne aventure des jeunes gens, etc., or, Marthe était fille des bohêmes... quelle crainte superstitieuse ne leur inspirait-elle pas ? Comme ils la saluaient humblement à son approche ! A leurs yeux, elle avait le don de prophétie !...

Cette superstition, pourtant, n'empêchait point les villageois des Ulmes d'aimer l'orpheline ; elle était si douce, si prévenante dans ses rapports avec eux !

Douze ans s'étaient écoulés ainsi, Marthe touchait à la vingtième année de sa vie ; jusque-là elle avait vaqué paisiblement aux occupations ménagères de la maison de son bienfaiteur, de concert avec demoiselle Perrine, sans qu'aucun souci vînt troubler son âme.

Un jour, le prieur remarqua chez elle un air mélancolique qui contrastait avec sa gaîté habituelle. Il questionna sa gouvernante sur ce changement de caractère. Celle-ci ne sut que répondre à son maître ; elle n'en-

tendait rien, dit-elle, aux rêves d'une bohémienne !

Le prieur haussa les épaules et arrêta dans son esprit de s'éclairer lui-même sur le trouble de sa pupille.

Un matin, il la fit venir en son cabinet, la pressa de questions sur son changement d'humeur. Avait-elle à se plaindre des procédés de la gouvernante? Souffrait-elle dans sa santé? Songeait-elle à sa famille, à son pays natal?

Devant cette sollicitude paternelle, Marthe ne put garder le silence; elle avoua au prieur que Pierre, beau gars et vigneron du hameau de Distré, l'avait abordée un dimanche, au sortir d'une messe à la chapelle de Presles, que dans cette rencontre il lui avait proposé de s'unir à elle par les liens du mariage....

L'amour ! il avait blessé au cœur la pauvre Marthe, à son insu, comme à l'insu de son protecteur ; demoiselle Perrine n'y avait rien compris.

A cet aveu naïf et franc, la perplexité du prieur fut grande ; il réfléchit quelques instants.

Puis en homme expérimenté sur les faiblesses du cœur humain, il calma le trouble de sa pupille.

Il promit à Marthe de juger des intentions, du mérite de Pierre, et de conduire à bonne fin le projet qu'il avait annoncé, s'il était digne d'être son époux. Sur ce, il prit son chapeau, puis sa canne à pomme d'ivoire et se rendit au hameau de Distré.

C'était à la fin de la moisson ; il trouva Pierre et sa famille réunis, pour la collation, autour d'une grande table placée au milieu du logis.

Sans préambule, le prieur, après avoir souhaité le

bon appétit à la famille, s'adressa directement au *beau gars* auquel il reprocha l'aveu indiscret fait à sa pupille. « C'est à moi, dit-il, qu'il fallait parler tout d'abord « d'un projet qui doit décider de l'avenir de ma fille « adoptive? »

Pierre balbutia quelques mots ; ses père et mère affirmèrent l'ignorance de cette démarche et excusèrent leur fils près du prieur; enfin la conversation perdit peu à peu de sa vivacité première, et, des confidences échangées entre les interlocuteurs, il sortit un accord de mariage entre Pierre et Marthe.

IV

Un dimanche d'automne, Pierre et sa famille se rendirent au prieuré des Ulmes pour demander la main de Marthe, et pour se concerter avec le prieur sur l'époque des fiançailles.

Ils y arrivèrent après vêpres ; l'orpheline et son bienfaiteur allaient et venaient dans le verger, examinant si le raisin des treilles atteignait à sa complète maturité.

Demoiselle Perrine vint annoncer des étrangers avec un embarras mêlé de curiosité ; puis elle quitta la salle où son maître recevait d'ordinaire les gens qui venaient le visiter.

Le prieur y entra aussitôt, suivi de Marthe. D'un signe, il l'invita à offrir des chaises au père et mère de Pierre ; celui-ci en prit une lui-même et vint s'asseoir entre sa mère et le prieur, à la gauche de ce dernier.

Quant à Marthe, elle se rangea timidement à la droite de celui qui allait décider de son avenir.

« Ma fille, dit le vénérable prieur de Saint-Vincent, « la Providence m'a confié tes destinées. Je cède à ton « cœur. Je cède aussi à l'honnêteté qui distingue celui « qui aspire à ta main. Tu vas trouver en lui un sou- « tien, dans ses parents une famille qui te manque : « cela me rassure, car, après moi, tu serais de nouveau « orpheline. »

Se tournant vers Pierre :

« Demeurez toujours fidèles à Dieu, mes enfants, « fidèles à votre union future ; soyez laborieux aussi, et « le ciel vous bénira. »

Ces paroles, dites avec l'accent solennel qui tenait à l'âge et au caractère religieux du prieur, causèrent une vive émotion parmi les auditeurs ; un silence solennel aussi, montra qu'elles étaient comprises de part et d'autre.

« Le mariage, ajouta le prieur, n'aura lieu qu'après « la Noël ; c'est au feu de *la bûche du réveillon*, en fêtant « la naissance du Seigneur, que nous fixerons le jour de « la cérémonie. J'invite Pierre à se rendre à la messe « de minuit en ma chapelle de Presles, puis nous « rentrerons au prieuré en attendant le point du « jour. »

Ces arrangements convenus et acceptés, Pierre et sa famille reprirent joyeusement le chemin de Distré.

Les jours s'écoulaient chez nos deux jeunes gens dans une attente inexprimable. Quelle fut grande la joie de Marthe, le soir du 24 décembre, quand elle entendit la cloche de la chapelle annoncer aux villageois des

Ulmes la veille de Noël, l'heure de la nativité, la messe de minuit!...

Pierre, de son côté, avait prêté l'oreille au tintement de cette cloche pour prendre le chemin de Presles.

L'office de minuit était commencé; Marthe dans son impatience africaine, attendait la venue de son fiancé. Elle priait, mais son oreille attentive épiait le moindre bruit.

Un petit mouvement dans la foule agenouillée lui faisait croire à la présence de celui qu'elle attendait. « Il est là, pensait-elle, il prie avec moi! »

Vaine illusion!... Au sortir de la chapelle, elle n'aperçut pas Pierre; il ne venait pas au-devant d'elle, comme elle l'avait espéré. Elle rentra pensive et triste au prieuré, seule, avec demoiselle Perrine.

Le prieur l'y suivit bientôt; il était sombre aussi. A quoi tient cette absence? quelle en peut être la cause? Ces idées agitaient son esprit.

Marthe pendant ce temps s'abandonnait à toute l'exaltation de son caractère méridional : elle s'écriait et disait?

« Me délaisserait-il, après m'avoir juré sa foi? Oh « non, il est mort! »

Elle tremblait convulsivement.

« Oui, mon père, ce soir, une frésaie voltigeait au-« dessus de ma tête, en faisant retentir l'air de son cri « lugubre. Il est mort. »

Le prieur s'efforçait, en vain, de la rassurer; enfin il lui promit qu'au lever du jour il irait lui-même s'informer du sort de Pierre et du motif de son absence au rendez-vous désiré.

Elle se mit au lit sans sommeil.

V

Le matin de Noël, par un froid humide et nébuleux, le prieur suivait le sentier marécageux conduisant de la chapelle de Presles à Distré, lorsqu'il remarqua des pas venant de la direction opposée à la sienne ; ces pas s'arrêtaient tout à coup près d'une fondrière dont les abords étaient redoutables pour les gens du pays. Ils la désignaient de ce nom : Le Trou du Diable ! la tradition en était vieille...

Le cœur serré à cette vue, le prieur retourne au prieuré ; il se rend ensuite chez les villageois de son voisinage et leur dit ses angoisses. Les plus valides, les plus robustes le suivent armés de longues fourches, de crocs en fer. Ils arrivent ensemble près de la fondrière.

Après en avoir en vain sondé la profondeur, ils fouillent à droite et à gauche et tirent de la fange un corps d'homme entièrement vêtu.

Le prieur s'en approche, il écarte avec ses mains la boue qui couvre le visage et reconnaît le beau gars de Distré.

Trompé sans doute par la brume, Pierre avait quitté le sentier solide et glissé dans la fondrière : l'homme intelligent le pensait ainsi, d'après les apparences,

Mais les superstitieux n'en jugèrent pas comme lui. Le beau gars de Distré avait été entraîné dans le trou par le diable, parce qu'il voulait épouser une bohémienne !...

La superstition et la jalousie, peut-être, accréditèrent

longtemps cette présence du diable, comme nous l'avons dit en commençant.

Au milieu de ces conjectures le corps inanimé de Pierre fut transporté au prieuré, où un convoi funèbre allait remplacer la cérémonie des fiançailles.

Décrire la douleur de Marthe, à cette vue, serait un spectacle importun pour le lecteur : elle s'abandonna à toutes les convulsions du désespoir, mais revenue à elle et soutenue par la voix du prieur, elle reçut de sa main un crucifix qu'elle déposa sur le cœur de celui qu'il devait lui donner pour époux ; puis elle y jeta l'eau bénite avec un rameau de buis.

VI

Le lendemain de Noël, Marthe suivait avec les parents de Pierre, demoiselle Perrine et les villageois des Ulmes, le cortège religieux qui accompagnait au cimetière les restes mortels de son fiancé. Quand le prieur eut béni la tombe, quand la terre y fut étendue, elle planta elle-même sur le sillon, la croix de bois qui devait en marquer la place.

Elle demeura fidèle à ce premier amour, chaque soir elle vint prier au pied de la *croix* de son époux.....

Le même *signe* qui lui avait donné l'espérance, au début de la vie, consola ses derniers jours.

Paul Ratouis

NÉCROLOGIE

M. JEAN SORIN

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Le mercredi, 2 février 1881, ont eu lieu les obsèques du respectable et bien regretté M. Jean Sorin. Elles ont été célébrées dans l'église Sainte-Thérèse au milieu d'un concours d'amis et de fonctionnaires de l'Université, que n'ont pas arrêtés la longueur de la distance et l'inclémence du temps. On remarquait dans le cortège des députations du Lycée et de l'École Normale.

Nous reproduisons l'allocution de M. L. Cosnier, suivie des beaux vers du poète d'*André Chénier*, qui causèrent dans l'assistance une émotion aussi vive que sympathique :

« Prévenu, à la dernière heure, de la mort presque soudaine de M. Sorin, je n'ai pu, devant un appel filial, me refuser à déposer sur le cercueil de mon vénéré maître un hommage aussi incomplet que cordial.

« Mon hésitation eût duré davantage si, tout en élevant la voix au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts, que M. Sorin présida avec une rare distinction, je ne m'étais souvenu que je suis ici l'organe de ses anciens élèves, l'un de ceux auxquels il témoigna la plus indulgente bienveillance. A l'honneur de louer un homme si digne d'éloges, se joint la satisfaction plus douce encore de lui exprimer ma reconnaissance affectueuse.

« J'ai parlé des anciens élèves de M. Sorin, que sont-ils devenus? Les uns, le plus grand nombre, l'ont précédé dans la tombe; les autres, suivant de près leur maître, toucheront bientôt, comme lui, au terme de la vie. A leur âge, les illusions disparaissent devant les clartés de l'expérience; les appréciations sont aussi équitables que sincères; on n'est plus sensible qu'aux splendeurs de la vérité.

« M. Sorin conserva jusqu'au dernier moment l'amour des lettres; mais ne le gardant pas en égoïste, il se plaisait à le répandre en toute occasion. Doué du jugement le plus sûr et du tact le plus délicat, il prêchait d'exemple, et quand la prose ne suffisait pas à rendre sa pensée, il savait monter sans effort jusqu'à l'inspiration poétique. Ses écrits sur une foule de sujets, toujours empreints d'un goût pur et d'une exquise courtoisie, même dans les discussions de personnes, resteront comme un modèle, ainsi que ses compositions en vers, où le trait vif et gracieux se mêle avec tant d'agrément à l'harmonie de la forme.

« Un peu solennel dans les cérémonies académiques, M. Sorin était plein d'abandon et de charme dans les

relations intimes. A l'exemple des cœurs sans reproche, il excellait à jeter de l'enjouement dans les entretiens les plus sérieux. Fidèle aux traditions universitaires, il appartenait à la famille, aimable autant que savante, des Delille et des Luce de Lancival. Il n'avait pas traduit les Géorgiques comme le premier, ni composé la tragédie d'Hector comme le second; mais il possédait aussi bien que ses devanciers les beautés de Virgile et d'Homère, sachant de même initier ses jeunes auditeurs à l'intelligence de leur génie, sans repousser aussi absolument que les critiques d'autrefois les heureuses tentatives des novateurs modernes.

« Si grande que fût sa passion pour l'étude et les lettres, M. Sorin ne la sépara jamais du sentiment chrétien qui en complète le charme et l'idéal. Il eut volontiers signé ces lignes, écrites par l'un de ses disciples dont il était justement fier[1] :

« En dehors des croyances élevées qui sont le commun patrimoine de l'humanité; en dehors du spiritualisme généreux qui a inspiré les grands génies de tous les siècles, la littérature n'est qu'un jeu d'esprit, et n'enfantera jamais d'œuvres immortelles. »

« Élevé par une mère pieuse, instruit comme un enfant de prédilection, par le vénérable abbé Gruget, M. Sorin ne manqua jamais à cet enseignement incomparable. Sur les rayons de sa bibliothèque d'élite, les classiques grecs et latins vécurent toujours en bonne intelligence avec les auteurs sacrés. Devons-nous ajouter que ses préférences furent pour les derniers, lorsqu'aux

[1] M. Eugène Poitou.

approches du soir de sa vie, il vint, comme les grands esprits du XVIIe siècle, goûter à l'abri d'une sainte maison, les douceurs de la paix et du recueillement? C'est dans cette retraite bénie, entouré d'une sollicitude respectueuse et touchante, qu'il a terminé sa vertueuse carrière. Nous tous, ses amis et ses obligés qui partageons sa foi, ne craignons pas de lui dire adieu, car ce cri de l'âme contient, avec les angoisses de la séparation d'un instant, l'espoir d'une réunion éternelle. »

L. Cosnier.

SUR LA TOMBE DE M. JEAN SORIN

MON ANCIEN PROFESSEUR

Décédé dans sa 82e année, à Saint-Martin-la-Forêt.

Au nom de la famille et des amis en deuil
Déposant leur couronne au bord de son cercueil,
Au nom des souvenirs de notre cher collège,
Si vivants, au milieu du funèbre cortège
Où nous avons suivi, mornes, le front penché,
Le maître, que la mort de son aile a touché,
Au nom des écoliers, dont sa haute sagesse
Guida les premiers pas, éclaira la jeunesse,
Fit germer dans leur cœur, avec l'amour du beau
La Foi, montrant le Ciel par delà le tombeau,
J'adresse un mot pieux au philosophe, au sage,
Du Parnasse français, du Parnasse latin
Hôte aimable et discret. Courbé par son grand âge
Il vint à la Forêt, dont il aima l'ombrage,
Abriter ses longs jours sous le frais ermitage
Et le manteau de Saint-Martin.

Sa mémoire y vivra — prière et poésie,
C'était tout son bonheur — *c'était toute sa vie,*
Comme dit le poète à jamais regretté [1],
Dont sa vibrante voix, sa parole de flamme
Nous disait les beaux vers, les purs élans de l'âme
Et la soif d'immortalité;
Comme le cygne il meurt, et déployant son aile
Il remonte en chantant à la voûte éternelle.
Sa dernière chanson fut un touchant adieu
Aux fidèles amis qu'il regrette et qu'il aime,
Il laisse inachevée, une strophe suprême,
Pour une hymne sans fin qu'il chante au sein de Dieu!
Il t'a reçu, cher maître, et tu le vois sans voiles;
Invoque-le pour nous, ce père des étoiles.
Heureux et rayonnant, demande-lui pour moi
De vivre, de penser, de mourir comme toi.

Julien Daillière.

[1] Lamartine.

DEUXIÈME NOTE

SUR

LES HERBORISATIONS

DE LA

Faculté des Sciences d'Angers

En 1881

I

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli l'an dernier un premier compte rendu de nos excursions m'engage à vous faire encore, cette année, une communication semblable. Je profiterai d'abord de cette occasion pour revenir sur quelques-unes des idées que je vous ai soumises dans ma première note, afin de compléter et de justifier certains points qui, pour n'avoir pas été sans doute exposés assez clairement, ont soulevé plusieurs objections de botanistes très compétents.

Je croyais naïvement exprimer une vérité toute naturelle en indiquant d'une façon générale ce principe

fondamental, à mon avis, que la méthode expérimentale doit être la base de toute étude sérieuse de botanique descriptive. Loin d'énoncer cette règle comme une idée nouvelle, je me bornais à montrer ma conformité de sentiment avec des maîtres dont l'autorité est d'ordinaire méconnue, plutôt que contestée. Tout au plus, si j'avais pu compter sur des contradicteurs, me serais-je attendu à les trouver parmi ces naturalistes, trop nombreux aujourd'hui, toujours prêts à fournir le nom et la description de quelque nouvelle espèce, sur l'examen superficiel et précipité d'un petit nombre d'individus. Ces sortes de désapprobation, je l'avoue, m'auraient peu touché; mais celles dont je parle revêtent un tout autre caractère, et le seul nom de leurs auteurs suffirait à fixer sur elles l'attention. Je ne saurais trop les remercier ici de l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail et de l'occasion qu'ils me donnent de le compléter.

Les objections qui m'ont été faites sont de deux sortes : les unes visent moins la méthode elle-même que les difficultés de son application, les autres en contestent la valeur et la portée. Mais la discussion de ces dernières comporte trop de développements pour être avantageusement traitée ici en quelques pages, je la réserve pour une prochaine lecture.

J'avouerai tout d'abord que les premières seraient très sérieuses, si la méthode expérimentale, appliquée à l'étude descriptive, se bornait aux simples procédés de culture. Resserrée dans ces limites étroites et réduite à des moyens d'investigation si peu variés, cette méthode perdrait assurément sa principale valeur. « Il

est, m'a-t-on dit en effet, un nombre considérable de plantes rebelles à la culture, toutes les cryptogames en général, toutes les plantes stériles et beaucoup d'autres qui, sans l'être, ne trouvent pas dans nos semis artificiels les conditions nécessaires à leur germination, telles que nos Orchidées indigènes. Enfin, pour les espèces arborescentes, le procédé, sans être absolument inapplicable, présente, à cause de la lenteur de ses résultats, mille embarras dans la pratique. »

Sans vouloir prétendre que toutes les espèces végétales peuvent être soumises à la culture, ce serait exagérer toutefois l'impuissance de ce procédé que de le déclarer inapplicable, d'une façon absolue, à l'immense catégorie des plantes inférieures. Si l'on en excepte celles qui habitent une eau vive et très aérée, les algues d'eau douce peuvent, sans difficulté, vivre et se reproduire dans les moindres aquariums. La difficulté n'est pas plus grande pour un bon nombre de champignons, car elle consiste moins à leur trouver un support convenable qu'un liquide nutritif approprié à leurs besoins. C'est en des cellules formées par de simples tubes de verre que MM. Van Tieghem, Cornu et plusieurs autres ont pu suivre les générations de ces petits parasites dans toute la série de leur développement. Les Muscinées les plus diverses ont été élevées en captivité par MM. Roze et Bescherelle, les Sphaignes par Schimper, les Hépatiques par Grœnland, les Prêles par M. Duval-Jouve; enfin, la reproduction des Fougères par semis n'embarrasse plus, de nos jours, aucun horticulteur qui peut consacrer une serre convenable à ces élégants végétaux.

Plusieurs plantes phanérogames n'ont été réputées stériles jusqu'ici que parce que la place de leurs fleurs fertiles et, par suite, de leurs fruits était restée ignorée. Les Orchidées elles-mêmes, non moins que les Rhinanthacées et les Orobanches parasites, grâce à des efforts persévérants, se montrent déjà moins rebelles à la culture. Si enfin les semis d'arbres donnent des résultats désespérants pour leur lenteur, ils n'ont cependant pas déconcerté nombre d'amateurs zélés : M. Lavallée aux environs de Paris, et près de nous, à Angers, un membre de notre Société, M. G. Allard, par ses belles cultures de Chênes et de Conifères, montrent qu'aux yeux des vrais naturalistes les études les plus longues paraissent toujours assez récompensées quand elles peuvent conduire à un résultat précis et incontestable.

Du reste je répondrai aux difficultés très réelles qui peuvent subsister encore, que la méthode expérimentale ne perd pas ses droits, même dans les cas assez nombreux où la culture est impuissante à la seconder. Le botaniste n'a plus sans doute que la ressource d'observer autour de lui, dans les circonstances où la nature se plaît à les lui présenter, ces généalogies végétales que sa main est impuissante à diriger; mais comme ce secours ne lui fait jamais défaut, il doit concentrer toute son attention sur ce point. Il faut, dès lors, que les observations deviennent minutieuses et multipliées, qu'elles soient guidées par une critique sévère, qu'elles revêtent enfin les caractères de constance et de certitude qu'on attend d'ordinaire de la seule expérience strictement comprise.

C'est ici que doivent se révéler la patience et la

sagacité du vrai naturaliste; les obscurités mêmes qui entourent un phénomène naturel sont un excitant de plus pour sa légitime curiosité, car il ne peut oublier que les mystères les plus cachés sont aussi les plus merveilleux et les plus féconds dans leurs conséquences.

J'oserai enfin ajouter que, de ces observations répétées, se complétant les unes les autres, il résulte un degré de certitude parfois plus grand que de l'expérience ordinaire où la main de l'homme prend une trop large part. Là, du moins, les conditions vitales se trouvent entièrement respectées, rien n'y altère la marche et le mode d'action du milieu inconscient qui seul opère; et si quelque fait remarquable vient à se produire avec ce caractère incontestable de spontanéité, nul ne peut en révoquer la valeur sous ce prétexte, trop souvent répété, que le même phénomène n'aurait pas eu lieu, peut-être, si la nature n'avait souffert violence.

Cette méthode, étant au fond une question de pratique, ne peut se réduire en quelques formules très simples : Les procédés varient d'une famille ou même d'une espèce à l'autre, puisqu'ils reposent sur la connaissance préalable des habitudes particulières de chaque plante dont on entreprend de suivre l'évolution dans ses diverses phases. Les habiles monographes n'ont pas procédé autrement; et, pour ma part, j'ai pu être témoin, pendant les deux années que j'ai eu l'avantage de suivre ses leçons, de l'application journalière par un professeur éminent de cette méthode à des recherches où les difficultés semblaient vraiment

accumulées. Il s'agissait en effet de plantes très délicates et minuscules, vivant au fond des eaux torrentielles et accomplissant durant la saison froide les principaux phénomènes de leur croissance. Malgré ces obstacles très sérieux et de nature à décourager la patience la plus robuste, le développement et les générations alternantes sont aujourd'hui exactement connus dans les Floridées de nos eaux douces, depuis que M. Sirodot en a successivement publié l'histoire.

Ainsi partout et toujours cette méthode est applicable et, sans dédaigner le procédé de culture proprement dite, on peut avantageusement s'en servir comme d'une contre-épreuve, et contrôler, les uns par les autres, les résultats des deux modes d'investigation quand ils sont également possibles.

Une observation que j'ai faite plusieurs fois, aux portes d'Angers, en montrera une application à l'étude des arbres qui peut suppléer aux résultats trop longtemps attendus de leur culture par semis. Le cas en question se présente avec des caractères d'évidence et de simplicité bien propres à donner aux élèves une idée de cette méthode.

Dans une herborisation faite au bois de la Haie pendant le mois de mai, on peut récolter deux formes de Bouleau que plusieurs flores françaises présentent comme espèces distinctes. Dans la partie la plus reculée vers le Nord, près de l'ancien prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes, on rencontre assez abondant *B. pubescens*. Ehr. aux endroits bas et humides qui avoisinent l'étang. Sur les hauteurs, au contraire, on retrouve uniquement la forme commune du Bouleau blanc. (*B.*

verrucosa. Ehr.) Le caractère tiré des productions épidermiques semble séparer nettement ces deux arbres ; dans le premier les jeunes rameaux et leurs feuilles sont recouverts de poils abondants, tandis que sur les mêmes organes du second, les poils sont remplacés par des glandes superficielles, simulant de petites verrues saillantes. Mais si l'observation, au lieu de se borner aux individus adultes, se porte sur les jeunes de l'une et de l'autre espèce, ces différences s'évanouissent ; on ne remarque plus trace de glandes, l'épiderme se montre sur la tige uniformément brun et pubescent, les feuilles sont de même, sans exception, couvertes de duvet. La conclusion ressort toute naturelle, les deux prétendues espèces sont de pures variétés absolument semblables dans leurs premières années. La forme *pubescens* garde indéfiniment la livrée du jeune âge, tandis que la plante commune s'en dépouille plus ou moins promptement, suivant la station qu'elle occupe. Et c'est ici que l'observation faite au bois de la Haie devient vraiment intéressante, car, à mesure qu'on s'élève sur le coteau, on peut voir la pubescence disparaître sur des individus de plus en plus jeunes. Au sommet du plateau, c'est dès la seconde année que les caractères de *B. verrucosa* se dessinent, tandis que plus bas il faut attendre l'âge de trois, quatre et même cinq ans, pour voir apparaître les glandes au sommet des rameaux. Or l'on ne peut invoquer ici l'influence d'un croisement entre les deux formes, puisque le fait s'observe en des points où le *B. verrucosa* se trouve parfaitement isolé ; chacun, du reste, pourra facilement vérifier le fait partout où se produisent des semis spontanés de Bou-

leau, même aux endroits où croit seulement la forme commune.

Voici un second exemple qui montre comment la pure observation des faits conduit à une égale certitude. Lorsqu'en 1876 je recueillis à Rennes, dans les mêmes prairies où Fleury l'avait découverte, la curieuse Orchidée nommée par lui *O. alata*, je fus frappé de voir réunies dans le même lieu deux autres espèces que l'on rencontre rarement associées, par la raison que *O. morio* est une plante des lieux secs et fleurit dès la fin d'avril, tandis que *O. laxiflora* habite les prés humides et attend le mois de juin pour épanouir ses fleurs. Cette coïncidence me rappela naturellement l'opinion de Reichenbach qui, adoptant l'idée de Reuter, a nommé la première *O. morio-laxiflora*, pour indiquer sa provenance hybride des deux autres plantes. L'induction était déjà probable, mais elle est devenue aujourd'hui pour moi une certitude, depuis que j'ai pu constater que partout où l'on observe réunies *O. morio* et *O. laxiflora*, leur hybride est aussi représentée, et qu'enfin la présence d'*O. alata* ne se trouve jamais séparée de celle de ses parentes. C'est ce qu'il est facile d'observer avec une netteté parfaite dans une charmante localité, souvent visitée au printemps par les botanistes angevins, les prairies du Perray. Dans les endroits humides sur les bords du ruisseau, *O. laxiflora* se rencontre en abondance, et tout près de là, sur les parties montueuses, on retrouve l'espèce affine *O. morio*. Or c'est précisément à mi-côte, sur les confins des domaines occupés par ces deux espèces, qu'apparaissent çà et là quelques pieds du prétendu *O. alata*.

Ses caractères tout à fait intermédiaires et sa floraison même qui s'opère quand l'une finit et que l'autre commence ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit. C'est donc à tort que nos auteurs, M. Boreau spécialement, font de cette plante un type distinct, de même aussi qu'ils attachent le titre immérité d'espèce à *B. pubescens* qui n'est qu'une variété du Bouleau blanc.

II

Le naturaliste qui ne voit dans une excursion que l'occasion possible d'enrichir ses collections de quelque nouvelle espèce méconnaît, on peut dire, la principale utilité de ce genre d'exercice qui, de l'aveu de tous, est le complément obligé des études de cabinet. Ce n'est pas, en effet, connaître assez un être vivant que d'acquérir une notion strictement suffisante pour le distinguer des espèces voisines. Cette connaissance au fond ne diffère de celle du vulgaire que parce qu'elle peut décorer d'un nom scientifique plus ou moins obscur l'objet en question; résultat bien insuffisant si l'on y veut voir le but d'une science qui réclame tant de soins et de recherches.

Cependant cette erreur est très répandue, et plus d'une fois j'ai entendu des botanistes exprimer le regret de ne pouvoir étendre leurs explorations au delà des limites de leur pays où, disaient-ils, rien désormais ne leur offrait plus l'intérêt de la nouveauté.

Une manière à la fois si étroite et si aride d'entendre la botanique ne peut manquer d'éloigner de son étude nombre d'esprits sérieux. On ne saurait donc

trop combattre un préjugé dont les conséquences sont funestes de toute façon, ni répéter assez que restreindre ainsi l'étude des plantes à un travail de collection, c'est la dépouiller de tout ce qui l'élève et l'enrichit. Loin de constituer la science, cette notion stricte de la nomenclature n'en est que le premier mot. Ce qui fait le vrai botaniste c'est l'observation comparative des mêmes espèces dans les divers états où elles se présentent ainsi que dans les relations qui les unissent entre elles et avec le monde extérieur. Les connaissances que nous avons des plantes, même les plus vulgaires, sont loin d'être parfaites, et cependant si quelques-unes offrent pour nous de l'intérêt, ce sont bien ces espèces familières qui vivent à nos côtés, qui nous servent ou nous nuisent, mais, à coup sûr, ne jouent pas un rôle indifférent dans ce milieu, sur ce sol natal où la Providence nous a associés.

Il n'est pas de précepte théorique qui fasse mieux comprendre cette vérité et la rende plus saisissante que la pratique de l'herborisation. Aussi mon principal soin, auprès des élèves qui me font le plaisir de m'accompagner en ces promenades, est de leur inculquer l'amour de nos plantes indigènes, et de leur montrer sur le fait que, loin de présenter à leur activité un champ étroit et borné, cette étude comprend les aperçus les plus féconds et les plus variés. Je m'attacherai à faire ressortir ici la même idée en indiquant les particularités que nous ont présentées quelques plantes communes dans les excursions de cette année.

Les observations de Delpino ont signalé pour la première fois le polymorphisme sexuel que présente

en Italie *Plantago lanceolata*. Darwin, s'appuyant sur une constatation analogue faite en Allemagne par H. Müller, et par lui-même en deux localités d'Angleterre, établit que la plante présente deux formes distinctes, l'une très répandue et vraiment hermaphrodite, l'autre plus rare et réellement femelle, malgré l'apparence normale de ses anthères.

Il est facile de constater la présence de ces deux formes autour d'Angers, et de plus, ce que n'indique pas le naturaliste anglais, l'existence entre les deux types distincts de nombreux intermédiaires. Outre les caractères signalés par Darwin, voici les différences que j'ai relevées sur les formes les plus tranchées qui s'observent dans nos prairies.

PLANTE NORMALE.	PLANTE FEMELLE.
Floraison précoce.	Floraison plus tardive.
Filets des étamines quatre fois plus longs que les anthères.	Filets des étamines égalant environ la longueur des anthères.
Filets reclinés dans la préfloraison.	Filets droits dans le bouton.
Anthères blanc-verdâtres.	Anthères jaune-verdâtres.
Anthères largement oblongues, à connectif obtus apiculé.	Anthères étroites lancéolées, à connectif longuement acuminé.

Enfin la plante femelle est surtout remarquable par l'absence presque complète de pollen : mais sous ce rapport on trouve tous les degrés, depuis l'anthère la mieux remplie jusqu'à celle où les granules polliniques sont rares et irréguliers.

Voici des observations analogues faites sur une des plantes les plus remarquables de notre flore angevine, qui montrent que Darwin a également exagéré, en la

donnant comme absolue, la distinction des deux sortes de fleurs dont est pourvu *Leersia oryzoïdes.*

On sait, depuis les travaux de M. Duval-Jouve, que cette plante fructifie tous les ans grâce à des fleurs peu évidentes, à glumelles hermétiquement closes, cachées à l'intérieur de la gaîne des feuilles. Lorsque la floraison se produit au dehors, que les panicules deviennent saillantes, les fleurs, quoique normalement constituées, ne donnent aucune graine fertile. Les faits signalés par M. Duval-Jouve cadraient trop bien avec ses idées personnelles pour que Darwin n'insistât pas sur la distinction des deux sortes de fleurs de *Leersia;* les unes closes et fécondes, les autres ouvertes et stériles. Cependant le naturaliste anglais connaissait et rapporte même dans son ouvrage plusieurs faits en discordance avec cette distinction tranchée [1]. D'une part, en Allemagne, des fleurs parfaites avaient produit des fruits abondants au témoignage d'Ascherson, d'autre part Darwin lui même avait constaté la fertilité de deux panicules très rameuses, développées chez des *Leersia* qui végétaient en aquarium dans sa serre.

A Angers, les phénomènes de la floraison se sont montrés, cette année, différents de ceux qui s'observent chez nous les années communes, et même de tous ceux que j'ai vus signalés jusqu'ici.

M. Boreau, avec sa vieille expérience, constatait en ces termes la floraison tardive de *Leersia :* « Linné la dit originaire de la Virginie, et naturalisée d'abord en Italie. Son aspect très particulier parmi nos Graminées,

[1] *Des différentes formes de fleurs,* trad. franç., page 342.

sa floraison si tardive que la panicule reste souvent incluse dans la gaîne de la feuille supérieure, semblent en effet accuser une origine étrangère. » C'est au plus tôt dans le courant de septembre que la plante fleurit d'ordinaire dans nos pays, et parfois même cette floraison, retardée par le mauvais état de la saison, s'achève à peine aux premiers froids de l'hiver. Or, cette année, grâce aux chaleurs précoces et à la sécheresse prolongée de l'été, le botaniste qui explorait, au commencement de juillet, les bords de la Loire aux Ponts-de-Cé, ou même se promenait le long des fossés de la Maine, au bas de l'enclos du Bon-Pasteur, pouvait recueillir en abondance de superbes panicules de *Leersia* dépassant de plus de quarante centimètres la gaîne de la feuille supérieure.

Ces premières fleurs différaient de la description donnée par M. Duval-Jouve en ce que les valves, sans être toutefois soudées, étaient absolument conniventes et que, par suite, les organes sexuels, bien que très développés, ne se sont jamais montrés saillants hors de la glumelle.

Du reste, aucune de ces fleurs n'a produit de semences, et cette seule différence nous éloigne aussi du cas très voisin observé par Darwin sur les plantes cultivées en sa serre.

La seconde floraison très conforme à celle qui s'opère seule, les années communes, a donné comme d'ordinaire des fruits fertiles. Mais l'examen attentif d'un grand nombre de ces fleurs cleistogames ne m'a pas présenté, non plus, tous les caractères assignés par M. Duval-Jouve.

Ainsi les dimensions générales de l'épillet et sa coloration ne différaient en rien de celles des grandes panicules : le style et ses stigmates étaient à peine plus courts, les étamines seules étaient notablement réduites. De plus, la soudure des glumelles, au lieu d'être congénitale, m'a paru consécutive de la fécondation. J'en juge par ce fait que, sur les mêmes panicules incluses dans la gaîne des feuilles à côté des fleurs closes et fructifères, on pouvait voir quelques autres stériles à valves seulement rapprochées. Enfin cette soudure elle-même consiste plutôt en un mode remarquable d'engrenage, qui unit les feuillets opposés de la glumelle, et je m'étonne que M. Duval-Jouve, à qui l'anatomie des Graminées a fourni tant de faits intéressants, n'ait pas décrit en détail ce curieux mécanisme qui détermine la fermeture hermétique d'une cavité par accrescence tardive de valves en contact; les parois convolutées, en guise de charnière, contractent bientôt une adhérence telle qu'elle a pu faire croire à une vraie soudure, pour sa résistance invincible aux efforts de séparation.

Une autre plante à fleurs cleistogames s'est montrée cette année abondante à Angers, à la grande satisfaction des botanistes, réduits à constater sa rareté croissante depuis l'invasion usurpatrice d'une espèce voisine, *Ilysanthes gratioloides*. Au mois de juillet dernier *Lindernia pyxidaria*, en compagnie de sa rivale américaine, se trouvait en superbes échantillons sur un atterrissement nouvellement formé près du pont du chemin de fer de Segré, à l'emplacement de l'ancien lit de la Mayenne. Malgré l'état un peu avancé de cette

plante au moment de sa récolte, j'ai pu constater que les fleurs, comme on l'a décrit, sont bien closes et fertiles. Les filets des étamines rudimentaires n'y présentent plus l'appendice saillant caractéristique de la tribu, et la germination des tubes polliniques s'y produit directement à travers les parois minces de l'anthère. Le nom de cette plante doit donc être changé, si, comme l'admettent MM. Bentham et Hooker, le genre *Lindernia* a été établi sur des formes à fleurs closes du genre *Vandellia* qui garde la priorité.

Ilysanthes gratioloïdes, contrastait de tout point avec la précédente par ses fleurs largement épanouies. Il était naturel de mettre à profit l'occasion si favorable d'étudier les caractères distinctifs de ce genre, tirés, on le sait, du nombre des étamines fertiles. Effectivement, les anthères sont ici réduites à deux ; cependant les filets stériles qui les accompagnent sont loin d'être tous conformes. La plupart se terminent brusquement au point même où s'évanouit la dernière trachée du mince faisceau vasculaire qui les traverse intérieurement, tandis que quelques autres présentent au delà de ce même point un tissu glanduleux parfois très développé, qui indique évidemment une anthère ébauchée. Je n'ai pu observer un nombre suffisant de fleurs pour suivre la transformation complète de ces staminodes en étamines fertiles, mais le fait me paraît probable, et serait sans doute constaté, pour peu qu'on eût le loisir et la patience de disséquer un nombre suffisant de corolles. La recherche vaudrait la peine d'être continuée, car l'existence même du genre *Ilysanthes* en

dépend : mais, je le répète, je suis encore, sur ce point, réduit à de simples conjectures.

Les années sèches sont décidément favorables entre toutes à la végétation du bord des eaux; il n'a fallu rien moins que cette compensation pour consoler cette année les botanistes angevins de l'aridité saharienne des pelouses schisteuses. Les agréables surprises en ce genre n'ont pas fait défaut du reste ; j'ai parlé de *Lindernia*, je nommerai encore *Coleanthus subtilis*, cette charmante petite graminée de Bohême, découverte, on sait, pour la première fois en Anjou, par le savant et zélé Secrétaire général de notre Société. L'étang de la Gravoyère, près Segré, en est encore jusqu'ici la seule localité connue, et depuis plus de dix ans la plante n'avait pas fait son apparition. On pouvait craindre pour la conservation de l'espèce ; mais heureusement cet automne il aurait été possible d'y recueillir par milliers les touffes minuscules de *Coleanthus*.

La floraison avait devancé de près de deux mois son époque habituelle : aussi, lorsque j'en fis la récolte, aux premiers jours d'octobre, il était déjà bien tard, la plupart des fruits étaient dispersés. Cette circonstance m'a permis de constater un caractère remarquable de la dissémination : contrairement à ce qui se produit dans les graminées de nos pays, c'est assez loin au-dessous de l'épillet que s'effectue la désarticulation du pédoncule. Le fragment qui reste adhérent au fruit joue un rôle important pour son transport. Ce petit appendice denticulé à pointes très-acérées s'attache à tous les objets avec la plus grande facilité, et peut ainsi expli-

quer sans peine sa migration avec l'aide des oiseaux aquatiques. Du reste, ce caractère trop négligé de la désarticulation des pédoncules est d'un secours précieux pour une foule de points de la classification des plantes ; je compte y revenir dans un prochain travail.

Un sujet inépuisable d'observations qui s'offre au botaniste dans ses excursions à travers champs, c'est la recherche des hybrides spontanées. De Candolle en avait compris dès longtemps l'importance et donné dans sa *Physiologie végétale* la liste de celles connues de son temps. L'étude méthodique de ces produits anormaux n'a pas suivi depuis cette époque déjà éloignée la marche progressive de beaucoup d'autres points de la science. Cela tient sans doute à l'exagération de quelques observateurs qui ont voulu voir des hybrides partout, et sont tombés sous le coup de railleries parfois méritées. Un botaniste français, dont le bon sens et la justesse des vues ont été le plus appréciés, dirigea spécialement contre ces hybridomanes une censure très vive [1]. L'opinion de M. Ch. Desmoulins fut adoptée avec enthousiasme par une foule d'auteurs tout disposés à ne pas tenir compte des effets de l'hybridation ; un excès, on le voit, fit tomber dans un autre moins scientifique encore. La principale critique était dirigée contre la terminologie parfois barbare introduite par Schiede pour désigner les hybrides en combinant les noms des deux parents. Sans vouloir entrer ici dans une controverse, qui, récemment encore

[1] *Catalogue des Phanérogames de la Dordogne*, tom. IV, p. 163.

s'est rallumée au sein de la Société botanique à l'occasion des beaux travaux de M. Malinvaud sur le genre *Mentha*, je ne cacherai pas ma préférence ponr la nomenclature barbare peut-être, mais expressive, dont l'anomalie semble même appropriée à la nature anormale des êtres auxquels elle s'applique. La crainte de voir la science encombrée de mots hybrides n'est pas sérieuse, car les *vraies* hybrides sont assez rares, celles surtout qui, par leur caractère spontané, rentrent seules dans le cadre des ouvrages descriptifs. Les produits de croisement entre fleurs de la même espèce se rencontrent bien plus fréquemment sans doute, mais par leur nature ils sont ici hors de cause, et doivent être rattachés à la terminologie commune des variétés.

Quoiqu'il en soit enfin de la nomenclature adoptée, l'étude des faits reste absolument distincte et ne perd rien de son importance.

Si l'on parcourt nos flores locales les plus connues, on y cherche vainement des indications de cette nature : le contraste est complet sous ce rapport avec la *Flore de France* de MM. Grenier et Godron.

Les auteurs de cet important ouvrage out pu sans doute admettre plusieurs hybrides sans preuves suffisantes, mais leur principal mérite a été d'attirer sur ces faits l'attention des botanistes, comme aussi leur intention, je n'en doute pas, de fournir une matière à la critique et au contrôle de l'expérience plutôt que de présenter tous ces résultats comme définitifs.

Je dois l'occasion d'une observation intéressante en ce genre à M. Ch. Trouillard de Saumur, toujours si

dévoué à sa science favorite et à ceux qui la cultivent. Avec une obligeance bien connue des botanistes, il a voulu me faire récolter lui-même, dans les marais de Brain-sur-Allonnes, une forme remarquable de *Cirsium*, décrite par M. Boreau comme une espèce distincte sous le nom de *C. hybridum*.

Nom significatif, en effet, car sa nature hybride ressort clairement de l'ensemble des circonstances. Dans toute l'étendue du marécage qui borde sur les deux rives le ruisseau de Jarrye à la hauteur du Ruau, *C. oleraceum* se montre répandu en profusion; sur un seul point assez restreint on trouve mélangés quelques pieds élancés de *C. palustre*, or, c'est en ce lieu précis qu'apparaissent aussi de rares représentants de leur hybride. La physionomie de cette plante, d'ailleurs exactement décrite dans la *Flore du Centre*, achève de produire la conviction; on a bien sous les yeux une forme intermédiaire peu abondante en échantillons comme se montrent toujours les hybrides, et dans laquelle les caractères des deux parents sont plutôt accolés que régulièrement fusionnés.

C. oleraceo-palustre n'est pas la seule richesse de cette curieuse localité du Jarrye : *Aconitum napellus*, élevant ses longues grappes azurées au-dessus des buissons, dessine au loin les sinuosités du ruisseau, et comme une fugitive échappée de la flore des montagnes *Impatiens noli me tangere* essaye vanement de se cacher sous les ombres d'un fangeux et impénétrable fourré. Au sortir de cette retraite sauvage, vrai sanctuaire où la nature, vierge encore, laisse percer au jour ses intimes secrets, nous éprouvions tous le senti-

ment d'enthousiasme qui passionne le naturaliste pour ces localités, si rares aujourd'hui, où la main profane de l'homme n'a pas encore marqué son empreinte : c'était un cri unanime pour lui dire, non pas adieu mais au revoir.

Un autre *Cirsium* hybride figure dans la *Flore du Centre* sous le nom de *C. medium* ; on peut encore discerner sans le moindre doute sa filiation dans les pâtures humides qui bordent la route de Chaumont au bas de l'étang de la Rochebouet. Les deux parents sont *C. acaule* et *bulbosum* qui croissent épars sur la même pelouse.

Un phénomène analogue s'observe non loin de là dans les prairies basses de la Perraudière près Lué, mais ici *C. anglicum* partage avec *C. acaule* la production de l'hybride. Très voisine de la précédente, cette plante en diffère par les mêmes caractères qui établissent une distinction entre leurs parents *C. bulbosum* et *anglicum*. Les botanistes qui n'ont voulu tenir compte que de la découpure des feuilles ont pu rattacher au même type ces deux formes, mais leur mode de végétation les sépare toutefois bien nettement. Tandis que *C. anglicum* et son produit *anglico-acaule* poussent dès l'été le bourgeon souterrain qui doit donner le prochain axe floral, c'est seulement au printemps suivant que s'allonge le rameau analogue destiné à continuer le rhizome déterminé de *C. bulbosum* et de *C. bulboso-acaule.*

J'ai pu vérifier en septembre dans la localité même le premier de ces points, pour l'autre, je l'avoue, ma certitude est moins complète, étant réduit à l'établir

sur des sujets que la transplantation a nécessairement rendus plus faibles, et peut-être a retardés dans leur développement.

Dans le jardin même de l'Université s'est produit encore un fait d'hybridation naturelle qui doit être bien rare, puisque Nœgeli, déclarant qu'il n'existe pas, en conclut que la tendance au croisement est indépendante de la ressemblance extérieure. Les parents sont en effet d'espèces si voisines, que pour plusieurs auteurs ce sont deux simples variétés à fleurs rouges et à fleurs bleues du mouron des champs. Un des principaux arguments de ces botanistes est tiré de l'existence d'une troisième forme à corolles bistrées exactement intermédiaire entre les précédentes pour la coloration des fleurs. Quoi qu'il en soit de leur valeur respective, les trois formes d'*Anagallis* croissent pêle-mêle dans les plates-bandes. Au milieu d'elles est apparu cet été un seul échantillon chétif, dont les fleurs bigarrées indiquaient suffisamment l'origine. Deux des divisions de la corolle étaient totalement rouges, une seule d'un bleu pur, les deux dernières irrégulièrement panachées des mêmes couleurs avec prédominance de la bleue. Deux points m'ont paru étranges dans cette plante, sa taille rabougrie et surtout sa grande fécondité, ce qui semblerait l'éloigner des vraies hybrides d'espèces remarquables, au contraire, par le développement exagéré de l'appareil végétatif avec diminution ou atrophie complète de l'organe fructifère. La germination des graines éclaircira peut-être le mystère des relations entre les deux plantes qui ont donné naissance à ce croisement.

Pour me limiter en ces détails peu importants, je citerai une dernière observation prise dans le groupe des rosiers. Plusieurs auteurs ont soupçonné dans ce beau genre des hybrides naturelles, ainsi Reuter désigne *R. hybrida* Scheich. comme produit par le croisement des *R. gallica* et *arvensis*. Je ne serais pas éloigné d'attribuer une origine analogue aux *R. arvina*, *Borœana* et autres, toujours très rares et cantonnés au voisinage de jardins où se cultivent les diverses formes du rosier de Provins.

C'est en des conditions semblables que j'ai recueilli en octobre dernier, à l'entrée du chemin de Frémureau, un rosier dont la nature hybride ne peut pas faire un doute. A gauche se trouve une ferme entourée d'un jardin, à droite la haie commence par un buisson de *R. arvensis* des mieux caractérisés, puis à la suite apparaît l'hybride. Au premier coup d'œil on ne le distingue guère du précédent que par ses rameaux plus vigoureux : il a le même port et comme lui la même tendance marquée à enraciner l'extrémité de ses pousses sarmenteuses. Mais les tiges présentent les deux sortes d'aiguillons sétacés et acérés des roses gallicanes, et le fruit est hérissé sur toute sa surface. Les autres caractères tirés de sa parure automnale, spécialement ses feuilles sans poils ni glandes, suffisent bien à le séparer de toutes les formes voisines signalées jusqu'ici, toutefois, il est indispensable, pour en donner la description complète, que la floraison ait révélé de nouvelles différences.

Faut-il dire un mot des plantes rares ou des localités nouvelles ? C'est encore en compagnie de M. Trouil-

lard que j'ai eu le plaisir de faire cette année les plus riches herborisations. Cet habile naturaliste et M. l'abbé Lelièvre, curé d'Allonnes, bien connu par ses recherches de paléontologie, m'ont fait recueillir en abondance le rare *Lycopodium inundatum*, au bord du troisième petit étang que l'on rencontre en remontant vers la Breille, au delà du grand étang du Bellay.

Tout près de ce dernier, au retour, nos yeux ont été agréablement surpris par un frais tapis de *Veronica spicata* apparaissant tout à coup au milieu des arides bruyères.

Asplenium septentrionale n'est pas encore tout détruit autour d'Angers, et s'est réfugié en belles touffes sur une vieille muraille, près du village de Murs.

Encalypta streptocarpa croît sur l'enduit calcaire d'un mur d'enclos, tout près du bois de Mollières, *Barbula membranifolia* abonde dans les mêmes conditions au bourg de Rochefort-sur-Loire. Au nombre des belles Hépatiques de Montreuil-Belfroy, il faut ajouter *Jungermannia Schraderi* [1] et *J. nana*. Les landes de la forêt d'Ombrée ont de nouveau montré le rare *Hypnum arcuatum* déjà découvert, depuis longtemps, par M. l'abbé Ravain, mais non encore signalé.

Enfin sur le mur de la propriété du château des Plaines, à Rosseau, s'étale une mousse curieuse que son pédicelle saillant et recourbé, sa coiffe symétrique et son inflorescence monoïque placent très près de

[1] Déjà observé au même endroit par M. Bouvet, d'après M. Husnot.

Grimmia pulvinata. Le caractère des feuilles mutiques, terminées en un court apicule hyalin, répond assez à la description trop courte de la var. *viridis*, donnée par Schimper. (*Syn, musc. eur.*) Mais, suivant cet auteur, la plante découverte par M. Lamy, à Saint-Léonard, près Limoges, habiterait une station humide, et formerait des coussinets peu étendus : tandis que la nôtre croit en plein midi sur un ciment calcaire très sec, en compagnie de *Gr. crinita*, et son mode de végétation en larges tapis irréguliers, peu profonds, l'éloignent complètement de *Gr. pulvinata*, si remarquable par la forme constante de ses touffes bombées et régulièrement arrondies.

Je ne puis terminer cet article, tout long qu'il soit, sans réparer une omission de ma précédente note. En donnant un aperçu sommaire des travaux relatifs à la flore des cryptogames de l'Anjou, ma pensée aurait dû se porter tout d'abord sur le naturaliste éminent qui a mis en lumière les récoltes de notre intrépide botaniste H. de la Perraudière. M. Bescherelle, dont les travaux sur les mousses des colonies françaises forment par leur ensemble un vrai monument patriotique, s'est encore intéressé plus d'une fois aux travaux des botanistes angevins, dont il a éclairé la marche dans l'étude encore obscure des plantes inférieures. Le D[r] Guépin avait longtemps été le seul oracle, parfois trompeur, de ceux qui chez nous se dévouaient à ces recherches, mais sa mort les laissait sans guide d'aucune sorte. C'est alors que l'aide de M. Bescherelle fut précieux pour soutenir efficacement les efforts de cette brillante pléiade de botanistes, dont M. l'abbé Lelièvre, aujour-

d'hui aumônier de la Pitié à Paris, M. Trouillard, M. l'abbé Ravain, sont les survivants les plus distingués. De ce moment la Bryologie angevine fut assise sur des bases solides. Bien qu'appartenant à une autre génération plus récente, et élève seulement de ces maîtres, je devais moins que personne oublier les services de M. Bescherelle, pour avoir pu les apprécier en plus d'une occasion. Je me hâte donc ici de réparer un oubli qui n'a d'autre excuse que la rédaction précipitée de ma première note.

Je dois encore à l'obligeance de M. Husnot la communication d'un travail qui ne m'était alors connu que de nom, le *Catalogue des Muscinées des environs de Cholet.* Les auteurs, MM. Brin et Camus, ont les premiers montré les richesses cryptogamiques d'un territoire jusqu'ici trop peu exploré, et cependant bien digne de l'être, comme on le peut conclure des belles découvertes qu'il a déjà fournies. Cette contribution à l'histoire des plantes de l'Anjou est d'une grande importance, car elle complète le tableau de la flore bryologique aujourd'hui étudiée avec soin dans les diverses régions de notre département.

L'abbé Hy.

MUSÉE SAINT-JEAN D'ANGERS.

DEUX STATUES SÉPULCRALES

DU XIVe SIÈCLE.

M. J. Quicherat, directeur de l'École des Chartes, lors de sa visite faite en septembre 1879, au Musée Saint-Jean, avec notre savant archiviste M. Port, voulut bien nous dire que les deux statues sépulcrales, nº 50 de l'inventaire de 1868, méritaient d'être moulées et qu'il ferait, auprès de l'autorité, tous ses efforts, afin qu'elles le fussent, dans l'intérêt de la collection des monuments de la sculpture française, au Trocadéro.

Il nous engagea même à rédiger une note historique à ce sujet et c'est afin de répondre à son invitation que nous présentons les lignes suivantes.

Ces statues destinées à être étendues horizontalement, sont en pierre calcaire, d'un grain fort dur, provenant, croit-on, des carrières de Montreuil-Bellay.

Les instruments qui servirent à les sculpter, furent

la râpe, la pointe, le ciseau-fermoir et la gradine. L'artiste dut opérer d'après maquettes revêtues d'étoffes de laine [1].

En ce qui concerne la statue de femme, on distingue : 1° Trace d'une tunique de dessous à manchettes collantes; 2° D'une robe de dessus, plus ample, et enfin trace d'un manteau, sans compter sur la tête une sorte d'aumusse relevée en pointe, à la manière d'un bonnet phrygien. (Voir le dessin du Dr Godard [2].)

Chose à noter, le visage fait complètement défaut, non parce qu'il a été brisé, mais parce qu'il fut formé d'une matière différente (bronze, cuivre ou autre métal), ainsi que cela s'est pratiqué quelquefois, même dès les temps les plus reculés.

La chaussure est légèrement pointue. Quant aux mains, elles ne sont pas sculptées en plein cœur de pierre, l'artiste s'étant contenté de les travailler à part et de les fixer ensuite. Pressées l'une contre l'autre, au-dessus de la poitrine, leur geste est celui de la prière. La tête repose sur un coussin.

L'ensemble de cette sculpture ne pèse pas moins de 1,460 kilogrammes, sa longueur est de $1^{m},90$ sur $0^{m},70$ de largeur.

La statue de l'homme se distingue aussi, par la présence de trois vêtements qui s'accusent, celui de dessous au moyen de manchettes collantes à petits boutons. Le vêtement intermédiaire est une tunique et celui de dessus un manteau. La tête embéguinée

[1] Note de M. Blouin, sculpteur.

[2] Ce dessin a été reproduit dans l'*Art* du 22 mai 1881, Paris.

repose sur un coussin et les pieds sur un escabeau; les souliers sont pointus.

Comme dans la précédente statue, les mains sont dans l'attitude de la prière et furent sculptées à part.

Cette statue d'un seul bloc en pierre de Montreuil, pèse 850 kilogrammes, socle compris; elle a de longueur $1^m,80$ et de largeur $0^m,60$.

Ces deux statues proviennent d'une sépulture commune, autrefois située dans l'Aumônerie de Fils-de-Prêtre à Angers, édifice démoli en 1865, mais dont un dessin de M. Aïvas, architecte, nous a conservé le style.

Cette Aumônerie subit bien des transformations, sous les noms divers d'Hospice général, d'Hôpital général de la charité, etc., etc., qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici; on en trouvera l'historique au *Répertoire archéologique de l'Anjou*[1] et dans le *Dictionnaire* de M. Port. Contentons-nous de dire que les principaux bienfaiteurs de cet endroit, où la charité angevine ne cessa de se manifester, durant plus de cinq siècles, furent vers 1346, Guillaume de la Porte dit Fils de Prêtre, qualifié de *citoyen d'Angers*, et sa femme Marthe, pour lesquels autrefois chaque soir, un *Pater* et un *Ave* étaient récités, en reconnaissance des vingt lits qu'ils avaient fondés, afin de recevoir les pauvres passants et pèlerins, sorte d'institution si utile qu'elle vient d'être nouvellement rétablie à Paris, par des cœurs vraiment chrétiens.

Or, il ne nous est pas possible de douter (vu cer-

[1] *Rep. arch.*, an. 1865, pages 89 et 262.

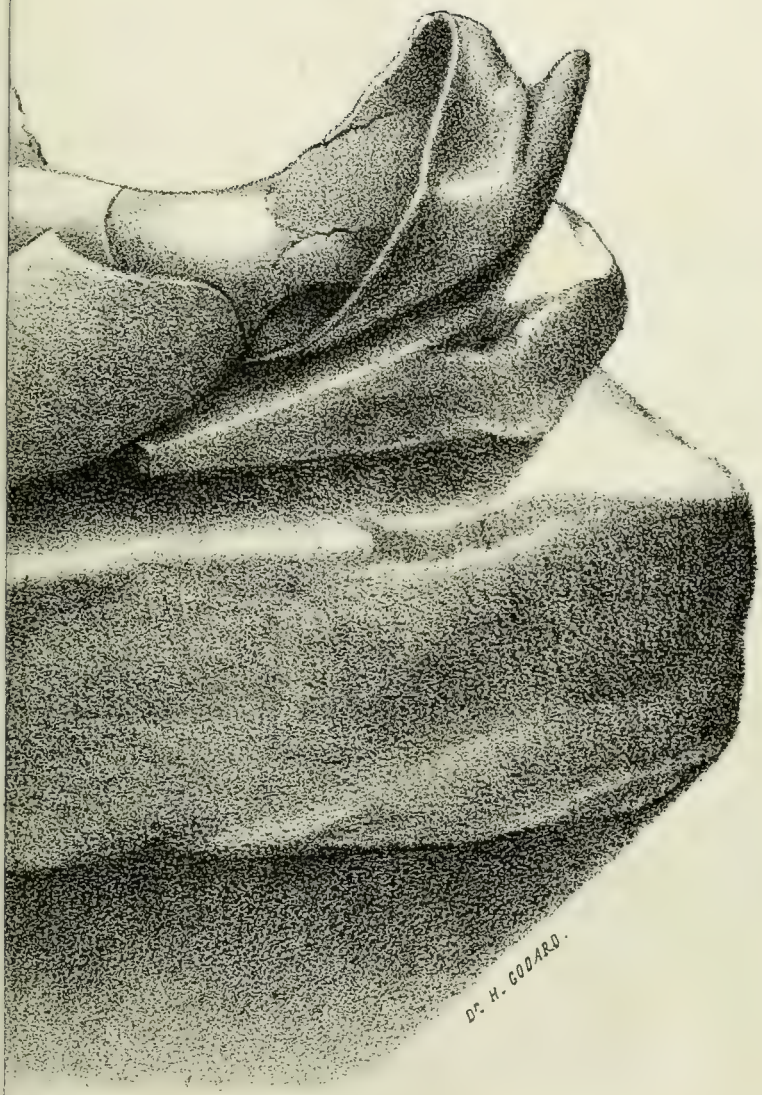

RS

. DE LA PORTE
n 1346,

MUSÉE MUNICIPAL DE ST-JEAN D'ANGERS

PIERRE DE LA GRAVE DE MARIE FEMME DE GUILLAUME PORTE

Fondatrice de l'Aumônerie de Fils de Prêtre, vers l'an 1346.

A ANGERS

taines circonstances qu'il nous paraît inutile d'indiquer ici), que nos deux statues ne soient celles de Guillaume de la Porte et de sa femme Marthe.

Ceci dit, reportons-nous à l'époque où dans la prévision trop sûre de la démolition de l'édifice, qui les renfermait, nous les fîmes transporter au musée Toussaint, après en avoir dressé procès-verbal.

Sous un *arcosolium*, écrivions-nous en 1843, creusé dans l'épaisse muraille méridionale de la chapelle Saint-Jacques-la-Forêt, à l'Hospice général, ancienne Aumônerie de Fils-de-Prêtre, gisait une statue de femme (celle plus haut décrite), sous laquelle nous découvrîmes un caveau maçonné en pierres d'ardoises, de deux mètres, en tous sens, sur une profondeur de un mètre trente trois. Il renfermait un pêle-mêle d'ossements et deux crânes humains, comme aussi vers les pieds, chose bizarre! une tête de chien et une tête de chat, animaux favoris des défunts. Des pots *thurifères* en argile, ovoïdes, percés aux flancs et encore remplis de charbon de bois (*prunæ cum thure*), s'y trouvaient au nombre de neuf placés sur une même ligne de l'est à l'ouest.

La statue de femme, au point de vue chrétien était très bien orientée; quant à celle de l'homme, vandalisme de sacristie! des mains indiscrètes, on ne sait à quelle époque, l'avaient retirée de dessous l'*arcosolium* pour la transporter à quelques mètres plus haut, dans une malencontreuse embrasure de fenêtre.

Quoi qu'il en soit, retirées de la chapelle Saint-Jacques-la-Forêt vers 1843, nos deux statues, après avoir été durant trente-trois ans déposées à Toussaint,

furent définitivement placées, le 29 janvier 1876, au Musée Saint-Jean, au centre même de la grande salle, où, couchées sur de longs piédestaux, elles produisent, de l'aveu de tous, un très grand effet, sous les voûtes séculaires.

M. Quicherat, en les examinant avec une vive attention, voulut bien nous dire que le vêtement de Guillaume de la Porte était, sans nul doute, un costume *professionnel.* Mais lequel ? Avec la discrétion du profond savoir, il s'abstint, provisoirement, de décider. Nous, qui n'avons pas droit aux mêmes réserves, nous risquerons une conjecture.

La tête de Guillaume de la Porte est coiffée d'une sorte de *béguin* lié sous le menton par un cordonnet et c'est ce qui nous fit désirer de recourir au *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc où nous nous rappelions avoir vu quelque chose d'analogue. En effet, sur la couverture de son ouvrage [1], on a représenté un *Maître-d'Œuvre* (architecte) dont la tête est également *embéguinée ;* or d'après cet écrivain, « le Maître-d'Œuvre « était vêtu du costume laïque, la *tête nue, ou coiffée,* « *souvent d'une manière de béguin fort en usage, alors,* « *parmi les différents corps d'état employés dans les* « *bâtiments* ». (Voir au mot *Architecte.*)

D'un autre côté, les trois vêtements superposés de notre Guillaume de la Porte ont une certaine ressemblance avec le costume du Maître-d'Œuvre, que l'on distingue à la page 115 du même *Dictionnaire* et au même mot *Architecte.*

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture.*

La qualité de *citoyen* et de bourgeois d'Angers, relativement élevée, de notre Guillaume de la Porte, ne s'oppose en rien à ce qu'il ait été Maître-d'Œuvre, puisque dès l'époque du XIVe siècle, cet état, toujours d'après le *Dictionnaire*, ne laissait pas d'être considéré.

Donc, jusqu'à preuve contraire (et c'est aussi l'avis d'une personne très compétente, M. Rohard, habile agent-voyer), nous penchons à croire que le Musée Saint-Jean possède le rare spécimen *d'une statue costumée en Maître-d'Œuvre de l'époque du* XIVe *siècle.*

En tout état de chose, nous comprenons fort bien, et l'intérêt qu'y attache l'éminent directeur de l'École des Chartes et son désir de la faire mouler ; aussi, avec le concours de l'autorité municipale, serons-nous à sa disposition, non seulement en ce qui concerne la statue de Guillaume de la Porte, mais encore celle de Marthe, sa femme, ces deux respectables modèles de la proverbiale charité de nos pères.

V. Godard-Faultrier.

LA NEF

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

A CHATEAU-GONTIER

On est profondément attristé, en visitant l'église de Saint-Jean-Baptiste à Château-Gontier, de la voir défigurée par un épais manteau de plâtre et de badigeon. Pas même de joints imitant un appareil quelconque; on la croirait *taillée dans un seul bloc*, comme disait avec emphase, à propos de l'église de Saint-Maurice d'Angers, un admirateur du badigeon, dont le chapitre l'avait souillé au XVIII^e^ siècle.

Qui pourrait, en effet, soupçonner à Saint-Jean de Château-Gontier la nature des matériaux et l'appareil de la construction? Il m'a été donné de soulever un coin du blanc linceul dont cette église est enveloppée : rien ne serait plus facile que de lui rendre son aspect monumental d'autrefois.

Au mois d'octobre 1879, il me fut permis de faire dégager l'arcade de la nef la plus voisine du pilier du transept du côté du nord, en présence de l'architecte

du département. Les piliers qui séparent la nef des bas-côtés sont bâtis sur un plan barlong en grand appareil ; ils ont $3^{m},50$ de hauteur et une largeur variable. Une tablette, ornée d'une simple moulure, supporte la naissance des arcades, parfaitement appareillées en claveaux étroits et réguliers semblables à ceux de la nef de Saint-Martin d'Angers. L'écoinçon formé par l'extrados des arcades est rempli par trois assises de grandes pierres : au-dessus, pour araser la construction, règnent trois rangs de petit appareil. Toute la partie supérieure de la nef, dans laquelle sont percées les fenêtres hautes, est en vulgaire maçonnerie de schiste, sauf évidemment l'archivolte et les pieds droits des fenêtres. Y a-t-il eu interruption momentanée dans la construction, ou bien a-t-on voulu faire des économies ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'il me paraîtrait difficile, dans le cas d'une restauration sérieuse, de laisser voir une construction aussi barbare.

La pierre employée pour les claveaux des arcades, qui se répètent du côté des basses nefs, est un grès fin et serré, très dur et d'une couleur gris-jaune : il en est de même pour celle des piliers du transept, dans lesquels on n'a trouvé aucune trace de briques. Les piliers de la nef sont bâtis avec une pierre grossière en grand appareil.

La nef a 34 mètres de long, divisés en neuf travées, dont les huit premières à partir du transept sont cintrées en grès et la dernière en tuffeaux séparés par de larges joints rabattus au fer plat. On aura sans doute manqué de grès pour le bas de la nef, car il me paraît de la même époque que tout le reste. Les travées de la

nef sont de dimensions différentes; il en est de même des piliers, dont les uns ont 1m et les autres 1m,45, 1m,60 et même 1m,70 de large. Faut-il attribuer cette disgracieuse irrégularité à des dispositions calculées pour la distribution intérieure ou simplement à l'inexpérience des ouvriers? Je penche plutôt pour la première hypothèse, qui consiste à consacrer les deux travées les plus voisines du transept (2m,50 et 2m,60 de large) à l'espace occupé primitivement par les stalles; la troisième travée (3m,20) aurait été occupée par un jubé auquel on aurait monté par l'escalier actuel de la chaire, qui passe au travers d'un pilier beaucoup plus large que les autres; les quatre travées suivantes (de 2m,40 et de 2m,35) auraient été destinées aux fidèles, et les deux dernières (de 2m,50) auraient formé une sorte de narthex au bas de la nef.

Cette explication paraîtra peut-être puérile, je la crois cependant plausible. Les neuf fenêtres hautes de la nef sont à égale distance les unes des autres, sauf les plus voisines de la façade, et ne correspondent nullement aux axes des arcades qui séparent la nef des bas côtés : on remarque cette même négligence dans la nef de Saint-Martin d'Angers.

Espérons que, dans un avenir prochain, la fabrique, qui a fait disparaître sous une nouvelle couche de plâtre les parties que j'avais découvertes, se ravisera et méritera les félicitations des archéologues en rendant à leurs études ce remarquable spécimen des constructions du XIe siècle, si rares aujourd'hui dans notre pays.

L. DE FARCY.

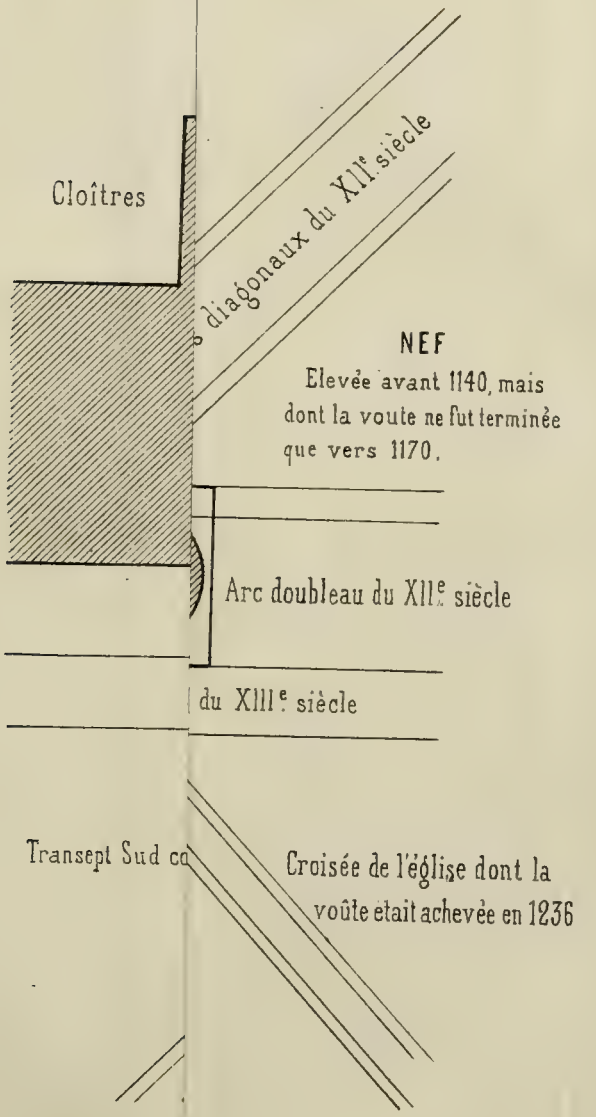

LITH. LACHÈSE & DOLBEAU, ANGERS.

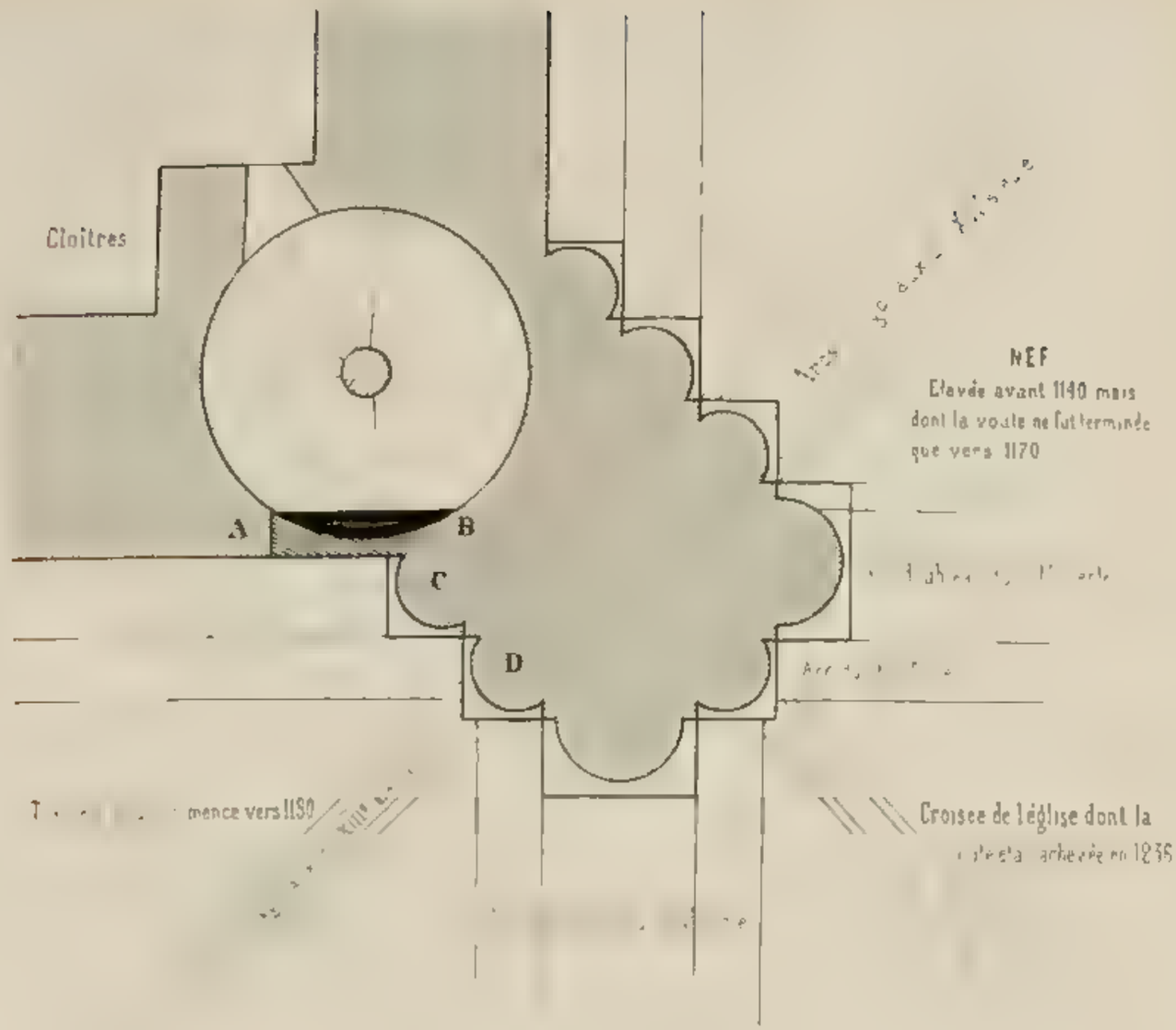
Cloîtres
A
B
C
D
NEF
Elevée avant 1140 mais
dont la voute ne fut terminée
que vers 1170
Croisee de l'église dont la

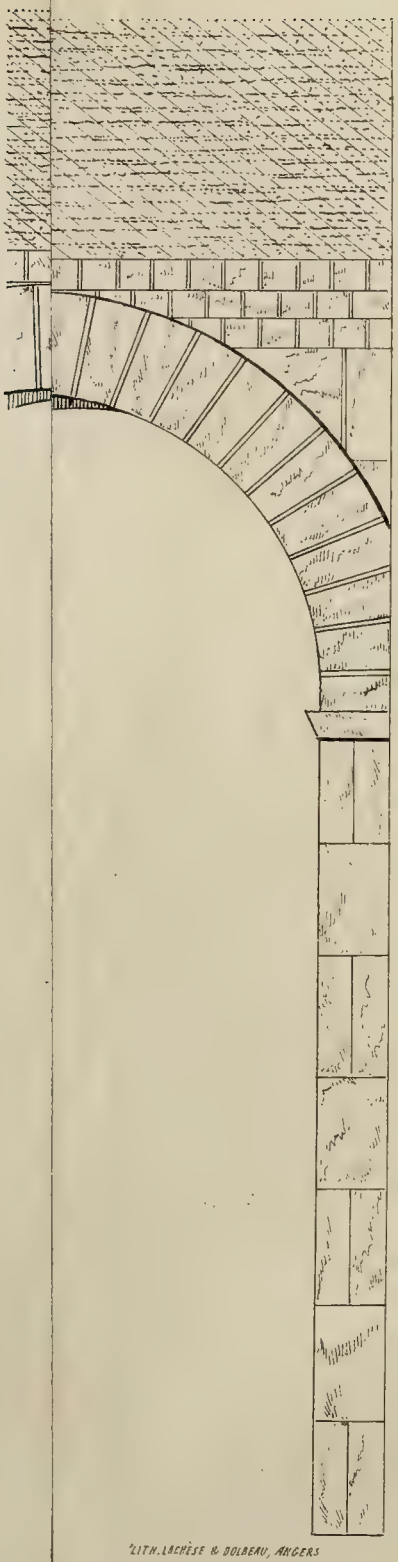

LITH. LACHÈSE & DOLBEAU, ANGERS

Châteaugontier

RESTES

DES PLUS ANCIENNES CONSTRUCTIONS

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

Lorsqu'en 1763, on creusa le caveau des chanoines au haut de la nef de Saint-Maurice, on découvrit sous le dallage deux murs parallèles à ceux de la nef et réunis à angle droit par un troisième. C'était l'extrémité de l'ancienne cathédrale en ruine au commencement du XI^e^ siècle, reconstruite par l'évêque Hubert de Vendôme et consacrée par lui en 1030.

Les trois murs, déblayés en 1763, avaient leurs parements *intérieurs* jointés en rouge jusqu'à une profondeur de neuf à dix pieds; il faut en conclure que le pavage primitif était beaucoup plus bas que celui d'aujourd'hui.

D'autre part, en 1879, on trouva, en posant les tuyaux du gaz, à 0^m^,50 en avant des deux piliers du haut de la nef, les parements *extérieurs* des murs signalés en 1763. Leur appareil est fort intéressant :

chaque assise de tuffeau est séparée de celle qui vient au-dessus par trois rangs de grandes briques [1], semblables à celles des piliers des transepts de Saint-Martin et de Saint-Serge. On peut, je crois, reporter la date de ces constructions au VIIIe ou au IXe siècle. De l'église d'Hubert de Vendôme, nous voyons encore les murs des nefs latérales avec leurs petits contreforts [2] et les restes d'une absidiole dans une cour de l'Évêché, derrière l'autel où l'on conserve le Saint-Sacrement. En creusant les fondations du maître-autel, en 1756, on avait démoli les restes de l'abside principale, autrefois adossée au mur de la cité.

D'après ce qui précède, il est facile de se faire une idée des deux églises antérieures à celle d'à présent.

La première, du VIIIe ou IXe siècle, avait la forme d'un carré long; elle occupait une grande partie de la nef.

La seconde, du XIe siècle, était en forme de croix latine, avec trois nefs et trois absides.

[1] J'ai recueilli deux de ces briques au Musée diocésain; elles ont 0m,35 de longueur, 0m225 de largeur et 0m,45 d'épaisseur. Celles qu'on voit à Saint-Martin et à Saint-Serge ont à peu de chose près les mêmes dimensions.

[2] L'architecte qui, au commencement du XIIe siècle, entreprit la nef actuelle, laissa debout les deux murs des nefs latérales d'Hubert de Vendôme, démolit les deux rangs de colonnes qui séparaient l'ancienne nef centrale des deux autres et donna à sa nef unique la largeur des trois autres. Cette même opération fut faite plus tard à l'église de la Couture du Mans et probablement à celle de la Trinité de Laval.

L. DE FARCY.

REMARQUES

SUR

LES ESCALIERS DES PILIERS DU TRANSEPT

DE SAINT-MAURICE

L'examen attentif du parement intérieur de l'escalier construit dans l'épaisseur du pilier du haut de la nef (côté de la place) conduira tout archéologue à se demander deux choses :

1° Pourquoi le parement, au lieu d'être circulaire, est-il en ligne droite *de A en B* dans toute la partie de la cage de l'escalier qui touche au transept sud, pourquoi et quand ce parement circulaire primitif a-t-il été démoli et remplacé par des pierres de hauteurs inégales, ne se raccordant pas avec le reste de l'appareil ?

2° Pourquoi l'architecte, au lieu de faire partir sa première marche du niveau du pavage, l'a-t-il placée à 3 mètres environ au-dessus, de façon à nécessiter l'es-

calier rapporté que nous voyons près de la porte des cloîtres ?

Voici, si je ne me trompe, la réponse à ces deux questions :

1° L'escalier a été bâti en même temps que le pilier de la nef, qui fait l'angle du transept, au commencement du XIIe siècle, mais il est probable que les parties de ce même pilier C et D n'ont été achevées que vers 1190, lorsqu'on entreprit le transept sud, à cause d'anciennes constructions, non encore démolies, qui auraient empêché de les terminer. L'architecte n'a-t-il point commis dans son tracé une erreur et placé son escalier trop près du nu du mur du transept ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment de la construction du transept sud, la cage de l'escalier (qui n'avait en AB qu'une épaisseur de $0^{m},10$ environ) fut ouverte du haut en bas du côté de l'église; on fut obligé alors de refaire une partie de maçonnerie en ligne droite AB en tenant compte de la hauteur des assises du côté de l'église et non de l'intérieur de l'escalier. J'avais supposé d'abord un changement dans le tracé des piliers, qui auraient été diminués de volume du côté du transept sud en 1190, mais il n'y a pas trace de reprise dans la construction; je crois qu'il faut renoncer à cette hypothèse, qui expliquerait encore mieux la modification de la cage de l'escalier, et s'en tenir à la supposition d'une erreur de la part de l'architecte. Ne pouvant construire à la fois que la nef, il n'avait pas assez étudié l'emplacement de l'escalier par rapport aux colonnes C et D, et surtout au nu du mur du transept.

2° Il est fort possible qu'on n'ait songé à pratiquer

l'escalier en question que lorsque les piliers avaient déjà 3 mètres au-dessus du sol, d'autant que ces escaliers pour monter aux combles étaient plus souvent placés de chaque côté du chœur, dans le voisinage de la sacristie, au haut de la nef.

Rien ne prouve (ce serait une chose à examiner) que cet escalier ne descendait pas plus bas, soit par une continuation de marches disposées en vis, soit, comme au clocher, par le moyen d'une descente en ligne droite qui aurait débouché au haut de la nef ou dans le transept, à la place de la porte du cloître.

Un escalier tout semblable, mais obstrué de maçonnerie du côté de l'église, et pour lequel on ne s'est pas donné la peine de refaire un parement semblable à celui désigné par les lettres AB, vient d'être découvert dans le pilier du haut de la nef du côté de l'Évêché. Il est contemporain du premier dont j'ai parlé ; les pierres portent les mêmes signes lapidaires, mais il paraît avoir été abandonné au commencement du XIII^e^ siècle, quand Guillaume de Beaumont fit élever l'autre bras de la croix.

L DE FARCY.

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XII

LA PAROISSE POLITIQUE ET MILITAIRE

Si l'éclatant succès des catholiques dans la matinée du 6 mai 1562, leur donnait la victoire, il était loin de leur assurer la paix. La crise était entrée dans sa période aiguë. Les Protestants, quoique nouveaux arrivés en France, prétendaient s'y implanter et dominer le pays aux dépens et par la ruine de leurs adversaires, et les catholiques, devant aussi prétentieuse audace, se voyaient contraints pour conserver leur vie propre et leur vieil héritage, à l'extermination de leurs provocateurs. C'était un duel à mort qui s'imposait sans trêve ni merci. Et alors devant un ennemi qui ne cessait de veiller et ne dormait jamais, on était contraint de s'armer et de se garder toujours. La royauté, d'ailleurs, jusqu'alors protectrice séculaire

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97; (1879), page 179; (1880), page 233.

des intérêts catholiques, abdiquait sa vieille mission et laissait aux combattants la liberté du champ clos, se réservant de passer à son gré d'un camp dans l'autre. C'est en pareille extrémité que la paroisse déjà civile par intérêt communal, devient politique et militaire pour défendre sa vie propre.

Par l'acte même de la capitulation, les Huguenots s'étaient engagés, nous l'avons vu, à livrer les clefs de la ville et toutes les armes en leur possession. Les clefs furent, en effet, remises sans retard en conséquence de la victoire. Il n'en fut pas ainsi des armes sans lesquelles de nouvelles luttes devenaient impossibles. On les attendit vainement la journée du 7. Le 8, dès cinq heures du matin, sommation est donnée aux chefs contractants Bouju et Malabry d'avoir à livrer, sans nouveau délai, les armes restantes aux mains des Huguenots [1].

Il fallait céder ou se laisser écraser. On préféra se laisser écraser, car on savait mourir en ces temps de grande lutte. On épuisa toutefois les moyens de résistance.

On s'enferme, on se barricade, on se fortifie dans les maisons même des réceleurs, et là, de pied ferme, on y attend des assiégeants qui n'ont raison de la résistance que par le meurtre et l'incendie.

Des trophées si chèrement achetées provoquent des réprésailles. Des gibets dressés aux carrefours voisins immolent ces intraitables ennemis [2].

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 264.
[2] Journal de Louvet.

Pendant ce temps, Desmarais recueille au dehors ses derniers soldats et s'enferme avec eux dans le château de Rochefort.

La ville d'Angers rentrait ainsi en possession d'elle-même, car la surprise du 4 avril était bien plus l'effet d'un complot d'étrangers groupés dans ses murs que celui de ses habitants restés d'ailleurs catholiques en grande majorité. La satisfaction, le soulagement furent grands quand la compression eut disparue, quand les rues furent libres, quand en se sentit maître en son hôtel-de-ville et surtout quand on put ouvrir librement ses églises sans y redouter la profanation. Pour une victoire aussi éclatante, d'ailleurs, des hommes de foi devaient à Dieu leurs premières actions de grâce. Par l'ordre de Montpensier, les lundi, mardi et mercredi 18, 19 et 20 mai, furent consacrés à ce grand devoir. Des prières, des sermons, des processions firent de la ville entière un temple chétien. Grands et petits, riches et pauvres, prince et manants s'y rendirent à l'envie [1].

On voulut, en outre, qu'à perpétuité la journée du 6 mai fut vouée à la reconnaissance éternelle des Angevins. Tout travail y serait suspendu, remplacé par des prières et des réjouissances. Ce patriotique projet eut trente années d'exécution. Il prit fin en 1597.

Les héros angevins, eux aussi, ne pouvaient, après Dieu, rester oubliés. Les maires Lasnier et Gohin de Montreuil, le président Lesrat, le lieutenant-général Clément Louet, le sergent le Gauffre, le doyen du cha-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, p. 267.

pitre Jean-Hector Serpin méritaient d'avoir leurs noms gravés dans l'impérissable souvenir des Angevins.

La Faucille et Puygaillard, qui avaient si vaillamment combattu, étaient dignes de rester les gardiens de la cité et de commander la province. Mais le bourgeois Rigault était le héros du jour, le sauveur d'Angers, le libérateur de son pays, l'exterminateur des ennemis de son roi. La ville et le souverain lui devaient une égale reconnaissance. Le roi le fit gentilhomme, et la cité le glorifia de son blason avec cette noble inscription :

Rigault, pour avoir été chef
Et digne auteur de ma reprise,
Je te donne pour ta devise
Le juste présent de ma clef.

Si la reconnaissance était un premier besoin, il s'en manifestait un second, c'était celui de la répression. Plusieurs églises avaient été dévastées et pillées, et dans ce nombre se voyait Saint-Maurice dont les portes béantes et brisées criaient vengeance et réparation.

Saint-Maurice, la vieille église d'Angers, le berceau de notre foi, que les siècles avaient fondé, l'antique cathédrale de saint Maurille et de saint René, de Hubert de Vendôme et d'Ulger, de Raoul et de Guillaume Lemaire, le temple des Foulques et des Plantagenets; la nécropole de nos rois d'Anjou-Sicile, riche de leurs cendres autant que de leur munificence, se présentait lacérée et pillée aux regards attristés des catholiques. Cette église dont les récents inventaires étalaient la richesse, se voyait aujoud'hui ruinée et saccagée. De modernes Vandales avaient fait oublier les sauvages Normands. On regrettait sutout la châsse vénérée de

Saint-René, impitoyablement brûlée au seuil du temple qui avait abrité le saint Évêque. Les châsses de Saint-Maurille et de Saint-Séréné n'avaient dû leur préservation qu'à la solidité de leurs ferrures qui avaient résisté aux pinces et aux léviers. Les dévastateurs sacrilèges étaient d'ailleurs publiquement désignés; les noms mêmes de réceleurs d'objets précieux étaient dénoncés. Comment différer une répression aussi solennellement exigée.

On ne la pouvait refuser. Mais, pour atteindre les coupables et recouvrer de scandaleux récels, une minutieuse enquête devenait nécessaire. Montpensier le comprit et François Boylesve, intègre et savant avocat de notre sénéchaussée, se vit chargé de ce grand et difficile travail.

Ce fut à la satisfaction du prince autant que de ses concitoyens que Boylesve s'acquitta de sa tâche. Louvet nous donne la mesure de ce travail dans la publication d'une liste de deux cent cinquante noms.

Nous rencontrons dans cette liste les conditions les plus variées, des prêtres et des moines, des seigneurs et des magistrats, des savants et des fonctionnaires, des marchands et des artisans, des journaliers et des domestiques.

C'est dans le nombre le chanoine Dupineau, Pichot, chapelain de Saint-Maurice, René Arnault, prieur de Gouis, Grenier, vicaire de Savennières, les moines Génault et Corbin, Jean Belhomme et Pierre Lemal, conseillers de ville, Jean Beauvoisin, juge et garde de la prévôté, Maurice Baultru, lieutenant et juge du cens, Guillaume de la Colinière et Pierre Perrineau, con-

seillers du roi au siège présidial, François Grimauldet, avocat du roi au même siège, Claude de la Voirie, Jean Pineau, Jacques Ferragu, sergents royaux, Nicolle Pellé, lieutenant des eaux et forêts, et enfin l'aubergiste du Plat-d'Étain [1].

Des magistrats, des fonctionnaires pris ainsi en flagrant délit de rébellion devaient être révoqués. Cette première mesure fut suivie d'une seconde non moins énergique. Tout dignitaire, tout personnage revêtu de fonctions publiques, administratives ou judiciaires dut aller par devant l'évêque faire profession solennelle de foi catholique [2].

Les hérétiques furent contraints de quitter la ville et les suspects signalés étaient surveillés. Les livres hérétiques surpris en leurs maisons étaient saisis et brûlés. Les maîtres durent répondre de leurs domestiques, les patrons de leurs ouvriers. A cet effet, les procureurs de Fabrique eurent l'ordre de faire en chaque paroisse un recensement des personnes à gage, dont demeurèrent chargés et responsables, ceux qui les occupaient en leurs maisons [3].

Les conspirateurs, les chefs du complot étaient les grands coupables. C'étaient le seigneur de la Barbée, le chanoine Dupineau, le capitaine Desmarais, le gentilhomme La Ville au Fourier. La Barbée échappa seul à la vindicte publique. Dupineau, lui aussi, avait trouvé moyen de s'y soustraire, mais son nom, ses fonctions sacrées et sa perfide et traître action soulevaient une si énergique

[1] Journal de Louvet, p. 271 et suivantes.
[2] Archives municipales, BB 29, fol. 117.
[3] Archives municipales, BB 29.

réprobation, qu'on lui fit son jugement, quoique absent, et qu'on le condamna au dernier supplice. On le pendit en effigie au quarroi de la porte Angevine le 24 juillet 1562 [1].

Desmarais continuait la guerre, enfermé dans son château de Rochefort, avec ses derniers partisans, et l'armée de Montpensier s'y était rendue pour en faire le siège, traînant à sa suite toute l'artillerie d'Angers. La lutte fut longue et opiniâtre et notre aumônerie Saint-Michel en recevait et soignait les victimes. Mais deux mois de siège eurent raison de tant d'obstination. Forcé enfin et cédant au nombre, Desmarais est saisi le dernier et traîné couvert de sang et de blessures devant les juges d'Angers qui lui font subir, au Pilori, le supplice de la roue [2].

La Ville au Fourier ne fut atteint que plus tard. Emprisonné pour d'autres méfaits, il allait, en juillet 1571, subir sa condamnation capitale, quand la mort le surprit dans la prison même.

Enterré au cimetière Saint-Michel, dans la partie réservée aux criminels, il semblait qu'enfin, la terre sacrée dût garder sa dépouille. Mais la justice du peuple n'était pas satisfaite, elle réclamait et voulait sa victime. On poursuivit son jugement, sans respect pour la mort. Il faut écouter Louvet dans cette peinture des mœurs du temps.

« Son procès, nous dit-il, fuct faict et parfaict avec Me Jehan Chaillant, avocat, sieur du Teil, curateur

[1] Archives municipales, BB 29.
[2] Journal de Louvet et Archives municipales.

pourveu au Cadaver, lequel Jehan Lebret, escuyer, sieur de la Ville au Fourier, fust condamné d'avoir la teste tranchée et en vingt-trois livres d'amende vers le roy, et que sa maison serait rasée, et que la sentance serait lue en jugement de la juridiction du siège Présidial d'Angiers. En conséquence, le lundi, cinquième de novembre, au dict an, par arrêté du Conseil privé du roy, ledict corps fut déterré du cimetière de Saint-Michel-du-Tertre, et traîné tout poury et infecté sur une claye au bout d'un tombereau jusqu'au Pilory d'Angiers, et mis sur un chauffault, et il cust la teste tranchée par le bourreau et exécuteur de la haute justice avec une dollouère [1]. »

Se réjouir d'un succès, en remercier Dieu, récompenser les bons, punir les coupables, étaient les conséquences naturelles des évènements que nous venons de raconter. Mais il fallait surtout éviter un retour, se prémunir contre un ennemi dangereux qui ne dormait qu'anéanti.

Le salut ne se pouvait découvrir. Tout secours échappait aux regards scrutateurs et inquiets. Les protecteurs naturels faisaient défaut. C'était, en effet, dans le clergé que Luther avait fait à Angers ses premières victimes. Calvin, venu plus tard, avait séduit la jeunesse française, entamé la magistrature et le barreau. Sans honneur et sans foi, la Cour compromettait journellement amis et ennemis et la mère des derniers Valois donnait à Chenonceaux l'exemple de licences

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou* 1854, t. II, p. 1 et suivantes.

que n'eut point désavouées Diane de Poitiers. Un courant populaire, un soulèvement de la nation pouvait seul assurer le salut de la foi romaine et de la couronne de France. Ce spectacle nous est réservé et la paroisse, son organe naturel, va devenir son centre d'action.

Nous voilà bien au temps de la Renaissance, à une époque de transition de mœurs, de rénovation sociale dans laquelle sont mis en question les intérêts les plus sacrés de la religion et de la société.

Au moyen âge, Dieu et le Roi les résumaient ces intérêts, et ces grandes figures remplissaient alors la France de leur majesté. Quoique affaiblis, ces symboles existent encore au XVI^e^ siècle et l'heure de leur suppression est encore éloignée ; mais nous touchons à celle de leur discussion. Nous en avons suivi la dispute dans la phase religieuse. Nous l'abordons dans la politique et c'est tout étonnés que nous assistons au réveil de la nation. Elle est debout, en effet, venant partager le pouvoir de son Roi, de ce Roi, figure sacrée au temps de saint Louis, émanation de Dieu lui-même, personnification de la force autant que de la justice, maître souverain et sans contrôle. Plus tard, quand surviennent les catastrophes, quand, cent ans après, ce même Roi vaincu et captif a des sacrifices à demander à ses peuples, il les appelle en ses conseils sous la désignation des États-Généraux de son royaume. Ces assemblées qu'on innove, c'est alors un but simple et déterminé.

On les retrouve aux âges suivants, à distance éloignée d'abord, puis à dates plus rapprochées, puis au

temps où nous sommes elles se succèdent presque sans interruption, tendant à innover un second pouvoir.

Elles sont d'ailleurs les organes de la nation. C'est elle qui les dirige et formule leur mandat. Ces assemblées provinciales, qu'on désigne sous le nom d'États provinciaux, ont aussi les trois ordres pour élément. Les paroisses y représentent le peuple, mais un peuple déjà notable pour avoir fourni les familles municipales et judiciaires.

Nous avons vu ces États provinciaux à Angers dans la journée des Mouchoirs. Nous les avons trouvés précédés d'assemblées de paroisses, privées d'abord, collectives ensuite, élaborant à l'avance les intérêts qui se devaient traiter aux États provinciaux. La constitution d'États municipaux n'allait donc que consacrer un fait et satisfaire à une nécessité.

La surprise d'Angers, en 1562, le sac de Saint-Maurice et de l'Évêché, des menaces d'ennemis toujours redoutables, imposaient en effet aux paroissiens d'Angers, des sacrifices sans limites. C'est sous ces impressions que s'établirent les États de la ville composés de députés de chacune des paroisses unis à ceux de l'Université et du Présidial. Le maire et quatre échevins y furent aussi admis. Ainsi groupées et réunies, les paroisses absorbèrent la mairie et le Corps de la ville. Elles tinrent, jusqu'au règne d'Henri IV, la commune d'Angers sous leur complète dépendance, d'autant que, par leur armement, elles étaient la force et qu'alors plus que jamais, la force seule se faisait respecter. On reprit, perfectionné et complété, le projet de Montpensier

comprimé dans son essor à la mort de François II. Toutes les paroisses s'enrôlèrent pour la défense d'Angers et chacune d'elles, conservant sa vie propre, dut former, équiper et armer sa compagnie sous sa bannière privée. Poudre et canon, sabres et hallebardes devinrent mobilier de sacristie. Officiers porte-enseigne et sergents furent annuellement désignés à l'élection dans les assemblées à l'égal d'un procureur de Fabrique, d'un chapelain et d'un sacristain : la cloche de l'église convoquait à l'exercice des armes et au service de place aussi bien qu'à la messe et au sermon. On était, comme à Malte, militaire et religieux. La surveillance et la garde des portes de ville fut laissée à des officiers spéciaux sous les ordres du maire du nom de Conestable [1].

Pendant ce temps, nos chanoines de Saint-Maurice réclamaient à nouveau la fermeture et la garde des portes de la cité. Mais l'acte odieux du chanoine Dupineau et son déplorable résultat en fit repousser l'idée à laquelle d'ailleurs les paroissiens s'étaient montrés hostiles [2].

On accueillit toutefois leur patriotisme dans la formation d'une compagnie qui prit pour chef le pénitencier la Barre, celui-là même qui tomba percé d'une épée à la journée des Mouchoirs. On eut de la sorte la compagnie des chanoines et des curés qui, elle aussi, faisait à son tour la garde aux portes et aux murs. Les échevins, avocats et officiers de justice, eurent le même privilège.

[1] Journal de Louvet, 1854.
[2] Journal de Louvet, p. 267.

Sous l'effet de l'enthousiasme, il se forma encore une compagnie de tout jeunes gens qui furent autorisés au privilège d'un tabourin spécial. Des corps de gardes furent créés à chacune des portes et, en outre, aux ponts et à l'hôtel-de-ville. Le corps de garde des ponts, constitué dans une maison édifiée au milieu du pont même, ne fut déplacé qu'en 1845 lors de la reconstruction.

En outre, ces dispositions d'armement furent ratifiées par sentence des grands jours de Poitiers. Une première contribution de 6,000 livres pour cet objet fut supportée en tiers par les habitants, le clergé et la commune. Une seconde de 8,000 livres atteignit les plus fortunés.

Ce courageux patriotisme eut son complet succès. Il assurait aux catholiques la domination de la ville d'Angers. Mais nous savons trop que, dans les luttes religieuses, des courages tant énergiques qu'on les trouve, des armes, tant aiguisées qu'elles soient, demeurents ans effet si les vertus surnaturelles et l'immolation du sacrifice n'en viennnent doubler la force.

Ce secours attendu et si vivement désiré allait se produire. Pendant qu'on se battait à Angers, le Concile de Trente tenait ses dernières sessions, et notre évêque Gabriel Bouvery y figurait. Il était du nombre des prélats français qui, la dernière année, avaient enfin obtenu de s'y rendre sous la conduite et direction du cardinal de Lorraine. Il avait pu subir, avec ses collègues, les préjugés des temps. Mais incontestablement il avait été séduit et subjugué par la grandeur et la solennité de ces solennelles assises, plus encore par la

sainteté des personnages qu'il y rencontrait, tels qu'un Charles Borromée, un Pie V, un François de Borgia, un Barthélemy des Martyrs. L'Italie et l'Espagne, d'ailleurs, n'étaient-elles par déja sous le charme des grandes œuvres d'un Ignace de Loyola, d'une sainte Thérèse, d'un saint Philippe de Néri, d'un saint Jean de la Croix, d'un saint Pierre d'Alcantara.

Ce sont ces impressions que notre évêque traduit dans ses instructions synodales de 1564 et 1565. Que de misères, que de faiblesses encore dans son clergé. Bon nombre de ses prêtres sous l'entraînement des doctrines hérétiques ont pris femme et se sont mariés. D'autres négligent leur ministère, s'abstiennent de célébrer la messe; ils déposent le soir leur habit religieux pour se livrer plus commodément à leurs désordres. Devant ces excès il prescrit la résidence, la célébration de la messe les dimanches et jours de fête. Il veut avoir en outre les noms des prêtres mariés [1].

Ces défaillances, ces batailles de rues n'arrêtaient pas la prospérité de notre paroisse Saint-Michel-du-Tertre, grâce à la munificence et au zèle de ses paroissiens.

Le président Lesrat rentrant d'une mission pour les affaires de la ville, mourut le 19 juillet 1563, en son logis qui deviendra l'oratoire. Il fut enterré en grande pompe dans l'église. Une lame de cuivre consacrant son éloge était surmontée de son portrait. On a eu la bonne fortune de retrouver sa pierre tombale qu'on conserve au Musée archéologique.

[1] Synodes diocésains.

Il laissait deux fils dignes de lui, dont l'aîné lui succéda dans ses fonctions de président. Si Guillaume Lesrat était l'esprit et la tête de la paroisse, son voisin Pierre Gourreau, dit le Père des Pauvres, en était le cœur.

Pierre Gourreau, sieur de la Roche-Joullain, licencié en droit, était né à Beaupreau en 1507. Son père, Jean Gourreau, était le chef de la famille des Gourreau de Chouzeaux, dont le petit-fils, chevalier de Saint-Louis et brigadier des gardes du corps de Louis XVI, est mort à Chanzeaux en 1845. C'était le père de Mme la comtesse douairière de Quatrebarbes.

Pierre Gourreau habitait une maison située au fond d'une cour qu'on appela bientôt cour de l'Aubrière. Un mur seulement séparait son domaine de celui du président Lesrat, et c'est au travers de son jardin, qu'à date récente, on a prolongé la cour de l'Aubrière jusqu'au boulevard pour en faire une rue. Cette même maison, les archives en font foi et plus encore sa construction est aujourd'hui le presbytère de Notre-Dame.

Pierre Gourreau fut enterré aussi dans l'église de Saint-Michel-du-Tertre. Sa pierre tombale était revêtue d'une épitaphe composée par son neveu Philippe Gourreau de la Proutière.

Cette épitaphe et l'éloge de Louvet feront connaître ce personnage.

« Le vingt-deuxième jour de mai, nous dit Louvet, Me Pierre Gourreau, sieur de la Roche-Joullain, fils de M. l'argentier Gourreau de Beaupreau, décéda à Angers. La mort duquel fust bien regrettée, tant par les habi-

tants de la ville d'Angers, MM. du clergé, que par beaucoup de paouvres peuples, tant de la dite ville, qu'autour d'icelle de tant qu'il estoit le père de tous les paouvres, qu'il les nourrisssoit et faisoit tous les jours, sans aulcun intervalle, donner et administrer à tous venans l'aumosne, à une heure certaine de la matinée, au lieu et endroit où ils se mettoient tout de rang depuis le portal Saint-Michel, au-dedans de la ville jusques au Collège-Neuf, à chacun desquelles, tant petits que grands, estoit baillé un quartier de bon pain qu'il faisoit boullanger par un boullanger et serviteur qu'il avoit dans sa maison et demeure en la rue Saint-Michel qui a sortye sur les dittes murailles, par où le pain estoit apporté dans des paniers et corbeilles et distribué comme dict est, et toutes les femmes qui avoient des enfants en quelque nombre qu'ilz fussent, ils avoient tous chacun l'aumosne qui estoit suffisante pour les nourrir tous les jours, et sur jour tout paouvres passants qui alloient au dict logis, ils avoient tous aussi l'aumosne, et quand le blé estait rare et cher qu'on n'en pouvoit trouver pour de l'argent, il leur faisoit donner des febves bien accoustrées avec du beurre et huile, et a continué la dicte aumosne tous les jours de l'an sans aulcune intervalle durant sa vie, à la fin de laquelle il a faict de belles et riches fondations pour habiller certain nombre de paouvres, tous les ans, dont les procureurs de fabrice des paroisses sont chargez faire au moyen de l'argent qui leur a esté baillé, comme aussi il a faict beaucoup de bien aux religieux mendiants de cette ville, lequel a esté enterré en l'église Saint-Michel-du-

Tertre. Dieu lui fassse pardon et lui fasse la grâce d'entrer en son paradis avec les bienheureux [1].

L'épitaphe de son tombeau complète ce tableau :

« Soubz le fardeau fatal de ceste dure pierre
Est enterré le corps d'un très vertueux Pierre,
Qui bien vivant portoit le surnom de Gourreau,
Dont la gloire et vertu triomphent du tombeau.
Il fut de Beaupreau et eut la seigneurerie
De la Roche-Joullain; et tant qu'il fut en vye
Il fut très libéral, aumônier, charitable,
Prudent, vertueux, sobre en dicts et en table,
Il ne fut jamais joinct du nœud de mariage,
Pour son obit fonder, et ses proches parents
Au couvent de Cholet a donné six cents francs
Et par la même fin, ordonné six septiers
De blé pour chacun an aux Jacobins d'Angiers,
Et pour trois jeunes novices et deux des Cordeliers.
Par an pour leurs estudes trois cents livres payés
Et pour entretenir à mestier six enfants,
Par chaqu'un an ordonne à jamais six cents francs
Messe du Saint-Sacrement céans tous les jeudis.
Vespres, subvenite, lampe ardent jours et nuicts.
Le vingt et trois de may, en l'âge parvenu
De soixante et cinq ans son décès est venu
Cinq cent septente-deux. Que Dieu pardon lui fasce.
Prions, et qu'avec luy au ciel ayons place [2].»

CHAPITRE XIII

ADMINISTRATION MUNICIPALE DES PAROISSES D'ANGERS

Les paroisses, armées et constituées en état de ville, ramassaient un pouvoir tombé. Elles assumaient ainsi

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou* 1854, t. II, p. 4 et 5.
[2] *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 198.

la double mission de défendre et gouverner la Cité. Dans la circonstance et chez une nation catholique comme la France, la paroisse était bien en effet l'institution naturelle et tout indiquée.

Mais en pareille mission l'obstacle va se rencontrer dans le pouvoir même qui la devait protéger, dans cette royauté tant de fois séculaire qui, depuis Tolbiac, n'avait cessé de l'assister et de la défendre. Rester dynastique et catholique, va devenir la solution d'un problème longtemps désespérant. C'est ce programme que nous rencontrons et que nous avons à dérouler.

Dans la vie de nos paroisses, aucun de nos rois ne s'y voient plus mêlés que les derniers Valois. On les retrouve toujours dans notre ville d'Angers.

Charles IX, dans son court règne, y paraît trois fois. Ses deux frères sont les gouverneurs successifs de la province. Le dernier surtout, François de Valois, y séjournera avec une indépendance et des allures presque royales.

Les préparatifs pour l'entrée de Charles IX, en 1565. Cette entrée elle-même, longuement racontée dans nos archives, nous révèle pour la première fois la constitution de nos états de ville. Nos paroisses entrent en scène avec la royauté. Aussi, de ce chef, ces faits acquièrent-ils une importance majeure dans notre sujet.

Notre jeune monarque était dans sa quinzième année. Il entrait dans sa majorité royale et nous honorait de sa visite de joyeux avènement. La pacification d'Amboise suspendait d'ailleurs nos luttes intestines. Le prestige de la royauté n'avait encore rien perdu de son culte et

de sa séduction; et à cette brillante époque d'épanouissement des arts, Charles IX était, des quatre fils de Henri II, celui qui en montrait le goût le plus pur.

Ces considérations donnent la raison des frais de toute nature auxquels on se voyait obligé. Charles IX fut précédé dans nos murs par l'arrivée du comte Artus de Cossé-Brissac, que nous verrons bientôt devenir maréchal de France sous le nom historique de Maréchal de Gonnord, connu plutôt sous le nom trivial de Maréchal des Bouteilles, en raison du faible qu'il avait pour elles [1].

Cossé-Brissac nous venait comme gouverneur de la province d'Anjou. C'est à ce titre qu'il attend son souverain et qu'il lui offre, dans ses terres privées, dans ses châteaux princiers de Brissac et de Gonnord, les prémices de son gouvernement.

Avisé de l'arrivée du roi, Brissac requiert les mortiers de la ville par sa lettre au maire, en date du 5 octobre. Charles IX, en effet, est à Brissac le 5, les 6 et 7 à Gonnord, le 9 à Beaupréau [2]. Il voyage en compagnie de sa mère et aussi de la trop célèbre Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV, la protectrice du Calvinisme en France.

Dans la circonstance, nos maires et échevins s'émeuvent. « Le roi, disent nos archives, approchant si près d'Angiers que Brissac, et estant bruict que Sa Majesté vouloit faire son entrée audit Angiers; les Maire et Eschevyns se voulant asseurer auroient com-

[1] *Dict. historique*, t. I, p. 759.
Archives municipales, BB 30, fol. 198 à 234.

mis M. Lebret, conseiller et eschevyn de lad. ville pour aller vers M. le gouverneur, pour entendre de luy s'ils debvoient entrer en fraiz pour lad. entrée et seroit allé ledit Lebret jusqu'à Gonnord. C'est à son retour, le 12 octobre, que les Estats de la ville, deument congrégez et assemblez en l'hostel de ladite ville et sur le rapport de l'eschevyn Lebret décident, pour le faict, conduicte et entreprinse de laquelle entrée furent audit conseil et assemblée commis et depputté chacun de Me Jehan Belhomme, Jehan Lefebvre, Jullien Goupilleau, Pierre Guyet et Jacques Migon; auxquelz par lesdits estats auroit été donné pouvoir, mandement et auctorité de faire et ordonner tout ce qui seroit recquis et nécessaire pour l'entreprinse et faict de lad. entrée, eu égard au brief délay et temps, dedans lequel le roy avoit délibéré passer par lad. ville qui estoit seullement de quinze jours depuis l'advertissement certain et suivant led. advertissement auroient esté contraint chercher ouvriers et artisans de toutes sortes; et iceulx appelez à grands frais comme en chose pressée, les auroient fait besougner nuict et jours à divers prix[1]. »

Notre vieux château, l'antique citadelle de saint Louis, ce palais de nos rois d'Anjou-Sicile, doit abriter l'hôte du Louvre, de Blois, de Chambord. A cet effet on le restaure, on le décore, on le récrépit.

Mlles Des Granges et Lesrat prêtent leurs tapisseries pour l'ornement des appartements. L'échevin Gohin « fait tout ce qui étoit nécessaire pour le faict de l'ar-

[1] Inventaire des Archives municipales. p. 385.

tillerie. Il fait icelle curer, nettoyer, charroyer et remonter où il estoit nécessité. » Il fait revenir les mortiers expédiés à Brissac.

Jean de l'Espine, notre grand maître d'œuvres, est choisi par nos commissaires pour l'organisation et la direction des travaux, aux honoraires d'un écu pistolet par jour[1].

Il a sous ses ordres : « Nicolas Lefaran, pour la conduicte des maczons et des tailleurs; Michel Plessis, pour celle des charpentiers; Roullet Legentilhomme, pour celle des menuisiers. »

Par ordonnance desdits commissaires « il a esté rompu une muraille du jardin de Mgr d'Angiers, pour faire l'entrée pour le roi en son eschauffault. »

On construit d'autres eschauffaults à la Laiterie et à la fontaine Pied-Boulet, un théâtre à l'abbaye Saint-Nicolas, des arcs de triomphe à la porte Saint-Nicolas et aux ponts. Vis-à-vis les eschauffaults du roi, on édifie deux tentes pour la reine-mère avec ornement de tapisserie, l'une chez la Daburonne, l'autre chez Du Cimetière.

De grands décors de peinture sont faits en ces mêmes lieux et aux portes Saint-Nicolas et Chapelière.

A cet effet, disent nos archives : « Le lundi, vingt-deuxième octobre 1565, après avoir eu advertissement du chemin que le Roy tenoit retournant de Bretaigne, furent faits les préparatifs à la porte Saint-Nicolas et sur les ponts et le dit jour fust prins le logis des Augustins, à savoir leurs salles et cloistres et deux

[1] Inventaire des Archives Lehorau.

chambres, le tout baillé pour quinze jours à raison de cent sous.

« Et donné charge à Me Jehan de Lespine de mander les painctres par toutes les maisons où ils besougnaient, lequel les a envoyé quérir à Gonnort, Beaupreau, Mortaigne, Puydafon, Durestal et autres lieux.

« Et attendant que les dits painctres viendroient, l'on feist besougner Gilbert Vaudelant et aultres :

« Ledit Vaudelant, à raison de 50 sous par jour.

« Pierre Coquet, — 45 —

« Nicolas Duguet, pour lui et ses deux garçons, 56 sous.

« Jacques Prévost, aultrement dit Fondettes, painctre du roy, à deux écus et demi par jour.

« Rolland Lagauz, à 50 sous par jour.

« Nicollas Chevenier, à 40 —

« Pierre de Seille, à 40 —

« Philippe Langlois, à 40 —

« Me Jehan Chamus, à 60 —

« Me Noël Lautrel, à 44 —

« Et une vingtaine d'ouvriers à prix plus réduits.

« Faut notter en outre que lesdictz maire et eschevyns ont esté contraints fournir lesd. painctres de logis et touttes matières qui ont été achactées tant de Lespine, Vaudelant, de MM. Migon et Lefebvre.

« Tous les chauffaux, chappeaux de triomphe et portiques estoient ornés de festons de lierre. »

Les tapisseries de M. de Puygaillard décoraient les eschauffaults de la porte Saint-Nicolas. Cent écussons du prix de neuf sous pièce, confiés au talent d'Olivier Lagoux, étaient espacés sur tout le parcours des rues

que suivrait le cortège royal. Les orfeuvres Pierre Beuzon, Jehan Renou, René Peraux et Antoine Voisin font marché direct avec le maire, « à prix excessif, dit le rapport, pour la construction du poille et ciel pour porter sur le roy. » Les bâtons en doivent être recouverts de velours bleu, semé de fleurs de lys. Les mêmes orfèvres devaient, en outre, reblanchir et argenter les clefs de la ville et les enfermer dans un sac de velours orné de cordons et de houpes [1].

« Par ordonnance des maire et eschevins a esté délibéré que les sergents de la maison de ville seroient habillés des livrées du roy aux dépens de la ville et même la trompette, et ce sans tirer à conséquence. Tous manans et habitans sont invités à s'acoustrer d'acoustrements riches et honnêtes, telz qu'ils verront estre à faire pour honorer l'entrée du roy [2]. »

Charles IX nous arrivait aux premiers jours de novembre. Plusieurs princes et seigneurs l'avaient devancé et l'attendaient en nos murs. Revenant de Bretagne, il est à Candé le dimanche 4 novembre. Il dîne le même jour à la Touche-aux-Anes, petit manoir de Brie Serrant, sur la paroisse de Saint-Léger-du-Bois, et de là il vient coucher au château d'Angers. Mais il y pénètre par la porte de Champs, qu'il atteint en passant la rivière à la Basse-Chaîne, sur une charrière qu'amène, par l'ordre du maire d'Angers, le passager de Briolay.

Henri, son frère, qu'on appelait le dauphin, se présentait, au contraire, à la porte Saint-Nicolas et il y

[1] Inventaire des Archives, CC 14.
[2] Archives municipales, BB 30.

était reçu, en toute cérémonie, par les maire et échevins, l'université, le présidial [1].

L'entrée solennelle du roi était fixée au lendemain lundi, 5 novembre. Charles IX avait eu soin dès le matin de se rendre, par le chemin tenu la veille, à l'abbaye Saint-Nicolas, où il fut reçu par notre évêque, en sa qualité d'abbé et là, nous dit Louvet, « l'après-dîner Sa Majesté se mist en un théâtre qui luy fust préparé au logis abbatial, accompaigné de son frère et grands seigneurs, où il vist passer tous les Estats et habitans de la ville qui estoient en bel ordre, auquel MM. de l'université firent une harangue qui fut faicte par M. Michel Commeau, l'un des docteurs d'ycelle, comme M. Louet fist une harangue pour le corps de la dite ville [2]. »

La porte Saint-Nicolas, la place de la Laiterie et les ponts étaient décorés d'écussons et de guirlandes de lierre et aussi de beaux et riches tableaux, nous dit Louvet.

A la sortie des ponts, et avant d'entrer dans la rue Baudrière, on rencontrait la porte Chapelière, appartenant à la seconde enceinte d'Angers. Cette porte, nos archives en font foi, existait encore en entier à la fin du XVIe siècle. On la dépeint alors surmontée d'un portrait du roi et d'un autre tableau figurant un Hercule qui tuait un Cerbère. Tous les praticiens de la bazoche et du palais, formant une compagnie de cavaliers, y attendaient le roi pour lui servir d'escorte dans tout son trajet en nos murs. La cathédrale a sa première visite où le Chapitre en corps l'attend en entier.

[3] Journal de Louvet.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, p. 284.

Les traditions voulaient qu'on lui fît des présents, à lui personnellement, et à sa suite entière. C'est pour s'y conformer que les Etats de la ville lui font l'offre de dix grandes coupes « doubles, de faczon exquise, dorées dedans et dehors, revenans en tout achact à la somme de 929 livres. » Le chancelier de France, le connétable, le gouverneur d'Anjou reçurent des confitures, des muscades et des dragées. Les officiers de l'escorte, les trompettes, les huissiers, les valets, les laquais, la garde écossaise eurent des gratifications en argent [1].

Notre jeune monarque fut flatté de notre accueil. Il nous revient en 1570; mais il n'a plus alors le même entourage. Jeanne d'Albret ne l'accompagne plus. Il a pris ses alliés chez les catholiques. Il est suivi des Guises, dont Montpensier doit épouser la sœur dans notre abbatiale Saint-Aubin. Les cardinaux de Lorraine et de Guise doivent en bénir l'union. Cossé-Brissac en prépare la fête. Henri d'Anjou, frère du roi, fait à notre hôtel de ville les honneurs du repas nuptial [2].

En 1571, Charles IX se voit encore levant un cerf à Chambiers, qu'il amène en nos faubourgs et poursuit dans la forêt de Bellepoule [3].

Toutes ces fêtes, toutes ces réjouissances dissimulent mal des dangers incessants. La guerre, à périodes rapprochées, jette l'épouvante dans notre ville et réveille encore la vigilance de notre évêque. Il fait appel, en 1567, à tous les courages, à toutes les âmes généreuses. Il les associe dans une confrérie qui jure « jus-

[1] Archives municipales, CC 14.
[2] *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 299.
[3] *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 2.

qu'à la mort inclusivement, » disent nos archives, de défendre la foi romaine et de détruire l'hérésie. Cinquante gentilshommes, nos bourgeois, nos échevins, les Lesrat, les Brault, les Ayrault, les Bitault s'y font inscrire.

Si l'on a des armes pour combattre, on les emploie contre un ennemi qui se défend; mais on refuse de s'en servir pour l'immoler dans sa confiance et dans son repos.

L'intervention de nos édiles et de nos magistrats, pour empêcher les massacres de la Saint-Barthélemy, n'est pas leur moindre gloire. Les noces de Henri de Navarre doivent avoir à Angers, comme en beaucoup d'autres villes, leur sinistre reflet. L'ordre royal, confirmé par Henri de Valois, est donné par Puygaillard. L'exécuteur est Jean de Chambes, sieur de Montsoreau, gouverneur de Saumur, qui doit être assisté de de La Touche, capitaine du château d'Angers [1].

Montsoreau nous arrive le 30. Il court au Chapeau-Rouge, en Saint-Laud, pour immoler La Barbée, le chef des Huguenots d'Anjou. A son défaut il tue son frère, puis les ministres Rivière, Caulaine, Delaunay. Il ameute les Catholiques angevins qui, sous son impulsion et ses pressantes invitations, s'arment et se coiffent de chapeaux décorés de croix blanches en signe de ralliement; quand surviennent notre maire, Deschamps, et nos magistrats du présidial qui leur arrachent leur proie pour la déposer en lieu sûr [2].

[1] Archives municipales, BB 33, fol. 102.

[2] Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, t. II, p. 6.

Deux années ne s'étaient pas écoulées que Charles IX mourant allait rejoindre lui-même ses victimes, laissant après lui deux frères aussi acharnés à leur propre ruine qu'à se disputer sa succession.

Henri de Valois, que nous rencontrons dans les apparitions de son frère, cesse de nous visiter quand il devient roi. La guerre et les débauches l'absorbent et d'ailleurs, notre province lui est ravie par son turbulent frère.

Henri III était à Cracovie quand la succession au trône de France s'ouvrit pour lui. La compétition de deux couronnes ne le trouva pas hésitant dans son choix. Il n'avait quitté la France qu'à regret : les dures mœurs du nord ne l'avaient point captivé. Aussi quand il eut l'avis de la mort de Charles IX, il n'eut rien de plus pressé que d'accourir dans son ancienne patrie d'autant qu'il avait, dans le duc d'Alençon, son frère, un concurrent menaçant que Catherine de Médicis, sa mère, avait peine à contenir. François de Valois, déjoué dans son ambition, s'allie alors avec Henri de Navarre pour combattre le roi de France ; et celui-ci ne put en avoir raison qu'en lui partageant son royaume.

La paix du 6 mai 1576, dite paix de Monsieur, l'approprie, en effet, de l'Anjou, de la Touraine et du Berri, avec Angers, pour capitale.

L'investiture ne s'en fit pas attendre suivant le témoignage de Louvet. « Le lundi, dix-huitième jour du mois de mai 1576, le duc de Richelieu, arrivé à Angers, après une première visite au maire, se rendit au Palais accompaigné des sieurs du Bellay, de Tilly, et le sieur de Saint-Céval et MM. de la justice, et montèrent au siège

où ledit sieur du Bellay, comme gouverneur, présida, et celui-ci lut les lettres patentes donnant l'Anjou en apanage au duc d'Alençon, qui, de ce jour, devenait duc d'Anjou ; lequel constituait M. de Bussy pour gouverneur de la province, et du Tilly, lieutenant, lequel sieur du Bellay déclara qu'il se désistait et déportait dudict gouvernement qu'il avait eu [1]. »

De Bussy, du Tilly, Saint-Céval, tels étaient, en attendant qu'il vint lui-même, les administrateurs dont nous gratifiait notre nouveau duc, que d'autres soucis entraînaient au loin.

De Tilly était borgne et Saint-Céval manchot [2], c'étaient leurs moindres défauts, mais Bussy les surpassa dans leurs perverses qualités. Ce dernier est passé dans notre province comme un fléau laissant une célébrité sinistre qui n'est pas oubliée. Il était le favori du duc d'Anjou, son pourvoyeur de plaisirs, le chef de ses Mignons.

Phénomènes du temps, types légendaires de corruption, les Mignons sont les instruments de la politique de Catherine, qu'elle complète à Chenonceaux par son escadron de filles d'honneur.

Aussi bien que son frère le roi de France, François de Valois veut avoir ses Mignons ; ces prodiges de dissolution font succéder à leurs orgies les pratiques religieuses les plus respectables. C'est ainsi que dès son arrivée à Angers, nous voyons du Tilly dans le cortège de notre procession de la Fête-Dieu ; et le hasard veut

[1] Louvet, *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 26.
[2] Archives municipales, BB 35, fol. 42.

que nous le rencontrions sur notre paroisse Saint-Michel, dont l'église, en cette année 1576, devient, par exception, le lieu de station. Laissons Louvet nous en raconter l'incident.

« En la dicte année 1576, la procession du Sacre alla en l'église Saint-Michel-du-Tertre et sortit par la porte de la Vieille-Chartre de la Cité, à raison que la grande arche de dessus les ponts estait cheuttée par la force de la rivière qui l'avoit faict tomber, et qu'il n'y avoit qu'un petit pont fait de matz de batteau, par sur lequel il ne passait que des hommes de pié, à laquelle procession du Sacre, le sieur du Tilly, nouveau gouverneur, accompaigné de cent hommes en armes assista, et furent les grosses torches, partie mises au cymetierre dudict Saint-Michel et autre partie demeurèrent dans la rue en attendant le sermon qui fust dict audit cimetierre. » Les hommes d'armes mentionnés ici sont des soldats de nos compagnies paroissiales que veut connaître notre gouverneur [1].

Nous le trouvons, au dire encore de Louvet, à quelques jours de distance, « dans la prairie de Loyau, soubz et près le faubourg Saint-Jacques, pour les monstres générales de toutes les compaignies des habitants de la ville d'Angers. Le dict de Tilly les mict en bataille pour les aguerrir [2]. »

Notre compagnie de Saint-Michel avait alors à sa tête pour la commander :

M. Gohin, conseiller de ville, capitaine ;

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 27.

[2] Archives municipales.

M. François Courtin, enquesteur, lieutenant;

Claude Frubert, sieur de la Source et greffier enseigne.

Bussy d'Amboise que ses lieutenants avaient précédé, nous arrive à son tour. Le 10 novembre de la même année, il fait dans notre ville une entrée princière à la tête d'un nombreux cortège d'estafiers et de coupe-jarrets. C'était un jeune homme de vingt-huit ans pourvu en commende de l'abbaye de Bourgueil, aussi célèbre en duel qu'en amour; lequel, nous dit Louvet, « avoit grand nombre de compaignies et troupes au pays d'Anjou, lesquels volloient tant en ville qu'aux champs, au point que le pays étoit presque désert. Bon nombre d'habitants se tenurent en armes et en grande espouvante [1].

« Plusieurs habitants riches et moyennés s'en allèrent en la ville de Nantes, savoir le président Lesrat, Êveillard, archidiacre, de Marolles, conseiller, Cador, avocat, et plusieurs autres. »

Notre ville d'Angers subit trois longues années cette écrasante oppression, sans qu'il se rencontrât personne pour y faire obstacle. Le châtiment se produisit pourtant et survint avec un éclat d'autant plus saisissant qu'il était comprimé, Bussy d'Amboise trouve la mort dans un rendez-vous d'amour au château de la Coutancière, paroisse de Brain-sur-Allonnes. Il est immolé dans un guet-apens que lui ménage la dame de Montsoreau, cette populaire héroïne d'Alexandre Dumas.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, 2e vol., p. 34 et suivantes.

Qu'augurer du maître précédé de tels valets? On l'appréhende dans notre ville d'Angers, et voilà qu'il y paraît soudain le 19 février 1578. Cet héritier du trône de France échappe encore une fois à la vigilance du roi, son frère, et il accourt en nos murs y chercher un abri, poursuivi d'ailleurs par une mère dont il ne cessait de faire le tourment.

Le château abrite son duc, le logis Barrault recueille la reine-mère, et une entrevue nous rend la paix. L'incorrigible enfant promet de séjourner dans son duché en paternel souverain. C'est en consécration de cette promesse qu'il y projette, pour le 13 avril, son entrée royale de joyeux avènement. Toute solennité, tout éclat antérieurs, doivent être dépassés. L'entrée de Charles IX n'est imitée qu'en son itinéraire. Une flotte tout entière est improvisée dans les eaux de la Maine et y simule un éclatant et brillant combat. C'est en triomphateur que survient notre duc, monté sur un superbe coursier. Il est précédé de toutes les compagnies de paroisses, enseignes déployées et capitaine en tête. Il s'avance sous un dais de velours violet, orné de ses armes et parsemé de fleurs de lys d'or. Ce dais est même porté par quatre échevins, à savoir :

Maurille Deslandes, conseiller au siège présidial;

François Bitault, avocat;

Jean Lambert, marchand;

Joseph Charlot, receveur du taillon [1].

Nous ne suivrons pas plus longtemps dans sa vanité notre fastueux prince, nous préférons le rencontrer

[1] Journal de Louvet, année 1854, 2e vol., p. 38 et suivantes.

dans une circonstance plus caractéristique et sur un terrain plus intime. Cette entrée somptueuse du 13 avril se produisait au dimanche de Quasimodo, que précédaient les fêtes de Pâques. Nous allons le suivre dans ses dévotions paschales, entouré de ses Mignons.

La procession des Rameaux toujours célèbre nous l'amène à Saint-Michel-du-Tertre. Notre évêque, son précepteur, l'y précède après lui avoir présenté la palme bénite. Touché de tant de dévotion et d'un si filial empressement, Guillaume Ruzé veut, l'office achevé, exprimer, dans l'intimité de la table à son royal élève, toute sa reconnaissance. Il l'invite à dîner avec toute sa suite.

Ces détails nous sont identiquement dépeints et par Louvet et par Grandet. Louvet est contemporain; Grandet nous apparaît à cent ans de distance. C'est à ce dernier auteur pourtant que je donnerai la préférence en raison de son caractère et de sa gravité. Frère du maire de ce nom, Grandet était curé de la paroisse de Sainte-Croix d'Angers, fondateur et premier Supérieur de notre grand Séminaire, savant auteur d'ouvrages aussi recherchés des théologiens que des archéologues.

Le dimanche des Rameaux de l'année 1578, le duc d'Anjou suivit à pied avec tous les seigneurs et gentilshommes de sa maison, la procession qui a coutume d'aller le dimanche des Rameaux, ou autrement de Pâques-Fleuries, depuis l'église Saint-Maurice jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Michel-du-Tertre.

Messire Guillaume de Ruzé, évêque d'Angers, avait convié Son Altesse d'aller dîner ce jour-là à l'Évêché

avec toute sa cour après la procession. Le duc, qui avait été son disciple, avait promis de lui faire cet honneur. Mgr l'Évêque avait fait préparer un repas magnifique dans la grande salle de l'Évêché. « On estoit prest de se mettre à table lorsque de jeunes seigneurs, sans avoir égard au respect qu'ils devoient à un prince du sang, à un grand évêque, chez qui ils estoient, prirent querelle ensemble. Des injures ils en vinrent aux coups et avec les serviettes dont ils se frappèrent, ils jettèrent les assiettes et les plats d'argent avec les mets par les fenêtres, tant du côté de la place Neuve que de la grande cour de l'Évêché et renversèrent toute la vaisselle d'argent qui estoit sur les buffets. Ce qui causa une grande humiliation à nostre évêque et un si grand scandale dans le public, que les prédicateurs ne purent s'empêcher d'en faire plainte en chaire les jours suivants, comme d'une injure faite à Dieu et à l'Église. »

Cet évènement n'empêcha pas notre duc d'accomplir ses dévotions le Jeudi-Saint. Après avoir assisté à la messe à Saint-Aubin, il se présenta à Saint-Maurice pour laver les pieds à treize pauvres qu'il retint ensuite à dîner.

A des faits politiques aussi graves, à une dégradation morale aussi accentuée, se joignaient des événements de guerre qui ne peuvent entrer dans notre plan.

C'est dans ce milieu qu'avait à se mouvoir notre administration communale des paroisses. Les paroisses, elles sont armées pour leur foi et la liberté du foyer, et nous venons de les trouver respectueuses, jusqu'au scrupule, d'un pouvoir qui semblait prendre à tâche de lasser leur fidélité. C'est malgré cet obstacle qu'elles

assument la mission de renouveler et de purifier la société. Réprimer le mal par la justice, encourager le bien par la religion, c'est tout leur programme.

A l'origine de notre présidial, le lieutenant général de la Sénéchaussée avait la double charge du civil et du criminel. Dans les temps troublés que nous traversons, la fonction dut se diviser. Au criminel, la nécessité d'une magistrature spéciale fut reconnue indispensable. Instituée en 1568, la charge de lieutenant général criminel fut confiée à Pierre Ayrault, qui la transmit indéfiniment à ses fils jusqu'à la Révolution. Pierre Ier, le fondateur en question, fut en charge jusqu'en 1601. Il était fils du maire René Ayrault, le créateur du port Ayrault. Il avait vingt-huit ans au jour de son installation. Avocat au barreau de Paris, il nous arrivait précédé d'une réputation de science puisée aux célèbres écoles de Bourges et de Toulouse, sous les Duaren, les Cujas, les Dauneau.

Son œil sévère, son caractère inflexible, en font un type de magistrat criminel qui ne s'est jamais oublié dans nos fastes judiciaires. Pierre qui ne rit jamais est resté légendaire au palais d'Angers. Louvet, son greffier le dépeint ainsi :

« Lequel sieur Ayrault a bien dignement exercé la justice à l'endroit des méchants qu'il a fait pugnir selon leurs demérites et particulièrement il a faict coupper des testes à un grand nombre de gentilshommes de ce pays d'Anjou qui estoient mauvais, et qui l'avoient bien mérité [1]. »

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, année 1854, p. 267.

Pierre Ayrault, dans sa vie privée, eut, en outre, le mérite, rare de nos jours, d'être le père de quinze enfants, dont dix lui survécurent.

Le prévost de justice était l'exécuteur de ses sentences. Le prévost la Fessardière était digne de son chef. Une scène au Pilori dépeinte par Louvet est caractéristique du temps et des personnages.

« Le vingt-cinquième jour de juin 1572, N... Deblavon, sieur de Villecourt, escuyer, feut, par sentence donnée au siège présidial d'Angers, condamné d'avoir la teste tranchée au pillory pour avoir esté convaincu de vollerye, auquel son procès fust faict par M. le Prévost Fessardière : et estant sur l'eschauffault lié et bandé, le bourreau faillit à luy couper et trancher la teste de dessus les espaulles, du coup d'espée qu'il luy donna ; et n'ayant perdu le jugement, osta ses bras du pousteau au devant duquel il estoit à genoux, et se jetta de dessus ledict eschauffault, et alla jusques en la rue Saint-Michel jusques chez un chirurgien nommé Rossignol, où il fut poursuivy par ledict prévost Fessardière contre lequel il avait conçu une haigne particulière et le fist amener sur ledict eschauffault où ung portefaix nommé Gobe-Raisin lui acheva de couper le col avec ung couteau, comme à ung monton, et le dépouilla et emporta son habit, et le bourreau s'enfuist de tant qu'ils estoient aux fenêtres lui jettoient des quarreaux, et le peuple s'émust fort contre lui de voir une telle pitié [1]. »

Le XVIe siècle qui est le siècle des passions reli-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou,* année 1854, t. II, p. 5.

gieuses est aussi celui de la corruption, mais il est surtout celui de la régénération en religion. Nos croyances catholiques, nos dogmes, si audacieusement attaqués par les Protestants, avaient besoin de s'affirmer dans des actes extérieurs. C'était l'objet de l'Association créée par notre évêque Bouvery, en 1567.

Deux pratiques en signalent les effets au temps que nous touchons : la messe du Saint-Esprit pour l'élection du maire et l'érection d'une confrérie du Saint-Sacrement.

La messe du Saint-Esprit est de 1571. Elle est due à la piété du maire Guillaume Deschamps. Elle se célébrait aux Cordeliers et avait pour assistants tous les électeurs du Maire [1].

La confrérie du Saint-Sacrement fut un hommage éclatant et public au Dieu de l'Eucharistie, insulté et méconnu par les Huguenots. Cet acte solennel de réparation, tout spécial à nos paroisses d'Angers, eut l'honneur d'une bulle pontificale, et la faveur des indulgences du pape Grégoire XIII. Le mandement de promulgation de la bulle *Reddituri de commissa* par notre évêque Guillaume Ruzé est trop glorieux pour nos paroisses pour n'être pas ici reproduit en entier.

Mandement pour la publication des Indulgences accordées par Grégoire XIII à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement de l'Eucharistie lorsqu'on le porte aux malades.

« Nostre Saint-Père le Pape étant deuement informé de la dévotion et œuvres religieuses et de piété des

[1] Archives municipales, BB 33, fol. 76.

cytoyens de la ville d'Angers et fauxbourgs d'icelle et désirant les y maintenir ou augmenter, après l'humble supplication des recteurs curez des églises paroissiales de la ditte ville et fauxbourgs, se confiant de l'omnipotence de Dieu et de l'autorité de ses benoists Apostres sainct Pierre et sainct Paul, pour maintenir le peuple en dévotion et les exhorter à icelle, a donné et donne à tous les fidèles chrestiens, tant de l'un que de l'autre sexe de la dicte ville et fauxbourgs, lesquels par dévotion, en humilité et révérence, avec chandelles, torches ou cierges allumez accompagneront le Saint Sacrement de l'Eucharistie, lors que l'on le porte aux malades, depuis l'église jusques à la maison du malade, et de ladite maison jusqu'à l'église, pour chacune fois cent jours de vray pardon et indulgence ; et d'abondant a donné et donne à tous ceux qui, avec saintes méditations, oraisons et louanges diverses, non pas en paroles frivoles, ni en caquetant et devisant de leurs négoces privez, assisteront aux processions, tant générales que particulières, qui se feront par la dicte ville et fauxbourgs en l'honneur de Dieu et pour implorer son ayde et faveur, sept quarentaines de vray pardon des pénitences à eux enjoinctes et en quelques manières que ce soit deües, à cause des péchez à eux commis, jouxte et au désir des bulles d'indulgence de nostre dit Saint Père dont la teneur s'ensuit : *Gregorius episcopus servus servorum Dei*, etc.

« Lesquelles bulles bien expédiées, saines, entières et, non viciées ni suspectes, venues à nostre présence, nous désirans le salut du peuple par la grâce de Dieu commis sous nostre charge et pour satisfaire à l'intention de

nostre Saint-Père le Pape et du Saint-Siège, enjoignons et mandons aux recteurs curez de cette ville et faux-bourgs, et leurs commis et vicaires, que les dites bulles ou le duplicata d'ycelle, sous nostre scel et sing de nostre Secrétaire, ils ayent à faire publier, examiner et donner à entendre au peuple de leurs paroisses tant en général qu'en particulier, aux prônes de leurs messes parochiales, ou autrement et deument, à ce que le peuple en étant averti et instruit, puisse s'évertuer et gaigner les dites indulgences. Et de nostre part, pour les inciter à plus de dévotion, Nous, par ces mêmes présentes et de l'autorité à nous accordée par les saints décrets et canons, donnons et concédons à chacun qui assistera comme dessus à chacune procession et qui accompagnera le Saint Sacrement, comme porté est par les dites bulles, pour chacune fois, quarente jours de vray pardon.

« Fait et expédié à Angers, le 6 août, l'an 1579. »

(*Synodes diocésains.*)

On ne peut, quoiqu'à distance, se défendre d'émotion à lecture d'un tel acte. Il est le résultat de trente années du laborieux épiscopat du vaillant Bouvery. Comme tous les hommes de sacrifice, cet évêque était mort à la peine en 1572. Il laissait à son successeur le bénéfice de ses sueurs.

Ce successeur était Guillaume Ruzé, consacré le jour de Saint-Barthélemy 1572. Prélat de cour, précepteur, aumônier et confesseur des fils de Henri II, il fut mêlé à toute leur politique. Député de notre clergé

d'Anjou aux États-Généraux de 1576, il en prononça le discours d'ouverture.

A peu d'années de distance nos paroisses entendirent la publication d'une autre pièce qui rend à jamais immortel le nom de Grégoire XIII. Par son ordonnance du 13 novembre 1582, notre évêque met en vigueur le calendrier grégorien. Interprète des volontés du Saint-Père, exécuteur des décisions du Concile de Trente, il déclare en outre promulguer les ordres du roi Henri III formulés dans sa lettre du 3 novembre 1582 [1].

A une époque aussi troublée on s'attendrait à rencontrer un société languissante et atrophiée et voilà qu'au contraire, avec le progrès des arts et la renaissance des lettres, on voit avec étonnement se développer l'activité commerciale, la transformation de nos quartiers et des améliorations matérielles de toute nature.

En 1563, on rétablit nos foires oubliées.

Le maire, Jean Goupilleau, un paroissien de Saint-Michel, qui demeure impasse des Aix, obtient de Charles IX, l'érection de notre Tribunal de commerce, dont le siège originaire fut aux Carmes. Un juge et deux conseillers le composaient.

Un autre paroissien de Saint-Michel, Toussaint Bault, maire en 1567 et 1568, est le constructeur du quai de la Poissonnerie, le créateur des premiers octrois. Enterré en 1570 dans l'église Saint-Michel, en qualité de bienfaiteur, il avait sa tombe surmontée de son portrait et était honoré d'une épitaphe qui satisferait le plus ambitieux.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1857, t. II, p. 52.

« Aux plus durs temps troublés, rudes et turbulants, il sut départir la justice, protéger le pauvre et rester agréable à chacun. »

Notre paroisse vit, en outre, à ses extrémités, se produire deux nouveaux quartiers. L'ouverture de la rue du Commerce et la construction d'hôtels dans un terrain vague avoisinant le Collège d'Anjou qui deviendront le couvent des Ursulines.

Notre port Ayrault exigeait un accès qui permît de l'aborder et aussi qui pût le mettre en communication directe avec la place de nos marchés, avec nos halles. Cette indispensable voie sera la rue du Commerce que son nom justifie.

Une première ouverture ne put encore que déboucher dans la rue Cornet, car le mur de fortification se reliant au pont des Treilles existait encore, percé toutefois de deux portes correspondantes aux rues Saint-Jacques et de la Roë. Pour cette première ouverture on fit, place des Halles, le sacrifice d'un jeu de paulme qui avait remplacé le parc des jeux et sur la rue du Cornet celui d'un tripot appelé le Jeu du Cornet, d'où vient le nom de la rue. Ce tripot fut transféré impasse des Aix.

Dans la rue de l'Hôpital, aujourd'hui rue David, entre le collège d'Anjou et le couvent des Cordeliers se trouvait un terrain vague encore dépendant de ce couvent. Il convint alors d'utiliser ce terrain et de le couvrir de constructions. Louvet nous en informe ainsi :

« Les religieux cordeliers d'Angers baillèrent une grande pièce de terre à eux appartenant, joignant le Collège-Neuf, qui autrefois estoit en vignes, à des par-

ticuliers qui le prirent à rentes, en laquelle ils ont fait bastir de beaux et grands logis et y ont fait une belle et grande rue qui n'est achevée [1]. »

La rue qui n'est achevée, dont nous parle Louvet, est l'amorce de la rue des Ursules qui ne fut complétée jusqu'à la rue du Mail qu'à l'époque du tracé de cette dernière en 1808.

Mettre en communication directe le collège d'Anjou et le Présidial, fut un projet toujours désiré mais qui ne put se réaliser.

Originairement dans le clos de vigne concédé aux Cordeliers par le Chapitre de Saint-Maurille au commencement du XIIIe siècle, les religieux, pour y établir leur couvent, taillèrent un grand parallélogramme, s'allongeant à l'ouest sur la rue du Pilori devenue rue Milton et aujourd'hui rue Lenepveu, au sud sur la rue de l'Hôpital devenue rue David. Des échancrures, des parcelles de ce clos de vigne restèrent alors inoccupées à l'est et au nord. La parcelle de l'est est celle que nous rencontrons vague encore à la fin du XVIe siècle. Il n'en fut pas de même au nord. Ces terres de Saint-Maurille ne tardèrent pas à être livrées à nos familles municipales qui s'y établissent dans de vastes hôtels. Ces hôtels se retrouvent encore aujourd'hui, et si des parcelles en sont détachées, il est facile de les rapprocher par la pensée pour les reconstituer.

C'est à l'est l'hôtel Gourreau (le presbytère de Notre-Dame), avoisinant le rempart et la porte Saint-Michel. Vient ensuite l'hôtel Lesrat, aujourd'hui l'Oratoire.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 14.

L'hôtel Lesrat joignait l'Aumônerie Saint-Michel et l'hôtel Bault qui deviendra l'hôtel Livois, l'hôtel Blancerc, l'hôtel Perrochel.

Notre maire, Toussaint Bault, avait pour voisin le maire Bitault. François Bitault, sieur de la Raimberdière, avocat à la sénéchaussée, s'était allié à la famille des Ayrault. Il était échevin en 1578 et eut l'honneur de porter le poële recouvrant notre duc François de Valois dans son entrée triomphale. Il devint maire aux années 1582 et 1583.

Ce fut alors qu'il construisit sur les ruines de l'auberge du Plat-d'Estaing, son opulent hôtel devenu aujourd'hui le modeste ouvroir Saint-Charles de la rue Saint-Michel.

Un dégagement sur le Pilori, de vastes jardins cédés aux hôtels voisins en faisaient alors une résidence seigneuriale.

L'hôtel Bitault accuse bien la fin du XVI[e] siècle. Il est encore aujourd'hui l'admiration des amateurs.

François Bitault était le beau-frère de Jean Ayrault, frère lui-même du lieutenant criminel. Jean Ayrault avait été élevé à Rouen par le cardinal Mathieu Cointerel. Il fut maire quatre ans de suite en 1578, 1579, 1580 et 1581 [1].

Ces maires batailleurs qui signent maire et capitaine de la ville, sont des chrétiens qui ont fait le serment de mourir pour leur foi, des monarchistes à toute épreuve, des artistes à leurs heures. Ils sont de plus des amis de la science et des martyrs de dévouement.

[1] *Dict. historique*, t. I, p. 180.

La chaire de droit civil est vacante en 1574 à notre Université; on y appelle une célébrité, Marin Liberge, au gros traitement de cent livres tournois, auxquelles notre évêque en ajoute encore quarante de ses propres deniers [1].

René Chopin vient d'éditer les commentaires de nos Coutumes. Pour lui en exprimer sa reconnaissance, le Conseil de ville assemblé le proclame échevin d'honneur et perpétuel [2].

C'est dans les calamités qu'il convient surtout d'admirer le dévouement de nos maires; c'est dans ces grandes paniques, quand la peste survient, quand la mort frappe à toutes les portes. Deux occasions se présentent dans la période qui nous occupe.

En 1563, l'occupation protestante n'était pas oubliée quand l'irruption du fléau jeta l'épouvante. On fuit nos rues, on quitte la ville; les marchés se tiennent hors les murs prée d'Allemagne et champ Saint-Nicolas; les tribunaux se transfèrent à Villevêque. De longs mois s'écoulent, le mal disparaît en janvier 1564.

Vingt ans de calme font oublier le fléau quand, en 1582, on le signale à Nantes et à Tours.

Le Concile provincial est réuni en cette dernière ville. Il la quitte pour venir à Angers.

Des mesures de salubrité dans notre ville sont prises en prévision du mal. Les hôpitaux sont préparés, on avise à l'établissement d'un sanitat. On confectionne un matériel pour le transport des malades.

L'appréhension se justifie, la peste fait irruption.

[1] Archives municipales, BB 34, f° 33.
[2] Archives municipales, BB 36, f° 395.

« Au mois de juillet 1583, nous dit Louvet, la contagion a commencé dans la ville d'Angers. »

« Le vingtième jour d'août, nous dit le même auteur, MM. du Siège présidial ont fait une ordonnance contenant la cessation de la juridiction. » L'hôpital Saint-Jean érigé en sanitat reçoit les lits des aumôneries de Saint-Michel et de Fils-de-Prêtre. Ces moyens sont vite insuffisants, car la mort est partout et la panique est plus grande encore. Magistrats de la Prévôté, conestables des portes de ville ont disparu. Les religieux de l'hôpital, les médecins même veulent fuir. L'évêque retient ses prêtres, et si Boisineux a déserté, le docteur Letheilleux se dévoue et meurt au champ d'honneur; mais il a des imitateurs et des successeurs. L'encombrement des malades fait envahir les greniers Saint-Jean appropriés en toute hâte.

Le mal progresse toujours, la contagion est à toutes les portes. Le gouverneur Puygaillard est atteint. Personne n'ose plus aborder une maison infectée, assister un malade, enlever un cadavre. C'est alors, qu'aux ordres du Maire, le Corps de ville se rassemble et organise un service de santé, composé d'un prévôt, assisté de quatre aides, dits ses quatre corbeaux.

La pièce fournissant ces détails est trop curieuse pour n'être pas reproduite.

Règlement concernant les provost et corbeaux de la santé.

« Premièrement ledit provost de la santé sera tenu, avec ses quatre corbeaux, aller chacun jour par toute la ville et faulxbourgs d'icelle, savoir pour le matin, de-

puys cinq heures jusqu'à huit, et depuis trois de l'après-dinée jusqu'à six, pour enfin qu'ils soient veuz et appelez par les habitants qui auront besoing de leurs secours :

« Item ledit provost de la santé et ses corbeaux ne pourront aller par la ville et faulxbourgs, qu'ils n'ayent leurs cazaques sur eulx, à chacune desquelles il y aura deux grandes croix blanches, l'une davant et l'autre derrière, et porteront chacun d'eux à leurs mains une houssigne blanche de longueur d'une aulne ou environ.

« Lesdits provost et corbeaulx yront ès églises oyr messe, le plus matin que faire se pourra et se tiendront ensemble sans se mêler parmi le peuple.

« Seront lesdits provost et corbeaux tenuz aller en toutes les maisons dont ils seront requis par les habitants de la ville et faulxbourgs où il y aura des malades ou personnes mortes de la contagion, esquelles maisons lesdits corbeaux entreront pour enlever le corps du trépassé et le porteront en terre au cimetière de la paroisse où sera ledit corps et lequel ils enterreront six pieds bas en terre pour le moins et ledit corps inhumé recouvriront de terre.

« Quant aux malades, lesdits corbeaux les porteront dans les chaises pour cest effect destinées, dans l'Hôtel-Dieu, le plus doulcement que faire ce pourra sans les incommoder.

« Lesquels enterrement et transport desdicts malades se feront chacunes heures qu'ils en seront requis. Marchera ledict provost de la Santé au devant de sesdits corbeaux, faisant sonner une petite clochette à ce

qu'ils soient tout mieulx aperceuz desdits habitants ou estrangiers, auxquels néanmoins ledit provost fera signe de se retirer.

« Quant aux corps de ceulx qui seront trépassez ès fauxbourgs de Bressigné, Hanneloup, Saint-Michel-du-Tertre et ce environ, ils seront portez par lesdits corbeaux dans le cimetière neuf, appelé le cimetière Saint-Sauveur.

« Ne pourront lesdits provost et corbeaux prendre ne exiger d'aulcun habitant pour l'accomplissement de leurs charges susdites aucuns deniers ne meubles, et néanmoins leur est permis de prendre ce qui leur sera volontairement donné avec leurs gaiges ordonnez par la ville.

« Ledict provost de la Santé sera responsable du faict de ses corbeaux qu'il choisira et changera à son gré.

« Et enjoinct auxdits provost et corbeaux de enlever des maisons et porter en toute diligence les corps morts dans le cimetière sans les porter à l'église et les enterrer sans aulcunement delayer.

« Ledit provost advertira les habitans par la ville de nettoier chacun endroict soy, les bourriers et immondices qu'il apercevera ; et advertira la justice de ceulx qui seront delaians et refusans, afin de les y faire contraindre par amandes.

« Ledit provost sera tenu de cadener les portes boutiques des maisons contagieuses et pestiférées et icelles fermer de cadenatz, que lui seront pour cet effet baillez, et ceulx qui seront dedans pourront se faire administrer des vivres par les fenestres.

« Lesdits provost et corbeaux seront tenuz d'accomplir ce que dessus, à peine de prison et de pugnition corporelle.

« Et afin que ces présentes soient congneues et notoires à ung chacun des habitants de cette ville et faulxbourgs a esté conclud qu'elles seroient publiées par les carrefours de ceste ville et à l'entrée de chacun des faulxbourgs.

« Faict et délibéré en l'hostel et maison commune de lad. ville par les maire, eschevins et conseillers d'icelle, le vingt-deuxième jour d'août 1584 [1]. »

La messe du Saint-Esprit, au jour de l'élection du maire, fut le complément du cérémonial observé pour cet acte qui s'accomplissait tous les ans le 1er mai.

Le maire avait pour électeurs les délégués de chacune des paroisses d'Angers, ceux du Chapitre de l'église d'Angers, de l'Université, du Présidial, et tous les membres de corps de la ville. Tous ces personnages convoqués à l'avance se rendaient à l'hôtel-de-ville, aux Cordeliers, escortés par une compagnie de paroisse aux ordres de son capitaine avec tambours et fifres en tête.

L'élection s'accomplissait au retour et le nouveau maire proclamé avec tout son cortège allait rendre ses premiers hommages à Saint-Serge d'abord, à titre féodal, en qualité de tenancier d'un fief de l'abbaye. On baisait dans l'église l'anneau de saint Brieuc, puis on se rendait à l'abbaye.

De Saint-Serge on allait au Château saluer le gou-

[1] Archives municipales, BB 38, fol. 41.

verneur ou son lieutenant, et enfin on venait au Présidial pour prêter serment. Louvet nous en décrit la formule et le cérémonial.

« M..... nommé maire, est venu avec MM. les eschevins et procureur de la ville, où ils ont pris place après nous.

« M. le Maire, après avoir fait son compliment auquel a répondu le Président, est sorti et a été conduit par deux de MM. les Conseillers au bas du degré. Ensuite, a prêté serment à l'audience; puis il a pris place dans le parquet de MM. les gens du Roi et les échevins et procureurs de ville sur les bancs des portiers. »

La journée se terminait par un dîner que le Maire offrait à ses électeurs.

CHAPITRE XIV

LA LIGUE DANS LES PAROISSES D'ANGERS

La France, avec Henri III, marchait à pas précipités vers sa dissolution. La féodalité se reconstituait; les communes aspiraient à leur indépendance; l'étranger convoitait nos dépouilles. C'est, qu'en effet, la nation était menacée de disparaître avec son dernier roi. Les Valois, sans héritiers directs, avaient pour successeur naturel Henri de Navarre, le chef des Huguenots, l'ennemi le plus acharné de la foi romaine.

Dans cette extrémité, la France entière se soulève et constitue la Ligue.

La Ligue, cette formidable coalition de tout un peuple, présente, dans son histoire, deux phases distinctes qui se tranchent par la mort d'Henri III.

Dans la première période des formules religieuses, le choix et la désignation d'un successeur sont les motifs de la lutte.

Henri III disparu, ce sont les compétiteurs ou leurs partisans qui entrent en action jusqu'à ce que la conversion du roi et son absolution aient tranché le problème. Dans cette seconde période, Tours, Angers, Saumur sont les seules villes en France au pouvoir royal. Notre ville d'Angers, militante dans la première période, devient passive dans la seconde. L'élément religieux s'y fait seul sentir. Mais alors, c'est Angers qui a la gloire de former le parti catholique dans le camp monarchique. Dans les deux périodes, notre présidial est le foyer, le centre d'action.

Dans le grand conflit religieux du XVIe siècle, la cause catholique en France, si menacée à son début, était gagnée en 1584, quand la mort du duc François de Valois vint raviver toutes les querelles.

Ce fâcheux évènement, en effet, après les stériles mariages des trois premiers fils de Henri II, laissait sans héritiers la branche des Valois, et livrait le trône à Henri de Navarre.

Ce prince, quoique étranger du fait de sa couronne de Navarre, était de la race de saint Louis; mais il était huguenot, le chef des ennemis du trône, l'adversaire le plus acharné de la foi romaine.

Lui, pour roi, toutes les luttes antérieures, tous les sacrifices, tout le sang versé devenaient inutiles. La

couronne était vouée à l'hérésie. Elle n'avait rien à envier à celle de l'Angleterre. Dans ces conditions, faut-il s'étonner du suprême effort des catholiques pour s'y opposer et ne pas approuver la conclusion du traité de Joinville qui, dans l'année même 1584, unissait tous les princes et seigneurs français pour la défense de la foi? Sommé d'y souscrire, le roi Henri III s'y engage à Nemours, le 7 juillet 1585. C'est ce même traité qui nous est dénoncé à Angers le 27 du même mois.

Angers, d'ailleurs si monarchique, subissait l'entraînement du temps. Les Seize de Paris avaient trouvé leur écho dans nos murs. Notre ville avait opéré sa révolution municipale. Le 21 avril 1584, la démocratie ligueuse s'était emparée du pouvoir et le marchand de drap Morin, en sa qualité de maire, en était devenu le chef.

Charles de Cossé-Brissac, l'un des signataires de Joinville, commandait la province. Il avait remplacé Puygaillard moissonné par la peste. Ce nouveau gouverneur ne pouvait avoir rien de plus à cœur que d'inaugurer le régime de la Sainte-Union. Donc : « Le samedi vingt-septième jour de juillet 1585, nous dit Louvet, a été publié au siège présidial, à Angers, la juridiction tenant par M. René Louet, lieutenant particulier, un édit faict par le roi de France et de Poulongne Henri IIIe, contenant la révoquation des édicts de paccification faicts avec ceux de la religion prétendue réformée huguenotte; et est ordonné qu'ils sortiront et leurs ministres hors du royaulme de France ung mois après laditte publication, si mieux n'ayme-

roient aller à la messe et se faire catholiques et où ils ne vouldroient, leur est permis vendre leurs biens, tant meubles qu'immeubles, après laquelle publication faicte ledict sieur lieutenant particulier a enjoinct aux habitants de ceste ville de se trouver à l'après disnée de ce dict jour dans l'église Saint-Maurice pour assister au *Te Deum* qui seroit chanté pour rendre grâce à Dieu d'avoir inspiré le roy de faire un si sainct édict contre les huguenots, à laquelle après-dinée le dict *Te Deum* a esté chanté a Saint-Maurice, où M. le comte de Brissac estoit, MM. de la Justice et grand nombre d'habitants, à la fin duquel le dict sieur comte accompaigné de M. le procureur du roy et de MM. de la Justice est allé au quarroy du Pillory de ceste ville ou estant, ilz ont faict les feux de joye dudict édict appelé l'édict de l'Union [1]. »

Philippe II d'Espagne, fils et successeur de Charles-Quint, avait alors une souveraine autorité dans le monde catholique. Il était l'âme de la Ligue en France. C'était sous son inspiration qu'elle se constituait. Elle avait d'ailleurs pour chef Henri de Guise, caractère inflexible, soldat intrépide, mais prince hautain, fastueux autant que débauché qui, lui aussi, avait sa cour de mignons. C'était sous son joug qu'avait à se livrer le roi de France, et c'était cette suprême humiliation que ne pouvait dévorer Henri III.

Ce prince avait d'ailleurs un faible pour Henri de Navarre. Il estimait son caractère, avait confiance dans sa droiture et sa loyauté; sa foi religieuse faisait seule

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 55.

obstacle, selon lui, à l'ordre sacré de sa succession. Il sollicite sa franche abjuration, et ce n'est qu'après deux tentatives infructueuses qu'il consent à céder aux obsessions de ses adversaires. Dans ce cas encore, il veut secrètement donner à son cousin un gage de son affection, et ce gage devait être la livraison de notre ville vouée encore une fois à la trahison Ce honteux complot ne se pouvait avouer. Il lui fallait pour son exécution le concours d'un aventurier aussi compromis que présomptueux. Il se rencontra chez un mignon de son frère du nom de du Hallot.

Du Hallot était un gentilhomme originaire de Chartres, que François de Valois avait introduit en Anjou en 1582. Il avait remplacé de Tilly dans le commandement du château. Charles de Cossé-Brissac, notre nouveau gouverneur, venait de le destituer et lui fournissait ainsi l'occasion d'une vengeance. Son équipée est peu connue dans notre histoire locale. Comprimée au début par l'énergie de notre maire et celle du procureur Cochelin, elle avait trouvé devant elle la résistance de la province entière. Si toutefois un premier désastre nous fut évité, un second nous atteignit. Angers, en expiation du châtiment infligé à du Hallot, fut condamné à voir son château rasé. L'exécution, commencée, puis suspendue, puis enfin conjurée, n'en eut pas moins de graves conséquences. Le découronnement de nos tours, la démolition de l'élégant logis de Louise de Savoie furent la rançon de la fidélité et du patriotisme angevin. Ce tableau, si bien dépeint par Louvet, a sa place obligée dans notre historique. Je le reproduis dans son texte :

« Le mercredi, vingt-quatrième septembre 1585, environ les sept heures du matin, le capitaine Hallot, cy-davant capitaine et gouverneur du chasteau d'Angers, a faict prendre ledict chasteau par ung nommé le capitaine le Fresne accompaigné de quelques catholiques et huguenots, tant de cette ville que de ce pays d'Anjou ou estant entrez ledict le Fresne auroit tué le capitaine grec qui commandoit audict chasteau [1].

« Se seroit ledict capitaine le Fresne saisi des clefs dudict chasteau et mis les soldarts hors d'icelluy et se seroit emparé de la place et fermé les portes.

« Sur ces entrefaites,

« M. Cochelin, procureur du roi au siège présidial, MM. les maire et eschevins et MM. de la justice ayant eu advis de la prinse du dict chasteau seroient en grande dilligence allez au-davant dudict chasteau du costé de la Cité où ils auroient trouvé ledict capitaine Hallot qui se prommenoit audict parvis, lequel auroit à haulte voix dict auxdicts sieurs cy dessus qu'il avoit fait prendre led. chasteau et qu'il en estoit gouverneur, et ce, en vertu d'une lettre missive que le roy lui avoit escripte et que c'estoit pour le service de Sa Majesté, pour la seureté des habitants de la ville et pour le repos du paouvre peuple du païs d'Anjou qui estoit pillé à raison des compaignies du dict sieur comte de Brissac.

« Ce que voïant ledict procureur du roy auroit faict prendre ledict Hallot prisonnier en attendant la vol-

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 55 et suiv.

lonté du roy, et à l'après disnée MM. de la ville se sont assemblés au logis de M. l'archidiacre qui estoit lors M. de Chaunay, où ils auroient conclu qu'il falloit abattre le pont dudict chasteau du costé des champs pour empescher qu'il n'entrast personne dans ledict chasteau pour donner secours à ceux qui l'avoient prins.

« Et le jeudi ensuivant vingt sixième jour du dict mois, MM. les maire et eschevins se sont assemblez avec MM. de la justice dans la maison de ville pour raison de ladite prinse où ils auroient conclud qu'il falloit envoyer en grande dilligence prez la noblesse du païs pour assister les habitants et empescher que les huguenots n'entrassent dans ledict chasteau.

« En attendant, lesdicts habitants auroient pour leur seureté faict des tranchées et barricades.

« MM. de la ville auroient en outre conclud qu'il falloit par les paroisses quérir des pionniers pour faire des tranchées es grands chemins où l'on auroit des corps de garde garnis de bons soldats commandés par les gentilshommes et noblesse du dict païs. »

L'évènement justifia ces précautions.

« Le lundi, vingt deuxième jour dudict mois d'octobre, M. le prince de Condé a passé la rivière de Loire accompaigné de quatre mille huguenots et a faict attaquer le fauxbourg de Bressigné et aultres endroits pour tascher de donner secours à ceux qui avoient prins le dict chasteau, lesquels huguenots furent vaillamment repoussés, et les dicts fauxbourgs, tranchées et barricades furent deffendus par de braves capitaines, soldats et habitants de la ditte ville [1].

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, p. 57.

« Le mercredi, vingt quatrième jour dudict mois d'octobre, ledict chasteau a esté rendu par compositions moïennant la somme de trois mille escus baillés par les habitants de la ditte ville. »

Un pareil acte comportait bien sa répression. Le châtiment ne se fit pas attendre.

« Le samedy, vingtième jour du dict mois et an, à l'après disner, par sentence donnée par MM. les gens tenant le siège présidial audict Angers, noble homme, Michel du Hallot, a esté rompu sur la roë, au quarroy du Pillory de ceste ditte ville, et auparavant l'exécution du mort mis et estendu à la question pour savoir ses complices de la prinse dudict chasteau. »

Henri III eut la faiblesse d'abandonner du Hallot, mais ses complices eurent la vie sauve et notre forteresse fut vouée à la destruction.

« Le mercredi, troisième jour de septembre, M. du Bouchaige, gouverneur d'Anjou, MM. les président, lieutenant particulier et Cochelin, procureur du roy, sont entrez au dict chasteau pour faire procéder à l'abat et démolition d'icelluy, suivant la volonté du roy.

« Ce travail commencé fut heureusement suspendu et contremandé peu de jours après. Les dicts maczons auroient commencé à faire l'abat des dites tours, laquelle démollition, ils n'auroient certainement faicte et seroient demeurées en l'estat qu'elles sont de présent lesquelles estaient couvertes d'une belle charpente de bois de chastaignier et couverture d'ardoyses tant du costé de la ville que du dehors et de la mesme haulteur que la tour qui est sur le port Lignier du costé de la Cyté.

« L'on a commencé à descouvrir les tours du chasteau d'Angers du costé de dehors de la ville depuis la Basse-Chaîne jusques à la porte dudict chasteau du costé des Lices qui estoient toutes bien couvertes d'une belle charpente et d'ardoyses.

« Lequel chasteau, en l'estat qu'il estoit, estoit fort beau à voir par le déhors pour la haulteur des tours qui estoient touttes bien couvertes que pour le dessus des portaulx qui estaient richement bastis et particulièrement le portal dudict chasteau du costé de la Cyté au-dessus duquel y avoit une belle chapelle et à costé un bel oratoire auquel y avait un vitral qui estoit bien enrichy du costé de l'entrée dudict chasteau, tant en vitraulx que d'architecture, avec grand bastiment de logis [1]. »

Condé, repoussé, n'en continua pas moins de tenir la campagne contre Joyeuse et Mercœur avec des succès variés qui ne pouvaient manquer d'entretenir la panique dans les murs mêmes d'Angers.

C'était sous ces impressions et pour éviter de nouvelles surprises, que la garde la plus sévère fut commandée aux portes et aux remparts.

Les portes Boisnet furent murées. Tout ce qui les avoisinait fut rasé.

Une casemate fut construite vis-à-vis du collège d'Anjou.

Le fossé de la porte Saint-Michel au port Ayrault fut creusé et revêtu d'un mur de contrescarpe tout neuf. On refit une portion du mur près la porte Saint-Aubin. On rétablit les courtines du château et on enleva les vidanges de démolition laissées dans les fossés.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 6.

Les hésitations, les faiblesses, les duplicités de Henri III inquiétaient à bon droit les catholiques que le supplice de Marie Stuart acheva de surexciter. La séduisante veuve de François II était restée populaire en France. Son immolation jeta le deuil dans les cœurs de ses anciens sujets.

On ne pouvait pardonner au roi de France, au beau-frère de l'infortunée victime, tant d'indifférence et tant d'abandon. C'était sous ces impressions si vivement ressenties que les princes de l'Union exigèrent de Henri III de nouveaux gages qu'on arrachait toujours à sa faiblesse. L'édit obtenu et rendu public dans tout le royaume, nous fut donné à Angers le 10 du mois d'août. Louvet nous en informe ainsi :

« Le jeudy, dixième jour d'août 1588, l'édict d'Union faict par le roy de ses subjets avec luy et l'Eglise catholique pour l'extirpation des hérésies a esté leu et publié au siège présidial d'Angers et auparavant la dicte publication a esté dicte dans ledict pallais, à l'autel de la chapelle, une grande messe répondue et chantée en musique par les psalteurs et musiciens de l'église d'Angers, qui a esté célébrée par M. Jaquelot, doyen de Saint-Martin et conseiller audict siège, où ont assisté MM. Lechat, président, Pierre Ayrault, lieutenant général criminel, René Louet, lieutenant particulier, et Beaultru, assesseur, qui estoient tous revestus de leurs grandes robes rouges avec tous lesquels estoient MM. les conseillers dudict siège et MM. les gens du roy et aultres.

« Après laquelle lecture ledict sieur président s'est mis à genoux davant ledict sieur lieutenant particulier,

lequel tenoit le livre des Saints Evangiles tout ouvert, lequel a juré sur icelles de garder et faire garder le contenu audict édict. Ce faict, ledict sieur lieutenant particulier, le lieutenant criminel, les conseillers du dict siège ont tous juré suivant leur rang et ordre particulier.

« Cet exemple fut imité du prevost des marchands, de MM. les officiers de la prévosté, du procureur du roy, des greffiers, des clercs, des juges et conseil des marchands, juges des traites, officiers du grenier à sel, advocats, sergents, etc.

« Et à l'après disnée dudit jour, MM. les maire et eschevins, capitaines, lieutenants, enseignes et sergents se sont tous assemblez en la maison commune, lesquels ont tous juré sur les Saints Evangiles comme les précédents ledict edict d'Union davant ledict sieur président Lechat, maire de la ditte ville, et le dict sieur lieutenant particulier.

« A esté conclu et ordonné que les capitaines des dittes paroisses ameneroient les manants et habittants de la ditte ville pour jurer et faire le dict serment.

« Ce faict, toute l'artillerie de la ditte maison de ville a esté tirée en signe de réjouissance.

« Le dimanche, à l'issue de la grande messe, M. de la Rochepot, gouverneur d'Angers, MM. du clergé et les religieux des abbayes ont tous faict et presté et juré le serment cy-dessus entre les mains de M. l'official [1]. »

La nation est d'ailleurs appelée à sanctionner ces

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 131 et suiv.

mesures. Les États, dans ce but, sont convoqués à Blois pour le 11 septembre. L'élection qu'ils nécessitent nous est ainsi racontée :

« Le mardi, vingt-troisième jour du mois d'aoûst 1588, il s'est trouvé grand nombre de noblesse du pays d'Anjou en la ville d'Angers. Suivant le mandement du roy ont comparu au pallais devant M. le lieutenant particulier, commissaire en ceste partie, comme aussi ont comparu dans ledict pallais les depputtez des villes de la province qui s'estoient assemblez, des trois Estats de la province d'Angers, pour nommer des depputez pour aller aulx Estats generaulx assignés en la ville de Blois.

« L'avocat du roy Lefebvre, et après lui le lieutenant particulier, ont fait chacun une belle harangue. Puis il a été ordonné par ledict lieutenant particulier, que les trois Estats s'assembleroient, sçavoir : le Clergé, au pallais épiscopal; la Noblesse, audict pallais royal; le Tiers Estat, dans la maison de ville, pour nommer hommes capables pour dresser et porter les cahiers aux dicts Estats généraulx [1]. »

Deux rivaux se donnent rendez-vous aux États de Blois, le roi de France et le chef de la Ligue. Henri de Guise attend des mandataires de la nation la sanction d'un pouvoir qui doit briser à son profit la majesté royale, la mettre à sa merci. Henri III qui sent encore sa couronne sur son front, le veut prévenir dans son projet et le broyer dans son audace.

C'est le 12 mai, dans la journée des Barricades, que

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 134.

Henri III a juré de se venger, et c'est pour le meilleur succès de son entreprise que depuis ce jour il comprime et dissimule son projet. Conçu, nourri depuis six mois, ce projet est abordé froidement et accompli sans scrupule comme un acte de légitime autorité. Qui a pu sans frisonner entendre, dans les galeries de Blois, raconter le drame du 23 décembre 1588? Qui a pu sans émotion considérer des lieux, des murs, des meubles sur lesquels on cherche encore à découvrir le sang des victimes?

N'a-t-on pas reconnu dans cet odieux forfait le fils et le pupille de Catherine de Médicis, un digne frère de Charles IX? A cela près, que le Balafré venge l'Amiral, l'assassinat des Guises n'est-il pas un corollaire de la Saint-Barthélemy?

De ce jour, la mesure est comble; le châtiment ne peut tarder; les Valois doivent disparaître. Henri III, d'ailleurs, n'attendra pas Jacques Clément pour porter la peine de son crime. L'épouvante, autour de lui, fait un vide soudain et dans son isolement, il n'a d'autre ressource que d'aller implorer celui qu'il combattait naguère, l'héritier même de cette couronne qu'il a dégradée et qui devient trop pesante pour lui.

Devant la Pucelle, Charles VII n'était que roi de Bourges; devant Henri de Navarre, Henri III n'était plus que roi de Tours. Il a pourtant encore au château d'Angers, dans Donadieu de Puycharic, un soldat dévoué à sa fortune, et près de lui, dans d'Aumont, un général à toute épreuve. Remplacé par la Rochepot, Brissac a bien toujours la confiance de la Ligue; mais on le peut déjouer et écraser dans un mouvement

d'audace. C'est en effet ce qui se produisit au dire de Louvet :

« Le mardi, vingt-huitième jour dudict mois de mars, qui étoit la semaine sainte, M. le comte de Brissac est arrivé ès fauxbourg de Bressigni.

« Le vendredi saint, au moyen d'avis certains et véritables que le gouverneur, comte de la Rochepot avoit fait approcher de la ville grand nombre de régiments et gens de guerre, tous les habitants de la ditte ville d'Angers avoient prins les armes, fermé toutes les portes, faict des barricades et mis des gardes en la Cyté jusques contre les portes du chasteau pour s'opposer à ce que M. de Puchairicq, gouverneur et capitaine audict chasteau ne fist entrer les régiments en la laditte ville par le dedans dudict chasteau.

« Le dict sieur comte de Brissac alloit par les rues pour esmouvoir davantaige lesdicts habitants.

« Sur les minuit, comme les habitants estoient à garder les barricades qui avoient esté faictes tant aux quaroys que advenues pour garder les portes et murailles, les principaux de la ditte ville qui avoient commandement capitulèrent à la charge que les dicts habitants ne seroient pillés, n'auroient aulcun mal, que ledict sieur comte de Brissac sortiroit de la ville et le lendemain, samedi vigille de Pâques, premier jour d'avril 1585, le régiment de Picquardye a entré en la ville d'Angers pour le roy en garnison, par le commandement de M. le maréchal d'Aumont qui les conduisoit.

« Le lundi, par ordonnance du maréchal, des corps de garde furent établis au portal Toussaint, au portal

Saint-Nicolas, au carrefour de la Trinité et sur les grands ponts.

« Le jeudi tous les catholiques furent désarmés.

« Le dimanche, neuvième jour du mois d'avril, MM. les maire, eschevins, la justice, capitaines et lieutenants de la ditte ville se sont assemblés dans le pallais royal pour adviser au moyen de soulager les habitants de la ditte ville des garnisons qu'ils avoient et amener la ditte ville et habitants en l'obéissance du roy pour le temps à venir et d'obtenir ung pardon de Sa Majesté pour raison des armes prinses par les dicts habitants contre l'armée du roy qui voulloit entrer dans la ditte ville[1]. »

Maître d'Angers, d'Aumont la traite en place vaincue.

La municipalité est sa première victime. A sa tête s'y voyait Pierre Lechat, sieur de la Touche, qui cumulait les fonctions de maire avec celles de président au Présidial. Maire, échevins, conseil de ville, capitaines de paroisse, tout est immolé.

Reconstituée sur ses ancieunes bases, la mairie est confiée à Guillaume Bonvoisin, juge de la prévôté.

Ce jour-là, une ordonnance est publiée aux carrefours faisant défense, sous peine de prison, de franchir le mur de ville ou de se cacher dans les maisons.

Les catholiques ligueurs sont désarmés, les plus compromis frappés d'amendes et de mesures arbitraires de répression.

Quinze sont voués au bannissement;

Neuf enfermés en prison;

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 144 et 145.

Douze séquestrés dans leurs propres maisons; le maire Lechat est de ce nombre.

Tours devient la capitale de Henri III, le siège de son gouvernement. Il y convoque son Parlement qui se scinde et se déchire en deux fractions.

L'une obéit au roi et le suit à Tours; l'autre, aux ordres de la Ligue, reste à Paris.

Gourreau de la Proustière, de la famille des Gourreau de Chanzeaux, avocat au Parlement, dévoué aux intérêts de Henri III, reçoit la charge d'organiser la justice à Angers.

« Le samedi 13 de mai, nous informe Louvet, Philippe Goureau, sieur de la Proustière, maistre des requestes, a monté au siège où il a faict publier les édicts, déclarations et mandements du roy contenant que sa dite Majesté a transféré le parlement de Paris en la ville de Tours [1]. »

En réciprocité de cette mesure, le Parlement de Paris transféra le Présidial d'Angers en la ville de Châteaugontier avec le procureur Cochelin pour lieutenant général.

Assisté du roi de Navarre, le roi de France, Henri III, voit sa fortune grandir rapidement. Sa capitale, serrée de près, va céder sous l'effet des efforts combinés, quand le couteau de Jacques Clément met fin à ses jours (2 août 1589).

Ce premier attentat à la vie sacrée d'un souverain, cette mort soudaine et imprévue eut dans le camp confédéré des deux rois les plus graves conséquences.

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 152.

L'étonnement, la stupeur, l'embarras firent aussitôt place à la désespérante actualité de la question dynastique. Composée de catholiques, l'armée du roi défunt ne pouvait, sans épouvante, envisager la perspective de marcher sous la bannière d'un huguenot. Aussi le roi qui jusque-là ne mourait pas en France semblait mort en ce jour. Chefs et soldats découragés jettent leurs armes et s'enfuient. Un petit nombre avec hésitation consent à servir le Béarnais; mais il exige sa foi sauve et de plus encore un souverain qui promette de se faire catholique. D'Aumont est de ce petit nombre. Serviteur de Henri III, il était à ses côtés quand il fut blessé.

Aussi reçut-il, avec les derniers soupirs de son maître, ses dernières recommandations, qui étaient d'accepter pour roi Henri de Navarre et de se fier à sa parole.

Mais Angers lui-même, que fera-t-il? Comment accueillera-t-il la sinistre nouvelle? Quelle sera son attitude? Fidèle à ses traditions, restera-t-il catholique et alors se livrera-t-il à la Ligue ou bien au prétendant ? Graves alternatives que Louvet nous dépeint avec une éloquence que je me garderai d'altérer.

« Le samedi cinquième du mois d'août 1589 est arrivé un courrier Angers qui a raporté que le roy avoit esté frappé d'ung coup de couteau par un jeune jacobin au dessous du nombril, à raison desquelles nouvelles les habitants ont prins les armes et se sont cantonnés par les quarefours, scavoir : la Trinité, porte Chappelière, Pillory, la maison de ville, la prison, le

boulevard Saint-Serge, la porte Boisnet, le pallais fermé et faict bonne garde.

« Puis le mercredi, huitième dudict mois, les capitaines de la ville d'Angers et tous ceux qui avoient commandement, MM. les maire, eschevins, la justice et MM. du clergé se sont, avec ledit sieur la Rochepot, tous assemblés en la maison de ville, ont tous juré et promis de se maintenir les uns avec les aultres en la religion catholique, à sçavoir :

« Ils désirent vivre et mourir comme devant en la religion catholique, apostolique et romaine, et à l'Estat, police et gouvernement de la ditte ville et pays, s'en remettant du tout en l'obéissance de mesdits sieurs de la Rochepot et Pichery, leurs gouverneurs [1]. »

Manifestement Angers veut encore une fois rester catholique. C'est, dans cette solennelle perplexité, sa première aspiration, son unique volonté exprimée avec autant de spontanéité que d'énergie. Quant à l'état, police et gouvernement de la ville et pays, il s'abandonne au patriotisme et au dévouement des gouverneurs la Rochepot et Puycharic. Ces sentiments des mandataires de la cité sont assurément ceux de la population; l'émotion de l'évènement au jour de sa publication et les effets qu'elle provoque en sont la preuve éloquente, toutes les pages de Louvet le démontrent.

Henri IV ne s'y méprend pas et personne ne se montre plus que lui respectueux de cette foi religieuse. Il a sacrifié Saumur et l'a livré à Duplessis-Mornay, son pontife des huguenots; mais il ne veut pas souiller

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II. p. 158.

Angers. Tout roi qu'il se donne, il n'y veut entrer que catholique. Deux fois avant sa conversion, dans ses diverses migrations, il est amené au seuil de la province, à Sablé, à Saumur, et là il reçoit les hommages et compliments de nos maire et échevins, deux fois il résiste aux instances qui lui sont faites de pénétrer plus avant. Ce respectable scrupule ne peut le dispenser de se créer un parti dans le camp catholique.

Il obéit à cet impérieux besoin, mais il le veut trouver dans les plus purs et les plus honnêtes.

C'est au premier plan Gourreau de la Proustière que nous rencontrons investi déjà dans notre ville de la confiance de Henri III.

Henri de Navarre l'a vu à l'œuvre; il a pu apprécier sa prudence et sa fermeté, il a discerné son intelligence et son dévouement. Aussi dès le début de son règne, il lui adresse une longue lettre conservée précieusement dans les archives de famille au dire de M. de Quatrebarbes. Cette lettre, expression d'une confiance sans bornes, lui laisse les pouvoirs les plus illimités de justice et d'administration. La Proustière est pourtant mal noté par Louvet qui l'appelle un faux catholique, parce que, s'inspirant des principes qui feront l'Édit de Nantes, il cantonne les huguenots à Miré et Châteauneuf. Louvet a tort; il le juge en ligueur passionné. Gourreau de la Proustière est l'exécuteur testamentaire de son cousin Pierre Gourreau enterré à Saint-Michel-du-Tertre. C'est qui lui compose l'épitaphe que nous connaissons. Aux jours que nous traversons, il relève le président Lechat de son humiliation, lui rend ses fonctions à la tête du présidial. Cette sage mesure groupe

autour de leur chef les conseillers. Cochelin, seul, l'abandonne pour aller à Châteaugontier. La Proustière le remplace par Marin Boylesves.

Marin Boylesves est le fils de François, l'enquêteur du sac de Saint-Maurice. Marin n'a point dégénéré dans les traditions de famille. Le dévouement qu'il porte à son souverain n'a d'égal que sa piété qui se manifeste dans ses donations. Lieutenant-général de la sénéchaussée à la place de Cochelin, chevalier héréditaire des ordres du roi avec privilège insigne de trois fleurs de lys d'or dans ses armes, ses dépouilles mortelles, recueillies au couvent des Cordeliers dans la chapelle de famille, sont surmontées d'une verrière le représentant à genoux orné de sa robe écarlate de judicature.

Qui n'a remarqué aussi dans notre Musée de sculpture la vénérable figure du sénéchal Donadieu de Puycharic. Lui, aussi, est à genoux, et ce beau marbre surmontait son tombeau aux Jacobins. Son attitude religieuse et grave commande le respect. Tout ce qui nous reste à dire de ce personnage justifie cette expression.

Tels sont les personnages qui au 8 août 1589 ont fait le serment de rester catholiques et de sauver la foi religieuse. Nous trouvons pourtant une note discordante dans cette harmonie, et cette note vient de notre évêque Ch. Miron.

Miron, au commencement du XVII^e^ siècle, Henri Arnault, à la fin du même siècle, ont l'un et l'autre occupé le siège pendant plus de quarante ans, et tous les deux ont marqué leur place dans notre histoire locale.

Charles Miron s'est rendu célèbre par ses dissentiments avec son Chapitre. Le temps, les circonstances, l'âge et le caractère de ce prélat les ont motivés.

Il avait succédé à Guillaume Ruzé, mort à Paris le 28 septembre 1587. Il était le fils de Marc Miron, premier médecin du roi Henri III. Déjà pourvu de l'abbaye de Cormery, il dut à la faveur de son père d'être investi de l'évêché d'Angers à l'âge de dix-huit ans. Il se hâta, aussitôt nommé, de prendre possession par procureur :

« Au mois d'octobre 1588, nous dit Louvet, M. Ch. Miron s'estant faict recevoir évesque d'Angers, par procureur, les habitants de la ville ont appelé de la ditte réception comme d'abus et pour les causes d'opposition disoient qu'il n'estoit de la quallité portée par les saincts Conciles, n'estant ni ayant l'aage y requis, ny capable en doctrine et qu'il avoit la veue trop courte; et auroient les dicts habitants constitué procuration pour former la ditte opposition en la maison de ville laquelle avoit teneu pour cest effect le lundi vingt quatrième dudict mois pour en aviser et envoyer vers le roi à Blois [1]. »

L'opposition faite au jeune prélat avait pour instigateur et pour chef René Girault, pénitencier et théologal du chapitre, vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, prêtre régulier et austère de mœurs, mais passionné ligueur, alors encouragé par nos députés aux Etats de Blois. Toutefois, l'émotion causée par la mort des Guises, ne permit pas à ces députés de se faire écouter dans l'Assemblée de la nation. L'élu du roi,

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 137.

maintenu alors sans opposition, put braver l'opinion et s'imposer dans sa ville épiscopale à la faveur et par les armes du maréchal d'Aumont.

Louvet nous dépeint ainsi son entrée dans sa ville épiscopale :

« Le samedi, quinzième jour d'avril 1589, M. Ch. Miron a esté en faveur du sieur maréchal d'Aumont et de son armée contre et au préjudice des oppositions du clergé et des habitants receu évesque d'Angers et iceluy mené en l'église Saint-Maurice par la force des armes contre le gré et la volonté des bons catholiques de la ville [1]. »

Ce pontife installé par la violence dut épouser la politique de Henri III. C'est dans cet ordre d'idées que le vingt-sixième jour du mois de mai, nous dit Louvet, « M. Ch. Miron, évesque d'Angers a fait un formulaire de prières qui se devoient faire pour le roy tous les jours de la semaine aux grandes messes et vespres, des paroisses, chapitres, abbayes, couvents, monastères et autres églises. »

Des prières se pouvaient prescrire pour un roi que l'église avait consacré. Mais quand le meurtre de Jacques Clément eut tranché les jours de ce souverain, il n'en pouvait être de même pour un successeur hérétique, nommément excommunié dans l'éclat des formes canoniques. Et alors si, dans ce temps, tout évêque français se voyait obligé à la réserve, la prudence s'imposait à un prélat de dix-neuf ans, qui encore n'était revêtu d'aucun ordre sacré. Pour son malheur et

[1] Journal de Louvet. — *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 151.

celui de ses diocésains, Miron ne connaissait pas les tempéraments de précaution et de ménagements.

Dès le vendredi, 1er septembre, dans la cathédrale Saint-Maurice, à l'occasion du service pour le repos de l'âme du roi défunt, l'orateur, désigné pour l'oraison funèbre, avait l'ordre de demander des prières pour le roi de Navarre. Cette déclaration ne suffit pas à Miron; il appelle dans ses chaires de paroisses un prédicateur spécial qui avait mission de faire l'opinion pour le nouveau roi. Ce prêtre, du nom de Chauveau, curé d'une des paroisses de Paris, était de foi notoirement suspecte. Louvet, dans sa prévention, nous le dépeint habillé à la façon des ministres de la Rochelle. Cette tentative provocante devait soulever des adversaires. Elle allait produire une lutte d'autant plus acharnée, qu'elle avait pour instigateur le théologal Gérault qui s'y croyait obligé par ses fonctions mêmes.

Des processions aux premiers dimanches de chaque mois groupaient alors le clergé et les fidèles de la ville entière. Le gouverneur, le présidial et la mairie suivaient en costume officiel ces processions. Dans une église paroissiale, but de station, se donnait un sermon qui avait ainsi pour auditeurs toute la population. Ce fut l'occasion que saisit notre évêque au 4 février 1590 et l'église Saint-Maurille fut choisie pour la manifestation.

Toute l'assistance avait pris place et attendait avec anxiété le prédicateur qui s'était prudemment caché dans une maison voisine. Le prévôt des maréchaux eut l'ordre de l'y aller prendre pour l'indroduire; mais il rencontra devant lui, formé par Girault, un infranchis-

sable rempart humain composé de femmes en grande partie qui fit pleuvoir sur le prêtre étranger une grêle de pierres, de chaises et de tabourets. Chauveau recule épouvanté et se réfugie en toute hâte dans la maison qui lui servait d'asile. Ce désordre devait appeler ses représailles et provoquer un châtiment. Girault fut saisi et mis en prison, puis traduit à Tours devant le Parlement qui le condamna à faire amende honorable sur le parvis de l'église Saint-Maurice, nu, en chemise et une torche en main. Il subit sa peine le 8 août, et ses complices les curés de Saint-Denis et de la Trinité qui avaient pris la fuite furent pendus en effigie.

Ces conflits, tant violents qu'ils soient, laissaient intacts les sentiments religieux de nos magistrats que nous trouvons, à peu de jours de distance, suivre pieusement et en robe, des Cordeliers à Saint-Michel-du-Tertre, une procession du Saint-Sacrement. Le sermon d'usage s'y donne en notre église sur un sujet tout opposé aux intérêts du roi.

Les jugements et les répressions ne calmaient pas les passions religieuses et les victoires de l'armée royale restaient sans résultat.

Cinq ans de luttes stériles persuadèrent enfin Henri de Bourbon qu'il n'aurait raison de son peuple qu'en se laissant vaincre lui-même et qu'en rentrant dans cette Église dont il devenait par naissance le fils aîné. En dépit donc de son conseiller Mornay, il se fit instruire et embrassa enfin la foi romaine, à la grande joie des catholiques angevins.

L'abjuration de Saint-Denis, le sacre de Chartres et

enfin l'absolution de Clément VIII lui firent son droit et lui livrèrent la couronne.

Les ligueurs devinrent alors des révoltés, et Philippe II un ennemi national que le roi de France parvint bien vite à dominer.

L. Rondeau.

DE LA

MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

EN AGRICULTURE

La science de l'Agriculture est l'âme de l'Expérience.

(Olivier de Serres.)

Il est aujourd'hui parfaitement reconnu que, contrairement aux conclusions que Thurmann avait tirées de ses observations, c'est la nature chimique du sol qui détermine la *flore* de chaque région : l'état physique du terrain n'intervenant que d'une manière secondaire.

Partant de ce principe — aujourd'hui incontesté — nous considérons l'étude expérimentale des engrais comme la dominante parmi tant d'autres qui intéressent, à divers titres, la richesse agricole de notre pays, dont la *fortune* est de plus en plus atteinte par les importations étrangères. Nous avons entrepris de rechercher — sans parti pris — quel est le meilleur système à employer pour étudier pratiquement un engrais.

La méthode expérimentale qui s'applique à l'analyse complète et naturelle des engrais dans des champs d'ex-

périence, nous a paru la seule méthode rationnelle et à la portée de tous les intéressés, de toutes les intelligences. Nous développons cette idée en nous établissant sur des motifs qui nous ont paru à l'abri de toute critique sincère et loyale.

Nous n'avons pu traiter cette question des engrais, sans flétrir le charlatanisme qui accable les agriculteurs d'impôts énormes, par ses fraudes, sa fausse science, et déroute les combinaisons les plus intelligemment conçues. Nous avons donc dû signaler les fraudes nombreuses, habiles, incessantes, ayant souvent une apparence scientifique bien trompeuse, qui régissent, en quelque sorte, le commerce des engrais. Nous demandons que jusqu'à ce que l'instruction générale et l'éducation libérale aient mis dans leurs programmes l'étude sérieuse de la science agricole, les Sociétés d'agriculture patronnent par leur honorabilité la vente des engrais qu'il leur semblera loyal de recommander.

Par l'action continue des membres des Sociétés agricoles et la publicité donnée à leurs jugements, les machines agricoles les meilleures se sont répandues, améliorant partout le sol et fertilisant les terres incultes; une partie de leur mission est ainsi remplie. Ce qui reste à faire est bien autrement sérieux que l'œuvre déjà accomplie, car la restitution à faire au sol des éléments que les récoltes lui enlèvent, est une question de vie ou de mort, non seulement pour la ferme ou l'individu, mais pour le pays tout entier.

Il s'agit non seulement de ménager nos ressources présentes en conservant mieux nos engrais et de lutter contre la concurrence étrangère par une culture inten-

sive, à « coups d'engrais » ; mais encore de réparer les fautes du passé, tout en préparant l'avenir.

Pourquoi ne pas faire pour les engrais ce qui a été si brillamment exécuté pour les machines agricoles, avec un succès aussi incontestable qu'incontesté ?

Les idées que nous allons développer ne nous sont pas personnelles ; nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une découverte dans une voie où tant d'autres, plus vaillants et plus instruits, ont projeté une lumière si vive, qu'une révolution agricole est apparue nécessaire, et s'opère petit à petit, fatalement, sous nos yeux, sans que dans notre Anjou nous y prêtions une attention bien suivie ; au grand dommage de nos intérêts.

Nous nous sommes appuyés sur les travaux des agronomes les plus savants et des chimistes les plus compétents et les plus éclairés. Nous avons transcrit en partie les idées, les préceptes, si nets et si concis que M. Th. Bécour a exprimés dans son beau travail sur l'Empirisme. Nous avons groupé et relié ces maximes si sages en leur donnant ainsi un corps, une corrélation, une liaison qui lui manquaient. Les documents les plus sérieux que nous ayons trouvés comme arguments contre la falsification des Engrais proviennent un peu de nos travaux personnels, mais sont surtout tirés d'un rapport des plus intéressants, publié par M. Guinon, directeur de la station agronomique de Châteauroux.

Nous nous plaisons donc à rendre hommage à ces deux savants, dont la science étendue et pratique est la garantie la meilleure que nous ayons à présenter de la véracité et de l'importance des faits que nous signalons,

garantie plus sérieuse et mieux établie que celle qui pourrait ressortir de nos modestes connaissances. Nous avons donc fait aux *mémoires* de MM. Bécour et Guinon de larges emprunts, si répétés que nous avons jugé inutile de les signaler presque à chaque page. Nous avons conservé, sans en modifier l'expression, ni le choix heureux des mots, beaucoup de leurs idées les plus saillantes.

Le mérite de ce travail leur revient presqu'en totalité; nous avons cru intéresser les membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, en condensant en quelques pages de précieux renseignements, dont cette question si sérieuse des Engrais a besoin, pour être discutée, éclaircie et résolue.

Nous parlions tout à l'heure, nous parlerons encore et souvent de la nécessité de la *restitution* au sol des principes que les récoltes lui enlèvent : nous nous plaisons, et c'est notre devoir, à rendre à César ce qui appartient à César.

G. DE C.

CHAPITRE PREMIER

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE EN AGRICULTURE

Le libre-échange, les nécessités nouvelles de la vie, les plus grandes facilités de communication et de transport, les progrès de la science, la lutte pour la vie entre les nations, ont modifié profondément les différents

systèmes de l'économie rurale. La culture intensive succède partout à la culture extensive, l'obligation d'exporter de la ferme et du pays beaucoup des produits qui autrefois s'y consommaient, entraînent avec elles la nécessité *absolue* de la restitution intégrale à la terre des éléments qu'on lui enlève.

Il résulte de ces faits nouveaux l'obligation de faire entrer dans l'exploitation de la ferme la méthode et la balance. Donc, le progrès agricole ne peut s'accomplir que par la science, et pour le suivre ou le diriger l'agronome doit posséder un savoir approfondi, une grande expérience, un parfait jugement, un complet désintéressement, et l'amour — si rare aujourd'hui — des choses agricoles. Avec ces qualités, les unes innées, les autres acquises, il pourra étouffer le *charlatanisme* qui, sous les formes les plus variées, abuse de la crédulité de ceux qui exercent la profession noble, ardue et pénible de cultiver la terre.

I

Le temps n'est plus où le *fermier* pouvait se contenter de connaître ses terres, de ne songer, sans autre ambition, qu'à l'application dans une modeste mesure, de l'expérience acquise par lui-même ou par ses devanciers, pendant de nombreuses années d'observations et d'études. La production *maxima* est une question vitale pour l'agriculture, et l'étude des moyens d'y arriver nécessite des connaissances toutes spéciales, nombreuses, sérieuses, étendues, dans lesquelles figure tout un cortège de sciences élevées : la physique, la chimie, la météorologie et la physiologie végétale !

Eclairer les cultivateurs sur ces graves questions et sur les dangers du charlatanisme en agriculture, c'est vouloir en même temps les instruire. Or, la tache est difficile et complexe d'engager ainsi la lutte du raisonnement avec des personnes peu inquiètes de ce qu'on a dit de vrai et de grand dans tous les âges, et qui, incapables de juger les grandes découvertes, prennent souvent la *Routine* comme la base des connaissances humaines. Plus on monte, plus l'horizon s'élargit : comment convaincre ceux qui, immobiles ou inertes, sont sur une réserve continuelle; croient, de père en fils, aux erreurs qui, rejetées ou déjà même oubliées par la science vraie et la pratique, sont religieusement gardées par la *tradition* dans chaque pays.

Aussi le charlatanisme trouve là un terrain tout préparé pour ses agissements, sa marche libre et son implantation.

Réagir contre toutes ces tendances dangereuses est difficile, car toujours il se rencontrera des ignorants, des hommes faibles, crédules ou sans instruction. Mais c'est une lutte à entreprendre pour l'*honnête* : *Vir probus medendi peritus*, et bien faite pour séduire les esprits généreux. Il y aura plus d'erreurs à combattre que de vérités à établir; et rien dans ce monde n'étant absolu, une juste mesure sera à conserver dans les modifications des choses anciennes et dans l'établissement des principes nouveaux. Mais l'homme qui sait et qui veut n'en ignore pas, et tout en marchant à pas lents dans la bonne voie, il saura empêcher la fausse science de courir dans la mauvaise.

II

Le charlatanisme agricole est malheureusement un ennemi qu'on ne peut prendre corps à corps, ni étreindre, ni terrasser; mais on peut et l'on doit, par la logique, par l'expérience, lui porter des atteintes sérieuses en unissant étroitement les uns aux autres des principes scientifiques indiscutables, en en formant un réseau, un filet qui le saisisse de toutes parts, sans merci aucune.

Le charlatanisme ne doute de rien; sinon par la parole, au moins par la *presse*, son bavardage en impose à l'homme simple et naïf. Combien nos campagnes reçoivent chaque jour de brochures agricoles, que des hommes, même instruits, ne craignent pas de répandre; animés, nous ne savons par quel besoin de se produire; incapables, eux-mêmes, de juger et de raisonner ces appâts tendus par la médiocrité ou la malhonnêteté à l'ignorance, toujours prête à la séduction de l'*erreur!*

La culture, déjà si peu rémunératrice, s'accomode mal d'essais continuels, de tâtonnements irréfléchis! Elle exige, par ses errements, qu'on agisse avec précision, afin d'éviter la perte du temps qui, surtout dans la pratique agricole, est de l'argent. Elle ne peut se satisfaire d'un fausse sécurité, qui la jette ensuite dans l'incertitude, puis l'année suivante dans une irrésolution toujours dangereuse.

C'est surtout en culture qu'il faut se garder de tout système qui brise l'uniformité des choses; les moyens perturbateurs sont dangereux dans une exploitation qui

s'est façonnée, depuis de nombreuses années, à un régime, à un traitement devenus quelquefois rationnels, parce qu'ils se sont trouvés imposés par une longue durée.

Or, quand on ignore la structure, le mécanisme, les fonctions d'un machine, comment prétendre y ramener l'ordre lorsqu'elle est dérangée. Qui discernera les indications données par la plante, l'état du terrain, le *modus vivendi* créé par le climat et l'économie générale de la ferme.

Nul ne le sait mieux que le fermier, dit-on!

Mais est-il bien apte, devant les besoins et les exigences nouvelles de la culture intensive, à reconnaître ces signes et ces symptômes, et combien de dissemblances lui échapperont!

Ici, il ne faut pas frapper au hasard, car toute expérience agricole dure un an; le savoir seul peut consulter la terre, l'interroger, et la coordination des faits observés fera le reste.

C'est ce qui nous force à recourir à la méthode expérimentale et à son application; non pas à celle qui analyse physiquement ou chimiquement la terre par les moyens les plus en vogue ou les plus nouveaux : c'est une opération qui exige du temps, des instruments spéciaux et des connaissances élevées. Mais, marchant dans une voie pratique, à la portée de tous, nous nous bornerons à diagnostiquer la terre, à examiner son état d'épuisement, à connaître les éléments qui lui manquent et que nous lui restituerons.

Devant ces « *prospectus* » dont l'annonce éhontée s'affiche partout, ne doit-on pas s'étonner de l'absence

d'une répression efficace dans notre singulier état social, qui punit un délit d'opinion et passe indifférent devant le charlatanisme qui détruit la confiance, ruine les uns, et retarde de tant d'années le progrès agricole. Ces annonces sont aussi dangereuses que les doctrines prêchées à la devanture des journaux. On peut en effet juger une politique et n'être pas apte à comprendre la portée scientifique d'un procédé trompeur. C'est cette diffusion permise des ouvrages, soi-disant populaires, d'agriculture qui crée le charlatanisme agricole. Ce dernier ajoute ses erreurs dangereuses à celles qui proviennent de la tradition souvent empirique, dirigeant de père en fils, avec des dangers moindres, il est vrai, la culture d'une ferme. Toutes deux sont de la science de contrebande !

Contre la première, l'instruction seule est l'arme du combat à livrer. Il n'existe pas, en effet, de moyen légal, réellement pratique, pour arrêter le charlatanisme agricole, sous quelque forme qu'il se présente : la plus dangereuse et souvent celle qu'on peut le moins atteindre. En tous cas, la répression actuelle est illusoire et dérisoire; le juge désarmé ne poursuit que mollement les abus les plus cruels et les plus manifestes : cette impunité est un danger permament.

III

Il s'agit cependant, Messieurs, de sauvegarder l'avenir de l'agriculture, la bonne foi et la confiance des populations rurales, et si la raison et le bon sens sont les seuls moyens mis à notre disposition pour contre-

balancer l'influence funeste d'une exploitation sans frein, sachons nous en servir jusqu'à en abuser !

Les Sociétés d'Agriculture hésitent, sans raison disons-le, à prendre la tête de ce mouvement d'opposition et de protestation. Créées par des hommes instruits et honnêtes, elles devraient prendre à cœur de combattre l'erreur et le préjugé par l'*exemple, le livre et la parole*. Elles ne pourraient être accusées de faire de la propagande commerciale ni de la réclame, car l'honorabilité et le désintéressement de ses membres sont des garanties que les cultivateurs estiment à leur juste valeur.

Elles devraient prendre en mains notamment les annonces des engrais, pour détruire toute autre publicité dangereuse à tant d'égards. Leur rôle est d'empêcher l'exploitation du cultivateur, leur mission doit être de signaler les sages pratiques, les causes et les dangers de l'empirisme et des recettes mystérieuses. Elles devraient constamment instruire le public des essais qui se font dans la culture, de la valeur des procédés et des engrais, et enfin du danger des vaines et ridicules pratiques. Il est incontestable que la science, la raison, la réflexion peuvent *seules* distinguer ce qui dépend du régime, des systèmes de labour, des engrais, des influences extérieures, d'avec ce qui appartient à la marche ordinaire de la végétation. Le danger sera ainsi conjuré, en partie du moins, car en agriculture les esprits les plus droits commettent également des erreurs. A quels résultats sont donc conduites des intelligences moins cultivées?

Il est plus que temps de faire cesser le tribut que la crédulité humaine paie, sans répugnance, aux annonces

des journaux intéressés, tribut de valeur incalculable. Il faut agir, puisque la loi ne peut punir le parasite qu'elle protège souvent plus que le savant. Mettons donc en garde les cultivateurs contre ces publications journalières de procédés, qui peuvent être pour les marchands cupides une source de produits illicites, mais qui sont, pour la science agricole, une source de mécomptes et de découragements.

CHAPITRE II

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE ET DU CHARLATANISME

Le charlatanisme a deux écoles : l'une ignorante, l'autre déloyale ; toutes deux sont dangereuses ; la première peut être honnête, car elle pèche par imagination, manque de jugement, sinon d'intelligence.

Elle se borne ordinairement à constater les faits qui se déroulent sous ses yeux et tels qu'ils se présentent, sans chercher à les reproduire, et sans modifier les circonstances qui les accompagnent. Elle isole les faits après les avoir recueillis, sans s'occuper de les lier par la synthèse. D'une simple observation passive d'un cas particulier, elle conclut à la généralité des phénomènes observés; quand au contraire elle n'a saisi qu'un des anneaux d'une chaîne dont la longueur et la forme sont encore inconnues.

Le charlatanisme aligne ses chiffres, cache ses insuccès et attribue à sa méthode un avantage passagèrement

obtenu, au lieu de reconnaître qu'il est, le plus souvent, dû aux efforts combinés de la nature et du hasard. Les prétendus agronomes, *empiriques déguisés*, qui, en inspectant un sol d'un seul regard, jugent, apprécient et concluent à un système de culture, sont des imposteurs confondant à plaisir et faisant incontestablement de l'arbitraire.

C'est qu'en effet l'agronomie n'est pas une simple nomenclature de procédés, en regard desquels on a accolé un résultat obtenu, qui ne peut être qu'un cas particulier dont la généralisation serait une grosse erreur. L'ignorance des lois de la nature et de celles de l'économie rurale peuvent seules expliquer toute la croyance accordée aux systèmes les plus bizarres, dont la valeur dépend uniquement du degré de *savoir-faire* de ceux qui les présentent.

La méthode expérimentale procède de toute autre manière.

Elle opère la synthèse des phénomènes observés, et conduite et dirigée par l'intelligence et la science, elle est la seule pratique, parce qu'elle est la seule conduisant au succès.

Elle sait que rien n'est stationnaire dans la nature, chez qui tout tend à l'ordre; elle a comme base, dans ses appréciations ce principe, qu'il n'existe aucun système, aucun procédé à préconiser pour une culture déterminée, dont la réussite est fonction des milieux qui l'entourent.

On ne peut prétendre, en effet, que chaque culture doive être identiquement comprise et menée dans toutes les contrées.

Chaque terre a son âge, son tempérament, son milieu, la résistance de son économie, ses prédispositions, ses saisons, ses climats et d'autres conditions ignorées qui interviennent, chacune avec leur coefficient pour modifier le résultat envisagé et désiré. Il faut donc connaître le pays où l'on veut combattre et laisser le charlatanisme sur les routes qui y conduisent et qu'il ignore. La terre (pour la méthode expérimentale) est un patient qu'il faut voir, connaître et diagnostiquer pour trouver dans son étude et l'observation qui en découle, la base essentielle d'un traitement rationnel.

Il y a, en effet, dans chaque terre, une force latente, connue principalement du cultivateur expérimenté et sérieux, mais qui ne se dévoile qu'à de rares intervalles aux curieux de la nature. On ne comprend pas ces mystérieux courants, on les constate; les lois précises et complètes de la vie végétale sont encore à établir. L'agronome, digne de ce nom, doit étudier les modifications des rapports qui existent entre le corps et le principe vital. Une déviation de la circulation, de la composition des éléments d'une terre, modifications et déviations qui peuvent être non-seulement spontanées, mais encore provoquées, déroutent les plus savants aperçus.

Combien de terres maigres n'ont rien à faire, ni rien à profiter de l'emploi des engrais riches, ni des cultures intensives, parce que trop jeunes ou convalescentes, si nous pouvons nous exprimer ainsi, elles seraient nourries trop violemment sans avoir encore les ressources voulues pour la digestion et l'assimilation. Les nouveaux engrais chimiques sont souvent nuisibles dans des mains inex-

périmentées : ils font le mal en empêchant le bien, promettent et compromettent.

C'est donc avec une extrême réserve qu'il faut toucher aux nouveaux procédés de la science agricole; il s'agit d'abord de savoir s'ils sont nécessaires; et cette nécessité reconnue, il faut choisir parmi ceux qui sont offerts celui qui convient le mieux au genre de culture, à l'état de la terre.

Les *spécialités recommandées* ressemblent aux vêtements confectionnés à l'avance; les uns et les autres ne s'adaptent jamais parfaitement au corps. Les engrais les plus vantés n'ont souvent aucune vertu pour le cas spécial que l'on considère; combien d'entre eux ne sont que la forme coûteuse d'un engrais naturel que l'on a sans raison décomposé ou transformé.

Aux difficultés déjà si nombreuses d'une bonne culture, aux nécessités de saisir l'occasion (*occasio præceps!*) occasion fugitive dans les corps vivants soumis aux intempéries, pourquoi ajouter les incertitudes de traitements irrationnels ?

CHAPITRE III

DE L'EXCELLENCE DES ENGRAIS NATURELS

Nous avons choisi pour traiter du « charlatanisme » en agriculture l'étude des engrais et des fraudes, auxquelles ils sont non seulement exposés, mais malheureusement soumis, parce que l'importance de l'emploi des

engrais chimiques et des engrais extérieurs à la ferme, est capitale en agriculture.

La fortune publique est intéressée à cette question dans une mesure telle, qu'étant donnée une contrée, on peut en déduire sa richesse et la possibilité qu'elle a d'exporter ses produits, et notamment des céréales, par l'importation des engrais qui s'y fait.

Dans le département de l'Indre, M. Guinon a relevé les documents suivants, puisés dans des tableaux dressés par le directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ENGRAIS IMPORTÉS DANS LE DÉPARTEMENT		GRAINS ET FARINES EXPORTÉS HORS DU DÉPARTEMENT	
Périodes	Quantités	Périodes	Quantités
1856 à 1860	10,081 qx	1857 à 1861	63,868 qx
1862 à 1865	17,363 »	1862 à 1866	124,993 »
1866 à 1871	24,487 »	1867 à 1873	139,728 »
1873 à 1877	32,627 »	1874 à 1878	193,356 »

L'exportation des grains et farines suit, dans une progression régulière, l'importation des engrais industriels, dans le rapport presque constant de 1 : 6,2.

C'est là une donnée du problème, un simple aperçu statistique qui ne peut évidemment servir de loi, car il faudrait tenir compte également de l'augmentation de la consommation sur place et des exportations du bétail, des fourrages, des vins. On remarquera qu'en tenant compte de ces derniers et divers éléments, l'importance des chiffres cités plus haut s'accentuerait davantage, c'est-à-dire que l'exportation du département des produits tirés de ces engrais accuserait une augmentation

constante et proportionnelle à l'importation de ces engrais.

La somme des travaux agricoles restant la même (sauf pour la récolte devenue plus importante), c'est-à-dire les façons ne variant que très peu, l'intérêt des capitaux engagés et le prix du fermage étant invariables, il en résulte un bénéfice indiscutable et important qui est l'expression de la richesse agricole, amenée par l'importation des engrais extérieurs.

C'est donc aux engrais qu'il faut avoir recours pour augmenter les bénéfices d'une exploitation agricole : en dehors de cette combinaison, tous les moyens conseillés et employés ne sont que des palliatifs, ou, si l'on veut des demi-mesures, dont le succès est toujours aléatoire.

I

Mais l'emploi de ces engrais extérieurs a entraîné tant de déceptions, qu'il est aussi logique que légitime de se défier des avantages qu'on leur attribue.

Posons d'abord deux principes que nous développerons ultérieurement :

1° Il est indispensable que les cultivateurs aient toujours recours au contrôle de l'analyse chimique dans l'achat des engrais. On les leur vend parfois à des prix doubles ou triples de leur valeur chimique agricole ; en exigeant une analyse sérieuse, les cultivateurs éviteront, non-seulement une perte immédiate d'argent, mais encore le déficit dans la récolte, quelquefois à peu près nulle. Ils doivent donc acheter l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, principes les plus utiles dans tout

engrais, à des prix déterminés et débattus à l'avance, et ils devront en faire vérifier la proportion ;

2° Ces engrais ayant été payés à leur juste valeur, les cultivateurs doivent aller plus loin dans leurs investigations : ils doivent interroger la terre en essayant ces engrais sur diverses parcelles du domaine, en ayant soin de répéter chaque expérience sur chaque espèce du sol constituant l'exploitation qu'ils ont ou mission, ou devoir de faire rendre au maximum, par une culture intensive.

Telles sont les deux parties du problème que nous allons envisager.

II

Nous avons eu l'honneur de présenter à la Société Industrielle et Agricole d'Angers, un mémoire dont l'un des chapitres, intitulé : *les Engrais chimiques et les Engrais naturels comparés*, porte ces conclusions importantes :

A. — Aucun engrais ne peut rivaliser avec l'engrais humain pur, ni même avec l'engrais flamand ; les valeurs marchandes de ces deux engrais ne sont que les 4/5 et les 2/3 de ce qu'elles sont scientifiquement.

B. — Le fumier de ferme mixte ne vaut qu'en second rang, avec ses qualités traditionnelles.

C. — L'engrais fumier-Goux vient en troisième lieu ; et, s'il ne présente pas strictement les mêmes conditions d'économie absolue que les précédents, il offre cet avantage considérable d'une conservation indéfinie sans altération aucune.

Comme les engrais qui sont classés après lui, il offre cet autre avantage d'un transport facile, en un mot il est d'une importation facile dans la ferme.

D. — La poudrette vient en quatrième rang ; ses variations de composition sont telles qu'elle n'offre d'autre garantie de sa valeur que celle que pourraient donner des analyses chimiques répétées. Sa composition dépend de causes multiples et la fraude s'exerce trop largement et trop universellement sur ce produit. Les causes des variations de sa composition sont : 1° les eaux ménagères coulant dans les fosses; 2° altérations d'autant plus profondes que sa fabrication est de longue durée ; 3° mouillage pendant le travail ; 4° fraudes nombreuses.

E. — Les engrais chimiques complets offrent, il est vrai, de grandes facilités de transport, mais l'engrais Goux les présente également. Ils accusent des dosages parfaits, spécialisés même pour chaque genre de culture, quand ils sont honnêtement fabriqués et ne sont pas falsifiés chez l'intermédiaire. Cette falsification ne peut avoir lieu pour l'engrais Goux, dont le bas prix éloigne l'idée même de tout mélange : chaque façon des manipulations nécessaires à ces opérations frauduleuses devenant trop onéreuse pour être tentée.

Mais l'effet utile des matériaux qui s'y trouvent artificiellement associés, comparé à leur prix de vente, donne la preuve incontestable que leur valeur commerciale est surfaite souvent du double, quelquefois des 4/5 de leur valeur réelle.

Par valeur réelle de ces engrais chimiques, nous entendons celle qui devrait être pour que l'azote, l'acide

phosphorique, la potasse y soient cotés, strictement, au même prix que dans l'engrais humain, l'engrais flamand, le fumier de ferme, l'engrais Goux, voire même la poudrette honnêtement fabriquée.

Aucun fait ne nous prouve qu'il doive en être autrement : il y a là une équivalence chimique indiscutable entre les éléments constitutifs de tous ces engrais. A cette équivalence chimique doit correspondre une équivalence commerciale, c'est-à-dire une égalité dans la valeur marchande.

Ce premier désidératum obtenu, l'équilibre, si nous pouvons nous exprimer ainsi, n'est pas encore établi entre tous ces engrais. En effet, du moment où il est reconnu que dans les engrais naturels, la valeur commerciale est bien inférieure à la valeur totale chimique de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse qui s'y trouvent heureusement associés, il faut exiger du commerce que la valeur commerciale des engrais chimiques représente les mêmes avantages pécuniaires, c'est-à-dire soit encore abaissée et ramenée à un taux comparativement égal à celui des engrais naturels. La facilité de transport des engrais chimiques (cet équilibre dans les prix étant établi) assurera la consommation et la vente de ces engrais sur une vaste échelle.

Dans ce travail que nous venons de résumer et dans nos calculs, nous n'avons fait entrer en ligne de comparaison que les engrais chimiques nettement définis, dont la teneur est garantie par la valeur morale des grands établissements sérieux et honorables qui les fabriquent : manufacture de Saint-Gobain, société de fertilisation Coquerel et C^ie^, les usines de Javel et C^ie^.

Mais qu'aurions-nous à dire en comparant les engrais naturels, avec les engrais chimiques falsifiés et non classés! Ne vend-on pas, par exemple, sous le nom de phospho-guano, de guano-compost, des engrais à 28 et 30 francs les 100 kilos, et dont la valeur réelle est à peine de 3 à 15 francs les 100 kilos!

Cette comparaison que nous avons faite dans notre travail, prouve l'excellence des engrais naturels, les qualités remarquables de l'engrais humain conservés par le procédé Goux. Elle montre aussi l'erreur où tombe l'industrie des engrais, en dénaturant les engrais naturels, en les décomposant pour en faire ensuite la synthèse. C'est la réhabilitation des engrais naturels trop négligés, trop peu soignés, soit qu'ils soient fumier d'animaux dans les étables, fumier humain dans les villes (qui, au point de vue agricole, sont de véritables étables d'hommes) que nous avons entreprise dans le travail dont nous venons de vous entretenir.

Ce que nous avons ainsi établi dans des appréciations un peu trop techniques peut se dire d'une façon moins prosaïque.

A cet effet, nous nous plaisons à citer les vers suivants, extraits d'un excellent travail de M. Maurice Malé.

LES FUMIERS!

Comment on les perd, comment on les conserve.

Tout à l'heure, en passant, j'ai parlé du fumier,
J'y reviens. J'aurais dû le nommer le premier
Dans l'arsenal vivant de mes sorcelleries;
Je lui dois mes blés drus, mes bêtes bien nourries.
Savez-vous ce qu'il est? De la vie et du sang!
J'en connais parmi vous, combien? peut-être cent

Qui méprisent beaucoup ce sang et cette vie.
Ils jettent le fumier dans les cours, où la pluie
Le pénètre et dissout tous les sels fécondants,
Où le soleil sur lui darde ses feux ardents
Et du plus riche engrais fait des pailles inertes.
A quoi bon consentir à de semblables pertes,
Livrer, de gaieté d'âme, aux ruisseaux du chemin,
Le purin, ce trésor que l'on a sous la main,
C'est-à-dire du foin, du trèfle, de la viande,
Du pain, de l'or sonnant? Ma foi, je vous demande
Mille pardons, voisin; vous êtes l'insensé
Qui prend l'or dans sa poche et le jette au fossé.
Les petits enfants même en rougiraient de honte.
Vos motifs, quels sont-ils? La routine? On la dompte,
Et l'on retient ce jus par qui l'homme est nourri,
Dans une fosse étanche, et sous un bon abri.
J'affirme qu'un tel soin passe avant toute chose.

CHAPITRE IV

FALSIFICATION DES ENGRAIS COMMERCIAUX

I

La valeur des engrais commerciaux dépend de leur teneur en azote, en acide phosphorique, en potasse et en soude, et de l'état plus ou moins soluble dans lequel ces matières s'y trouvent, comme aussi de la rapidité avec laquelle ils deviendront solubles par leur décomposition sous l'influence des agents atmosphériques.

A. — *Azote.*

L'azote existe dans les engrais sous trois états :

1° Azote organique (laine, cuir, corne torréfiée, chair, sang desséché);

2° Azote ammoniacal (comme dans le sulfate d'ammoniaque, les guanos);

3° Azote nitrique (nitrates de potasse ou de soude).

B. — *Acide phosphorique.*

L'acide phosphorique se présente sous deux états :

1° Phosphate tri-calcique ou phosphate de chaux tribasique (poudres d'os, noir animal, phosphates fossiles de l'Est et du Midi);

2° A l'état d'acide phosphorique assimilable comme dans les superphosphates, les phosphates précipités et les guanos qui ont été traités par l'acide sulfurique.

C. — *Potasse.*

La potasse est fournie à l'état de nitrate, de carbonate, de sulfate et de chlorure. Ce dernier sel est le plus usité.

D. — *Chaux.*

La chaux existe dans les engrais à l'état de carbonate, de sulfate et de chlorure, et principalement combinée à l'acide phosphorique.

Valeurs diverses de ces principes constitutifs des engrais

L'azote organique vaut de 2 fr. à 2 fr. 50.

L'azote ammoniacal vaut de 2 70 à 2 75.

L'azote nitrique vaut de 3 à 3 25.

Nous avons vu précédemment et nous verrons plus loin que ces valeurs commerciales n'ont pas leur raison d'être, et que tous ces prix variés doivent être ramenés

pratiquement au chiffre uniforme de 2 fr. par kilogramme.

Le phosphate de chaux tricalcique vaut de 0,14 à 0,16 le kilog au plus.

L'acide phosphorique dit assimilable, de 0,90 à 0,95.

La potasse à l'état de nitrate, de 0,70 à 0,80.

La potasse à l'état de sulfate ou de chlorure, de 0,50 à 0,60.

Quant à la chaux, il n'est pas tenu compte de sa valeur; aussi a-t-on abusé de cet engrais qui n'a, dans toute terre, que son heure de succès, car son action n'est que passagère; elle force l'ammoniaque, en réservoir dans le sol, à accélérer son action. Son rôle joué, la terre est moins fertile qu'auparavant!

Les diverses valeurs de l'azote, citées plus haut, justifiées ou non qu'elles soient par la pratique, doivent entraîner l'obligation, pour le vendeur, de spécifier dans ses annonces et ses prospectus, les conditions de composition et de solubilité afférentes à cet azote. Or il n'en est rien, et l'on comprend quelle doit être l'indécision du cultivateur de choisir parmi tant d'engrais recommandés, lors même que l'analyse chimique (faite souvent très superficiellement) se contente d'affirmer la dose de l'azote, sans en spécifier la nature et l'état.

Ces valeurs diverses de l'azote n'ont pas leur raison d'être, nous l'avons vu : elles proviennent de l'effet plus ou moins rapide que l'on a constaté dans l'action de divers engrais azotés. Que l'action soit immédiate ou reculée d'une année ou deux, elle est répartie, voilà tout; ce n'est en somme qu'une question d'intérêt d'argent qui est de trop faible valeur pécuniaire, pour

expliquer et justifier les écarts considérables que nous avons signalés entre 2 fr. et 3 fr. 25 le kilo. Aussi faut-il déplorer de voir, chaque année, livrer à la terre des quantités importantes ou d'engrais sans valeur, ou d'engrais payés à un prix bien supérieur à leur valeur réelle.

II

Des moyens de falsification les plus employés.

Il serait fastidieux, dans ce travail de discussion, d'énumérer toutes les fraudes qui se commettent dans la vente des engrais, mais il en est quelques-unes, toutes particulières et savamment combinées, qui peuvent tout au moins être dénoncées. Nous entrons ici dans quelques considérations techniques, indispensables pour éclairer la question.

A

Noirs et Phosphates. — Les analyses commerciales recommandées par les marchands, et qui sont la condition imposée de leur garantie, donnent, pour les noirs de raffinerie, des dosages toujours erronés. Il faut, dans tous les cas, éviter l'achat au poids, car il peut y avoir jusqu'à 30 °/₀ d'humidité dans cet engrais [1].

L'acide phosphorique, indispensable dans toute culture, est souvent indiqué par les désignations les plus obscures et les plus erronées :

Phosphate, phosphate de chaux, phosphate de chaux

[1] Mémoire de M. Guinon.

soluble, phosphate assimilable, phosphate soluble, biphosphate soluble, phosphate de chaux rendu soluble, phosphate de chaux acide, matières riches en phosphate, etc., etc.

Toutes ces dénominations ont été cherchées et trouvées pour dérouter les recherches du chimiste et l'attention du cultivateur.

En somme, l'acide phosphorique se présente sous deux états, comme nous l'avons dit plus haut : le plus souvent l'acide phosphorique se trouve combiné à la chaux sous la forme de phosphate de chaux tribasique. Ce dernier est souvent accompagné de faibles quantités de phosphate de fer, d'alun ou de magnésie. Ces trois derniers sels sont presque insolubles dans l'eau, et bien que leur solubilité augmente beaucoup quand l'eau peut exercer son action dissolvante en présence de l'acide carbonique des carbonates, de l'acide chlorhydrique des chlorhydrates, et de l'acide sulfurique du sulfate d'ammoniaque, ou encore en présence des nitrates de potasse ou de soude, l'effet des *phosphates bruts* est ordinairement trop lent. Nous verrons comment on y remédie.

Or, le procédé d'analyse recommandé par les marchands (analyse dite commerciale), donne des dosages fictifs : l'alumine et le fer y sont dosés au même titre que la chaux [1].

M. Guinon, directeur de la station agronomique de Châteauroux, a pu ainsi trouver qu'il y a entre le titre réel et l'analyse, des écarts de 3 à 13 °/₀, notamment pour les phosphates des Ardennes et du Midi.

[1] Mémoires de M. Guinon.

Du phosphate à 11,80 °/₀ n'a fourni que 7,76 de phosphate de chaux pur ; un autre, qui avait donné 34,5 à l'analyse commerciale, ne renfermait que 22,24 °/₀ de phosphate pur.

Non seulement des erreurs scientifiques de ce genre peuvent être ainsi commises sans qu'il y ait réellement fraude, mais encore on ajoute aux phosphates naturels des matières terreuses, de 22 à 55 °/₀, suivant diverses analyses. Si donc il n'y a pas eu, avant l'achat, spécification d'un dosage garanti en phosphate de chaux pur, cette analyse dite commerciale ne sera qu'un document intéressant, mais rien de plus. Le rendement dans la récolte donnera bien des mécomptes, bien des regrets et bien des doutes sur la valeur de la « chimie appliquée à l'agriculture. »

Des vols aussi audacieux, abrités sous le couvert d'une loyauté presque scientifiquement établie, ne devraient pas échapper à de sévères condamnations. Malheureusement les termes mêmes de la plupart des contrats empêchent la justice d'agir!

Le seul moyen d'éviter des surprises de ce genre est d'arrêter à l'avance, dans un contrat d'achat, le prix du phosphate de chaux pur et de stipuler que l'analyse sera faite en conséquence, à l'exclusion du procédé dit commercial.

Nous venons de voir la lenteur d'effet des phosphates bruts ; aussi on a préféré traiter ces phosphates naturels par l'acide sulfurique, afin de former des superphosphates. Les phosphates renferment alors la plus grande partie de l'acide phosphorique à l'état libre, et seulement une partie très minime est combinée à la chaux, avec

laquelle l'acide forme un phosphate de chaux acide. Peu importe pour le cultivateur.

Alors l'acide phosphorique libre et le phosphate acide sont immédiatement solubles dans l'eau; ils se répandent facilement et rapidement dans la couche arable, et quoique l'acide phosphorique soluble soit reprécipité dans le sol par le carbonate de chaux ou de magnésie, par l'alumine ou l'oxyde de fer, l'emploi des superphosphates est le meilleur moyen de mettre le phosphate de chaux à la disposition des végétaux.

Chaque parcelle de terre est ainsi entourée d'une couche de phosphate de chaux nouvellement précipité; et par les phosphates insolubles, même à l'état de poudre très fine, on ne peut obtenir un mélange aussi intime des phosphates et du sol.

Aussi le phosphate soluble vaut de 0 fr. 95 à 1 fr. 10, tandis que le phosphate insoluble ne vaut que de 0 fr. 25 à 0 fr. 45, suivant les prix des os, du noir animal ou des phosphates naturels.

On a désigné sous le nom d'acide phosphorique assimilable, cet acide ainsi obtenu, libre ou combiné, qui résulte de la réaction provoquée par l'acide sulfurique, et caractérisé par sa solubilité dans l'eau et dans un réactif spécial : le citrate d'ammoniaque.

Cette dénomination d'assimilable est pourtant erronée puisque l'acide phosphorique des phosphates naturels est parfaitement assimilable dans certaines terres, mais la signification de ce mot étant comprise et adoptée dans les transactions au point de vue du contrôle, cela n'a pas d'inconvénients.

Quant au degré d'assimilabilité de l'acide phospho-

rique, soluble dans l'eau, et du même acide insoluble dans ce véhicule et soluble dans le citrate d'ammoniaque, c'est à la pratique agricole de se prononcer et d'assigner à chacun d'eux leur valeur. En tout état de cause, c'est sur le kilog d'*acide phosphorique* que les prix doivent toujours s'établir.

On emploie également des *phosphates dits précipités :* ils sont composés de phosphate de chaux soluble dans le sulfate d'ammoniaque et de phosphate tricalcique insoluble.

Récemment on a obtenu, en attaquant les os ou les phosphates naturels par l'acide chlorhydrique, et en précipitant ensuite par la chaux le phosphate dissous, des engrais de certaine valeur. Cette fabrication est encore imparfaite, il est vrai, mais le prix de l'acide phosphorique dans ces phosphates précipités est bien inférieur à celui provenant de l'action de l'acide sulfurique.

Riesler (de l'Institut agronomique) a reconnu que partout où intervient l'acide sulfurique, quelle que soit la base où il est associé, les parasites animaux ou végétaux qui attaquent les plantes cultivées en pots pour les travaux de laboratoire, ne se montrent pas; comme si les dérivés du soufre avaient une influence destructive sur le monde parasitaire qui menace la vie végétale et la vie animale.

On nous excusera de nous être aussi longuement étendu sur cette question de l'engrais : acide phosphorique. Elle nous paraît capitale, aussi intéressante que celle de l'azote, dont les sources sont plus abondantes; celles de l'acide phosphorique étant au contraire plus restreintes : l'inviolabilité du sol des cimetières occa-

sionne des déperditions considérables de cet élément indispensable à la culture.

B

Potasse. — Le champ des incertitudes est encore plus grand dans la valeur réelle et la vente de cet engrais.

Cet engrais se trouve dans le commerce sous les noms de :

Sels alcalins; sels solubles ; sel de potasse; résidu de salpêtre; potasse ou soude; chlorures ou sulfates alcalins.

Rien, dans les prospectus, n'indique la teneur en potasse, et la soude inutile y est confondue avec la potasse.

Si la désignation de sels de potasse est donnée, on ne désigne pas s'il s'agit du sulfate de potasse, qui renferme 54 °/₀ de potasse; de carbonate de potasse, renfermant 68 °/₀ de potasse; de chlorure, à 57 °/₀ de potasse, ou de nitrate, à 46 °/₀ de potasse. Or, c'est de la potasse dont la terre a besoin, c'est de la potasse qu'il faut et qu'on achète. Bien peu de cultivateurs se rendent compte de l'utilité de la potasse, et beaucoup de fabricants dédaignent d'en ajouter dans leurs engrais : c'est une erreur considérable, notamment dans l'achat des engrais destinés à la vigne.

C

Poudrettes. — La proportion d'azote dans les poudrettes peut varier de 0,86 à 2 °/₀, avec une moyenne de 1,50 °/₀.

L'écart est important entre les doses garanties et les doses réelles, car les poudrettes peuvent renfermer jusqu'à 20 à 30 % d'eau. Les ventes se font à l'hectolitre, dont le poids est de 80 kilos au plus, et les cultivateurs ne peuvent se rendre un compte exact de la composition de cet engrais, à cause des falsifications nombreuses auxquelles il est soumis.

Disons cependant que la Société concessionnaire de la voirie municipale de Paris et la Compagnie des engrais de Bourges, vendent au poids et garantissent un maximum d'azote, d'acide phosphorique et de potasse.

D

Azote. — Nous venons de voir les erreurs que la science doit combattre dans l'achat et la fabrication des engrais phosphatés, et les inquiétudes de l'agronome dans l'acquisition de matières aussi sujettes à des falsifications savantes, et calculées pour éviter de tomber sous l'action de la loi.

Pour l'azote, les fraudes sont encore plus nombreuses, plus générales. Des désignations sans valeur réelle se rencontrent à chaque pas; aussi des malentendus nombreux peuvent résulter des fausses appréciations qui peuvent et doivent naturellement en découler. Ces désignations ne disent rien des principes que l'on recherche dans l'engrais azoté, et que l'on paie généralement à un prix trop élevé. Les noms les plus bizarres, les appellations les plus fantaisistes déroutent les acheteurs, quand par leur étrangeté et leur absurdité, elles ne découragent pas le chimiste lui-même, qui ne peut en saisir le sens et l'origine.

Les mots de matières azotées, matières azotées organiques, de matières animales, engrais complet organique, d'engrais organique entièrement animal, etc., forment un vocabulaire tout spécial d'expressions, au milieu desquelles la science pure se perd en conjectures.

Non seulement le chimiste trouvera entre l'azote organique et l'azote directement assimilable, des différences considérables de valeur commerciale, quelquefois la moitié, que rien ne peut expliquer; mais encore, ayant dosé l'azote, il ne pourra se rendre compte de la valeur exacte pratique de cet azote, si le fabricant n'en indique pas la nature.

Pour le cultivateur, l'indécision n'est assurément pas moindre.

Si cet engrais est vendu sous la forme de nitrate ou de sulfate d'ammoniaque, on trouvera également des écarts considérables; il y a des sulfates d'ammoniaque n'ayant pas 18 °/₀ d'azote; d'autres en contiennent 21 °/₀.

Remarquons de suite qu'il y a peu de différence d'action entre l'azote provenant de l'ammoniaque et celui de l'acide azotique : le prix en est presque le même.

100 kilos de sulfate d'ammoniaque dosant 20 °/₀ coûtent 58 fr.; l'azote ressort à 2,90.

100 kilos de nitrate de soude dosant 15,6 °/₀ se vendent 45 fr.; l'azote ressort à 2,88.

Il est essentiel de noter que l'azote organique n'a de valeur que quand les matières qui en renferment ont été désagrégées par la vapeur d'eau ou les agents chimiques; il faut qu'il se forme finalement de l'ammoniaque ou de l'acide azotique, par une décomposition qui a lieu très lentement.

De là une nécessité bien évidente de désigner à quel état est l'azote dans un engrais. L'agronome peut consentir à payer plus cher que 2 fr. le kilo d'azote si, sur une terre épuisée et dont l'entretien de la fertilité l'intéresse peu, il veut immédiatement obtenir une action maxima, une récolte maxima.

Notre intention n'est pas d'aborder l'étude de toutes les fraudes qui se commettent sur les engrais azotés, mais nous appelons tout spécialement l'attention des membres de la Société nationale d'agriculture, belles-lettres et arts d'Angers, sur les difficultés qui existent à poser une barrière contre ce redoutable fléau qu'on appelle la falsification ou la dénaturation des engrais.

L'histoire des guanos nous fournira une preuve de ces transactions déshonnêtes, étalées au grand jour, sans que la loi puisse en réfréner les coupables agissements.

FALSIFICATION DES GUANOS

I

Des Guanos. — Les guanos du Pérou renferment de 6 à 12 % d'azote; ceux de Guanapa et Macabi dosent en général de 10,60 à 14 % d'azote, mais d'autres guanos, de même provenance, n'ont donné à l'analyse que 5,50 à 9 % : le prix de vente restant le même[1].

Aussi, dès 1877, des protestations nombreuses se sont élevées contre ces irrégularités et ces dissem-

[1] Faits cités par M. Cuinon.

blances, et enfin la *Compagnie Dreyfus* et la *Compagnie limitée du Pérou* ont consenti à faire payer :

21 schillings pour chaque unité d'azote ;

5 schillings 6 pences par chaque unité d'acide phosphorique, sans rabais d'aucune nature.

L'azote se trouve ainsi vendu au prix de 2ᶠ,625 le kilo, et l'acide phosphorique au prix de 0ᶠ,687, ce qui est acceptable, et dans des termes où la culture peut encore y trouver des bénéfices.

Depuis cette époque, les prix, à Bordeaux et à La Rochelle, ont varié de 193 fr. à 315 fr. les 1,000 kilos.

Mais le public agricole en ignore ; on ne lui parle pas de ces variations de composition et de prix des diverses cargaisons importées. Les entrepositaires en envoient, peut-être exactement, les dosages et les prix aux marchands d'engrais, c'est-à-dire aux principaux acheteurs, mais jamais au consommateur direct. Aussi le paysan ne profite jamais de cette mesure de convention, qui ne sert que les intérêts des marchands de seconde main, qui achètent des guanos à bas titre et les revendent aux prix des plus riches.

M. Guinon a recherché dans les comptes-rendus des Stations agronomiques si, depuis l'époque où a eu lieu cette transaction (1877), des modifications en sont ressorties favorables ou nuisibles aux intérêts particuliers des agriculteurs. Il résulte de cette recherche ce fait bizarre que, depuis trois ans, sans que les prix aient sensiblement baissé, le titre moyen des guanos analysés dans plusieurs stations est notablement inférieur à celui des trois années précédentes.

L'agriculture n'a rien gagné au nouveau mode de

vente adopté par le gouvernement péruvien ; bien au contraire.

Nous sommes ici, Messieurs, non pas devant des fabrications clandestines, ou des marchés faits sous le boisseau, mais en pleine lumière, devant des documents officiels, sous la sauvegarde de la loi ; et le guano est l'engrais que la science a le plus étudié et sur lequel les transactions commerciales sont les plus nombreuses.

Comment les choses doivent-elles se passer, dans le commerce des autres engrais, sous le régime de la fantaisie, de la spéculation arbitraire, où tout est surprise, malentendu et falsification organisée. Le mal est d'autant plus grand que si le guano était livré au prix courant des entrepositaires, ce serait le moins cher des engrais commerciaux, ses éléments étant essentiellement assimilables. Les journaux agricoles devraient donc communiquer directement aux cultivateurs les prix-courants des cargaisons mises en vente et fournis par la Compagnie concessionnaire. Pourquoi refuser la garantie d'analyse, puisque chaque cargaison a actuellement son prix établi suivant les proportions qu'elle renferme d'azote et d'acide phosphorique.

C'est la seule solution équitable, quand sera-t-elle la base des transactions?

II

La fraude s'arrête-t-elle là? Se borne-t-elle à profiter d'erreurs commerciales commises volontairement par des intermédiaires?

Non, évidemment.

On a imité cet engrais naturel, et sous le nom de

phospho-guano, on vend des engrais qui ne sont que des *superphosphates azotés*, n'ayant rien de commun avec les guanos naturels. Il s'en vend des quantités considérables en Angleterre : ce ne sont pas même des superphosphates ordinaires. Ce sont des guanos de diverses provenances, riches en phosphates, mais très pauvres en azote et qu'on traite par l'acide sulfurique.

Les chefs de ces maisons ont été condamnés plusieurs fois en Angleterre, mais en France, après avoir escroqué des paysans et des dépositaires qui ont signé des engagements dont ils ne comprenaient pas la valeur, ils n'ont pas été condamnés : ce genre d'escroquerie échappant aux poursuites judiciaires.

On a trouvé les différences suivantes[1] :

Des engrais ont été vendus :

	30 fr.	et valaient	20,20 ;	différence	9,80
D'autres	30	—	17,70	—	12,30
—	30	—	16,50	—	13,50
—	40	—	16,50	—	23,50

On a analysé plusieurs engrais azotés qui ne valaient pas 5 fr., et les plus riches ont été vendus bien au-dessus de leur valeur commerciale.

Si cette nouvelle fabrication était honnêtement conduite, elle aurait sa valeur et sa raison d'être.

En effet, en traitant les guanos de Guanapa et de Macabi par l'acide sulfurique, l'azote est ainsi fixé et l'acide phosphorique est immédiatement soluble. Telle est l'origine des *guanos dissous* fabriqués à *Ohlendorf*.

[1] Citations de M. Guinon.

Ils sont vendus avec garantie de dosage à un prix supérieur à celui des guanos bruts.

S'ils renferment 9 °/₀ d'azote et 9 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 350 fr.

S'ils renferment 8 °/₀ d'azote et 10 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 350 fr.

S'ils renferment 7 °/₀ d'azote et 10 °/₀ d'acide phosphorique, ils sont vendus 322 fr.

Cette garantie toujours offerte par les vendeurs a provoqué la préférence qu'on leur accorde.

III

N'insistons pas davantage sur ces honteuses opérations et ces spéculations coupables, bornons-nous à les signaler et à les flétrir.

Il faut qu'il y ait entre le producteur, l'intermédiaire et le consommateur une entente parfaite dans les termes du marché; il faut connaître le titre de la monnaie qu'on achète; il faut que la composition de l'engrais soit scientifiquement établie et dénommée. Ici, comme dans toute affaire commerciale, toute erreur est condamnable, toute erreur sciemment commise est de l'escroquerie, et dans les marchés qui se signent il faut honnêtement spécifier la nature des principes fertilisants, leur espèce et leur titre.

Avant que de terminer cette longue démonstration, nous rendons un nouvel hommage au magnifique travail présenté par M. Guinon, de la station agronomique de Châteauroux qui, le premier, a appelé l'attention des agronomes sur les faits et les chiffres que nous venons

de citer et qui ont trait à l'histoire des engrais à base de phosphates et à celle des guanos. Ce travail nous a été bien utile dans la discussion que nous venons de terminer, et nous a fourni de puissants arguments dont le mérite revient à notre éminent confrère de la Société d'Agriculture de l'Indre.

CHAPITRE V

DE LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

I

Le charlatanisme agricole donne donc naissance à une agriculture de hazard, de formules et de secrets. C'est une plaie honteuse; c'est une fausse science qui ne tient pas compte des difficultés immenses de la culture, motivées par la complexité des organes végétaux, des variations des climats et des sols.

Par contre, l'étude des phénomènes naturels n'est pas une chose bien simple : il faut, pour bien voir, une observation scrupuleuse, et pour ne pas oublier ce que l'on a bien vu, il faut toujours être spectateur attentif des grands phénomènes de la nature. Plus on observe, plus on remarque des lacunes dans l'expérience.

Si on agit, en effet, sur les organes si compliqués de la vie, et dont l'harmonie est réglée par des lois qu'il est si difficile de connaître, on éprouve des obstacles immenses.

Mais, pour arriver aux résultats que nous cherchons, faut-il s'adresser à la science pure?

Il faut, avouons-le, avoir le moins possible recours à la chimie savante ; c'est un instrument parfait, mais complexe, avec lequel on peut éviter les écueils et arriver au port à moins d'incidents inattendus. Mais l'un des rouages de « cet instrument délicat » peut se briser, et alors il devient inutile ou inerte, tandis qu'un appareil, vulgaire, mis entre les mains de tous, peut subir les injures des erreurs et du temps sans avoir ses rouages altérés, ses aiguilles tordues ; il marchera seul, mais il marchera.

L'agriculture est, avant tout, une demi-science ; c'est même lui faire beaucoup d'honneur que de lui donner cette situation ; c'est un art, car les sciences auxquelles elle a recours ne font pas plus un agriculteur qu'elles ne font un médecin. Il faut à l'agriculteur et au médecin plus d'intervention de leur intelligence, plus de perspicacité, plus de talent d'observation que pour l'étude des sciences proprement dites.

Tout est, en effet, art d'expérience et d'expérimentation dans l'une et l'autre de ces deux carrières.

II

Il faut donc étudier le rôle des engrais chimiques, rôle qui n'est pas aussi simple qu'on l'avait cru tout d'abord. Dans ce grand laboratoire du sol, au contact des organes de la nutrition des végétaux, les sels ne se comportent pas comme l'avaient fait prévoir les expériences de cabinet.

Il faut avoir recours à la méthode expérimentale.

La méthode expérimentale que nous conseillons est celle qui, employant des engrais chimiques, détermine

quel est l'agent de fertilité qui manque particulièrement à un sol, et par conséquent celui, et, et celui-là seul, qu'on a intérêt à lui fournir.

Une partie de la ferme sera tranformée en « Champs d'essai » divisés en plusieurs portions sur lesquelles on étudiera, et l'engrais complet formé d'azotate de soude, de sel de potasse, de plâtre et de phosphate de chaux et d'autres engrais auxquels manquera un des éléments précédents.

Si la parcelle n° 1 reçoit l'engrais complet,

La parcelle n° 2 recevra un engrais sans azote;
— n° 3 — sans phosphate;
— n° 4 — sans chaux;
— n° 5 — sans potasse.

On connaîtra ainsi, par la tenue et la venue des plantes, et ultérieurement par la récolte, la matière qui fait principalement défaut. Si on reconnaît que le rendement de la parcelle qui reçoit l'engrais sans potasse est égal à celui qui reçoit l'engrais complet, on en pourra logiquement conclure que la potasse ne manque pas dans le sol étudié, ou qu'elle n'est pas utile à la plante sur laquelle on fait l'essai.

Ces épreuves devront évidemment varier non-seulement avec le sol cultivé, mais encore avec la plante dont on a entrepris l'expérimentation et dont on étudie la culture. — Il n'y a plus ensuite à hésiter sur la nature de l'engrais qu'il convient de donner à telle ou telle plante que l'on veut placer sur un terrain déterminé, ainsi analysé indirectement et pratiquement.

Par l'emploi de cette méthode expérimentale, on

pourra éviter les exagérations d'une propagande sans frein et marcher avec prudence et sécurité.

S'il faut, en culture comme dans toute industrie, marcher de l'avant en risquant souvent beaucoup, il faut au moins savoir ce que l'on risque. Pour atténuer, autant que possible, le danger de ces risques inévitables, il faut faire soi-même et chez soi les essais nécessaires à l'étude des terres que l'on cultive.

Cela peut se faire à peu de frais, parce qu'il s'agit d'acheter très peu d'engrais analyseurs.

Exécutée sur une plus grande échelle, l'expérimentation serait coûteuse; elle pourrait aller jusqu'à augmenter considérablement la valeur du fonds si les résultats amenés étaient défavorables.

Enrichir le sol, à l'aveugle, en escomptant les rendements futurs sans avoir recueilli un résultat immédiat, est une opération qui ne vaut que par le temps qu'on peut avoir devant soi, pour tirer de nombreuses récoltes successives, non seulement un revenu, mais l'amortissement des capitaux engagés.

La méthode expérimentale que nous conseillons consiste à opérer lentement, afin de répartir la dépense avec la certitude d'une réussite immédiate, et de profiter, chemin faisant, de l'expérience acquise par soi-même et par d'autres. On peut ainsi se défendre de tout entraînement irréfléchi, pouvant peser mûrement les chances favorables ou les chances contraires.

CONCLUSIONS

Nous avons donc raison de dire que par la méthode expérimentale on est fatalement amené à une conclusion : les faits se présentent si palpables et si évidents qu'on ne peut fermer les yeux devant leur évidence si pratiquement démontrée.

Avec le système expérimental on possède une donnée certaine, une marche assurée dont le calcul, à peu de chose près, peut toujours être surbordonné à une intelligence ordinaire.

Un pas de plus, et par l'examen des faits recueillis, réunis par l'un et par l'autre, voici une nouvelle période qui s'ouvrira, celle de l'induction, si fertile en découvertes. Nous théorisons malgré nous, car les idées sont engendrées l'une par l'autre : l'horizon va s'étendre, et la science de l'agronomie ira grandissant avec l'âge. La méthode expérimentale pourra ainsi arriver à systématiser, dans une certaine mesure, ce qui ne sera jamais permis au charlatanisme. Nous disons dans une certaine mesure, car devant la mobilité des constitutions individuelles des plantes, on ne peut tout assujettir à un système inflexible.

Il y aura évidemment, pour chaque mode cultural, une époque de tâtonnements; mais c'est ainsi qu'ont commencé les faits primordiaux, sur lesquels se sont constitués les arts les plus avancés, même ceux qui tiennent le plus à la science. L'homme qui réussit n'est pas toujours celui qui invente de toutes pièces; c'est

souvent celui qui résume, et qui résume avec habileté : c'est là son talent, il n'a pas une seconde vue, il a une vue plus parfaite, voilà son secret.

Nous avons voulu, dans ce travail, trop long peut-être, non seulement signaler les fraudes qui se pratiquent dans l'industrie et dans le commerce des engrais, mais encore mettre les cultivateurs en garde contre l'acceptation trop facile qu'ils font d'engrais recommandés qui, même s'ils sont honnêtement fabriqués, peuvent ne pas convenir au sol de leur ferme, ni à leur genre de culture.

Rien ne pouvant s'appliquer d'une façon inflexible, pas plus dans la vie sociale et morale que dans la vie matérielle, il faut saisir les différences et avoir, dans ce but et pour cet objet, les connaissances nécessaires pour les surprendre et les juger.

Nous avons, à grands traits, indiqué la voie à suivre. Réussirons-nous? Nous en doutons encore, car il semble vraiment que l'homme est toujours le même : aujourd'hui et sans cesse il veut être trompé; c'est son habitude et c'est son goût.

Or, les théories des Charlatans sont presque toujours le reflet de nos doctrines scientifiques. Ils se servent de nos idées et de nos livres avec plus d'habileté, d'audace et de persistance que nous-mêmes; l'annonce est du reste si puissante, qu'elle exerce une influence involontaire même chez les plus intelligents.

Quoiqu'il en soit, ne désespérons pas et affirmons encore, en terminant, que sans cette étude des conditions normales où l'engrais peut agir et agit, il y a, dans tout emploi arbitraire de matières fertilisantes,

une intervention fâcheuse dans l'évolution des phénomènes les plus naturels, une défiance de la nature, qui doit être condamnée.

Les efforts de cette nature sont plus puissants que nous et que nos désirs; malgré nous, la vie végétale a ses phases à accomplir, il faut lui laisser ses allures naturelles.

Les plantes sont des « analyseurs »; elles seules sauront montrer ce qui leur manque pour vivre et bien vivre : pourquoi vouloir devancer ou détourner les évolutions de la vie végétale en contrariant les phénomènes naturels.

La plante témoignera seule ce rapport important qui existe entre elle-même, le sol et l'engrais, et dont nos laboratoires n'ont aucune idée. Si nous voulons bien l'interroger, elle nous dira qu'il y a autant d'études à faire pour savoir s'abstenir que pour arriver à exceller dans l'art de l'agriculture.

Ecoutons-la donc.

G. de Capol.

AU R. P. PRÉVEL

PRÉDICATEUR DU MOIS DE MARIE, A NOTRE-DAME

Deus caritas est.

O vous, d'un Dieu d'amour le pieux mandataire,
Qui délaissez pour nous la paix du monastère,
Aimable délégué de l'archange Michel!
En ces jours consacrés au culte de Marie,
Venez nous apporter ces paroles de vie
Que seul peut inspirer le ciel.

Venez, par vos accents, ranimer dans nos âmes,
D'une foi qui languit les vacillantes flammes;
C'est l'heure du salut et des saintes ardeurs;
Où le cœur se retrempe à la source immortelle,
Où, nous tendant les bras, la vierge nous appelle,
Mois où l'encens se mêle aux fleurs.

Le temple s'est paré, comme aux grands jours de fête,
Et la reine divine en couronne le faîte,
L'œil ravi croit la voir s'élancer vers les cieux.
Aux splendides clartés dont l'éclat l'environne,
Écoutez ces concerts qui montent vers son trône,
En cantiques mélodieux!

A ces accords touchants de suave harmonie,
Où les chœurs des enfants d'une mère chérie
Célèbrent les grandeurs, exaltent la bonté,
Ne croit-on pas entendre un de ces chants sublimes,
Echo de Massabielle, aux radieuses cîmes,
Sur l'aile des vents apporté ?

Et la foule, empressée au pied de votre chaire,
S'entasse dans la nef, emplit le sanctuaire ;
A vos lèvres chacun demeure suspendu.
Quel silence profond règne dans l'auditoire,
Et combien de conseils, vivants dans la mémoire,
Germeront en fruits de vertu !

De nos textes sacrés commentant la sagesse,
Vous montrez aux chrétiens un Dieu plein de tendresse,
N'a-t-il pas tous les droits au plus tendre retour?
L'aimer par-dessus tout, puis aimer notre frère,
Voilà la piété véritable et sincère,
Le culte divin, c'est l'amour.

Oui, vous l'avez prouvé, sur cette ferme assise
Notre religion à jamais est assise ;
La crainte ne produit que la servilité.
Qu'on est heureux de dire, en priant, notre père!
A ce mot consolant, qu'est-ce qui désespère?
Dieu n'est-il pas la charité?

De tous vos auditeurs gagnant la sympathie,
Vous avez toujours vu, muette et recueillie,
La foule, à votre appel, augmenter chaque soir;

Et vivement touché de cet excès de zèle,
Merci, nous disiez-vous, merci, peuple fidèle,
Pour moi quel bonheur, quel espoir!

Pasteur, vous le voyez, dans cet étroit espace,
Tant de dévotion ne peut trouver sa place,
Cédez aux vœux ardents de votre cher troupeau.
On ne refuse rien à celui que l'on aime;
Parlez, tendez la main, l'or viendra de lui-même
Pour bâtir un temple nouveau.

Il est un lieu choisi que la ferveur réclame,
C'est là que nos enfants béniront Notre-Dame,
Dans un chef-d'œuvre d'art, honneur de la cité.
Parmi nos monuments il aura son histoire,
Et le nom de Guignard [1], si digne de mémoire,
Vivra dans la postérité.

Vous reviendrez un jour, sous la vaste coupole,
Distribuer la paix de la bonne parole,
Noble apôtre, et les rangs s'y presseront encor.
D'où vient l'attrait puissant qui vers vous nous attire?
Les cœurs que vous avez touchés pourraient le dire,
Chrysostôme, à la bouche d'or!

Dr R. Grille.

[1] Le curé de Notre-Dame.

DE L'INDIVIDUALITÉ

DANS

LE RÈGNE ANIMAL

La première question du programme d'histoire naturelle pour la classe de philosophie, d'après l'arrêté du 2 août 1880, soulève une difficulté qui est bien loin d'être résolue de la même façon par les différents naturalistes et philosophes qui se sont occupés du sujet; c'est la question de l'*Individu*.

On a quelque raison de s'étonner de voir poser un tel problème à des jeunes gens, presque des enfants, dont les notions philosophiques sont encore à peu près nulles. Cependant il y a peut-être lieu de ne pas trop regretter cette innovation dans le programme des études, si l'on songe que c'est une occasion bonne à saisir, pour faire pénétrer quelques saines idées fort importantes dans l'esprit de la jeunesse des écoles, et prémunir les élèves contre des théories qu'ils pourraient entendre exposer dans quelques chaires de l'enseignement supérieur ou lire dans les revues scientifiques.

En apportant modestement le résultat de mes méditations sur ce sujet, j'éprouve le besoin de m'excuser de sortir du domaine de la zoologie pure et d'aborder une question qui appartient par bien des points à la philosophie ; mais les deux sciences ont souvent besoin l'une de l'autre et doivent se rencontrer sur le même terrain, non pour lutter l'une contre l'autre, mais pour se prêter un appui réciproque. D'ailleurs je n'ai pas la prétention, dans cette rapide étude, d'avoir complètement résolu la difficulté de l'individualité animale, et surtout d'avoir trouvé une solution qui puisse satisfaire les uns et les autres.

La signification du mot Individu, quand nous l'appliquons à la plupart des êtres qui nous entourent, ne semble pas offrir la moindre difficulté ; tout le monde sait qu'un chien, un cheval, un coq, sont autant d'individus, c'est-à-dire que chacun d'eux constitue un tout distinct, si bien qu'il ne saurait être confondu avec son voisin, et d'un autre côté, est formé de parties si intimement liées les unes aux autres, de l'ensemble desquelles résulte une telle unité, qu'aucun d'eux ne pourrait être divisé en plusieurs morceaux, sans être par là même détruit.

Mais si nous considérons les animaux d'une organisation moins parfaite, la notion d'Individu ne paraît plus aussi simple. Prenez, par exemple, une branche de corail fraîchement arrachée du fond de la mer et placez-là dans un aquarium d'eau salée ; vous verrez au bout de quelques instants s'épanouir, sous forme de petites corolles, formées de huit blancs pétales, une quantité de petits êtres auxquels on donne le nom de

polypes. Une couche de substance organique qui recouvre la tige commune les unit et se montre creusée de canaux, dans lesquels circule le liquide nourricier qui entretient la vie de tous les polypes. Ceux-ci ne semblent qu'une production de cette couche commune, et cependant chacun d'eux possède une certaine indépendance; au moyen de leurs tentacules ils peuvent attirer les petits animaux qui arrivent à proximité, et les amener dans la cavité creusée à la base de ces appendices, sorte d'estomac où ils sont bientôt digérés. Si l'on irrite l'un de ces polypes, il rentre promptement tous ses tentacules et se cache dans l'épaisseur de l'écorce charnue qui recouvre la branche de corail, tandis que les voisins restent épanouis et continuent à agiter librement leurs petits bras.

On voit dès lors surgir la difficulté annoncée plus haut : la branche de corail entière est-elle un seul et même individu, ou bien chaque petit polype doit-il être regardé comme un individu particulier?

Mais voici un autre exemple. On trouve fréquemment dans les fossés et les étangs un petit animal fort singulier, qui n'a guère que quelques millimètres de longueur et dont le corps, fixé à une plante aquatique par une de ses extrémités terminées en cul-de-sac, porte à l'autre une couronne de petits tentacules; c'est l'*Hydre d'eau douce*. Or on voit souvent sur un point quelconque du corps de cet animal apparaître une petite élévation, une sorte de bouton qui grandit et prend peu à peu l'aspect d'un animal semblable à lui; c'est une nouvelle hydre qui a ainsi bourgeonné sur le

corps de la première. Ce nouveau venu offre une cavité digestive qui est en communication directe avec celle du parent, de sorte que les matières alimentaires passent facilement de l'un à l'autre, et qu'en un mot, la nutrition est commune. Bientôt, la partie au moyen de laquelle le jeune adhère au parent s'étrangle et finit par se séparer tout à fait, de sorte que celui-ci, devenu libre, va mener désormais une vie complètement indépendante.

Mais il y a plus ; on peut avec des ciseaux couper une hydre en deux, trois, quatre parties, et même davantage, sans que, pour cela, la vie se retire de ce petit organisme mutilé ; bien au contraire, chaque morceau s'accroît et devient en peu de jours une nouvelle hydre parfaitement conformée.

Enfin l'expérience suivante a été faite avec succès : on réunit, au moyen d'une soie de sanglier, quelques fragments détachés de plusieurs hydres. Or les différentes parties se soudent bientôt les unes avec les autres, et on arrive ainsi à fabriquer un nouvel animal de pièces et de morceaux. Cette expérience est, peut-on dire, la synthèse de l'hydre, la précédente en était l'analyse.

En présence de ces faits singuliers et dont l'importance ne saurait échapper, on se demande avec embarras ce que devient la notion d'individu, c'est-à-dire d'unité de l'être vivant. En effet, voici un être qui semble parfaitement un, qui vit de sa vie propre, se meut, chasse sa proie, se nourrit comme pourrait le faire tout autre animal, et voilà que d'un coup de ciseaux j'en fais deux individus qui possèdent l'un et l'autre

toutes les facultés de l'animal primitif; par contre, je réunis plusieurs fragments appartenant à divers individus, et j'en fais un seul et même animal.

L'individualité n'existe-t-elle donc pas pour ces êtres inférieurs, ou plutôt ceux-ci ne sont-ils autre chose qu'une collection d'individus qui n'attendent, pour mener une vie indépendante, que des circonstances favorables?

Or, la plupart des animaux inférieurs jouissent, à des degrés différents, de propriétés analogues à celles dont l'hydre nous a rendus témoins; au lieu de périr quand on les coupe, ils ne font que se dédoubler; d'un seul animal il en résulte deux; trancher, dans ce cas là, c'est engendrer.

Certains animaux d'une organisation relativement assez élevée offrent les mêmes particularités; tels sont les vers par exemple. Qu'un lombric ou ver de terre soit coupé par la bêche du jardinier, les deux parties n'en continueront pas moins à vivre; l'une se refait une tête et l'autre une queue.

A mesure que l'on remonte l'échelle zoologique, ces faits deviennent plus rares, moins complets, mais ne disparaissent pas d'une façon absolue. Assurément, si l'on sépare en deux tronçons le corps d'un vertébré, l'animal tout entier périt; mais l'expérience prouve que des parties complètement détachées du corps de tels animaux peuvent continuer à vivre pendant un temps variable, parfois même de longue durée, si l'on se place dans des conditions favorables.

Tout le monde sait que la queue d'un lézard, détachée du corps de l'animal, continue à s'agiter pendant quel-

que temps; le cœur d'une grenouille ou d'une tortue, arraché et mis sous une cloche pour en éviter la dessiccation, bat pendant vingt-quatre heures et plus. Un savant physiologiste, M. Vulpian, a coupé la queue à un têtard de grenouille naissant, et cette queue isolée a continué à croître en se nourrissant des granulations vitellines contenues dans des cellules sous-cutanées; au bout d'une dizaine de jours, quand son accroissement s'arrêta, faute de granulations vitellines, elle était aussi développée que celle des autres têtards.

C'est grâce à cette sorte de survie des parties détachées de l'organisme, que l'on peut expliquer les effets de la transfusion du sang et de la greffe épidermique. Pour ranimer une personne ou un animal qu'une abondante perte de sang a mis dans un état de faiblesse extrême, il suffit de prendre sur un individu de même espèce une certaine quantité de sang que l'on injecte dans les vaisseaux du mourant. Ce sang, séparé de l'organisme auquel il appartient, ne perd pas pour cela ses propriétés vitales et revivifie l'organisme dans lequel il est infusé.

De même on peut prendre un petit lambeau d'épiderme sur une partie du corps et le transporter sur un autre point préalablement mis à vif du même individu ou d'un autre, pour voir ce petit lambeau se développer, s'étendre et recouvrir au bout de quelque temps toute la surface dénudée.

L'art chirurgical s'est emparé de ces faits pour en déduire de nombreuses applications opératoires. C'est ainsi que pour masquer des plaies du visage avec perte, de substance, on les recouvre avec un lambeau cutané

découpé dans une partie moins visible; de même après l'ablation d'une portion d'os de l'un des membres, nécessitée par une carie ou une nécrose, on peut déterminer la formation d'un os nouveau en y transportant un lambeau de périoste, c'est-à-dire de la membrane qui entoure les os et produit la substance osseuse.

M. P. Bert a été jusqu'à greffer la patte d'un rat sur le flanc d'un autre; le membre a continué à vivre et à se développer comme s'il était resté fixé à l'animal auquel il appartenait primitivement.

L'observation de ces résultats constatés à des degrés divers dans toute la série zoologique, a conduit les naturalistes à une conception fort ingénieuse, mais discutable de la constitution des animaux. A la base du règne animal se trouvent des êtres d'une simplicité et d'une petitesse extrêmes, réduits à une gouttelette d'une substance visqueuse enveloppée ou non d'une mince membrane. C'est assurément là, disent-ils, l'unité vivante si elle existe quelque part; ces êtres ne dépassant pas quelques fractions de millimètre sont bien des individus dans toute la force du terme; telles sont les monères et les espèces voisines, ainsi l'Amibe ou Protée, sorte de gouttelette gélatineuse vivante dont la forme varie à chaque instant, grâce aux prolongements ou espèces de bras qu'elle émet des différents points de son corps et qui servent soit à la préhension des aliments, soit à la progression; d'autres au contraire enveloppés d'une fine membrane, ont des contours nettement délimités et se déplacent avec agilité, grâce à la présence de nombreux prolongements très délicats appelés cils vibratiles, tels sont les infusoires

que l'on trouve abondamment dans les eaux stagnantes et dans toutes les macérations de substances organiques. Au-dessus de ces formes primitives on en voit dont la complication consiste dans la réunion de quelques cellules semblables à celles dont une seule constitue tout l'organisme des êtres plus inférieurs. On peut alors séparer quelques-unes de ces cellules, les isoler des autres ; elles n'en souffrent nullement et continuent à vivre de leur côté. Tel est le cas du *Myxodictium*, sorte de monère dont on trouve dans la nature des individus isolés, c'est-à-dire formés d'une cellule unique, et d'autres qui vivent en groupes.

A partir de ce point, on pourrait remonter toute la série animale et montrer qu'en somme, tous les organismes, si compliqués qu'ils soient, ne sont autre chose qu'une réunion de cellules, c'est-à-dire d'éléments tout à fait comparables à ces organismes inférieurs.

L'éponge vivante, par exemple, dont l'objet de toilette connu sous ce nom, ne peut donner qu'une bien imparfaite idée, car il n'en est en quelque sorte que le squelette, se montre comme essentiellement formée par la réunion d'un grand nombre d'organismes analogues à des infusoires, groupés entre eux de façon à former de petites coupes ou *corbeilles vibratiles,* lesquelles réunies à leur tour en plus ou moins grand nombre, constituent en définitive l'éponge elle-même.

A mesure que l'on remonte la série des êtres animés, on voit les parties se compliquer de plus en plus par la disposition, l'agencement des éléments constitutifs qui restent toujours d'une simplicité extrême. Ceux-ci, groupés de façons variées, constituent les organes qui

servent à la digestion, à la respiration, à la circulation, etc., chacun de ces derniers étant doué parfois d'une indépendance telle et si nettement distinct des autres par sa structure et ses fonctions, qu'à leur tour ils sont souvent considérés par les naturalistes comme autant d'individus.

Prenons un exemple : dans la classe des zoophytes on trouve des animaux d'une structure à la fois bizarre et des plus gracieuses, ce sont les Siphonophores. Il en est qui présentent de chaque côté d'une longue tige transparente comme le cristal et terminée par une petite vésicule remplie d'air, une série de petites cloches élégantes, dont les mouvements alternatifs d'expansion et de contraction, en provoquant l'entrée et la sortie d'une certaine quantité d'eau, déterminent la progression de l'animal ; en bas, la tige se termine par une espèce de trompe ou suçoir qui sert à la préhension des aliments; tout autour de celle-ci sont d'autres prolongements armés de longs filaments ou fils pêcheurs qui peuvent être lancés fort loin pour atteindre les proies qui passent dans le voisinage; enfin plus en dehors est une couronne de tentacules, servant sans doute à l'exercice du toucher.

Or, on trouve à l'état de liberté des êtres qui ressemblent singulièrement à certains de ces organes, aux cloches natatoires par exemple. Partant de là, beaucoup de zoologistes ont l'habitude de considérer chacun de ces organes comme un véritable individu chargé de jouer un rôle spécial et faisant profiter toute la communauté du fruit de son travail.

En poussant les analogies jusqu'aux vertébrés, on en

arrive à reconnaître dans chacun d'eux des individus cellules qui, agencés de différentes façons, formeraient les individus organes tels, par exemple, que les glandes salivaires, le foie, le pancréas, l'estomac, l'intestin, etc., lesquels groupés entre eux constitueraient l'individu appareil digestif, et ainsi des autres systèmes organiques.

De la réunion des appareils enfin, résulterait un être extrêmement complexe que dans le langage vulgaire on a l'habitude d'appeler individu, et auquel les naturalistes accordent également ce nom, mais qui, en réalité, selon beaucoup d'entre eux, serait formé d'un très grand nombre d'individus proprements dits, chacun ayant sa vie propre, faisant choix dans le courant sanguin des substances qui lui conviennent, se multipliant, se transformant, pour mourir enfin, après avoir mené une existence indépendante de celle des autres individus au milieu desquels il vit, et les avoir fait seulement profiter du concours de son activité.

Aussi l'un des chefs de l'école dont je viens d'exposer les vues, Virchow, se pose-t-il avec perplexité cette question : « Est-ce la cellule qui est l'individu ou bien est-ce l'homme ? » à laquelle il fait la réponse suivante : « Chaque animal représente une somme d'unités « vitales qui portent en elles-mêmes les caractères com- « plets de la vie. » [1]

Cette manière d'envisager les choses est-elle bien légitime, et n'est-ce pas singulièrement forcer les analogies que d'assimiler la cellule qui constitue à elle

[1] Virchow, *Pathologie cellulaire*, chap. I.

seule l'animal le plus élémentaire, à celles qui par leur réunion, forment le corps de l'homme vivant ? Je crois qu'au lieu d'accepter cette sorte de *polyzoïsme*, il faut reconnaître au contraire que l'organisme n'est pas multiple, qu'il y a en lui fortement imprimé un cachet certain d'unité. Dans le corps de tout être animé, à plus forte raison de l'homme, réside un principe lié à lui indissolublement et qui n'en est pas indépendant, qui n'est pas superposé au corps, qui en dirige les mouvements non pas comme un cavalier conduit un cheval, mais en le pénétrant profondément, en descendant jusque dans l'intimité de chaque cellule, de sorte qu'aucune d'elles n'est soustraite à son influence ; c'est lui qui crée dans chaque cellule cette énergie particulière, vitale, si l'on veut, que tous les physiologistes reconnaissent comme irréductible aux phénomènes physico-chimiques. C'est ce même principe qui les relie l'une à l'autre par un lien invisible, détermine, comme le dit H. Joly [1], le mode de groupement, le *consensus* de toutes ces énergies différentes, et les fait concourir, chacune pour leur part, au bien général qui est la conservation de l'être.

Assurément, dans l'analyse des phénomènes, on peut considérer l'action de ce principe dans un élément pris en particulier et voir que celui-ci respire, se nourrit, se multiplie, évolue, en un mot, d'une façon spéciale et qui peut être différente de celle de ses voisins, si bien que, par la pensée, on peut l'en supposer indépendant. Mais il ne faut pas oublier qu'au fond, c'est le même

[1] Henri Joly, *l'Homme et l'Animal*, p. 300.

principe qui domine le tout et qui domine aussi chaque partie.

Les faits de scissiparité, de greffe, d'infusion du sang ne viennent en rien modifier cette manière de voir ; on arrache violemment d'un organisme une petite partie; le mouvement vital imprimé à cette partie alors qu'elle était fondue dans le tout, dure pendant quelque temps. Si la cellule ainsi séparée conserve des manifestations vitales pendant cinq minutes ou pendant une heure, c'est que l'impulsion primitive se continue pendant le même temps; ce n'est pas, par conséquent, d'une vie propre et indépendante que vit la cellule. De même la bille de billard ne cesse de rouler qu'un certain temps après que le choc a eu lieu; de même la lumière d'une étoile continuerait à nous arriver longtemps après que cette étoile se serait éteinte.

Maintenant, si au lieu de détacher simplement quelques cellules de l'organisme auquel elles appartiennent, vous les greffez sur un autre, vous mettez simplement ces cellules dans des conditions propres à entretenir le mouvement vital qui les animait alors qu'elles se trouvaient dans leur milieu naturel. Vous leur fournissez l'aliment, les conditions voulues de température et autres pour que l'impulsion primitive persiste pendant un temps plus long ; mais c'est toujours la force vitale de l'individu dont elles sont détachées qui agit et se continue en elles. Evidemment l'organisme n'agit pas à distance sur le fragment qui en a été détaché, mais c'est la force qu'il a imprimée à ce fragment qui continue à s'exercer après la sépara-

tion. Les parties ainsi greffées sont si peu indépendantes par elles-mêmes qu'elles ne peuvent se développer, comme le fait observer Milne-Edwards [1] « qu'en con-« tractant des alliances de même ordre que celles où « elles étaient engagées, et ne peuvent que réaliser le « type ou la portion du type auquel elles apparte-« naient. » Cela est si vrai que la patte greffée sur le flanc d'un autre rat, bien loin d'être devenue un être indépendant ou de rentrer dans la sphère d'action de ce nouvel animal, s'accroît comme si elle était encore sur le premier, c'est-à-dire, par exemple, que les épiphyses ou extrémités articulaires de ses os continuent à se développer et se soudent à la diaphyse ou corps de l'os si elles ne l'étaient pas encore.

Mais il n'en est plus de même pour les êtres qui, détachés de la souche-mère expérimentalement ou naturellement, peuvent mener à leur tour une vie complètement indépendante. Avec d'illustres philosophes, on peut dire que le principe vital de l'hydre, son âme, si l'on veut, est invinciblement liée au corps, n'a pas d'existence propre et séparable du corps où elle agit; elle naît avec lui, se modifie avec lui et disparaît quand le corps vivant vient à mourir; de même la statue est détruite quand le marbre dans lequel elle était sculptée est brisé. On peut dire que cette âme inférieure est en quelque sorte matérielle, quoique, bien entendu, non composée de matière, en ce sens qu'elle est si invinciblement liée à l'organisation physique, qu'elle ne peut se comprendre en dehors de celle-ci; de même dans

[1] Milne-Edwards. *Rapports sur les progrès de la Zoologie au* XIX^e^ *siècle.*

un autre ordre d'idées, on admet que l'électricité et la chaleur, bien que n'étant pas matière, sont assurément matérielles. Cette interprétation permet d'expliquer comment des êtres pourvus d'un semblable principe vital peuvent être divisés, sans pour cela être détruits. On comprend qu'il ne saurait en être ainsi, du moment qu'on leur accorderait une âme immatérielle possédant une existence propre; un tel principe ne saurait être coupé en deux. Or, si l'organisation d'un être vivant, pris en particulier, est telle que les différentes parties du corps ont une structure identique et les mêmes propriétés, une portion quelconque a la valeur du tout, de sorte que si l'on vient à en détacher et isoler quelque fragment, la vie s'y maintiendra avec toutes les qualités que l'on constatait dans l'animal intact.

D'ailleurs, dans toute génération il y a quelque chose d'analogue : quand le jeune se détache de la mère, il forme un tout, une unité, et ne peut être considéré réellement comme partie intégrante de la mère; celle-ci, d'ailleurs, n'a nullement souffert relativement à son unité, n'a pas été amoindrie dans son essence; la masse seule a été atteinte. Laissez tomber du mercure sur une surface horizontale, il se divisera en un grand nombre de petits globules; coupez l'un d'eux, vous n'obtiendrez pas deux moitiés de sphère, vous en aurez deux plus petites, mais entières, et qui jouiront de toutes les propriétés de la sphère aussi bien que la première. Recommencez sur chaque division ainsi obtenue, vous aurez toujours des sphères de plus en plus petites. De même pour l'animal inférieur, en lui

retranchant une partie, vous ne le diminuerez qu'en tant que masse et n'altérerez en rien son unité.

Il ne faut donc pas conclure des faits de scissiparité artificielle ou naturelle, que l'hydre d'eau douce est une collection d'individus; c'est un être un, aussi bien que chacune de ses parties quand elles sont détachées. Et ce que je dis de l'hydre d'eau douce, au sujet de l'unité vivante, est applicable à plus forte raison à tous les animaux plus élevés.

On ne saurait donc considérer comme indépendants et comme individus dans le sens absolu du mot, chacun des éléments anatomiques, car s'il est vrai que chacun d'eux naît, se développe, se multiplie et meurt, ces phénomènes évolutifs ne se font pas au hasard, d'une façon isolée, comme s'ils n'avaient d'autre objectif que la vie de l'élément, mais leur but final est bien plutôt de tendre, pour leur part, à maintenir la vie de l'organisme entier et de concourir à son évolution.

S'il n'en était pas ainsi, plus un organisme est complexe, grâce au grand nombre de parties dont il est formé et plus ces parties sont différentes entre elles, plus par là même son unité devrait être amoindrie et les différents éléments devraient avoir tendance à se séparer les uns des autres à la moindre circonstance favorable et à évoluer d'une façon indépendante. Or c'est précisément tout le contraire qui a lieu; dans les organismes inférieurs, l'individualité est très peu prononcée, et pourvu que des circonstances favorables se produisent, l'individu se dédouble ou mieux se multiplie, que ce soit par les seules forces de la nature, ou grâce aux ciseaux de l'expérimentateur; c'est pour cela

que, couper une hydre en deux, ce n'est pas la détruire, mais la multiplier.

Au contraire, les parties organiques des êtres supérieurs, si multiples et si diverses, douées de fonctions si variées, chacune ayant son rôle propre, en vertu de *la division du travail physiologique*, sont si fortement dépendantes les unes des autres, rattachées entre elles par des liens si étroits que leur autonomie, si même on peut employer ce mot, est très faible; l'une d'elles, prise en particulier, n'est plus l'image de l'ensemble et détachée de lui ne saurait le reproduire, mais concourt pour sa petite part, en jouant un rôle nettement délimité, en exerçant sa fonction spéciale, au bien général qui est la vie de l'individu dont l'unité est ainsi fortement accusée.

Cette idée heureuse et féconde de la division du travail physiologique opérée entre les diverses parties d'un même organisme a sans doute contribué à développer l'hypothèse de la multiplicité organique. On en a conclu que chaque cellule travaillait pour son propre compte et que, dès lors, elle était individu, tandis qu'au contraire, il est évident que cette division du travail n'a pas de sens en dehors du but final, et qu'elle nécessite et marque une plus forte unité.

Il résulte de tout ceci, ce qui semble étrange au premier abord, que, plus un être est simple et moins l'individualité est accusée en lui, plus un être est complexe et plus au contraire elle est marquée. Évidemment il doit en être ainsi, autrement le désordre serait inévitable chez les animaux qui sont regardés comme les plus parfaits.

Nous pouvons donc dire avec Chauffard que « l'unité « dans l'être n'est nullement une négation du mul- « tiple »..... « qu'elle est incessamment traduite par « une multiplicité saisissable et que c'est par les rap- « ports qu'elle affecte avec cette multiplicité que se « révèlent sa puissance et son énergie. Ces rapports « ne se montrent pas identiques à tous les degrés de « l'être et de la vie. L'unité n'est pas partout pareille- « ment attachée à la multiplicité qui relève d'elle. Il y « a dans l'énergie de ces attaches, dans la puissance « de l'unité vivante, au sein des phenomènes qu'elle « régit des variations extrêmes, qui vont comme d'un « bout à l'autre de l'échelle animale [1]. »

Que l'on ne croie pas cependant que je veuille tirer de cette étude la conclusion qu'il n'existe pas dans la nature d'animaux agrégés vivant en quelque sorte en communauté, en colonies comme on dit. Mais je crois qu'il y a une distinction essentielle à établir entre les véritables colonies animales et les organismes auxquels on a donné ce nom bien à tort, ce me semble.

Le corail, dont j'ai parlé au commencement de cette étude, est incontestablement une colonie, c'est-à-dire qu'il est composé d'un certain nombre d'individus réunis et soudés les uns aux autres. Je pourrais en dire autant d'un grand nombre d'espèces animales voisines, telles que les Madrépores, les Gorgones, etc. ; je considère de même les Éponges, les Bryozoaires. Mais je ne saurais voir des colonies, au sens véritable du mot,

[1] Chauffard. *La Vie, Études et problèmes de Biologie générale*, Paris 1878, p. 181.

dans les vers proprement dits, et encore moins dans les Mollusques et les Vertébrés. Je sais bien que l'on trouve, entre les colonies que tout le monde admet comme telles et les êtres auxquels je conteste cette signification, des transitions, des passages qui rendent très difficile à trancher la question de savoir si, dans tel cas donné, il y a ou non colonie.

Ainsi, pour en revenir à notre exemple du corail, nous voyons des polypes en nombre variable, groupés d'une manière plus ou moins irrégulière, de manière à donner à l'ensemble une forme qui, pour une même espèce, varie avec chaque groupe de façon à échapper à toute description, comme on voit dans un arbre les branches prendre indifféremment telle ou telle direction, ce qui n'empêche pas le corail aussi bien que la plante d'avoir chacun leur port caractéristique. Chaque petit polype, tout en étant rattaché aux autres par un substratum commun, a sa vie propre, ses sensations particulières; il s'épanouit ou rentre capricieusement, indépendamment de ce que font ses voisins; il saisit lui-même sa nourriture, digère, se reproduit, etc.; il agit et se suffit à lui-même en un mot, comme il ferait s'il était isolé; seulement, en vertu de ses relations avec les autres animaux de la colonie, le résultat du travail qu'il accomplit profite à tous. Tel ou tel polype peut mourir, la colonie n'en vivra pas moins; la présence de l'un ou l'autre est complètement indifférente à l'existence de la communauté, puisque ce sont autant d'individus; l'un peut périr, les autres ne s'en porteront pas moins bien. Aussi la colonie vit-elle indéfiniment et s'accroît-elle constamment par l'apparition de

nouveaux individus; c'est ainsi que les coraux et les madrépores forment d'immenses récifs, des îles entières par suite des générations successives et accumulées des polypes.

L'état colonial vrai entraîne presque constamment la vie sédentaire, et cela se conçoit, car comment admettre qu'un groupe nombreux d'individus, réellement dignes de ce nom, puissent s'entendre assez complètement pour se diriger d'un commun accord, fuir de tel côté plutôt que de tel autre à l'approche d'un ennemi, chercher la nourriture par ici plutôt que par là, etc.

Il existe toutefois quelques degrés dans la vie sédentaire des colonies animales; tandis que le corail et la plupart des espèces voisines constituent des colonies solidement fixées sur les rochers, privées de tout mouvement de déplacement total, il existe plusieurs espèces du même groupe, par exemple les Pennatules, dont la forme rappelle une plume d'oiseau; les Vérétilles, à l'apparence de massue, sont simplement enfoncées en partie dans la vase par une sorte de pied; il en est même qui s'abandonnent parfois aux flots. Parmi les colonies de Bryozoaires, il en existe aussi qui ont le pouvoir de ramper lentement sur les herbes aquatiques au milieu desquelles elles vivent.

En résumé, les colonies animales vraies me semblent, dans la majorité des cas, se caractériser de la façon suivante : iudépendance des mouvements et des sensations de chaque individu composant; similitude spécifique des divers individus; innocuité pour la colonie, de la mort et de la disparition de l'un ou de l'autre d'entre eux; accroissement indéfini de la colonie; forme

non parfaitement régulière de l'ensemble, mais souvent bizarre et capricieuse, quoique soumise dans ses variations à un type constant ; enfin vie sédentaire absolue ou relative.

On le voit, l'ensemble de ces caractères ne saurait être attribué à la plupart des organismes auxquels on a tendance aujourd'hui à accorder si volontiers le nom de colonie. Prenez un ver, par exemple, qui, pour beaucoup de naturalistes, comprend autant d'individus que d'anneaux, vous constaterez immédiatement la grande dépendance qui règne entre les parties, tous les mouvements se faisant avec un merveilleux ensemble, les appendices locomoteurs s'agitant dans l'ordre voulu pour faire régulièrement progresser l'organisme ; puis vous serez frappés des différences que présentent entre eux ces prétendus individus, les premiers anneaux ne ressemblant pas aux derniers ; vous verrez la forme soumise à des règles précises, invariables, absolument les mêmes pour une même espèce, et enfin l'accroissement limité, le nombre des anneaux étant le plus souvent un excellent caractère spécifique.

Et les Siphonophores dont il a déjà été question, comment doit-on interpréter leur singulière complexité organique ? Faut-il assimiler dans le sens absolu du mot, à un individu, chaque tentacule suceur, chaque cloche natatoire, chaque fil pêcheur ; je trouve à cela de grandes difficultés. Cette prétendue colonie a une forme parfaitement arrêtée et déterminée, chaque partie occupe une place marquée d'avance, tout l'organisme se meut avec un ensemble parfait, et chaque partie joue son rôle fort à propos, comme si une volonté

unique dirigeait l'ensemble, imprimait le mouvement aux vésicules natatoires, aux fils pêcheurs et aux tentacules suceurs. S'il y a là réellement, non pas un individu unique, mais une collection d'individus distincts, comment admettre que ces individus qui sont bien assurément de la même espèce, puisqu'ils sortent du même œuf, n'ont ni la même forme ni la même organisation, ni les mêmes fonctions?

Il y a là un fait grave, car nous voyons toujours les individus d'une même espèce offrir entre eux la plus grande ressemblance. Les métamorphoses singulières que nous montrent les animaux à générations alternantes ne sont d'aucun appui pour dissiper cette difficulté, car après un certain nombre de changements, il arrive un moment où l'animal, parvenu à son complet développement, représente exactement le type de l'être qui lui a donné naissance. On ne m'objectera pas non plus le fait que certains de ces soi-disant individus des Siphonophores peuvent se détacher de la souche commune, vivre de leur vie propre et se développer en une nouvelle colonie, car il n'y a rien là de bien différent de ce que nous avons vu à propos de l'hydre.

Au lieu donc de considérer le Siphonophore comme une colonie d'individus, je ne vois pas quelle difficulté il y a à l'envisager comme un individu unique composé d'un grand nombre d'organes bizarrement disposés entre eux. « C'est, dit M. de Quatrefages [1], une sorte « de colonie formée non plus par des individus dis- « tincts comme chez les polypes, mais par des organes

[1] *Souvenirs d'un Naturaliste*, t. I, page 245.

« libres et flottants; c'est un peu, comme si, chez « l'homme, la main, la bouche, l'estomac, l'intestin, le « poumon, indéfiniment multipliés, étaient attachés à « autant de fils partant d'une même colonne vertébrale « isolée. »

Ces réserves étant faites sur le sens absolu que l'on doit attacher au mot individu et à celui de colonies animales, je ne vois par ailleurs aucune difficulté à accepter le langage habituel des naturalistes qui emploient journellement le terme individu pour désigner soit la cellule élémentaire, soit l'organe résultant d'un groupement de ces cellules du moment que l'on est convenu que ce terme répond à une abstraction de l'esprit, opérée dans le but de faciliter l'étude, de mieux faire ressortir les analogies et les rapports qui existent entre les différentes espèces animales, et de montrer par là même l'ordre magnifique de la création, qui commence par des êtres très simples, pour se terminer par des êtres très complexes et l'homme enfin, en passant par une foule de degrés intermédiaires, de transitions bien ménagées, de sorte qu'il semblerait qu'il a suffi de modifier légèrement telle espèce donnée ou de lui ajouter quelque partie, pour produire l'espèce qui vient immédiatement au-dessus d'elle. Cela ne veut pas dire que les choses se sont passées réellement ainsi; parce qu'il y a analogie entre deux êtres ou deux organes, ce n'est pas une raison pour affirmer que l'un vient de l'autre comme le veulent les transformistes. La théorie des individus-colonies ne peut en effet s'expliquer sans le transformisme, puisqu'il faut admettre que des individus primitivement isolés se

sont réunis, groupés de certaines façons, puis se sont partagé le soin de la conservation générale, ou bien qu'un même individu a successivement bourgeonné et produit des êtres différents de lui qui ont été chargés de remplir tel ou tel rôle. C'est, d'ailleurs, ce que reconnaissent les défenseurs de la théorie; ainsi M. Périer, dans son beau livre des *Colonies animales*, écrit ceci : « Nous venons de montrer comment un « polype coralliaire peut résulter de la fusion de plu- « sieurs polypes hydraires de forme différente; [1] » les formes secondaires qui en résultent se seraient ensuite transmises par l'hérédité. Au contraire, si le germe a toujours produit dans son évolution l'organisme tel que nous le voyons avec toutes ses parties, il n'y a pas lieu de regarder celles-ci comme des individus, mais bien comme des organes.

On comprend, d'un autre côté, que, dans les colonies vraiment dignes de ce nom, le transformisme n'a rien à faire, puisque ce sont des individus toujours semblables les uns aux autres qui se surajoutent sans se modifier en rien, chacun vivant pour soi.

Il faut donc bien prendre garde d'abuser, comme on a trop de tendance à le faire, des lois de l'analogie et éviter de conclure, en prenant pour une réalité ce qui n'est qu'une hypothèse, une simple vue de l'esprit, si ingénieuse qu'elle soit. Ainsi, comme le dit très bien P. Janet : « de ce que la trompe de l'éléphant est « l'analogue du nez humain, il ne s'ensuit pas que le

[1] Périer, profeseur au Museum. Les *Colonies animales et la formation des Organismes*, p. 317, Paris, 1881.

« nez puisse se changer en trompe, et la trompe se « changer en nez. Et, Geoffroy Saint-Hilaire disait lui- « même spirituellement qu'on peut bien soutenir « qu'un palais et une chaumière répondent bien à un « même type fondamental, sans affirmer pour cela que « le palais ait commencé par être une chaumière, ni « que la chaumière deviendra un palais. [1] »

On peut de même dire que chaque segment d'un tœnia est l'analogue du corps entier d'un trématode, et supposer que le ver rubané tout entier répond à un grand nombre de trématodes mis à la suite l'un de l'autre, sans que ce soit une raison pour dire que c'est là une réalité.

Je crois que cette manière d'envisager les choses est beaucoup plus simple et plus philosophique que d'expliquer l'ordre et l'ensemble qui règnent dans cet organisme complexe par une sorte de *conscience animale* [2], comme le veulent et le disent les partisans de la colonie animale. Ces deux mots, en effet, jurent singulièrement l'un auprès de l'autre, car la conscience est une et ne saurait être multiple. « On ne sait, ajoute « M. Périer, comment concilier l'unité de la cons- « cience avec cette multiplicité des individus qui sem- « blent prendre part à sa formation..... l'anatomie « nous laisse complètement ignorants quant aux phé- « nomènes de la formation du moi [3]. »

Je le crois bien; comment en effet comprendre chez

[1] P. Janet. *Les Causes finales*, p. 382.
[2] Périer. *Colonies animales.*
[3] Périer, *loc. cit.*, p. 777.

l'homme la conscience, le moi, les sensations même, s'il n'est en réalité qu'un composé d'individus nombreux? Il y a là une difficulté de premier ordre.

Avec la théorie que je viens d'exposer, les difficultés me semblent bien moindres : l'âme, principe végétatif, sensitif et intellectuel, pénètre fortement les moindres molécules de notre être, imprime à chacune sa direction et les maintient toutes dans l'ordre voulu pour la conservation de l'individu; elle est le centre et le point de départ commun, tout part d'elle et tout y arrive. Sans doute l'homme est composé de parties, mais la multiplicité des parties n'est nullement un obstacle à l'unité du tout.

Pour nous résumer, disons que si l'anatomiste et le physiologiste ont le droit de considérer les êtres organisés comme composés d'un grand nombre de parties auxquelles, par une sorte d'abstraction ou de convention plus ou moins formelle et pour faciliter l'analyse des phénomènes, ils décernent le nom d'individus, nous devons affirmer qu'au point de vue philosophique, l'individu n'existe pas en dehors du tout, et dire avec Virchow [1], dans un moment où, dégagé de l'esprit de système, il a apprécié les choses avec une grande justesse : « L'individu est un être organisé qui porte « en lui l'empreinte de l'unité, c'est-à-dire que, quelque « nombreuses et variées que soient les parties qui le « composent, elles forment une véritable commu- « nauté dans laquelle chaque partie est en rapport avec

[1] Virchow. *Atome et Individu.*

« toutes les autres et a besoin des autres, toutes con-
« courant à un même but, la conservation de l'indi-
« vidu »; et, pour compléter la définition, nous ajouterons que le lien qui relie toutes les parties entre elles n'est autre que l'*âme*.

Dr P. Maisonneuve.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 11 JANVIER 1881

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société vote le maintien du Comité de rédaction composé ainsi qu'il suit :

Mgr de Kernaëret, président ;

M. l'abbé Pasquier ;

MM. Léon Cosnier ;

Dr Grille ;

Lucas.

M. le Président rend compte à la Société de la visite faite par les membres du Bureau à M. le Préfet, à l'occasion de la suppression de l'allocation annuelle du Conseil Général et de la subvention du Ministère. — M. le Préfet a répondu que cette suppression provenait uniquement de ce qu'aucune demande n'avait été faite en temps utile. M. le Président a immédiatement adressé à la Préfecture une demande officielle qui permet d'espérer que l'allocation du Conseil Général sera rétablie au prochain budget.

M. d'Espinay a également adressé au Ministère une demande pour le rétablissement du crédit annuel accordé jusqu'ici. Dans sa demande, il fait valoir comme titres les travaux importants de M. Godard-Faultrier sur les fouilles de la place du Ralliement et le concours pécuniaire apporté par la Société au transport de la mosaïque et du baptistère au musée Saint-Jean.

Il est à craindre que cette seconde demande ne soit pas accueillie favorablement, le Ministère paraissant disposé à n'accorder de subvention qu'aux Sociétés qui feront de grandes dépenses pour l'impression de leurs travaux.

M. d'Espinay donne lecture d'une lettre dans laquelle M. C. Port donne sa démission de membre de la Société.

On procède ensuite à l'élection de M. Bonneville qui, sur le rapport de M. d'Espinay, est admis à l'unanimité.

M. le Président propose l'admission de deux candidats :

M. Dussauze, architecte, présenté par M. Lelong.

M. l'abbé Bardin présenté par M. Ravain.

M. Albert Lemarchand est chargé du rapport sur l'admission de M. Dussauze.

Mgr de Kernaëret, de celui sur l'admission de M. Bardin.

M. le Président entretient la Société de la chapelle Saint-Jean, de Saumur. C'est un édifice remarquable du style Plantagenet. Considérablement endommagée à la fin du siècle dernier, elle a été restaurée avec beaucoup de goût dans ces dernières années par M. Joly. — C'est, d'ailleurs, un monument classé.

Or, la municipalité de Saumur a l'intention d'affecter ce gracieux édifice à un prétoire de Justice de paix. Une semblable destination serait certainement une cause de dégradation; c'est pourquoi M. d'Espinay lit un projet de pétition au Ministre, et invite les membres présents du bureau à le signer.

La Société approuve à l'unanimité ce projet de pétition.

La parole est alors donnée à M. de Farcy qui présente deux notes techniques sur la cathédrale.

Dans la première, l'auteur appelle l'attention de la Société sur la découverte de deux murs appartenant aux plus anciennes constructions de cette église et paraissant remonter au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle.

Dans la seconde, il annonce la découverte d'un escalier allant jusqu'au faîte de l'édifice et situé à la gauche de l'entrée du transept. Cet escalier faisait le pendant de celui qui a été conservé à droite. Celui qui vient d'être découvert semble avoir été abandonné au XIII^e^ siècle. A propos de cette découverte, l'auteur se livre à différentes conjectures sur les causes qui ont motivé le mode de construction de celui qui a été conservé.

M. Clamens expose ensuite à la Société le plan des verrières exécutées dernièrement dans l'église de Joué-Étiau (Maine-et-Loire). Ces verrières, en style du XV^e^ siècle, au milieu de quelques grisailles, représentent des scènes appartenant à la vie de saint Martin, de sainte Lucie et de saint Louis.

Dans une introduction claire et intéressante l'auteur a expliqué le but que ses associés et lui se proposent.

Deux écoles sont en présence : l'école archéologique qui s'applique à reproduire exactement le moyen âge, et l'école moderne qui exige la perfection du dessin. Nos artistes angevins appartiennent à cette dernière et c'est dans cet esprit qu'ont été travaillés les vitraux dont la description intéresse toute la Société.

La parole est donnée à M. Pavie. Le charme de sa première lecture sur les *Revenants* échappe à l'aridité d'un procès-verbal. Il est dans le contact des intelligences supérieures une séduction à laquelle on ne saurait se soustraire ; et la physionomie parfois étrange et désordonnée, mais toujours vraie et cordiale, d'Alexandre Dumas, a été si bien dessinée par M. Pavie, dans le récit de détails intimes qu'on se prenait à oublier les ombres pour ne voir que les côtés lumineux du personnage [1].

Enfin, M. le Dr Grille, toujours fidèle au culte des Muses, a souhaité à ses collègues une année fertile en travaux et stimulant leur zèle a raconté en vers faciles et piquants le singulier quiproquo d'un archéologue pris pour un hydrologue.

La séance a été levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

[1] Ce travail a été inséré dans la *Revue d'Anjou*. Juin, 1881.

SÉANCE DU 8 FEVRIER 1881

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M le Président propose l'admission de plusieurs candidats.

MM. Gaston Allard, présenté par M. l'abbé Hy.
Dusouchay, présenté par M. L. Rondeau.
Ballu, présenté par M. Godard-Faultrier.

M. l'abbé Ravain est chargé du rapport sur l'élection de M. Allard.

M. V. Pavie, de celui sur l'élection de M. Dusouchay.

M. L. Cosnier, de celui qui concerne l'élection de M. Ballu.

Après les rapports sur leur élection, M. l'abbé Bardin et M. Dussauze, architecte, sont admis à l'unanimité.

M. d'Espinay entretient la Société des démarches qu'il a faites de divers côtés pour conserver au culte la chapelle Saint-Jean, de Saumur.

M. le Président rappelle à la Société qu'elle vient de perdre deux de ses membres les plus éminents et dont elle pouvait s'honorer à juste titre : Mgr le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, et M. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie. Il invite ensuite M. Léon Cosnier à lire le discours prononcé par lui aux obsèques de M. Sorin. La Société décide que ce discours

sera imprimé dans ses mémoires et que l'on y joindra les vers inspirés à M. J. Daillière par un pieux souvenir.

La parole est donnée à M. l'abbé Bardin pour lire le commencement d'une étude paléontologique des terrains tertiaires miocènes de l'Anjou.

Ces terrains sont-ils tous de la même époque ? Quelle relation d'âge ont-ils avec ceux des contrées voisines ?

Nos fahluns s'appuyant sur des terrains d'âge très différents, la paléontologie seule peut décider la question. En 1860 et 1861 MM. Chevallier, Ludovic Le Gris et l'abbé Baudouin recueillirent un grand nombre de coquilles qu'ils communiquèrent au laborieux M. Millet de la Turtaudière. Celui-ci, en 1864 et 1865, dans son *Indicateur de Maine-et-Loire*, décrivit ces coquilles et distingua bien nettement les différentes espèces, mais privé d'ouvrages spéciaux il donna comme inédits avec des noms nouveaux un grand nombre de types déjà connus, de telle sorte que nos fahluns paraissaient avoir un faciès tout particulier.

M. l'abbé Bardin s'applique à reprendre toutes les espèces de M. Millet, les rattache aux descriptions déjà publiées par d'autres auteurs et arrive ainsi à établir la contemporanéité de tous nos fahluns et de ceux des contrées voisines.

M. le Président félicite vivement M. l'abbé Bardin de marquer ainsi son entrée dans la Société par un travail important et engage tous les nouveaux membres à suivre cet exemple.

M. L. Cosnier commence une étude sur les modifications de la ville d'Angers.

Stationnaire jusque vers 1850, elle comptait peu d'industrie ; moins nombreux étaient les ouvriers, mais ils étaient plus heureux, payant moins d'impôts et supportant moins de charges publiques.

Parmi les nombreux travaux effectués depuis cette époque, les uns portent un caractère d'utilité publique comme le percement de grandes voies dans des quartiers jadis insalubres ; d'autres présentent un caractère plus ou moins artistique. Parmi ces derniers, ceux qui semblent avoir le plus de mérite sont dus à des artistes angevins. M. Cosnier, tout en rendant justice aux mesures de salubrité publique, regrette, au point de vue du pittoresque, la disparition de certaines rues, de quelques vieux pignons et principalement du Palais-des-Marchands.

Dans la suite de ce travail, M. Cosnier exprimera, comme il a déjà commencé de le faire, quelques désirs sur la restauration de plusieurs anciens édifices.

La séance se termine par la lecture d'un nouveau chapitre de M. L. Rondeau sur l'*Histoire de Saint-Michel-du-Tertre*. Les protestants menaçant tout, la royauté ne protégeant rien, les catholiques devaient se défendre ; ce sera pour les Angevins une consolation et un réconfortant de relire dans les mémoires de notre Société l'histoire de ces temps agités au milieu desquels se développèrent de nobles caractères.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 8 MARS 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des démarches nouvelles qu'il a faites pour obtenir le rétablissement de l'allocation annuelle de 300 fr. du Ministère de l'Instruction publique.

L'Administration, tout en protestant de ses bonnes intentions pour les Sociétés de province, a répondu que par suite d'une observation de la Commission du budget, les subventions ministérielles n'auraient plus la régularité apportée autrefois dans leur répartition, mais seraient réservées aux Sociétés qui font de grandes dépenses pour la publication de leurs travaux.

Après les rapports sur leur élection, MM. Allard, E. Dusouchay et Ballu sont admis à l'unanimité.

La Société d'Agriculture, ayant été invitée à nommer des délégués à la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 20, 21, 22 et 23 avril prochain, désigne :

MM. A. Meauzé, l'abbé Bardin, Faligan, l'abbé Hy, l'abbé Litter, Maisonneuve, Perrin, pour la représenter à cette séance.

Elle désigne également M. Éliacin Lachèse comme délégué à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, et M. l'abbé Ravain pour le Congrès des électriciens qui doit se réunir au mois de septembre à Paris.

M. le Président prévient la Société que, moyennant l'envoi de cinq exemplaires de ses Mémoires, le Ministère lui adresserait en échange la Revue scientifique du Comité des travaux historiques et scientifiques MM. les Secrétaires devront s'entendre avec M. le Bibliothécaire pour cet envoi.

M. l'abbé Hy propose de demander à l'Association française l'échange de son bulletin. Cette proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Cosnier pour la continuation de ses études sur Angers.

Après avoir exposé ses regrets, M. Cosnier exprime ses désirs : la restauration de l'église Saint-Martin, le remplacement du marché de la place Cupif par un square, la restauration de l'ancienne chapelle qui avait été construite par Jean Fallet, l'érection d'une école en face de cette chapelle. Il désirerait un lieu de promenades pour le peuple ; le Mail, resserré par une usine, est insuffisant ; la Baumette est enlevée aux promeneurs par le chemin de fer ; les Fours à chaux par l'industrie. Avec dix hectares à acquérir du côté de la route des Ponts-de-Cé, on pourrait créer un parc et un jardin d'acclimatation. Un autre vœu est celui que David avait émis lors de sa dernière visite à Angers, en 1855 ; le remplacement de l'abattoir par un jardin où le grand sculpteur s'offrait de mettre la statue de Robert-le-Fort. M. Cosnier voudrait encore la création de logements à bon marché (sur des terrains que la ville pourrait concéder), dont les ouvriers deviendraient propriétaires par des payements annuels, à l'exemple de ce qui se fait à Lille.

M. de Capol a ensuite la parole pour la lecture d'un Mémoire sur le Charlatanisme et la méthode en agriculture. Aujourd'hui il faut la culture intensive, donc *méthode* et *balance;* il faut la science. Le charlatanisme s'appuyant sur la routine, tend à se substituer à la science. Il se manifeste surtout dans la presse. Ses manœuvres sont coupables, mais la justice est impuissante. Pour le combattre, les Sociétés d'agriculture devraient prendre l'initiative des *annonces* des engrais, en tenant compte des enseignements de la méthode expérimentale, qui cherche dans les faits la base de ses traitements, et s'efforce de déterminer le rapport qui doit exister entre la terre et l'engrais.

M. d'Espinay demande si on greffe la vigne dans nos pays. Il croit le cas fort rare. M. de Capol répond que dans le Bordelais on greffe beaucoup sur cépages américains. M. Levat envoyé par la Société industrielle, a constaté que les meilleurs résultats obtenus contre le phylloxéra l'ont été dans les terrains sablonneux.

M. Grille termine la séance par la lecture de scènes tirées de sa traduction en vers du *Stichus*, dans lesquelles on est heureux de trouver au milieu de l'antiquité païenne, le tableau de mœurs honnêtes et douces.

Plusieurs travaux portés à l'ordre du jour n'ont pu être lus en séanee, les auteurs ayant été empêchés au dernier moment et s'étant excusés. Ils sont remis aux séances suivantes.

La séance est levée à neuf heures et demie.

A. Meauzé.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président procède à la distribution des cartes aux délégués de la Société à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

M. Cosnier s'excuse de ne pouvoir donner lecture de son éloge de M. Hélot, n'ayant pas encore tous les renseignements qu'il attend.

M. l'abbé Bardin présente à la Société les conclusions de son étude sur les faluns de l'arrondissement de Baugé. Ces terrains ne présentent pas un terme nouveau dans les terrains miocènes de l'Ouest. Dans l'échelle du miocène Bordelais, ils correspondent plus particulièrement aux faluns de la Brède et de Saucats. Les dépôts du Breil-de-Foin et de la Beurelière se sont effectués sur des fonds sableux, à proximité d'un rivage rocailleux et d'affluents d'eau douce, ainsi que permet de le conclure la faune mixte de ces localités. Enfin, le synchronisme des faluns de l'arrondissement de Baugé et de ceux de Touraine ne peut plus faire question ; ils appartiennent donc non au miocène supérieur, comme l'écrivait M. Millet, mais au miocène moyen.

M. Bardin donne ensuite le compte-rendu du dernier volume des Mémoires de l'Institution Smithsonnienne.

« On y remarque une notice sur le professeur Henry, ancien secrétaire de l'Institution, récemment décédé,

des biographies de savants, notamment de Condorcet, d'après Arago ; une étude sur les travaux de Henry par Taylor, qui le présente comme l'un des inventeurs de la télégraphie électrique ; une étude sur la fièvre, le compte rendu d'une exploration ornithologique aux Caraïbes et au Groënland ; et des recherches sur la propagation du son, notamment des signaux de brume. »

En l'absence de M. de Farcy, M. d'Espinay donne lecture de ses communications sur la nef de Saint-Jean-Baptiste de Châteaugontier. L'enlèvement d'une partie du badigeon a laissé voir à l'auteur les détails de l'architecture et des matériaux. La partie supérieure des murs est en simple moellons, peut-être par suite d'un manque d'argent ou d'un achèvement précipité après une longue interruption des travaux. La nef a neuf travées ; une est en tuffeau, les autres en grès. Elles sont irrégulières, peut-être à cause de la disposition des stalles et du jubé. Les fenêtres sont cependant également espacées, et ne sont pas par conséquent au milieu des arcades. L'auteur espère un enlèvement complet du badigeon.

M. d'Espinay donne lecture d'une lettre M. Toussaint Grille au Préfet de Maine-et-Loire, communiquée par M. Cosnier, relativement au tombeau du roi René et d'Isabeau, sa première femme. Ce tombeau existait d'abord dans l'abside, à gauche du grand autel. Il fut transporté dans la nef en 1783. Il fut détruit pendant la Révolution, vendu à un marbrier, et transformé en cheminées, dont plusieurs existent à la Préfecture. Des iconoclastes de la Révolution crurent avoir retrouvé les

cendres du roi René et d'Isabeau auprès du monument, mais les ossements trouvés étaient ceux de deux évêques d'Angers. Les témoignages et l'examen des lieux démontrent que les restes du roi René, rapportés d'Aix en 1481, n'avaient pas été déplacés en 1783 en même temps que le monument, et sont encore dans le caveau où ils avaient été déposés.

A la suite de cette communication, M. Rondeau expose à la Société que, il y a quinze ans environ, faisant partie d'nne Commission nommée, pour rechercher les cavaux du roi René et d'Isabeau, il avait reconnu derrière les boiseries du chœur, les vestiges de la fresque qui représentait le roi René sous forme d'un squelette couronné.

M. de Capol achève la lecture de son travail sur la méthode expérimentale et le charlatanisme en agriculture.

Les engrais vendus dans le commerce prennent des noms tellement bizarres et indépendants de leur origine et de leur nature qu'ils ne pourraient servir de base à des procès attaquant leur falsification. Des mesures qui, à première vue, paraissent sauvegarder les intérêts des cultivateurs, notamment celles prises d'accord avec le gouvernement Péruvien, ne profitent qu'aux intermédiaires, et non aux cultivateurs qui achètent toujours l'engrais le même prix, quelle que soit sa composition. En admettant même la teneur exacte des engrais conforme aux annonces et factures, la méthode expérimentale exige des champs d'observations, où chaque engrais est essayé, sur de petites parcelles, en vue de chaque culture. Cette analyse faite par la plante elle-même donne

eule à l'agriculteur des renseignements certains sur ce qui manque au sol pour chaque culture.

En un mot, le charlatanisme en matière agricole ne peut amener que des mécomptes. La méthode expérimentale mène seule a un résultat pratique en tenant compte de toutes les conditions de la vie des plantes cultivées, de la nature du sol et du climat. Par contrecoup, elle fournit le seul procédé pratique, à la portée de tous, d'analyse des engrais ; elle éclaire le cultivateur ouvre son observation des horizons nouveaux et guide sa raison et son jugement vers de saines et justes conclusions.

M. Rondeau s'excuse de ne pas pouvoir continuer la lecture de son histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre, empêché qu'il est par d'autres travaux.

La séance est levée à neuf heures.

A. Meauzé.

SÉANCE DU 3 MAI 1881

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. d'Espinay donne avis à la Société de l'ouverture d'un concours hippique à Tours ; de la formation d'une caravane pour une excursion scientifique en Afrique. Il fait connaître la fondation, à Boston, d'une Société internationale d'échanges d'objets d'histoire naturelle.

Puis il communique à l'assemblée une proposition de M. Giffard demandant que la Société veuille bien,

par une souscription, s'associer aux dépenses qu'il se propose de faire pour le moulage des statues des Plantagenêts, de Fontevrault.

L'état des finances de la Société ne lui permettrait pas de souscrire en ce moment. Cependant, désireuse de montrer à M. Giffard sa sympathie et sa gratitude pour les dons qu'il a déjà faits au musée Saint-Jean, elle nomme une commission composée de MM. Dussauze, Pavie et Godard-Faultrier, chargée d'étudier la question et d'indiquer dans quelle mesure elle pourrait plus tard participer à cette œuvre intéressante pour l'Anjou.

Enfin M. le Président transmet à l'Assemblée une lettre lui annonçant que la question de la subvention du Conseil Général ne peut être traitée qu'à la session du mois d'août et donne espérance de voir cette subvention rétablie.

M. l'abbé Ravain lit ensuite un travail de M. E. Faligan. C'est une notice sur M. Wolski, ingénieur, ancien membre de la Société d'agriculture d'Angers.

Savant distingué, M. Wolski joignait à l'amour de ses devoirs professionnels les qualités de l'homme du monde et du chrétien. En retraçant dans ces pages la vie de cet ingénieur, M. Faligan était animé d'un sentiment d'affection personnelle que partageaient d'ailleurs, dans une large part, ceux de nos collègues qui avaient connu M. Wolski.

M. Léon Cosnier nous raconte ensuite, dans un langage ému, les tristesses de l'expulsion des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'hôpital Saint-Jean pendant la première Révolution et les joies de leur retour.

L'impuissance des femmes du monde à suppléer la Sœur de charité, l'admiration qu'inspire son dévouement, le soulagement efficace qu'elle apporte à tous les genres de souffrance montrent combien serait funeste un retour à ces regrettables mesures.

Nul mieux que M. Cosnier ne pouvait nous redire les vertus des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Pendant de longues années, il les a vues à l'œuvre, et il faut bien le dire, son cœur vibrait à l'unisson du leur; les attaquer, c'est le blesser à la prunelle de l'œil. A cette lecture, interrompue parfois par l'émotion, on sentait que le cœur de l'auteur avait dirigé sa plume.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 7 JUIN 1881.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Société que le *statu quo* a été maintenu pour la chapelle Saint-Jean de Saumur et que M. le Curé pense qu'une démarche auprès de la nouvelle administration préfectorale pourrait ne pas être sans utilité.

M. Ph. Bellanger adresse à la Société une lettre dans laquelle il la prie de s'employer pour obtenir que le cachet artistique de Morannes soit conservé dans les plans de restauration actuellement proposés.

La Société nomme une Commission composée de MM. Cosnier, Rondeau et Lelong, qui devra examiner les plans sur le terrain.

M. le Président apprend à la Société que le dernier reste des arènes d'Angers est sur le point de disparaître dans les constructions de l'hôtel de M. de Moulins. On trouverait encore la trace de deux précinctions, dont la plus extérieure venait aboutir à la rue Hanneloup.

M. Rondeau lit un nouveau chapitre de l'histoire de la paroisse Saint-Michel. Ce chapitre embrasse les principaux événements qui se sont écoulés entre 1562 et 1584. — Les voyages du roi à Angers. — Les relations des paroisses avec l'autorité royale. — Cérémonies religieuses. — Détails de mœurs à cette époque, composant un tableau de nature à nous représenter la vie angevine au XVI^e^ siècle.

M. l'abbé Hy fait ensuite une communication assez importante sur la *Bryone commune*. Dioïque dans nos contrées, cette plante paraît surtout monoïque dans les contrées du Nord. Linné regardait ces deux types comme appartenant à une même espèce.

M. Naudin et les auteurs des *Annales des sciences naturelles* regardent la spécification du type dioïque comme parfaitement établie.

De plus, M. Naudin crut pouvoir affirmer qu'un pied femelle parfaitement isolé avait donné des fruits. Karsten pensa que l'individu devait être polygame. M. Baillon constata la polygamie dans d'autres cucurbitacées, mais non dans la bryone.

Or, M. l'abbé Hy apporte un fait précis à l'appui de

l'opinion de Karsten. Le 12 mai dernier, dans les coteaux de Mozay, il a observé la bryone polygame. Les grains de pollen paraissaient parfaitement constitués.

Dans cette plante ordinairement l'androcée est composé de deux étamines dianthérées et d'une étamine monanthérée. M. Naudin le regardait comme composé de deux étamines et demie.

M. Baillon, suivant en cela l'interprétation de Linné, y voyait cinq étamines monanthérées dont deux soudées par paire.

La plante observée par M. l'abbé Hy, présentait cinq étamines monanthérées parfaitements accusées.

M. l'abbé Hy termine son intéressant Mémoire en posant comme conclusion que dans la bryone il faudrait conserver le type du *bryonia alba*, de Linné, dans lequel on distinguerait plusieurs races.

Le même naturaliste annonce à la Société que, dans cette même journée du 7 juin, en compagnie de M. Trouillard et de M. l'abbé Ravain, il a trouvé aux enviro d'Angers le *Rosa borœana* qui semblait perdu depuis quelques années.

M. Éliacin Lachèse prend ensuite la parole. De plus en plus fidèle au culte des arts, M. Lachèse exprime le regret que l'influence de la musique allemande soit trop exclusive en France. Les richesses nouvelles, nous dit-il bien justement, ne doivent point faire oublier les anciennes, et l'harmonie ne doit pas nous dégoûter des mélodies entraînantes. Ne serait-il pas possible de passer du grave au doux?

Enfin la soirée se termine par une ode religieuse dédiée au R. P. Prével des missionnaires du Mont

Saint-Michel. M. le Dr Grille et M. Eliacin Lachèse s'appliquent à montrer à leurs collègues plus jeunes, que le culte des arts et des muses ne fait que grandir avec l'âge dans les âmes habituées à vivre dans les régions élevées de la foi et de l'imagination.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 22 JUIN 1881.

La Société d'Agriculture s'est réunie sur convocation spéciale, le mercredi 22 juin, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le Président donne communication à l'assemblée de la note insérée dans les journaux par la *Société Académique* et qui est ainsi conçue :

« Par arrêté du 10 juin, M. le Préfet de Maine-et-« Loire a autorisé la *Société Académique* à remplacer « son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-« Lettres d'Angers* et il a approuvé ses nouveaux sta-« tuts.

« En vertu de son titre et de sa nouvelle constitution, « la jeune Académie devient l'héritière légitime de « l'ancienne *Académie Royale des Sciences et Belles-« Lettres d'Angers*, créée par lettres patentes de « Louis XIV, en date du 6 septembre 1685, et sup-« primée par décret de la Convention nationale du « 8 août 1793. »

Il fait ensuite connaître à la Société la réponse

adressée par le Bureau aux journaux qui avaient reproduit cette note.

La Société, à l'unanimité, approuve le texte de cette lettre, et, après échange d'observations entre divers membres, elle donne pleins pouvoirs au Bureau pour agir dans cette circonstance au mieux des intérêts de la Société, et pour obtenir de l'autorité compétente le retrait d'une mesure qui porte atteinte aux droits et aux intérêts de la Société en favorisant des prétentions contraires à la vérité historique.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, E. LELONG.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1881

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président rend compte du résultat des démarches faites par le bureau près de M. le Préfet, au sujet de la chapelle de Saint-Jean de Saumur et du nouveau titre accordé à la Société académique.

M. le Préfet a répondu que l'affaire de la chapelle de Saint-Jean était soumise au Comité des monuments historiques. En ce qui touche le nouveau titre pris par la Société académique, M. le Préfet estime que cette question n'est point de sa compétence et qu'il n'a pas à retirer son arrêté du 10 juin. Il s'agit suivant lui, non d'une question administrative, mais d'une question de propriété de nom, pour laquelle la Société d'agriculture

doit si elle se croit laisée, s'adresser aux tribunaux, sur la propriété de M. le Président, la Société décide qu'une lettre contenant tous les documents relatifs à cette affaire sera adressée aux Sociétés correspondantes.

M. le Président annonce à la Société l'envoi par le Ministre, de la *Revue des travaux scientifiques*. Il lui transmet le programme des concours de l'Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz pour l'année 1881-1882, une demande de renseignements sur les documents angevins qui pourraient concerner l'ordre hospitalier de Saint-Antoine du Viennois.

Au nom de la Commission récemment nommée et à laquelle il s'est adjoint, il donne connaissance d'une lettre adressée à M. le Préfet pour être transmise à la Commission des bâtiments civils, ayant pour but d'obtenir que l'on conserve à l'église de Morannes son cachet artistique qui serait menacé par les plans de restauration proposés.

Ce projet de pétition est approuvé à l'unanimité par la Société. (Voir cette pétition, page 497.)

M. Eug. Lelong propose M. Georges de Blois comme candidat. M. Cosnier est chargé du rapport sur cette élection.

Il apprend à la Société qu'un de ses membres, M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des Lettres vient d'obtenir une mention honorable au Concours des antiquités nationales pour sa thèse de doctorat.

La parole est donnée à M. Rondeau pour la continuation de son histoire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre. Dans ce chapitre il traite principalement de certains faits administratifs et des relations des paroisses avec le pouvoir royal.

M. Cosnier retrace en quelques pages délicates la vie méritoire de M. Hélot que la mort nous a ravi trop tôt.

Enfin la séance se termine par une lecture que fait M. d'Espinay de quelques Chroniques saumuroises dues à la plume spirituelle de M. Ratouis.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1881

La séance est ouverte à huit heures moins un quart sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le président annonce à la Société qu'à la date du 11 juillet dernier il a reçu de M. le Préfet de Maine-et-Loire une lettre renfermant l'exposé des motifs qui le portent à maintenir son arrêté au sujet de la Société académique.

La Société décide que l'original de cette lettre sera déposé aux archives et qu'une copie en sera imprimée et jointe aux autres pièces du débat.

M. le Président fait part à la Société d'une circulaire ministérielle invitant chacune des Sociétés savantes de province à lui transmettre l'histoire de ses travaux. M. Eug. Lelong, secrétaire, est prié de vouloir bien se charger de ce travail.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse aussi à la Société un exemplaire de son instruction sur la nouvelle organisation qu'il compte donner à la *réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne* ainsi qu'un programme pour la prochaine réunion.

M. le Président présente les Bulletins de plusieurs Sociétés et transmet la demande qu'elles font des Mémoires de la Société d'agriculture.

Une convocation pour une réunion générale de la Société centrale d'horticulture est également présentée, mais malheurement trop tard, cette pièce étant arrivée pendant les vacances.

La Société décerne ensuite à l'unanimité le titre de président d'honneur à M. Lenepveu, membre de l'Institut de France.

La Société vote également à l'unanimité l'admission de M. Georges de Blois.

M. le Secrétaire annonce ensuite la candidature de M. l'abbé Dubois et celle de M. l'abbé Téton. MM. Maisonneuve et Hy sont chargés des rapports sur ces élections.

M. Rondeau commence l'histoire de la Ligue dans les paroisses d'Angers.

M. Hy, à propos des herborisations de la Faculté des Sciences d'Angers, expose quelques idées sur la valeur de la méthode expérimentale en botanique et sur les difficultés qu'elle peut présenter dans la pratique.

M. d'Espinay termine la séance en lisant une nouvelle chronique saumuroise de M. Ratouis, intitulée le *Trou du Diable.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

e Secrétaire général, J.-R. Ravain.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1881

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le président donne avis à la Société d'un Concours général d'animaux gras dans le département de la Nièvre.

A la suite des rapports sur leurs élections, MM. Dubois et Téton sont admis à l'unanimité.

M. de Tarlé propose la candidature de M. Deltour directeur de la sucursale du *Crédit Lyonnais*. M. L. Cosnier est chargé du rapport sur cette élection.

M. l'abbé Hy, continuant son travail sur les herborisations de la Faculté des sciences en 1881, mentionne la floraison précoce du *Coleanthus subtile*, Seid., et des cas remarquables de polymorphisme dans les *Plantago lanceolata*, L., *Leersia oryzoïdes*, Swartz, *Ilysanthes gratioloïdes*, Benth, et le *Lindernia pyxidaria*, All. Il propose de réunir cette dernière plante au genre *Vandallia*, L. Enfin. il termine en citant quelques hybrides spontanés appartenant à divers genres et annonce qu'il a commencé quelques expériences pour trancher la question d'hybridation de plusieurs espèces appartenant au genre *Rosa*.

Sur la proposition de M. E. Lelong, la Société nomme une Commission chargée d'étudier un projet de réforme de la nomenclature zoologique proposé par la *Société zoologique de France*.

Les membres nommés sont :

MM. Maisonneuve, de Tarlé, Bonneville, Hy, Ravain.

M. Rondeau lit ensuite la continuation de son travail sur l'histoire de la paroisse Saint-Michel.

Cette nouvelle étude, comme les précédentes, retrace

la physionomie non seulement d'une paroisse, mais de la cité tout entière au milieu des luttes politiques et religieuses du XVI[e] siècle et se termine à l'abjuration de Henri IV.

M. le D[r] Maisonneuve donne alors lecture d'un travail sur l'*Individualité dans le règne animal.*

Cette notion, très claire dans les animaux supérieurs, devient difficile à préciser lorsqu'elle s'applique à certains êtres inférieurs qui peuvent être partagés en plusieurs tronçons susceptibles de conserver la vie comme l'*hydre* et le *lombric* ou qui constituent des aggrégations comme le *corail.*

La question se complique encore lorsque l'on vient à envisager certains phénomènes de greffes animales dans lesquelles une partie d'un animal greffée sur un autre d'espèce voisine se développe comme elle l'aurait fait sur le sujet auquel elle appartenait originairement. Certains physiologistes, Virchow en particulier, ayant observé une individualité nette et précise dans quelques êtres uni-cellulaires, tels que les monères et les amibes en ont conclu que les êtres supérieurs devaient être considérés comme des aggrégations de cellules analogues ; à leurs yeux, dans les vertébrés, les individus cellules constituent, par leur réunion, des individus organes.

Est-ce donc la cellule, ou est-ce l'homme qui est l'individu dans le type le plus élevé du règne ?

Pour M. le D[r] Maisonneuve, l'individualité consiste surtout dans le principe animateur.

C'est lui qui commande à toutes les cellules, et sans lui l'animal complet n'existe pas. Chez les animaux, autre

que l'homme, ce principe est anéanti lorsque le corps lui-même est détruit.

A la suite de cette lecture importante, une conversation s'engage entre plusieurs membres sur la nature et les propriétés du principe animateur.

L'heure étant avancée, la lecture des travaux de MM. d'Espinay et Faligan est remise à la prochaine séance, et l'on procède aux élections.

A la suite d'un scrutin secret, le bureau est ainsi constitué pour l'année 1882 :

Président, M. d'Espinay;

Vice-Président, M. Pavie;

Secrétaire général, M. Ravain;

Secrétaire, M. Eug, Lelong;

Trésorier, M. Rondeau;

Bibliothécaire-Archiviste, M. Maisonneuve.

Dans le Comité de publication, une place étant devenue vacante par suite du décès de M. Hermite, M. l'abbé Hy est délégué pour la remplir. Le Comité de publication est donc ainsi composé pour l'année 1882 :

Mgr de Kernaëret, président;

M. l'abbé Pasquier,

M. Léon Cosnier;

M. le Dr R. Grille;

M. F. Lucas,

M. l'abbé Hy,

La séance est levée vers neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, J.-R. Ravain.

ANNEXES AUX PROCÈS VERBAUX

I.

Lettre relative à l'église de Morannes.

(*Séance du* 5 *juillet* 1881.)

Angers, le 5 juillet 1881.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les observations suivantes relativement à la restauration projetée de l'église de Morannes et de vous prier de vouloir bien les transmettre à la Commission des bâtiments civils.

L'église de Morannes est composée de portions d'époques diverses. La nef en petit appareil irrégulier, remonte au moins au XI^e^ siècle. Les fenêtres, aujourd'hui ogivales, ont été refaites, il y a quelques années. Le bras gauche du transept offre peu d'intérêt; mais on remarque au côté droit une fenêtre en plein cintre ornée à l'extérieur d'une bordure en zig-zag, du plus pur style roman. Le chœur comprend trois absides : celle du centre est en style Plantagenet avec nervures d'une remarquable élégance; celle de droite et celle de gauche sont en style flamboyant du XV^e^ siècle; les sculptures des piliers et celles des fenêtres trahissent, en effet, cette époque; cette portion du chœur est aussi

d'un bon style. Le rétable du XVIIe siècle est un souvenir de l'évêque Arnauld.

La tour du clocher située à l'intérieur est portée par de gros piliers qui paraissent avoir déjà subi des remaniements ; à la corniche on remarque de vieilles sculptures dans le style archaïque du XIe siècle. La partie inférieure de la tour, en petit appareil, remonte à cette même époque ; la partie supérieure, percée de fenêtres ogivales, est du XIIIe siècle. Elle est surmontée d'une charpente dont l'effet est assez disgracieux. On regrette qu'elle ne porte pas au lieu de cette lourde toiture, une flèche élégante qui se marierait bien mieux avec le style de la tour.

Le projet de restauration de l'église conserve avec raison le chœur en style Plantagenet et ses deux annexes du XVe siècle. Mais il ferait disparaître, dès à présent, le clocher du XIIIe siècle avec les deux bras du transept, et dans un avenir rapproché la nef elle-même. Il serait, à notre avis, très regrettable d'abattre ce clocher qui est d'un très bon style (sauf la charpente) et produit un très bon effet au centre de l'église. On le remplacerait par un clocher placé à l'extrémité de l'un des bras du transept, ce qui est d'un effet moins heureux. Le centre de l'église est la vraie place du clocher ; c'est non seulement la place liturgique, celle qu'indique le symbolisme chrétien ; c'est aussi celle que demande le bon goût, le sens artistique. Rien de plus élégant à la fois que le clocher central autour duquel se groupent les absides de nos vieilles églises romanes. Il rompt la monotonie de la longueur du toit, dont l'effet est peu gracieux quand la nef et le

chœur se suivent sans brisure. Les divers membres de l'église rayonnent autour de lui et semblent le soutenir. Le clocher, au contraire, manque de base et n'a plus l'air que d'un hors-d'œuvre architectural quand on le rejette à l'extrémité du transept.

La conservation du clocher de Morannes nous semble donc à tous égards désirable.

Quant à la nef, sa destruction serait également regrettable.

Les églises en petit appareil deviennent rares et constituent aujourd'hui de véritables curiosités archéologiques. On en a détruit un grand nombre et il ne nous en reste presque plus. Si l'accroissement de la population rendait ce sacrifice nécessaire, il faudrait préférer les besoins du culte et les intérêts moraux de la paroisse à ceux de l'archéologie ; mais il n'en est pas ainsi ; la population de Morannes diminue plutôt qu'elle n'augmente (V. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, art. Morannes). Il n'y a donc aucune nécessité de détruire cette nef intéressante pour l'histoire des monuments angevins et qui est d'ailleurs en très bon état et fort solide.

Telles sont les observations que la Société d'agriculture, sciences et arts croit devoir vous soumettre, Monsieur le Préfet, et qu'il semble utile de présenter à la Commission des bâtiments civils dans l'intérêt de la conservation d'un édifice qui a sa valeur artistique et archéologique.

Veuillez agréer, etc.

II.

Documents relatifs au nouveau titre pris par la Société Académique de Maine-et-Loire.

(*Séances des* 22 *juin et* 15 *novembre* 1881)

Le Bureau a adressé le 1er juillet 1881, aux Sociétés avec lesquelles la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, est en relation, la lettre suivante, qui reproduit les documents de cette affaire :

Angers, le 1er juillet 1881.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les documents suivants :

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 juin 1881, la Société Académique de Maine-et-Loire a été autorisée à remplacer son titre par celui d'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

En annonçant au public, par la voie des journaux, la faveur dont elle venait d'être l'objet, la Société Académique ajoutait :

« En vertu de son titre et de sa nouvelle constitution, la jeune Académie devient l'héritière légitime de l'ancienne *Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, créée par lettres-patentes de Louis XIV, en date du 7 septembre 1685, et supprimée par décret de la Convention nationale du 8 août 1793. »

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts a répondu

à cette note par la lettre suivante, qui a été également publiée par les journaux :

« Le bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a le devoir de protester contre les termes de cette note.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée le 18 janvier 1828, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 5 mai 1833, a seule le droit de se dire héritière de l'ancienne Académie d'Angers. C'est ce que constate M. Port dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 93. Après avoir tracé l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres et du Bureau d'Agriculture, et rappelé leur suppression à la Révolution, il continue ainsi : « Après plus de vingt années d'isole-
« ment, et dans le vif mouvement littéraire qui est
« resté l'honneur de la Restauration, le centre qui
« manquait à Angers se créa enfin par l'initiative de
« quelques esprits éclairés, Millet, Beauregard, Blor-
« dier-Langlois, Pavie et nombre d'autres qui entre-
« prirent de renouer les traditions longtemps chères à
« la province, et malheureusement interrompues de
« l'ancienne *Académie des Belles-Lettres* et du *Bureau*
« *d'Agriculture*, sous le titre commun de *Société*
« *d'Agriculture, Sciences et Arts.* »

« Dans l'introduction historique, au tome Ier des *Mémoires* de la Société, Blordier-Langlois écrivait dès 1831 :
« Depuis longtemps, à Angers, des savants, des gens
« de lettres et des agronomes aspiraient à renouer les
« fils rompus de l'*Académie* et de la *Société d'Agricul-*
« *ture*. En 1827, plusieurs se réunirent dans ce dessein,

« Elles n'avaient point été légalement supprimées; « elles n'étaient que tombées en désuétude par l'effet « des circonstances. Des règlements furent rédigés et « soumis à l'autorité locale, qui permit à la Société « nouvelle de s'assembler provisoirement. C'est de « cette époque que date effectivement l'existence de la « *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* « *comme confondant en elle les deux Sociétés de* 1685 « *et de* 1761... *Elle existe donc comme continuation* « *des deux établissements précédents.* »

« Enfin, les *Mémoires* de la Société portent en sous-titre les mots : ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts est, du reste, la seule Société savante du département qui ait été reconnue d'utilité publique, et qui ait, par suite, le droit de porter le titre de *Société nationale.*

« Elle comptait trente années d'existence, lorsqu'en 1857, la Société qui se prétend aujourd'hui « l'héritière légitime de l'ancienne Académie royale d'Angers », fut fondée sous le titre de *Société Académique de Maine-et-Loire*, sous le patronage de M. de Las-Cases, qui en fut le premier président. La nouvelle Société prétendait alors si peu à l'héritage de l'Académie royale qu'elle n'a jamais élevé aucune réclamation contre le sous-titre pris par son aînée. »

Aux témoignages de MM. Port et Blordier-Langlois, la Société aurait pu ajouter celui d'un de ses anciens présidents, M. Lachèse, qui, dans une séance solennelle tenue le 29 décembre 1862, et présidée par M. le Préfet de Maine-et-Loire, s'exprimait en ces termes :

« La Société d'Agriculture n'est point indigne d'un

« si haut intérêt, j'ose le dire, Monsieur le Préfet. Elle « n'a aucun titre légal pour affirmer qu'elle est la « continuation de cette Académie, qui, fondée dans « notre ville il y a bientôt deux cents ans, autorisée « par Louis XIV, compta au nombre de ses membres « correspondants des savants tels que Voltaire, Réau- « mur, Aubert du Petit-Thouars; elle sait bien que, « sur le rapport de Grégoire, la Convention avait dé- « crété, le 8 août 1793, que toutes les Académies et « Sociétés littéraires patentées par la Nation étaient « supprimées, mais, en fait, il y a plus de quarante « ans que des hommes studieux, botanistes, littéra- « teurs, médecins, se sont réunis pour rappeler à la « vie et reconstituer, autant que cela leur serait pos- « sible, cette Académie qui n'a pas laissé trace de ses « travaux depuis 89. Depuis, ils n'ont pas discontinué « leurs labeurs; ils ont appelé à eux tous les hommes « de bonne volonté, et ils sont parvenus à constituer la « Société telle qu'elle est aujourd'hui. Pourquoi n'au- « rions-nous pas la légitime ambition de succéder aux « premiers académiciens angevins, alors que nous « comptons dans nos rangs des descendants ou héri- « tiers de plusieurs d'entre eux, tels que les de Con- « tades, les Gourreau, les Hunault, les Prévost, les « Pocquet de Livonnière, les Brevet de Beaujour? »

Le Conseil provisoire de la nouvelle Académie d'Angers a répondu à la lettre de notre Société dans les termes suivants :

Angers, le 24 juin 1881.

« Monsieur le Directeur,

« Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu, dans votre estimable journal, la protestation par laquelle la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers *revendique un titre qui ne lui a jamais appartenu et qu'elle n'a jamais eu le droit de porter.*

« L'Académie royale d'Angers a été légalement supprimée par un décret de la Convention nationale du 8 août 1793; depuis cette époque, aucun acte officiel n'est venu la reconstituer avant l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 1881.

« L'addition des mots : *Ancienne Académie d'Angers*, placés en sous-titre, sur la couverture des *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, addition faite seulement en 1860, ne constitue qu'une illégalité et rien de plus.

« Nous engageons les membres de la Société d'Agriculture qui nous attaquent, en invoquant l'autorité, sans valeur dans cette circonstance, de MM. Blordier-Langlois et Port, à étudier leurs statuts, l'ordonnance du 5 mai 1833, leurs déclarations au ministère de l'Instruction Publique, et à lire dans les *Mémoires* de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. IX, l'*Histoire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, par M. Boreau. Alors, nous en sommes certains, ils reconnaîtront eux-mêmes tout ce que leurs prétentions ont d'illusoire.

« A l'avenir, sans nous préoccuper de ce qui sera

dit contre nous, nous entourerons de notre respect la vieille Académie d'Angers, cette œuvre municipale dont l'origine remonte aux premières créations de ces sortes de foyers intellectuels en France ; nous nous glorifierons d'être nés sous les mêmes auspices, nous suivrons ses principes de loyauté, nous publierons ses travaux restés inédits, et, tout en nous rattachant à son passé, nous marcherons avec ardeur dans la voie du progrès, dans les sciences, les lettres et les beaux-arts. »

La note suivante a mis fin au débat :

« Angers, le 26 juin 1881.

« Le Conseil provisoire de la nouvelle Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire), a fait insérer une réponse à la protestation du Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers).

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts n'entend point répondre à cette lettre qui ne fait que reproduire les prétentions de la note anonyme et ne détruit en rien les arguments historiques de sa protestation. Peut-être s'étonnera-t-on de voir la nouvelle Société contester l'autorité d'un historien dont elle devrait mieux que qui que soit connaître la haute valeur.

« Il n'appartient à personne d'empêcher les faits d'être ce qu'ils sont, et toutes les prétentions de la nouvelle Société ne peuvent faire que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts n'ait été fondée trente ans avant la Société Académique, dans l'intention, affirmée

par ses ses fondateurs mêmes, de faire revivre dans une institution unique l'ancienne Académie d'Angers et l'ancien Bureau d'Agriculture. »

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts devait la communication de ces documents aux Sociétés avec lesquelles elle a l'honneur d'être en relations.

Elle ne veut rien y ajouter.

Le monde savant jugera, entre les deux Sociétés d'Angers, laquelle a le droit de se dire continuatrice de l'ancienne Académie d'Angers.

Il appréciera aussi de quel côté se rencontrent dans cette affaire la courtoisie et la bonne confraternité académique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (Ancienne Académie d'Angers),

D'Espinay, *président.*
V. Pavie, *vice-président.*
J.-R. Ravain, *secrétaire général.*
E. Lelong, *secrétaire.*
L. Rondeau, *trésorier.*
Dr P. Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste.*

M. le Préfet de Maine-et-Loire a adressé au Président de la Société la lettre suivante en réponse a celle par laquelle la Société avait protesté contre l'arrêté préfectoral du 10 juin 1881, en invoquant les arguments historiques contenus dans la lettre qui précède.

Angers, le 11 juillet 1881.

Monsieur le Président,

Par lettre du 23 juin, reçue le 27, vous me demandez, ainsi que plusieurs co-signataires, le retrait de l'arrêté préfectoral du 10 juin qui, en autorisant la *Société Académique de Maine-et-Loire* à remplacer son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers* porte atteinte à des droits acquis à la Société au nom de laquelle vous protestez.

Cette atteinte résulte, à votre avis, de ce que le nom d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* a désigné de 1685, date de sa fondation, à 1793, date de sa suppression, une association dont votre Société se prétend l'héritière, à l'exclusion de toute autre, par droit historique et par possession d'État.

La question de savoir si vous êtes ou non les continuateurs et les héritiers légitimes de l'Académie d'Angers n'est pas de ma compétence et ne peut être tranchée par voie d'arrêté. Il ne m'appartient, au point de vue administratif, ni d'approuver, ni d'improuver la thèse historique de votre généalogie qui, vous en convenez, n'est pas juridiquement défendable puisqu'il n'existe entre votre Société et la précédente d'autre lien que la

volonté exprimée par vos fondateurs, de réveiller son esprit et ses traditions.

L'Académie de 1685 a cessé d'exister depuis près d'un siècle. Or, si l'Administration a le droit de veiller, si elle veille en effet à ce qu'une agrégation qui veut être autorisée ne prenne le nom d'une Société légalement existante, elle ne saurait, sans abuser du droit discrétionnaire d'autorisation, écarter les demandes de ce genre, sous prétexte que le nom choisi par les postulants se trouve être celui d'une Société dissoute depuis près d'un siècle.

Si la propriété du nom que porte une association lui est contestée par une association concurrente, le litige doit être porté devant les tribunaux ordinaires, et à défaut d'un droit positif, devant l'opinion publique. Quant à l'Administration, elle ne saurait prendre parti dans une question qui, pour elle, se résume en une question de propriété et qu'elle est par suite inhabile à trancher.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

E. Schnerb.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1881

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

Ad. Lachèse, docteur en médecine, } anciens Présidents
Mgr Sauvé, recteur des Facultés catholiques, } de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1881

MM.

D'Espinay, *président.*
Victor Pavie, *vice-président.*
L'abbé Ravain, *secrétaire général.*
Lelong, *secrétaire.*
Rondeau, *trésorier.*
Dr Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien député.
Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.
L'abbé Crépon, chanoine honoraire, ancien curé de Notre-Dame.

Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Textoris, capitaine en retraite.
De Lens, inspecteur honoraire d'Académie.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Allard (Gaston).
Auriau (Ch.), commissaire-priseur.
Baraudon, conseiller à la Cour.
Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Bazin (l'abbé), archiprêtre de la Cathédrale.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit.
Beaumont (l'abbé de), chanoine honoraire.
Belon (A.), avocat.
Berger (Eugène), ancien député de Maine-et-Loire.
Billard (Gabriel).
Blois (Georges de), à Daumeray.
Bodinier (Guillaume).
Bonneville, ancien officier.
Bordereau, peintre-verrier
Bourgain (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Bourquard (Mgr), professeur à la Faculté des Lettres.
Bricard (Ernest), docteur en médecine.
Bricard (Georges), avocat.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée.
Capol (de), ingénieur civil.
Cars (comte Charles des), à Sainte-Christine.
Chapin, notaire.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire.
Clamens, peintre-verrier.
Cosnier (Léon).
Dainville (Ernest), architecte du département.
Dauge, directeur de l'usine à gaz.
Delahaye (Dominique), manufacturier.

Deltour, directeur de la succursale du *Crédit Lyonnais*.
Dolbeau, imprimeur.
Dubois (l'abbé).
Duhourcau, docteur en médecine.
Dusouchay, architecte.
Dussauze, architecte.
D'Espinay, conseiller à la Cour.
Fairé (Alexandre), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Fairé (Paul), avocat.
Faligan (Ernest).
Falloux (comte de), membre de l'Académie française.
Farcy (Louis de).
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Godard-Faultrier, directeur du Musée d'antiquités.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné.
Grille, docteur en médecine.
Grimault (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Guérin de la Roussardière, avocat.
Guinoyseau, ancien manufacturier.
Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit.
Huault-Dupuy, avocat.
Huguet de Chataux, avocat.
Hy (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Jac, premier président de la Cour d'appel.
Joubert (André).
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres.
Lachèse (Adolphe), docteur en médecine.
Lachèse (Eliacin), conseiller honoraire à la Cour.
Lachèse (Paul), imprimeur.
Ledroit, ancien notaire.
Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire.
Lelong (Eugène), avocat.
Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville.
Lemoine, horticulteur.
Lenoir-Maunoir, notaire honoraire.
Lieutaud, docteur en médecine, directeur du Jardin botanique.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie.
Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres.
Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences.
Maricourt (Mgr), doyen de la Faculté des Lettres.
Meauzé (André), directeur d'assurances.
Megnen, peintre-verrier.
Mieulle (de), conseiller général.
Pasquier (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Pavie (Victor).
Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Pessard (l'abbé), vicaire général.
Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.
Pinoteau, commandant d'état-major en retraite.
Ravain (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
Richecour (de), avocat, professeur à la Faculté de Droit.
Rondeau (Louis), ancien négociant.
Sauvé (Mgr), recteur des Facultés catholiques.
Semery, avocat.
Subileau (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
Tarlé (de), avocat.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.
Turquan, professeur à la Faculté des Sciences.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu-Blaive, inspecteur de l'Enregistrement, à Orléans.
Bénard (Henry), à Cholet.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Gillet (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Beaufort.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Mérit (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Saumur.
Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.
Réchin (l'abbé), professeur au Collège de Mamers (Sarthe).

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie d'Aix.
ALGER. — Association scientifique algérienne.
AMIENS. Académie d'Amiens.
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle.
— Société académique.
ANGOULÊME. Société archéologique de la Charente.
ARRAS. Académie d'Arras.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BÉZIERS. Société archéologique.
BORDEAUX. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
BOSTON. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BREST. Société académique.

CAEN. Académie de Caen.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHERBOURG. Société académique.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.

Épinal. Société d'émulation des Vosges.

Grenoble. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.

La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
Le Mans. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
Le Puy. Société académique.
Lille. Société des sciences, agriculture et arts.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts.

Macon. Académie de Mâcon.
Marseille. Société de statistique.
Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société d'agriculture.
— Académie des sciences et lettres.
Montpellier. Société d'horticulture et d'histoire naturelle.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Mulhouse. Société industrielle.

Nancy. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
Nantes. Société académique.
Nevers. Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Nice. Société des lettres, sciences et arts.
Nimes. Académie du Gard.

Orléans. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Paris. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

PARIS. Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres
— Académie des sciences.
— Société centrale d'agriculture.
— Société centrale d'horticulture.
— Société philotechnique.
PAU. Société des sciences, lettres et arts.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire
PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société d'agriculture, sciences et arts.

REIMS. Académie de Reims.
ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, commerce et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
SAINT-LÔ. Société d'agriculture, archéologie et histoire naturelle de la Manche.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. Société académique.
SENLIS. Comité archéologique.
SENS. Société archéologique.

TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
TOURS. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société archéologique.
TROYES. Société académique.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts.
VANNES. Société polymathique du Morbihan.

VENDOME. Société archéologique du Vendômois.
VERDUN. Société philomatique.
VERSAILLES. Société des sciences morales, lettres et arts.
— Société d'agriculture et des arts.
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts.

WASHINGTON. Patent office.
— Institut Smithsonien.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Etudes paléontologiques sur les terrains tertiaires miocènes du département de Maine-et-Loire. — M. l'abbé Bardin. 1

Quelques lignes sur la peinture sur verre. — MM. Mégnen, Clamens et Bordereau 116

Le genre bouffe. — M. E. Lachèse..... 127

Sur un cas de polygamie observé dans la Bryone commune. — M. l'abbé Hy..... 134

Les sœurs hospitalières, souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie. — M. L. Cosnier 145

Notice biographique sur Antoine-Napoléon Wolski, ingénieur civil. — M. E. Faligan 241

Chroniques Saumuroises. — M. P. Ratouis 257

Nécrologie. M. Jean Sorin. — M. L. Cosnier..... 284

— Sur la tombe de M. Jean Sorin, poésie. — M. J. Daillère..... 287

Deuxième note sur les herborisations de la faculté des sciences en 1881. — M. l'abbé Hy 289

Deux statues sépulcrales du XIVe siècle. — M. V. Godard-Faultrier..... 314

La nef de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Château-Gontier. — M. L. de Farcy..... 320

Restes des plus anciennes constructions de la cathédrale d'Angers. — M. L. de Farcy 323

Remarques sur les escaliers des piliers du transept de Saint-Maurice. — M. L. de Farcy..... 325

Saint-Michel-du-Tertre d'Angers. — M. L. Rondeau..... 328

De la méthode expérimentale en agriculture. — M. G. de Capol 399
Au révérend Père Prével, poésie. — Dr Grille 442
De l'individualité dans le règne animal. — Dr P. Maisonneuve 445
Procès-verbaux des séances :
Séance du 11 janvier 1881 471
— 8 février 475
— 8 mars 478
— 5 avril 481
— 3 mai 484
— 7 juin 486
— 22 juin 489
— 5 juillet 490
— 15 novembre 492
— 6 décembre 494
Annexes aux procès-verbaux 497
Liste des Membres de la Société 509
Liste des Sociétés correspondantes 513

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.